

**PROGRAMME DE RECHERCHE “ POLITIQUES PUBLIQUES ET
PAYSAGES: ANALYSE, EVALUATION, COMPARAISONS ”**

Rapport final d'activités
20 mai 2002

**“ UNE POLITIQUE DE VALORISATION DU PATRIMOINE PAYSAGER:
LE CAS DE L'ARGONNE ”**

Responsable:

*S.E. van der Leeuw,
Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie;
21, Allée de l'Université,
92023 Nanterre cedex
Téléphone/télécopie: 01.46.69.24.35
e-mail: vanderle@isis.mae.u-paris10.fr*

*Date d'engagement: 15 décembre 1998
Date de signature du contrat: 31 août 1999
Date de disponibilité des fonds: 15 décembre 1999*

Montant du budget: 500 000 F TTC

Cofinancements

Participants au projet
Université de Paris I
Université de Franche Comté
l'URA 1243 du CNRS,
l'EP 1730 du CNRS,
USR 708 du CNRS.

en partenariat avec:

l'Office National des Forêts de Lorraine
la Chambre départementale de l'Agriculture de la Meuse
le Service Régional de l'Archéologie de Lorraine

Introduction

Nous vous rappelons que le démarrage de ce projet a été laborieux. Il n'a pas vraiment disposé des crédits avant le début de sa deuxième année d'activité. Dans le rapport soumis en octobre 2000, nous avons résumé les principales activités que nous avons entreprises jusqu'à cette date, et nous en avons présenté une sélection des résultats.

Le rapport d'évaluation intérimaire a souligné, à juste titre, que le projet avait jusqu'alors pas vraiment touché aux politiques publiques du paysage, et nous conseillait de nous concentrer sur cet aspect du projet. Nous tenons à affirmer que cet état des choses était partiellement dû aux retards pris au début du projet. Il en suivait qu'au moment de soumission du rapport intérimaire, nous avons en grande partie complété les volets archéologiques que notre financement nous permettait d'entreprendre. Dans la logique du projet, le travail ethnographique ne pouvait pas vraiment commencer avant que cette partie soit bien avancée. La deuxième phase du projet a donc en effet été vouée presque uniquement aux recherches ethnographiques, dont nous rendons compte en détail dans le présent rapport (Ch. 2-8).

Cette étape a été très riche en expériences, mais aussi en interruptions, par exemple à cause de l'épidémie anglaise de la fièvre aphteuse. En effet, en mars 2001, nos interlocuteurs en Argonne nous ont fait savoir qu'il serait difficile de continuer nos interrogations des agriculteurs, à cause des craintes de propagation de cette maladie hautement contagieuse par les membres de notre équipe. Nous avons donc reporté la dernière étape des activités de terrain à l'été 2001.

Je suis reconnaissant que le Comité de Pilotage a bien voulu nous donner une extension du projet jusqu'à ces jours. Cela nous a permis de terminer la recherche ethnographique de manière correcte, d'écrire un rapport conséquent, et d'en faire traduire certaines parties en français meilleur que celui de la plupart des membres de l'équipe, d'origine étrangère.

Maintenant que notre travail de terrain est derrière nous, il est temps de réfléchir et d'évaluer le voyage intellectuel que nous avons fait. En comparant la perspective sur la région que nous avions en 1998 avec ce que nous savons maintenant, je ne peux que souligner combien ce travail a enrichi nos connaissances de l'Argonne.

Tout d'abord, l'application de la méthode de collecte et de traitement des données archéologiques nous a permis de systématiser nos connaissances de la région dans une mesure qui est encore inhabituelle en archéologie. L'utilisation du SIG et de traitements statistiques sur un échantillon conséquent d'antiquités nous a non seulement donné une carte apte à aider les gestionnaires du patrimoine archéologique dans leurs prises de décisions, mais elle nous a permis de nous faire une idée des dynamiques paysagères qui ont sous-tendu les choix d'implantation des populations anciennes (principalement romaines), et qui sont à leur tour révélatrices de leurs interactions avec le paysage, de leurs besoins en ressources naturelles, et de leurs préférences. Il y a dans ce domaine encore beaucoup à exploiter dont nous ne pouvons pas faire acte dans ce rapport, mais les grandes lignes d'une approche archéo-géographique commencent à se clarifier.

Ensuite, le travail ethnographique a tout d'abord confirmé le caractère particulier de la relation entre la population de la région, son paysage et son passé. Une relation éminemment complexe, où il est difficile de distinguer entre causes et effets, entre traumatismes historiques et politiques publiques, entre l'impact des hommes sur le paysage, et du paysage sur les hommes. Cette partie du travail a également approfondi, et de beaucoup, notre compréhension du processus de négociation de l'identité collective et individuelle dans le temps et l'espace. L'histoire et l'archéologie d'une part, le paysage de l'autre, et la société au milieu qui s'accroche aux manifestations immuables, ou censés l'être, afin d'affirmer son identité, contre vents et marées. Mais pour nous, une leçon encore plus importante était d'entrevoir l'énorme complexité des relations entre une société et son passé. Passé local,

passé national, passé de soi-même ou passé de l'autre, une mosaïque de passés différents qui s'imbriquent et s'articulent pour en fin de compte devenir un nœud qu'on ne peut plus défaire, qui attache tout le monde à sa version du passé. Il s'agit également d'une leçon " grandeur nature " concernant les tensions auxquelles toute vision du passé est soumise en permanence.

De là, il n'y a qu'un pas vers une prise de conscience de notre responsabilité scientifique et politique en tant que archéologues. Cette dernière n'est pas toujours suffisamment accentuée dans notre discipline. Non seulement devons-nous satisfaire les exigences les plus strictes concernant la qualité des informations que nous mettons à disposition de la société, mais nous devons veiller à la bonne interprétation de nos idées par la société civile. Et pour que nous sommes capables de nous acquitter honorablement de cette tâche, notre discipline doit se pencher de manière sérieuse sur la relation entre passé et présent, et non seulement s'occuper d'une présentation " scientifique " du passé, ni de la seule " déconstruction " des courants scientifiques.

Passons maintenant au côté négatif du bilan. Notre projet était trop ambitieux. Dans la pratique, nous n'avons pas réussi à terminer tous les volets prévus de manière satisfaisante, et nous en avons laissé tomber plusieurs entièrement. Mis à part les délais et un budget certes important, mais quand même insuffisant pour toutes les analyses prévues, la raison principale en est que les résultats de l'étude ethnographique invalident dans une certaine mesure les bases de notre raisonnement, et rendent obsolètes certains de nos objectifs. Vu la relation complexe de la population actuelle avec l'espace et l'histoire, il ne semble pas souhaitable de tenter de mettre en œuvre notre proposition de mise en œuvre d'une politique patrimoniale du paysage. Comme le souligne Mme. Filippucci dans son dernier chapitre, il serait plus sage d'accentuer les vestiges du passé qui symbolisent l'unité de la région, que de différencier les vestiges que l'on pourrait identifier avec tel ou tel village ou petite ville. En clair, des propositions conduisant à l'intégration du patrimoine archéologique dans le paysage doivent venir des habitants de l'Argonne plutôt que de scientifiques " étrangers ". Et de telles propositions ne peuvent pas être imposées par l'autorité centrale qui souhaite valoriser le passé de la région, même avec les meilleures intentions.

Mais cela ne veut pas dire que, en d'autres circonstances, la méthode que nous avons élaborée ne pourrait par rendre de bons et loyaux services. Mme. Filippucci signale que d'autres régions, et pas les moindres, souhaitent effectivement développer le tourisme par le biais de présentations, reconstructions et autres moyens d'intégration du passé archéologique dans les politiques publiques du paysage.

En dernier lieu, il convient de dire quelque chose sur l'organisation de ce document, son état et ses limites. Comme, dans le rapport intérimaire d'octobre 2000, nous avons privilégié les résultats archéologiques, et comme le Comité de Pilotage nous a exhorté de mettre le paquet sur la recherche ethnographique, nous privilégions dans le présent document ces dernières. Afin de vous rappeler le contexte de cette partie du projet, nous avons brièvement résumé l'état actuel de nos recherches archéologiques dans un premier chapitre.

Les chapitres 2-7, qui constituent l'essentiel de ce rapport, sont organisés de la manière suivante. Chapitre 2 résume les principales politiques publiques du paysage qui, ensemble, constituent la " boîte à outils " de l'administration. Chapitre 3 introduit l'approche ethnographique, pose les principales questions qui sont abordés dans l'étude, et introduit la région, ses habitants, son paysage et ses conditions de vie. Chapitre 4 est entièrement voué au rôle des grandes guerres dans la conscience collective de l'Argonne, tandis que Chapitre 5 s'occupe des données archéologiques et leur signification pour la construction identitaire régionale. Ensemble, les chapitres 4 et 5 construisent donc la relation de l'Argonne avec son passé, et avec la dimension temporelle. Chapitre 6 s'occupe de l'espace et du paysage, et clarifie comment la dimension spatiale contribue à la fois à la cohérence et à la fragmentation de la région. Le septième chapitre aborde le rôle des politiques publiques dans cet ensemble, et plus particulièrement celui des différents organismes de l'état qui l'administrent. Il

contraste deux perspectives, celui de la population et des communes “ en bas ” de la hiérarchie administrative, et celui des instances qui se trouvent “ en haut ” de cette même pyramide. Le chapitre 8, enfin, résume tout cela et propose quelques lignes de conduite pour le futur.

Pour terminer, quelques mots concernant le texte que vous avez dans les mains. Il s’agit d’un premier jet qui doit être peaufiné, raccourci et, surtout, poli. Nous avons choisi, dans cette première version, d’inclure un maximum d’éléments qui corroborent et expliquent nos idées. Ceci rend le texte de temps en temps trop lourd, voire un peu ennuyeux. Mais l’avantage de ce choix pour nous mêmes est qu’ainsi nous avons mis en relation une très grande partie de nos données. Une réécriture suivra, qui préparera ce texte pour publication.

Sander van der Leeuw

Chapitre 1

La recherche archéologique

Sander van der Leeuw

Première partie – mise à jour de l'état de la recherche archéologique

Ci-dessous, nous rappelons au lecteur les principales étapes du projet, tels qu'elles ont été mises en œuvre, et les modifications apportées en fonction des premiers résultats et des conditions financières et pratiques du travail.

a. Lecture du palimpseste paysager

Tout commence avec un relevé détaillé des différentes “ couches ” du palimpseste que constitue tout paysage moderne. Par le biais des analyses de photographies aériennes anciennes, cartes anciennes et modernes, et résultats d'analyses paléo-environnementales, on constitue à la fois une base de données sur tous les aspects connus du paysage “ naturel ”, et on identifie les secteurs où le paysage d'une certaine époque a été conservé. L'analyse de telles “ fenêtres historiques ” nous permet en général de mieux connaître l'aménagement de l'espace naturel: haies, parcellaire, routes, etc.

Cette étape a été maintenue, mais en moins de détail qu'initialement prévu. Nous avons étudié certaines des cartes anciennes de la région (à commencer avec la carte Cassini), et les archives (M. Gazenbeek), en particulier celles qui concernent les travaux archéologiques antérieurs dans la région, à commencer avec le “ Fonds Chenet ” dans les archives départementales de la Meuse. Dans certains secteurs, l'analyse des cadastres anciens a en effet apporté des données intéressantes. Nous avons laissé tomber l'analyse des photographies aériennes anciennes à cause du coût trop élevé dans le contexte de ce projet.

b. Construction d'un SIG avec toutes les données naturelles.

Ensuite, nous avons construit un SIG contenant toutes les données disponibles sur l'environnement “ naturel ”, c'est à dire le relief, la géologie, la pédologie (dans la mesure du possible - à notre connaissance, il n'y a pas de cartes pédologiques de la région), l'hydrologie, etc., et un nombre de cartes dérivées : des pentes, des orientations, de l'ensoleillement, de l'érodibilité, des risques d'incendie, etc. L'information sur ces cartes servira à identifier les principales unités paysagères, et comme fond sur lequel les éléments du palimpseste paysager seront projetés afin d'élargir, de façon hypothétique, leur portée.

L'entrée des données environnementales disponibles a été effectuée ; les cartes dérivées ont été faites par M. Gazenbeek et L. Garenne-Marot, avec l'aide des collègues néerlandais (R.W. Brandt, Ph. Verhagen). Quelques exemples se trouvent plus loin dans ce document.

c. Reconstitution de l'évolution du paysage naturel.

Le paysage naturel du présent est évidemment le résultat d'une évolution paysagère avec des phases d'activité géomorphologique et/ou végétale importantes, interrompues par des périodes dans lesquelles le paysage est resté relativement stable. Comme l'évolution des activités et des implantations humaines a toujours eu ces dynamiques comme toile de fond, il nous faut reconstituer tout d'abord ces dynamiques purement paysagères, et ceci à des multiples échelles spatiales. La méthode la plus appropriée pour cela s'est avéré être la micro morphologie des sols couplée avec des analyses palynologiques, anthracologiques, malacologiques, etc. Les résultats en doivent être couplés avec des analyses paléo-environnementales plus “ classiques ” concernant les sites connus dans la région, et avec l'information paysagère “ lu ” dans le palimpseste paysager.

Le manque de temps, et notamment de moyens s'est fait sentir dans la mesure où nous n'avons pas assez de données pour reconstruire la dynamique environnementale en détail. Cette recherche sera poursuivie dans un autre contexte.

d. Analyse des choix d'implantation par période.

La prochaine étape est une analyse approfondie des descripteurs archéologiques et paysagers des sites qui vise à établir trois typologies: (1) une typologie purement archéologique, (2) une typologie basée uniquement sur les descripteurs environnementaux des sites, et (3) une typologie qui combine ces deux catégories de données. Cette analyse nous permet d'établir pour chacune des principales catégories de sites quelles ont été les priorités en matière de paysage qui ont dominé à l'époque où le site a été fondé, et donc de capter dans une certaine mesure quelle était la perception du paysage. L'analyse utilise des méthodes statistiques, mais aussi des méthodes interprétatives plus "classiques".

Cette étape a été mise en œuvre pour la période romaine uniquement, pour laquelle la majorité des travaux a été faite par M. Gazenbeek. Nous en présentons quelques résultats ci-dessous.

e. La carte probabiliste de l'occupation du paysage ("carte prévisionnelle").

L'instrumentation de base de la carte probabiliste est encore le SIG. Dans un tel système, la superposition des sites connus et d'une carte des unités paysagères permet très facilement de vérifier si l'extrapolation du type d'implantation observé pour une zone test s'écarte ou confirme la distribution normale du modèle. L'analyse des écarts nous permet d'identifier quelles étaient les conditions environnementales privilégiées (ou, à l'inverse, évitées) lors de l'implantation. Cette carte reflètera donc la perception ancienne du paysage dans la mesure où l'archéologie peut la reconstituer. Elle devrait également permettre d'extrapoler cette perception à des secteurs où nous ne connaissons aucun site, et d'assigner à chaque unité paysagère dans de tels secteurs un quotient qui indique la probabilité que des sites y ont été fondés (ou désertés).

Cette étape a été maintenue pour la période romaine uniquement, car c'est avec elle dans la main que le travail ethnographique et sociologique peut commencer (M. Gazenbeek avec le soutien de l'équipe R.A.A.P.). Nous la présentons ci-dessous.

f. Les perturbations postérieures à chaque période.

L'étape suivante de l'élaboration de la carte du potentiel archéologique est conceptuellement plus simple. Toute l'information disponible sur ce qui a perturbé le paysage après la période romaine est réunie dans une carte, superposable à celle des prévisions. La qualité de l'information joue ici un rôle extrêmement important. Il est, par exemple, aisé de connaître des parties bâties ou fouillées d'un territoire; ces renseignements figurent, en effet, sur les cartes pédologiques et topographiques. Les données sont cependant moins fiables lorsqu'il s'agit de transformations géomorphologiques qui ont eu lieu dans le passé, ou encore de travaux récents d'agriculture ou de sylviculture. Les labours profonds sont, par exemple, difficiles à localiser. L'érosion et l'assèchement qui affectent les sites sont également difficiles à quantifier. Dans notre cas, nous rencontrerons également des destructions liées à la guerre, peu prévisibles car en partie issues de logiques indépendantes du paysage.

Ce volet a été maintenu, mais pour les périodes postérieures à l'époque romaine seulement. Dans la pratique, nous n'arriverons pas à établir une carte régionale détaillée de toutes les perturbations, mais nous pouvons, à la suite de nos prospections et carottages, indiquer une partie des perturbations.

g. Rassembler les cartes pour illustrer l'évolution de la dynamique socio-naturelle de la région.

Comme nous nous concentrons sur l'époque romaine, cette étape n'a pas été maintenue.

h. Les potentialités archéologiques du paysage.

La carte des potentialités archéologiques combinera les données de la carte prévisionnelle avec celle des destructions, et exprimera donc dans un sens la “ richesse archéologique ” de chaque unité paysagère. Les potentialités y sont exprimées en termes de “ probabilité faible ”, “ moyenne ” ou “ grande ” de trouver des vestiges archéologiques de l’époque concernée. Cette carte pourra servir comme point de départ pour des futures prospections et fouilles archéologiques. Cela a l’avantage de contrôler, petit à petit, les prévisions sur le terrain. Ce volet a été maintenu, et les principaux résultats en ont été pris en compte.

j. L’évaluation de la valeur patrimoniale des sites et paysage.

Les sites fréquents ne sont pas nécessairement les plus intéressants. Afin de pouvoir faire les choix les plus pertinents dans le domaine de la conservation, il est également nécessaire d’évaluer la valeur scientifique et/ou patrimoniale de chaque vestige, notamment en fonction de son état de conservation, sa rareté, sa situation paysagère, les mesures protectrices nécessaires, etc. Nous établirons donc un registre évaluatif des monuments de la région, dont le contenu sera également intégré dans le SIG. Ces deux éléments ensemble nous fournissent l’information de base nécessaire pour une prise de décision bien fondée concernant les différentes politiques du patrimoine paysager réalisables.

La liste de sites a été soumise à une première évaluation de leur valeur patrimoniale (M. Gazebeek, R.W. Brandt, S.E. van der Leeuw); vous la trouverez dans ce document. Une évaluation de certaines situations complexes a également été faite.

Deuxième partie – rappèl des principales étapes de l’approche ethnographique

La seconde partie de notre projet concerne les méthodes mises en œuvre afin d’explicitier les priorités et les enjeux des principaux groupes d’acteurs modernes dans la dynamique qui constitue le paysage du présent et du futur. À la base de cette étape est une recherche ethnologique/sociologique très pointue sur le terrain qui a permis de définir les grandes lignes de toute mise en œuvre d’une politique publique du paysage patrimonial dans la région. Cette recherche a été faite par P. Filippucci, qui a été présente dans la région pendant les mois de février à avril et juin à septembre 2000, ainsi que de juin à septembre 2001. Le rapport de ses investigations constitue la majorité de ce volume.

k. Collecte de données contextuelles.

Il s’agit d’une étape préliminaire dans laquelle nous aurons l’occasion de rassembler toutes les données économiques, démographiques, géographiques, et autres qui sont disponibles, sous une forme statistique ou autre, sur chacun des secteurs d’activité d’une région. Dans le cas de l’Argonne, il s’agirait de l’agriculture, de la sylviculture, de l’industrie, du tourisme, etc., afin, à la fois, de repérer les principales dimensions du contexte dans lequel les acteurs locaux prennent leurs décisions, et de mieux comprendre la dynamique à laquelle la région est soumise et quelle en est l’impact sur le paysage. Cette étape s’est avérée plus difficile que prévue, à cause de la dispersion des données.

l. Entretiens “ ouverts ”.

Nos recherches de terrain proprement dites commenceront avec une série de rendez-vous et discussions ouvertes (c’est-à-dire sans questionnaire précis) avec des représentants de tous les principaux groupes d’acteurs dans le secteur. Ces contacts serviront à identifier les principaux problèmes vécus et perçus par chacun d’entre eux, et les principales manières de les aborder, ainsi que d’identifier les différents groupes d’acteurs selon des descripteurs qui se réfèrent à leurs attitudes envers certains valeurs. En somme, ils nous servent à esquisser ce

que l'on appelle en anglais le "problem space" et le "possibility space" des acteurs¹. Un grand nombre d'entretiens a été effectué depuis février 2000, dont nous présentons une partie des résultats dans ce rapport.

m. Modélisation conceptuelle des "problem space" et "possibility space" des acteurs.

A partir de ces interviews, le chercheur construit un modèle (conceptuel) des principales caractéristiques des dynamiques qui concernent les acteurs, et des manières dont ces derniers pourront concevoir d'y répondre. Ce modèle pourrait, par exemple, prendre la forme d'une carte des arborescences décisionnelles qui caractérisent les prises de décision de chacun. A ce stade de la recherche, l'important est d'identifier et de relier entre eux les éléments perçus des situations qui demandent une réaction de la part de l'acteur, et donc une prise de décision, avec sa perception des solutions possibles, voire souhaitables. Ce volet a suivi le dernier, et a donné des résultats intéressants. Ils nous ont conduit à modifier notre recherche ethnographique dans plusieurs respects.

n. Entretiens structurés.

Afin de tester et d'élaborer le modèle ainsi obtenu, Mme. Filippucci a entamé une nouvelle ronde d'interviews d'acteurs. Elle a revu ses interlocuteurs initiaux, mais a également complété sa recherche avec un échantillon d'acteurs plus vaste, comprenant tous les principaux domaines d'activité dans la région. Par le biais de conversations plus courtes et plus structurées, elle a peaufiné le modèle, cherché ses limites, les erreurs qui s'y trouvaient, ainsi que tout ce qui pouvait contribuer à une meilleure compréhension. Le nombre total d'acteurs dans la région s'avère pourtant trop peu élevé pour employer une stratégie d'échantillonnage stratifié. Mme. Filippucci a rencontré tous les agriculteurs dans les principales communes concernées par notre projet de valorisation des vestiges archéologiques, ainsi que la plupart des maires et des maires adjoints, un nombre important de commerçants et d'artisans, et des représentants de toutes les instances impliquées, à tous les niveaux, dans la mise en œuvre des politiques paysagères.

o. Observation participante.

Dans nos recherches, il est apparu essentiel que, en parallèle aux activités k-n, un chercheur vive sur place pendant une période assez importante, observant, participant aux activités locales (telles les réunions des associations, les "meetings" politiques et autres) et discutant avec tout un chacun de ce qui l'occupe. Utilisant cette technique ethnologique, traditionnelle, nous avons toujours obtenu de très bonnes informations concernant, par exemple, l'histoire locale "informelle" et sa relation avec la perception du paysage, la nature des réseaux d'information et de communication et la façon dont ils se recoupent (élément clé pour comprendre comment une communauté peut se diviser en groupes ayant des intérêts divergents, et donc des perceptions divergentes des mesures de protection proposées). Ces informations complètent, et corrigent parfois, les informations obtenues par interview, notamment dans les cas où le comportement des acteurs diffère de leur discours. Il s'agit ici d'un volet qui a accompagné toutes les autres recherches de Mme. Filippucci sur le terrain, et qui a été complété à l'été 2001.

p. Evaluation du paysage en fonction des principaux secteurs économiques.

Pour la prochaine étape du travail, on conçoit une carte de la région entière pour chacune des activités sectorielles qui sont concernées. Sur cette carte ne figurent pas seulement les

¹ "Problem space" : espace multidimensionnel imaginaire qui comprend l'ensemble des problèmes perçus et vécus, et qui les met en relation entr'eux. Le concept est originaire de la communauté des modélisateurs, qui se sont imaginés une carte "virtuelle" des principaux axes conceptuels qui régissent la manière dont un individu pose les questions et les problèmes auxquels il est confronté. Le "possibility space" est, dans le même contexte, l'ensemble des options dont l'individu est conscient quand il prend la décision de résoudre de telles questions.

ressources naturelles dont ces activités ont besoin et les territoires où ils se pratiquent, mais également les éléments de l'infrastructure qui sont importants, les secteurs où l'activité ne peut pas être pratiquée (en raison de la nature de ces endroits), et les secteurs où cette activité serait possible, mais rendue difficile à cause d'autres intérêts économiques. En superposant ces cartes, on obtient non seulement une idée des conflits potentiels dans chaque secteur, mais également des secteurs soumis à des dégradations environnementales, par exemple. En combinant ces cartes avec celle du patrimoine à conserver, nous avons espéré obtenir une première idée des secteurs où se poseraient des problèmes lors de la mise en œuvre des politiques patrimoniales.

Nous avons commencé avec le POS régional, le POS départemental et les deux POS communaux disponibles, et avec les données qui identifient l'utilisation des sols à présent. Somme tout, malheureusement, nous avons dû constater que cette catégorie de données n'est pas adéquate. Dans l'absence de POS pour les autres communes, nous avons donc décidé d'interrompre ce volet. Il deviendra clair à la lecture de la deuxième partie de ce rapport, que cela n'a pas matériellement affecté nos conclusions.

q. Analyse des conflits potentiels

C'est à ce point que les données rassemblées dans les étapes 1-0 ont été remises en jeu. Car il s'agit désormais de saisir les dimensions sociétales des conflits potentiels, et de réfléchir sur un éventail de solutions envisageables : modification des priorités patrimoniales (fouille au lieu de conservation), synergies potentielles entre le plan patrimonial et d'autres secteurs (tourisme, valorisation de terrains non-exploités, etc.), conservation partielle d'indicateurs paysagers. Car, afin de faire tout cela d'une façon acceptable pour les habitants de la région, il est essentiel d'avoir une idée précise de la façon dont la population perçoit les enjeux, quelles solutions seraient acceptables pour elle, et, aussi important, celles qui ne le seraient en aucun cas. Cette étape a été très riche, et nous a mené à profondément revoir la stratégie initialement proposée de valorisation patrimoniale.

r. Prise de décisions.

Une fois atteinte la fin de l'étape précédente, tous les éléments nous semblent réunis pour atteindre le but de l'opération : une prise de décision fondée et équitable entre les différentes options d'une politique patrimoniale du paysage.

Troisième partie - Mise en oeuvre du SIG avec les données environnementales et archéologiques

La première étape de notre travail concernait la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique qui rassemblait tous nos données et qui permettrait de faire des calculs afin de créer des cartes thématiques.

Données " naturelles "

Nous avons inclus les données " naturelles " suivantes dans le SIG:

Relief

Les données concernant le relief ont été obtenues à partir d'un MNT acquis auprès de l'IGN, interpolé au pas de 50 m. par Unisfère (Besançon). 876 hectares (soit 1,2 % de la région d'étude) dans le nord et à l'ouest ne sont pas couverts par ce MNT, ayant été intégrés ultérieurement dans les prospections. Dans nos calculs statistiques, nous avons donc chaque fois fait la distinction entre le secteur étudié et le secteur prospecté.

La zone d'étude se situe entre 125 et 350 m NGF mais environ 80% de la région se trouve entre 175 et 300 m. L'ensemble montre un léger pendage vers le nord-ouest. Cette tendance est cependant interrompue par un certain nombre de vallées orientées sud-est/nord-ouest, dont la vallée de l'Aire est la plus importante.

Géologie

La géologie a été digitalisée à partir des cartes éditées par le BRGM selon une classification simplifiée des étages géologiques. Ces cartes sont généralement à une échelle de 1: 50 000, sauf pour le secteur nord-ouest (1: 80 000). La précision des données dans ce secteur n'est donc pas la même.

XXXI-12	Verdun	1969	50 000
XXXI-14	Vaubécourt	1969	50 000
161	Clermont-en-Argonne	1975	50 000
160	Sainte-Ménéhould	1988	50 000

Tableau 1: les cartes géologiques utilisées

Les principales formations géologiques de la région sont les suivantes :

Kimméridgien (j8)

Le Kimméridgien comprend essentiellement des marnes et des argiles qui n'apparaissent que dans l'est de la région. La lithologie marneuse fait que le secteur est assez humide et de nombreuses sources y surgissent. Le passage vers les calcaires du Barrois est formé par une cuesta. Cette formation occupe 7,5% de la région d'étude.

Calcaires du Barrois (j9)

Il s'agit de la formation la plus importante de la région après la Gaize. Ces calcaires du Portlandien ne se rencontrent quasiment qu'à l'est de l'Aire et y forment un plateau. Ces formations couvrent 22,9 % de la région.

Sables verts (n7b)

Cette unité est composée de sables fins de l'Albien inférieur et dont la couleur verte est due à la présence de glauconite. C'est une formation peu épaisse, qui couvre des superficies considérables dans le Nord-est. Elle apparaît également dans le Sud et autour des Islettes. Elle est souvent présente sous forme remaniée. Les sables verts couvrent 9,4 % de la région.

Argiles de Gault (n7a)

Cette formation du Albien supérieur est souvent difficile à discerner des sables verts décomposés. Elle est constituée d'argiles jaunâtres à marron-gris. Ces argiles sont essentiellement localisées sur la rive gauche de l'Aire et dans l'extrémité méridionale de la région, ainsi qu'au sud d'Avocourt. Les argiles de Gault se trouvent également sous forme remaniée. Elles occupent 11,3 % de la région.

Gaize (cl)

La Gaize est la formation géologique principale de la région, un grès calcaire poreux du Cénomaniens. Elle couvre 31,1 % de la région, principalement à l'ouest de l'Aire, où elle occupe une zone orientée Sud-Est / Nord-Ouest assez large (La Forêt d'Argonne). À l'est de l'Aire, la Gaize n'est présente que sous forme de buttes témoins. Des sources se situent généralement à la base de cette roche, en contact avec l'argile de Gault.

Alluvions (Fz et Fy)

Nous devons distinguer deux types d'alluvions. Les alluvions récentes (Fz) se trouvent dans les fonds de vallée. En général, la partie supérieure en est composée de un à deux mètres de matériel limoneux, en dessous duquel se trouvent deux à trois mètres de sables gravillonneux. Cette formation couvre 8,8% de la région, essentiellement dans les vallées de l'Aire, de la Biesme et de l'Aisne.

Il existent également des dépôts alluviaux plus anciens (Fy), dans la vallée de l'Aire, où on trouve des vestiges de terrasses à 10-15 m au-dessus du niveau de la vallée actuelle. Ces dépôts contiennent essentiellement des graviers et ne couvrent que 1,6% de la région.

Hydrographie

Le réseau hydrographique (cours d'eau et sources) a été digitalisé à partir des cartes topographiques disponibles. Les cours d'eau ont été séparés en cours d'eau permanents et temporaires.

Données archéologiques

Nous avons également inclus dans le SIG une série de cartes avec les vestiges archéologiques de toutes les périodes, allant du Néolithique et des Âges des Métaux jusqu'aux époques romaine, médiévale et moderne. Il s'agit uniquement de vestiges qui ont été identifiés sur le terrain, par le moyen de prospections pédestres et/ou géophysiques.

Cartes dérivées thématiques

Pente

À partir du MNT, nous avons calculé une carte des pentes, exprimées en pourcentage d'inclinaison. Les pentes varient entre 0 et 51 %, mais les versants de moins de 17% constituent plus de 90% de la région. Les secteurs les plus raides se trouvent à l'ouest de l'Aire, où les vallons sont assez profondément entaillés dans la Gaize.

Orientation

Une carte de l'exposition des pentes a également été calculée. Pour les pentes de moins de 2 %, aucune orientation n'a été retenue, étant donné la faible validité du résultat en-dessous de ce seuil. La corrélation entre la raideur des pentes et leur orientation est faible ($r=0,21$); les orientations vers le nord-ouest sont les plus courantes (10,7%) et les pentes orientées vers l'est les plus rares (6,4%).

Zonage des distances aux formations géologiques

Des observations faites durant les prospections nous ont conduit à conclure qu'il existe des relations spatiales significatives entre les fours et la proximité à la fois de certaines formations géologiques et des cours d'eau.

Pour vérifier la première de ces deux hypothèses, des calculs de distance ont mis en relation les étendues de cinq catégories géologiques (les calcaires du Barrois, les sables verts, les argiles de Gault, la Gaize et les alluvions récents). Il apparaît que les argiles de Gault, de par leur position intermédiaire, ont une corrélation assez forte avec à la fois les sables verts et la Gaize (respectivement $r = 0,59$ et $r = 0,56$). D'autre part, les calcaires du Barrois sont corrélés de manière négative avec la Gaize ($r = -0,51$), étant donné que les calcaires se trouvent essentiellement à l'est de l'Aire et la Gaize à l'ouest. Les autres relations ne sont pas significatives.

Ensuite, nous avons calculé la distance entre les fours et les cours d'eau et les sources. Il apparaît que la distance aux sources est relativement corrélée avec la distance aux cours d'eau permanents ($r = 0,49$), ce qui s'explique par le fait que de nombreuses sources se trouvent dans des vallées avec des ruisseaux ou des rivières. Cependant, la corrélation avec la distance des fours aux alluvions récents (qui couvrent le fond des vallées plus larges) est beaucoup moins forte ($r = 0,17$). Enfin, il est évident que la distance aux alluvions récents est relativement corrélée avec la distance aux cours d'eau permanents ($r = 0,44$).

Quatrième partie - Le traitement statistique de la relation entre phénomènes naturels et vestiges archéologiques

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, en l'absence d'un nombre suffisant de sites des autres périodes, ce traitement ne concerne que les vestiges de l'époque romaine. L'analyse statistique effectuée est relativement simple. Par une série de calculs de recouvrement, à la fois pour toute la région étudiée et pour la zone de prospection seule, la relation statistique entre la localisation réelle des fours et une dispersion théorique aléatoire (hypothèse nulle) a été établie pour un certain nombre de variables environnementales. Pour déterminer la signification de ces relations, un test chi-deux a ensuite été effectué à chaque fois. Ce test ne

nous renseigne cependant pas sur la puissance des relations constatées.

La représentativité statistique des zones prospectées

Avant de pouvoir effectuer une telle analyse, il est nécessaire d'honorer certaines conditions de base. En premier lieu, l'échantillon doit être représentatif pour tous les variables pris en compte dans l'analyse. Durant les campagnes de 1996 et 1997, un total de 3706,9 hectares ont été prospectés, dont 3400,52 dans le secteur défini comme région d'étude. Ceci correspond à 4,7 % de sa surface totale. Malgré l'étendue des prospections de ces deux années, les zones parcourues ne formaient pas encore un ensemble tout à fait représentatif de la région d'étude. 81,6% des surfaces prospectées étaient des terrains ouverts, alors que ceux-ci ne représentent que 51,1% de la région. La forêt la plus extensive (Forêt d'Argonne) avait à peine été explorée, ce qui se ressentait dans la relation entre prospections et catégories géologiques: seulement 6,8% des prospections concernaient les Gaizes, tandis que les argiles de Gault, les sables verts et les calcaires du Barrois sont sur-représentés. Pour les autres variables, les conséquences sont moins graves, car elles sont moins liées à un secteur spécifique de la région. Notons toutefois que peu de pentes raides avaient été prospectées. Ce biais découle essentiellement de l'importance que les prospections avaient accordées en 1996 et au début de 1997 à la forêt de Hesse et la vallée de l'Aire. Afin de le corriger, nous avons considérablement élargi notre terrain de travail en février 1997 pour y inclure des surfaces importantes de Gaize, de forêt et de pentes raides.

<i>Campagne</i>	<i>Surface prospectée</i>	<i>Surface prospectée dans les limites de 1996</i>
Février 1997	1349,03	1308,34
Septembre 1997	1381,00	1114,39
Mars 1998	2750,59	1991,19
Total	6518,04	5451,34

Tableau 2: les surfaces prospectées

Pendant la dernière campagne de prospection, en février et mars 1998, les prospections ont couvert une surface totale de 2750,59 ha (tab. 2), ce qui a mis à notre disposition un total de 6518,04 ha pour le calcul de la troisième carte prédictive. Notamment, nous avons définitivement corrigé le biais statistique de nos prospections antérieures en ce qui concerne les Gaizes, les principales unités paysagères sous couvert forestier (cf. tableau 2 et figures. 1 et 2). En effet, plus de 50% des 2750 ha prospectés en 1998 se trouvent sur les Gaizes.

La représentativité statistique du nombre de sites

En outre, le nombre total de sites attendus doit être assez grand pour garantir un résultat valide. En règle générale, il est postulé que le nombre de sites attendus par catégorie de variabilité paysagère ne doit pas être inférieur à cinq (Shennan, 1988). Comme le nombre de sites attendus par catégorie paysagère dépend à la fois du nombre de sites observés et de l'étendue des catégories paysagères, à défaut de pouvoir augmenter à volonté le nombre de sites, la seule solution est de définir les catégories paysagères de manière à répondre à cette exigence statistique. Si on découperait la variable à distance aux sources, par exemple, en bandes d'environ 250 m de large, la bande de 250-500 m occuperait une surface considérable et les bandes plus éloignées des surfaces toujours plus petites. Comme la distribution des sites attendus est par définition aléatoire (hypothèse nulle), le nombre de sites attendus dans la catégorie 250-500 m. serait bien au delà du nombre requis, tandis que le nombre de sites attendus dans les autres catégories ne franchirait pas cette barrière.

Avant le début du projet, 30 fours isolés et ateliers (groupes de fours) étaient connus.

Pendant la campagne de novembre 1996, nous avons découvert des nouveaux fours/ateliers, mais en même temps nous nous sommes vus contraints de rayer de notre liste une bonne partie des fours connus avant nos travaux, dont les vestiges n'étaient pas convaincants. Fin 1996, le bilan était donc faible : 15 ateliers connus dans notre zone d'études.

Mais en le faisant, nous avons sacrifié la possibilité de comparer directement les trois modèles prédictifs, de 1996, 1997 et 1998. Pour ne pas la perdre entièrement, nous présentons nos résultats définitifs à la fois sans et avec, les quelque 1050 ha. prospectés en dehors du secteur pris en compte en 1996.

En 1997, à l'intérieur de la zone de prospection élargie, 32 nouveaux fours et ateliers ont été repérés, portant le nombre total de sites connus à 74, dont 56 dans la zone d'étude définie en 1996. Afin de pallier aux difficultés statistiques que nous venons d'évoquer, nous avons découpé l'ensemble du secteur en dix catégories d'une même surface, mais avec des bornes inférieures et supérieures irrégulières (respectivement 250, 370, 480, 590, 690, 825, 975, 1180, 1490 et 3470 m). Le nombre de sites attendus par zone (de l'ordre de 4,4 à 7,2) répondait ainsi bien mieux à la condition posée par les exigences du test chi-deux.

En 1998, nous avons pu porter le nombre de fours et d'ateliers dans le secteur prospecté à 91, dont 83 en dedans des limites définies en 1996. Maintenant, nous disposons donc d'un nombre suffisant d'ateliers et de fours pour que nos analyses chi-deux puissent satisfaire même les statisticiens les plus exigeants (*cf.* tableau 3).

Phase des Ateliers opérations prospectés	Ateliers connus dans le secteur défini en 1996
Novembre 1996.....42	15
Février 1997 70	47
Septembre 1997..... 74	56
Mars 1998.....91	83

Tableau 3: Les ateliers découverts

Comme nous avons vus, cet avantage est en partie dû au fait qu'en 1997 nous avons considérablement élargi notre terrain de travail afin d'y inclure des surfaces importantes de toutes les unités paysagères de la région. Mais en le faisant, nous avons sacrifié la possibilité de comparer directement les trois modèles prédictifs, de 1996, 1997 et 1998. Pour ne pas la perdre entièrement, nous avons calculé nos résultats définitifs à la fois sans et avec les quelque 1050 ha. prospectées en dehors du secteur pris en compte en 1996. Cette nouvelle base de calcul nous a également conduit de revoir certaines de nos hypothèses sur le rôle de certains aspects du paysage dans la localisation des fours de potier.

Les résultats des calculs

Descripteurs environnementaux

Pente

Les pentes raides (>17%) sont défavorisés par les potiers, tandis que les pentes douces (autour de 6%) sont légèrement favorisées. Mais comme ces résultats sont statistiquement peu significatifs, nous n'avons pas pris la pente en considération dans le modèle prédictif.

Orientation

Les pentes orientées vers l'est sont légèrement sous représentées dans le secteur. Mais ce résultat est tellement peu significatif en termes statistiques que nous avons décidé d'exclure l'orientation des pentes de nos calculs du modèle prédictif.

Géologie

La relation entre géologie et emplacement des fours, par contre, est hautement significative. Notamment, les potiers ont eu une forte tendance à préférer les sables verts, et d'éviter les Gaizes.

Distance aux Gaizes

Les potiers ne s'installaient ni sur, ni en proximité des Gaizes. En ce qui concerne les alentours des Gaizes, cela s'explique peut-être en partie par le fait que les Argiles de Gault, qui s'y trouvent souvent, ne soient insuffisamment bien drainées pour favoriser l'établissement d'ateliers. Il est bien moins clair si une distance importante de la Gaize jouait un rôle positif dans la prise de décision de nos potiers, car le seul secteur concerné (la partie sud-est de notre région), est sous représenté dans les prospections.

Distance aux "Sables Verts"

Par contre, les "sables verts" et leur périphérie sont hautement attractifs pour les potiers. 72% des fours se trouvent sur cette formation, qui ne couvre même pas 19% de la région. Nous constatons également qu'une proportion élevée des fours qui ne sont pas installés sur ces "sables verts", se trouvent à proximité. Il s'agit de résultats statistiquement significatifs.

Distance aux alluvions

Les ateliers découverts dans la Forêt de Hesse contribuent notamment à l'impression que les potiers s'installaient à des distances considérables des alluvions récents (990-1795 m.).

Distance aux cours d'eau

La principale conclusion est que beaucoup d'ateliers sont implantés dans des zones à une distance de plus de 1225 m. d'un cours d'eau. Mais il s'agit notamment des ateliers localisés au milieu de la Forêt de Hesse, loin de tout cours d'eau important. Là, les potiers se sont installés auprès des tout petits ruisseaux, imperceptibles sur la carte, qui surgissent partout en fonction de la structure géologique particulière de cette unité paysagère.

Distance aux sources

La distance aux sources ne semble pas être, ni pour la région en général, ni pour la zone de prospection, un facteur de très grande importance pour la localisation des sites, peut-être par ce que la localisation des sources des plus petits (et plus nombreux) ruisseaux est très difficile. La zone distante d'entre 590 et 690 m des sources en livre quelques-uns, tandis que des zones à une plus grande distance (plus de 825 m), à l'inverse comptent un peu moins de sites.

Conclusions

Vu ces résultats, le modèle prédictif se construit à partir de trois variables seulement: (1) la distance aux Gaize, (2) la distance aux "Sables verts", et (3) la distance aux alluvions récents. L'orientation des pentes est supprimée comme variable, et la distance aux cours d'eau est remplacée par la distance aux alluvions récents pour cause de meilleure fiabilité statistique. On ne peut appliquer les deux, par ce qu'ils sont corrélés. La carte prédictive qui résulte de nos efforts montre quelques surfaces à haute probabilité archéologique, mais la plupart du secteur est à basse ou moyenne probabilité. La Forêt de Hesse apparaît comme une unité paysagère importante pour les potiers, tandis que la plupart de la Forêt d'Argonne s'avère bien moins intéressant. Le modèle n'est pas capable de prendre en compte plus de détail.

Cinquième partie - Eléments d'une politique de gestion patrimoniale pour l'Argonne

Toute décision concernant la gestion du patrimoine archéologique et historique paysager doit nécessairement marier des exigences patrimoniales avec les conditions économiques et sociales du présent. Il est irréaliste de vouloir protéger tout vestige archéologique, d'arrêter les activités agricoles et/ou de sérieusement contraindre d'autres secteurs d'une économie régionale déjà pas très florissante. D'autre part, dans un secteur qui à présent ne prend en

compte qu'une seule facette de son passé (la Grande Guerre), il nous semble important de tenter d'en valoriser d'autres aspects, peut-être moins glorieux mais néanmoins plus positifs.

Le patrimoine archéologique de l'Argonne est extrêmement riche et bien conservé. Pendant nos prospections, nous avons découvert des vestiges de toutes les périodes préhistoriques protohistoriques et historiques depuis au moins le néolithique jusqu'aux époques médiévale et sub-récente. Comme la région possède également un important patrimoine naturel, dominé par des forêts étendus, nous sommes de l'opinion qu'il s'agit d'un secteur dont l'important capital patrimonial et touristique est insuffisamment valorisé.

Dans ce capital, les vestiges des ateliers céramiques de la région ont une place particulière, comme représentant de ce qu'on pourrait appeler " la première révolution industrielle " dans le nord de la Gaule romaine. Car ces vestiges témoignent de l'essor rapide d'une première industrie de produits de masse dans le domaine de la céramique. Mais ils ne sont pas seuls. Un très grand nombre de tumulus des Ages des Métaux et de nombreuses mottes médiévales témoignent d'autres périodes importantes dans l'histoire de la région.

Comme, pour le moment, une grande partie de ces richesses est en bon état, et comme le développement économique n'y est pas très rapide si l'on compare la région avec d'autres dans le nord-est de la France, nos propositions partiront de l'hypothèse que l'Argonne pourrait servir de laboratoire pour le développement d'une politique patrimoniale cohérente au niveau de l'ensemble de la région. Afin de la dessiner, nous devons d'abord avoir une bonne idée de la valeur des vestiges archéologiques de la région.

Les deux éléments principaux que la première étape de notre projet a pu contribuer aux connaissances du patrimoine archéologique de l'Argonne sont respectivement l'évaluation de l'intérêt et de l'état des sites individuels (tab. 1 - 2) et l'identification des secteurs dont le sous-sol est encore riche en vestiges gallo-romains et médiévaux (figs. 1 - 4).

Comme il s'agit dans le premier cas de sites connus dont la valeur patrimoniale peut être estimée, et dans le second d'un patrimoine pas encore mis à jour et qui ne peut donc pas (encore) être localisé ni décrit, nous discuterons d'abord séparément de chacune de ces deux catégories, avant de les combiner.

Les sites

Deux dimensions incommensurables doivent être pris en compte dans le processus qui accorde une " valeur patrimoniale ", aux sites connus. Tout d'abord, nous devons nous mettre d'accord sur la valeur scientifique et patrimoniale du site, et ensuite sur les dangers qui le menacent. Nos recommandations devront sagement combiner ces deux aspects.

En ce qui concerne leur valeur scientifique et patrimoniale, les principaux critères à appliquer sont bien évidemment la nature et l'état de conservation du site, ainsi que la fréquence avec laquelle on rencontre de sites semblables dans la région.

En premier lieu, nous avons donc tenté d'établir la situation, la nature et la surface de chaque site, la période de son occupation, son état de conservation, l'utilisation du sol sur place, et le danger d'érosion des vestiges (tab. 1, figs. 5-15). Afin de donner au lecteur également une vue d'ensemble, nous avons synthétisé ces données dans quelques diagrammes (figs. 16-20), qui montrent la prédominance de l'antiquité classique (68%) et des ateliers de potier (29%) dans nos prospections, mais également la variété des autres sites, l'importance relative de sites de 1 à 5 ha (26%) et leur bon état de conservation (seulement 11% des sites sont très abîmés).

Ensuite, il s'agissait de déterminer la valeur scientifique et patrimoniale potentielle en prenant en compte le nombre d'autres sites dans la même catégorie de vestiges. Ainsi, nous avons accordé une valeur plus élevée aux sites de nature peu fréquente, ou dont la composition du matériel est exceptionnelle, et dans le cas de sites fréquents, nous avons préféré ceux qui étaient en très bonne condition et/ou ceux qui semblaient les plus représentatifs au vue de leur matériel et leur implantation dans le paysage.

Dans notre jugement sur l'état de conservation des sites nous nous sommes laissés guider d'abord par l'état du matériel de surface ramassé et/ou l'état des vestiges elles-mêmes (si elle était connue). La position topographique a également été prise en considération. Les vestiges sur les pentes les plus fortes ont été accordées une notation plus élevée que les sites en fond de vallée, ou le danger d'érosion est beaucoup moindre. Enfin, nous avons tenté d'évaluer à partir des carottages la profondeur des horizons géologiques en place. Partout où les roches et marnes remontent souvent à la surface, nous avons estimé que le site ne peut plus être représenté que par des structures en creux.

En transformant, ensuite, notre jugement sur l'intérêt scientifique et patrimonial du site, et son état de conservation, en une recommandation de gestion, nous avons également considéré l'utilisation du sol. Notamment dans les cas où le choix était entre "protection préventive" et "protection forte", nous avons privilégié une "protection préventive" dans la plupart des cas où le sol était cultivé. Si nous avons néanmoins accordé une "protection forte" dans quelques cas de terrains sous labour, il s'agit de sites exceptionnels et/ou de paysages à protéger.

Les sites individuels ont été accordés une des trois recommandations suivantes:

Aucune protection

Il s'agit des sites très abîmés, ou redondants avec d'autres sites, semblables et mieux conservés, déjà fouillés. Cette recommandation a notamment été privilégiée dans les zones de labour, en partant du principe qu'il serait plus facile de protéger d'autres sites, semblables, dans les secteurs forestiers.

Protection préventive

Il s'agit des sites qui nous semblent importants, mais qui sont soit menacés à court terme par des activités agricoles ou forestières, soit déjà en partie détruits. Il s'agit dans ces cas de prendre des mesures permettant de mitiger dans la mesure du possible la perte d'informations scientifiques.

Protection forte

Il s'agit des sites qui nous semblent les plus importants, soit par ce qu'ils sont représentatifs pour des catégories de sites caractéristiques de la région, soit par ce que des tels sites sont très rares dans la région. Dans tous les cas, l'état de conservation des sites ainsi qualifiés nous semble très bon ou même exceptionnel.

Comme le choix des sites à protéger ne découle pas uniquement de leurs caractéristiques individuels, il serait utile d'appliquer une stratégie d'échantillonnage de sites dite "stratifiée", c'est à dire de délibérément sur-représenter dans cet échantillon les catégories de sites dont il n'y a que quelques exemples dans la région, et de réduire le nombre de sites choisis parmi les plus répandus. Ceci rendrait l'échantillon choisi plus intéressant du point de vue patrimonial. Mais une telle stratégie devrait être couplé avec des mesures d'enregistrement des sites non-protégés, fréquents, qui sont d'une grande importance pour la compréhension de l'histoire, de l'organisation spatiale et de l'archéologie de la région.

Les ensembles

Un nombre important de sites fait parti de ce qu'on pourrait appeler des "paysages archéologiques", des ensembles de sites très bien préservés qui ont une cohérence à la fois chronologique, fonctionnelle et spatiale. Ces paysages ont donc une telle valeur patrimoniale qu'elles méritent d'être soumis à des mesures de protection spéciales. Ce groupe englobe des entités qui couvrent des surfaces très importantes, même si les sites individuels ne dépassent pas toujours l'hectare. Un bel exemple d'un tel "paysage archéologique" est constitué par l'ensemble des ateliers de potier le long des voies antiques entre Lochères et la rive droite de l'Aire, dans le secteur Clermont-en-Argonne - Aubréville. Il s'agit d'une surface de cent hectares environ. L'ensemble du château, de l'église et des mottes féodales au dessus du village de Cornay (16 ha. environ) mériterait également un régime spécial.

La liste des paysages archéologiques retenus est la suivante (fig. 21):

- Les mottes et le château de Grandpré (32 ha.)
- Les mottes et le château de Cornay (16 ha.)
- Le village antique d'Avocourt (35 ha.)
- Le village antique de Lavoye (40 ha.)
- Les ateliers le long des voies antiques entre Aubréville et Clermont-en-Argonne (100 ha.)
- Les sites antiques de Châtel-Chéhéry (400 ha.)
- Les ateliers de poterie gallo-romains de la Forêt de Hesse (1000 ha.)

Les sites constituant de tels ensembles ont en général été classés “ à protection forte ”, sauf dans des cas où la destruction du site avait déjà trop progressé.

Leur valeur scientifique et patrimoniale est telle que des mesures de protection méritent d'être envisagées pour ces ensembles. La meilleure d'entre elles est toujours l'achat des terrains concernés par l'Etat, la Région ou un autre organisme public ou parapublic (Fondation reconnue d'utilité publique). Mais dans la mesure où de tels achats resteront rares, on devrait envisager d'y élaborer une politique à long terme, en partenariat avec les autres acteurs économiques et sociaux de la région, qui aboutirait à des conventions de gestion applicables à la globalité de ces paysages. De telles conventions méritent d'être évaluées périodiquement, et adaptées si cela s'avérait nécessaire. En élaborant des mesures de protection, nous distinguons entre deux formes d'exploitation agricole des terrains.

- Tout d'abord les terrains cultivés et les prés temporaires, qui seront de nouveau cultivés dans quelques années. Dans la plupart de ces cas, la fouille nous semble la seule solution.
- Les prés permanents protègent les vestiges archéologiques très bien. Mais il faudrait limiter par convention l'application de toute une série de mesures visant d'améliorer la qualité de tels terrains.
- Les sites en forêt sont en général les plus faciles à protéger, et cela notamment où les terrains concernés sont gérés par l'ONF. Il faudrait notamment éviter l'utilisation d'équipements forestiers lourds sur ces sites, et en particulier sur les terrains où se trouvent des vestiges de routes romaines.

Nous soulignons que de telles mesures de protection ne sont efficaces que si elles sont acceptées par les habitants du secteur concerné, et intégrées dans leur quotidien. Ceci demande des importants efforts de la part des instances proposant les mesures de protection. Les deux conditions seront atteintes plus facilement si les terrains à protéger sont intégrés dans un projet de développement touristique, car cela accorde à ces terrains un nouveau statut, une nouvelle fonction. Le statut des terres concernées est ainsi transformé de négatif (défendu de ...) en positif (servant à dynamiser la région ...). Comme l'Argonne est très riche du point de vue de son patrimoine, mais que ce patrimoine n'est pas bien valorisé, nous sommes de l'opinion qu'il y a de très bonnes conditions pour le développement du tourisme historique et archéologique. Cela nécessiterait une politique qui accentue sur place, l'intérêt des sites et des paysages, par exemple par des pancartes, des randonnées historiques, etc.

La gestion des secteurs à haute probabilité patrimoniale

Les analyses statistiques mettant en liaison les ateliers de céramique et les différentes unités paysagères de la région nous indiquent que la probabilité de trouver d'autres ateliers est bien plus grande dans certains coins que dans d'autres (cf. figs. 1-4). Que faire, donc, des terrains où des nouvelles découvertes semblent fort probables?

Tout d'abord, il ne faudrait pas oublier ce que signifient les catégories “ probabilistes ” sur la dite carte. Ils indiquent les terrains où la probabilité de rencontrer d'autres ateliers de poterie est plus élevée qu'ailleurs. Ces cartes s'appliquent uniquement aux ateliers de poterie galloromaines. Nous n'avons pour le moment pas assez d'instances des autres catégories de vestiges archéologiques dans la région pour que l'on puisse faire d'autres cartes “ prédictives ” pour ces antiquités.

D'autre part, il ne faudrait pas oublier non plus qu'il s'agit de cartes qui représentent des conclusions d'une procédure statistique. Il est donc inévitable que, un jour, on trouvera des sites fort intéressants en dehors des terrains " rouges " dans la région.

Ceci dit, nous avons inclus des parties importantes des secteurs " rouges " dans nos propositions de protection du paysage archéologique, notamment dans la Forêt de Hesse, garantissant ainsi qu'une partie des ateliers à découvrir dans ce secteur seront automatiquement protégés .Ailleurs, nous recommandons pour le moment un contrôle périodique des terrains concernés, couplés à l'obligation d'informer le Service Régional de l'Archéologie immédiatement de toute trouvaille archéologique. On pourrait également envisager la nécessité de passer par ce service afin d'obtenir des permis de construire sur des tels terrains.

Patrimoine archéologique et utilisation des sols

Nous avons déjà signalé qu'il sera nécessaire de comparer nos propositions, basées sur le seul intérêt archéologique des sites et des paysages, avec toutes les informations disponibles concernant les projets d'occupation du sol et de développement de la région. Ce n'est qu'en évaluant les potentiels conflits entre intérêts économiques et sociaux d'une part, et enjeux patrimoniaux de l'autre, que des bonnes décisions pourront être prises. Or, les informations archéologiques peuvent être croisés de trois façons différentes avec les catégories d'occupation et d'utilisation du sol définies dans les POS ou par image satellitale.

La méthode traditionnelle consiste à pointer un site connu sur la carte du POS. Dans cette approche, seules les structures archéologiques localisées sont intégrées dans le processus de décision et d'intervention des services concernés. C'est le système le plus utilisé actuellement en France. Les inconvénients sont évidents, étant donné que seule une petite fraction des sites est connue à ce jour. Notons seulement que cette méthode ne permet aucune politique cohérente et contextuelle de protection ou d'aménagement des vestiges archéologiques.

L'utilisation des SIG a permis l'élaboration de cartes de probabilité des structures archéologiques. Les informations paysagères (naturelles et anthropiques) de tous les sites connus sont croisées, permettant d'établir les paramètres qui ont déterminé ou qui accompagnent l'implantation humaine. On obtient ainsi des cartes de potentiel puis de probabilité archéologiques. L'espace n'est plus alors renseigné par des points, mais par des plages. Tout le paysage est de ce fait évalué selon sa valeur archéologique. Il est possible de faire cette approche par type de structure (fours, châteaux, nécropoles, etc...). En culminant les paramètres de chaque type d'implantation, on obtient une carte de potentiel archéologique général.

La troisième méthode introduit la notion de paysage archéologique, c'est-à-dire, la constitution d'ensembles cohérents. Sous ce terme nous comprenons des ensembles qui montrent une cohérence à la fois chronologique, fonctionnelle et spatiale combinée avec un état de conservation général qu'on peut qualifier de très bon ou d'exceptionnel. Ce groupe englobe des entités qui couvrent de très grandes superficies, même si les sites individuels du paysage considéré ne dépassent pas un hectare chacun. Ceci est bien illustré par les ateliers de potier et la voie antiques entre Lochères et la rive droite de l'Aire dans le secteur de Clermont - Aubréville où ces structures forment un ensemble cohérent. La superficie à considérer comme paysage archéologique y couvre près de 100 hectares.

Les deux dernières méthodes donnent une nouvelle cartographie ou les catégories traditionnelles du POS sont doublés par une quantification et une qualification du facteur de risque archéologique. Cette approche permet de véritables études d'impact patrimoniales lors des phases de planning à moyen et long terme de l'aménagement du territoire et de la gestion du paysage.

Ce travail, en cours, a été fait pour les communes de Varennes-en-Argonne et de Clermont-en-Argonne. Ces deux communes sont les seules de l'Argonne meusienne à

posséder un POS. Du fait de cette documentation complémentaire, elles ont été choisies comme terrain d'expérimentation du système durant l'année 1999.

Ainsi, à Varennes, le noyau urbain de la commune et les projets d'extension du bâti à long terme (classes UA à NAX du POS) se situent à l'écart des zones à haute risque concernant la présence possible de fours de potier antiques. En revanche, une part importante des terrains agricoles et des zones forestières correspond à des zones à risque. L'élaboration de conventions particulières pour ces zones peut être envisagée. L'avantage est clair. Au lieu de devoir imposer une convention pour l'ensemble des zones boisées par exemple, il est possible de restreindre la contrainte, dans le cas de Varennes, à une bande en limite orientale des bois où le facteur risque archéologique est maximal. Dans les terrains agricoles adjacents, essentiellement des prairies, la négociation doit porter alors sur le maintien de cette activité agricole non destructrice dans cette zone. A ce niveau, la discussion archéologie / patrimoine - utilisation du sol / développement économique rejoint les autres facteurs en jeu : politique agricole, biodiversité, paysage culturel (le fameux " Kulturlandschaft " allemand), etc.

Après la mise au point du système dans notre SIG en 1999, nous préparons actuellement ce type de cartographie pour l'ensemble de l'Argonne. A défaut de POS, nous utilisons davantage les images satellitales et les documents de planning régional de la Chambre de l'Agriculture. Seuls les vestiges archéologiques assez nombreux pour permettre des traitements statistiques sont pris en considération. Il s'agit des structures suivantes :

<i>Structures visibles dans le paysage</i>	Autres structures
Champs de tumuli	Nécropoles mérovingiennes
Mottes féodales et maisons fortes	Habitats antiques (villae, etc.)
Eperons barrés	Vestiges artisanaux (fours de potier, fours de verrier).
Voies antiques	

Une place à part a été réservée aux vestiges du paysage culturel. Il s'agit généralement de micro-réliefs et des haies témoins d'une exploitation agricole ancienne. Ces traces couvrent généralement de larges zones du paysage, mais tendent à disparaître rapidement devant l'uniformisation du paysage, conséquence des restructurations récentes de l'agriculture dans la région. La gestion patrimoniale du paysage rejoint fortement ici le besoin de conservation de la biodiversité régionale.

Chapitre 2

Quelles politiques publiques du paysage en France en 2001 ?

Lucie Fontaine

Le paysage est pris en compte dans un certain nombre de lois depuis le début du siècle, mais sans pour autant avoir de réelle définition juridique ; il apparaît ainsi successivement dans la loi sur l'énergie de 1906, dans celle sur la protection des monuments de 1930, dans celle sur l'orientation foncière de 1967 et ainsi de suite : le paysage est de cette façon " mangé à toutes les sauces " et plus particulièrement à celle de la conservation. Il faut attendre 1993 et la loi " paysage " pour aborder le problème de la définition du terme et voir émerger une conception de la notion qui ne soit pas qu'abordée par le biais de la conservation.

Ce long parcours du paysage dans la législation française illustre parfaitement la complexité des approches liées à cette notion, il est donc impératif de reprendre un historique, certes un peu fastidieux, afin de mesurer pleinement les changements apportés par cette loi de 1993 qui semble bien marquer un tournant dans les politiques publiques du paysage. En effet, suite à cette loi un certain nombre de mesures sont venues renforcer cette approche nouvelle, qui peut être symbolisée par la création en décembre 2000 d'un Conseil national du paysage qui, loin d'avoir des visées juridiques ou législatives, se veut lieu de débat et d'écoute : la grande question demeure, mais qu'est-ce donc que le paysage ?

Protéger, conserver ... figer

À l'origine, la politique française de protection du paysage s'est mise en place sur un réflexe de défense. Dès la première moitié du XIX^e siècle des écrivains, Prosper Mérimée, George Sand ou Victor Hugo, inquiets des transformations que subit l'espace et surtout des dégradations que connaissent les monuments historiques, se mobilisent pour dénoncer cette évolution des choses. De la pression de ce mouvement vont naître les premiers éléments d'une législation : le 21 avril 1906 fût promulguée une loi sur les sites et monuments naturels et artistiques qui organise leur protection ; elle est suivie le 15 juin 1906 par la loi sur les distributions d'énergie qui évoque la nécessité de satisfaire la " protection des paysages " lors de la réalisation des travaux. Le 31 décembre 1913 la loi sur les monuments historiques est l'aboutissement du courant de défense du patrimoine initié au XIX^e siècle. Ce sont ces premières lois qui sont à la base de la mise en place d'une politique du paysage en France, et elles illustrent bien la problématique dans laquelle le paysage va être enfermé dans les années suivantes : l'objectif est de conserver, de protéger, en un mot de mettre sous cloche.

La loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites " de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque " institue des " zones de protection " autour des monuments et sites inscrits. Première législation de protection du patrimoine naturel, elle met en avant la volonté de préserver des sites naturels jugés beaux ou évocateurs. C'est également elle qui institue les mesures de classement et d'inscription. Le classement n'accepte aucune modification du site sans autorisation du ministre et aucun permis de construire ne peut être délivré sans son accord préalable ; l'inscription, moins contraignante, prévoit que tous les travaux autres qu'agricoles, doivent être déclarés, après avis de l'architecte des bâtiments de France. La loi du 25 février 1943 arrive en complément de ces deux lois : la notion des " abords des monuments historiques " apparaît et donne à l'architecte des bâtiments de France la mission d'empêcher toutes atteintes visuelles graves au monument ainsi qu'aux perspectives qui s'ouvrent autour de lui et ce dans un rayon de 500

m. Toujours dans la continuité d'une logique de préservation et de protection cette loi offre néanmoins une ouverture à la notion de paysage.

La loi du 12 avril 1943, relative à la publicité par panneaux, affiches et enseignes, interdit toutes publicités sur les monuments naturels et dans les sites classés ou inscrits ainsi que sur les édifices et monuments qui " bien que non classés ou inscrits présentent un caractère artistique, esthétique ou pittoresque ". Cette loi témoigne toujours de la même volonté de préserver les sites remarquables de toutes atteintes visuelles ; elle aborde en fait un problème qui fait toujours débat aujourd'hui et sera relayé par la loi de 1979 et celle de 1995 sur l'affichage dans les zones sensibles.

En parallèle aux préoccupations patrimoniales, le débat sur la protection de la nature se met en place. Le 27 novembre 1946 voit la création du Conseil national de la protection de la nature en France. Ce conseil est chargé de " définir le statut des parcs nationaux et des réserves " et apparaît comme un prélude à la loi du 20 juillet 1960 qui instaure la création des parcs nationaux. L'objectif est la protection " des grands sanctuaires de la nature ", il s'agit de vastes territoires, souvent peu habités, présentant une richesse naturelle exceptionnelle, qui doivent être protégées et gérées. De ce fait ils sont soumis à une réglementation sévère qui institue une zone centrale qui est une " réserve intégrale " et une zone périphérique, où certaines activités peuvent être développées. C'est un établissement public national placé sous l'autorité du ministre de l'Environnement qui est chargé de la gestion. 1963 voit la création des parcs de la Vanoise et de Port Cros.

La loi Malraux du 4 août 1962 fait apparaître une volonté d'aborder le problème de la conservation sous un angle nouveau. En effet, par la création de " secteurs sauvegardés ", la protection ponctuelle – au goût du jour jusqu'alors – se voit remplacée par l'idée de protection globale. En organisant la protection de quartiers anciens, valant non seulement par la présence de monuments remarquables mais également par des ensembles architecturaux moins prestigieux mais cohérents, une idée importante apparaît, celle d'un ensemble, d'un "tout" à sauvegarder. De plus, elle met en place un impératif de planification créant un " véritable plan d'occupation des sols à préoccupation esthétique " (Anny Rouso **ref** !). Ce sont les ministres chargés de l'Urbanisme et de l'Architecture qui conjointement délimitent ces secteurs sauvegardés ; pour la première fois le droit du patrimoine et le droit de l'urbanisme sont reliés. Un architecte, désigné par les deux ministres et sous autorité du préfet, se voit confier la mission de réalisation d'un plan de sauvegarde qui, après approbation par décret en Conseil d'Etat, se substitue à tout plan d'aménagement ou d'occupation des sols, devenant ainsi la seule référence d'inscription des politiques de réhabilitation de ces secteurs. Avec cette loi, deux changements profonds interviennent : elle instaure d'abord le passage d'une logique de préservation ponctuelle à une logique de protection globale, et elle assure ensuite la nécessité de concevoir le paysage également comme un lieu de vie (c'est le volet réhabilitation qui sous-entend la revitalisation de ces anciens quartiers et l'assise de leur identité culturelle).

C'est dans cette période-là que se dessine peu à peu la nécessité de passer d'une politique de conservation à une politique de gestion et d'aménagement. Cette transition s'est mise en place graduellement ; la première étape a été celle de la prise de conscience des limites d'une politique uniquement protectrice : un paysage évolue et le figer n'est pas une solution. L'idée relais est alors celle des études : quelles valeurs se doivent d'être sauvegardées ou développées ? C'est lors de la création des OREAM (Organisation Régionale d'Étude en Aire Métropolitaine), en 1966, qu'une recherche sur le paysage, associée aux problèmes d'aménagement, se met en place. La DATAR s'en mêle au niveau régional, et dans la suite d'autres organismes y viennent également (CEMAGREF, DRE, CETE). Mais à l'époque le paysage est vécu comme une contrainte et non comme l'affaire de tous : la valeur sociale qui lui est attribuée est celle d'un paysage élitiste et citadin, ce qui n'est pas sans créer des conflits, en particulier en milieu rural. Cette période a le mérite d'avoir posé la nécessité d'une réflexion sur le paysage, vécu alors comme allant de soi.

En 1967, la loi d'orientation foncière – créant les POS – participe à cette réflexion, tout comme les sollicitudes concernant la nature qui continuent à occuper les esprits avec, également en 1967, le décret instituant les Parcs naturels régionaux (même si le premier, celui de Chevreuse ne voit le jour qu'en 1985). En 1971 ces préoccupations se voient pour la première fois attribuer une institution qui leur soit uniquement consacrée : c'est la création du Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement qui a pour charge le rapport de la nation avec son patrimoine naturel.

Mais le grand tournant a lieu en 1976 avec la loi sur la protection de la nature. En effet, le droit de la nature a joué un rôle important dans le droit du paysage et particulièrement cette loi du 10 juillet 1976, qui pour la première fois indique que la nature est un patrimoine collectif et qu'il revient à toute action privée ou publique une obligation juridique de sauvegarde. De plus, cette loi instaure les études d'impact : une telle prescription, lors de travaux d'aménagement, privés ou publics, d'une certaine importance, est révélatrice d'une volonté de "médiation" entre le sens "culturel" que le paysage représente en France et les transformations qu'il subit. Ainsi la nature devient l'affaire de tous, un pas en avant est fait dans la considération sociale de l'environnement, l'extension au paysage sera effective plus tard, mais cette loi ouvre le débat.

Une autre étape est franchie en 1983 avec la loi sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. Elle institue les zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU) ; les communes intéressées peuvent, de manière facultative, mettre en place ces zones de protection qui peuvent s'appliquer à un champ plus important que les restrictifs "abords de monuments". Ainsi la protection trouve dans cette loi la possibilité d'un changement d'échelle au niveau décisionnel et donc dans le sens du "paysage affaire de tous".

Les choses se précipitent au milieu des années quatre-vingt avec successivement la loi Montagne de 1985 et la loi Littoral de 1986. En effet, si ces lois sont plus proches du droit de l'environnement, elles n'en ont pas moins le mérite d'être les premières à avoir pris en compte le paysage comme appartenant à un cadre homogène, reconnaissant ainsi l'identité de la montagne et par-là même un "paysage montagnard". Les espaces montagnards et littoraux se sont vus, depuis la seconde moitié du siècle, confrontés au problème d'une urbanisation touristique croissante, or en tant qu'espaces remarquables la question du développement d'activités économiques et de la préservation se pose de manière cruciale. C'est ainsi que ces deux lois en sont venues à mettre en place les notions "d'aménagement, de protection et de mise en valeur" : devant prendre en considération des intérêts multiples et parfois contradictoires ; l'Etat a affirmé son rôle en délimitant lui-même les espaces remarquables palliant ainsi aux carences des collectivités locales en matière de protection des paysages. Ces lois ont, de part la définition d'ensembles paysagers cohérents, préparé la loi Paysage de 1993.

En parallèle, l'année 1991 voit naître deux instances importantes pour les problèmes liés à l'environnement : les DiREN (22 Directions régionales de l'environnement) et l'IFEN (Institut français de l'environnement).

En 1992 la loi "1 % paysage", sur l'insertion des aménagements et pour la maîtrise de l'évolution du paysage aux abords des grandes infrastructures, achève ce processus de prise de conscience d'un paysage qui ne soit pas que "remarquable". Notons que cette même année a lieu la conférence de Rio : la Convention sur la diversité biologique, signée par 153 pays, prévoit l'obligation générale de conserver la nature et la diversité de ses espèces animales et végétales ; elle participe également à l'évolution d'une prise en compte générale de l'environnement.

Ainsi il aura fallu presque un siècle de législation "tournant autour" du paysage, avec des approches fragmentées conduisant à une "mise en bocal" du paysage (Patricia Vuillod) pour enfin aboutir à la question de la définition du paysage et tout ce que cela suppose.

1993 : la loi “ paysage ” et les nouvelles initiatives

Enfin le paysage apparaît avec la loi de 1993 dans toutes ses composantes (ou presque), qu’il soit urbain, rural, banal ou exceptionnel. Le paysage doit être pris en compte à la fois dans les études d’aménagement, dans les plans d’occupation des sols et dans les procédures d’urbanisme. C’est l’apparition de la notion d’intérêt paysager qui consolide ce nouveau droit du paysage. Il trouve son cadre grâce au rôle de l’Etat, qui devient le garant des grands équilibres de ces paysages en évolution (l’intercommunalité, cas de figure courant en termes d’unité paysagère, ne se passe pas toujours bien), et grâce au souci d’application de ces principes aux échelles géographiques correspondantes. Le paysage est depuis lors reconnu comme “ un des atouts majeurs d’un territoire en tant que patrimoine et enjeu de développement ”. Mais on trouve également dans cette loi des propositions relatives aux procédures d’enquêtes publiques, à la composition de la commission départementale des Sites, ainsi qu’à l’élaboration des inventaires du patrimoine faunistique et floristique. Trois séries de mesures caractérisent cette loi :

- Le renforcement des prérogatives de l’Etat et des collectivités territoriales afin d’assurer une meilleure maîtrise de l’évolution des paysages grâce à des directives de mise en valeur et de protection
- L’extension du domaine d’application des mesures existantes dans l’urbanisme
- La préservation des éléments paysagers agricoles et ruraux lors d’aménagements fonciers et lors des opérations de remembrement

La première mesure s’oriente encore en direction des paysages remarquables (on ne change pas une formule qui gagne !), mais avec cependant des orientations tournées vers leur gestion et non uniquement leur conservation. En effet, la loi énonce la mise en place de “ directives de protection et de mise en valeur des paysages ” tout en autorisant une évolution en fonction des aménagements qui auront été jugés à propos par les différentes collectivités. L’objectif est donc de mettre en place une structure suffisamment souple pour permettre, tout en protégeant le paysage, la réalisation d’aménagements et l’accueil d’activités économiques. Les directives sont donc le support officiel de l’Etat qui délimite les grandes tendances à respecter par les collectivités territoriales : elles précisent à la fois les principes fondamentaux de protection et les stratégies à moyen ou long terme. Elles sont élaborées avec les collectivités territoriales concernées, les associations agréées et les organisations professionnelles intéressées, avant d’être approuvées par décret du Conseil d’Etat. Il est donc essentiel que cette élaboration concertée aboutisse. Ces directives se veulent seulement incitatives, mais elles comportent néanmoins une certaine valeur contraignante : en effet, les POS et schémas directeurs se doivent de leur être compatibles.

Un des cadres d’application de ces directives est le PNR : la région et les partenaires concernés établissent en concertation une charte constitutive qui doit être adoptée par décret. Si jusque-là, la procédure n’a rien de particulièrement innovant, il n’en est pas de même pour la valeur accordée à la charte. Il est dit que “ l’Etat et les collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l’exercice de leurs compétences sur le territoire du parc ” ; de même, tous les documents d’urbanisme se doivent d’être compatibles avec les orientations de la charte. Ainsi la charte elle-même devient le moyen de “forcer” les différents partenaires à traduire la réalité paysagère et environnementale du PNR dans les aménagements prévus.

La deuxième mesure concerne les procédures d’urbanisme, elle étend le champ d’application des POS, des ZPPAU et des permis de construire. Ces derniers doivent nécessairement prendre en compte la dimension paysagère.

Ainsi, il est souhaité que le débat municipal s’oriente plus sur l’identité paysagère de la commune afin de *délimiter les éléments du paysage appartenant à l’identité collective* (bocages, murets ou dallages urbains...). De plus l’autorité du maire se voit confirmée pour l’application des arrêtés municipaux ayant trait à la prolifération des enseignes et panneaux publicitaires en entrée de ville. Le POS peut également protéger des éléments isolés du

paysage (comme un arbre remarquable). C'est dans cette optique que sont réalisés des inventaires faunistiques et floristiques qui se doivent d'être communiqués au préfet, puis à la commune avant toute élaboration de POS. Cette partie s'applique tout particulièrement aux ZNIEFF et aux zones concernées par la " directive habitats "

Au sujet des ZPPAU, le domaine de compétences s'agrandit au patrimoine paysager, c'est-à-dire que certaines zones où le bâti ne domine pas peuvent être délimitées dans un objectif de préservation et de mise en valeur. Les architectes des bâtiments de France se voient ainsi dans l'obligation de prendre en compte la dimension paysagère avant de donner tout accord pour les travaux envisagés dans de telles zones.

Le ministre a souhaité un temps mettre en place un permis paysager au même titre qu'un permis de construire ; le législateur n'a pas suivi jusque-là mais a admis une adjonction à ce dernier. Ce volet " paysage " du permis de construire traite du problème des abords et de l'accès aux bâtiments ainsi que du problème de leur insertion dans l'environnement et de l'impact visuel. L'accent est donc mis sur la nécessité d'une visualisation du projet afin d'aider le maire, dernier décideur, à apprécier la validité du projet. Quelques réserves sont cependant à émettre : on ne parle pas ici des travaux ne demandant pas de permis qui peuvent pourtant ne pas répondre à la nécessaire insertion paysagère...

La troisième mesure s'attache à faire reconnaître l'utilité de l'agriculture en tant que facteur de gestion et de production du paysage. Les opérations d'aménagements fonciers sont déjà réglementées par le code rural, mais ces dernières sont renforcées par un certain nombre de dispositions visant à asseoir la prise en compte paysagère. Tout d'abord par la modification des commissions d'aménagement foncier où l'on essaie d'intégrer d'une façon plus heureuse les élus et les représentants qualifiés chargés de la protection de l'environnement et des paysages. Ensuite il est dit que toute opération de remembrement doit être précédée d'une étude préalable, et ce avant même que la délimitation du périmètre soit effectuée. De plus, à charge de ces commissions d'identifier, par un descriptif et un plan, les haies, les plantations d'alignement, talus et fossé qui abritent encore de nombreuses espèces sauvages ayant disparu dans des zones d'agriculture intensive, et qui participent de la constitution d'un paysage. Il faudra alors entretenir et pérenniser ces éléments paysagers ce qui peut supposer parfois des arrachages que le préfet accordera au cas par cas. Ces opérations peuvent donner droit à des aides publiques et à des exonérations fiscales lors d'un contrat d'entretien.

La loi Paysage marque bien un tournant dans l'histoire des politiques publiques paysagères : pour la première fois, la notion de gestion du paysage y est abordée. Le paysage devient même un élément d'aménagement grâce aux directives paysagères, aux POS paysagers et au " volet paysage " des permis de construire, et enfin grâce aux modifications apportées au cadre des opérations foncières et de remembrement.

Dans son sillage, la loi Paysage a entraîné la conception d'un certain nombre d'autres textes législatifs. D'abord la circulaire du 21 novembre 1994, concernant l'application du décret du 11 avril 1994 relatif aux directives paysagères de protection et de mise en valeur des paysages. Cette circulaire définit les diverses composantes du paysage : " végétal ou minéral, naturel ou urbain, ouvert ou fermé, le paysage objet de la directive peut avoir été façonné par l'homme ou par la nature ; son caractère remarquable peut être lié autant à ses composantes géographiques ou virtuelles qu'à son contexte historique ou culturel "

Le besoin d'une définition du paysage se fait ainsi de plus en plus pressant et le législateur tente d'y répondre, à la fois de manière conceptuelle et de façon pratique en explicitant le contenu et les fonctionnalités de ce nouvel outil que sont les directives paysagères. À la fois contraignantes et incitatives, ces directives, après approbation du Conseil d'Etat, sont mises en compatibilité avec les POS communaux sous contrôle du préfet. En étant à la fois aménageur et protecteur du territoire, l'Etat multiplie les niveaux d'intervention, ce qui parfois peut compliquer les choses. Cependant, n'étant pas le seul intervenant dans ces politiques, il nous faut nuancer notre propos ; en effet, les communes, départements et

régions ont eux aussi leur rôle à jouer, nous nous attarderons sur ceux-ci dans la deuxième partie de ce rapport.

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement institue le paysage " patrimoine commun de la nation ", dont il spécifie que " leur protection, leur mise en valeur, leur restauration et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable ". Chaque collectivité se doit d'assurer leur gestion, et d'en être le garant dans le cadre de leurs compétences. Ainsi, un conseil départemental de l'environnement et un comité régional de l'environnement peuvent être créés au sein de ces collectivités ; de plus dans chaque département un inventaire du patrimoine naturel doit être réalisé.

La circulaire du 15 mars 1995 relative aux instruments de protection et de mise en valeur des paysages fait le point sur les outils juridiques nouveaux mis en place par la Loi Paysage, aborde le sujet des démarches partenariales et s'attache à reconnaître l'importance des instruments de connaissance du paysage. À travers ce texte, la nécessité d'une connaissance du paysage se fait de plus en plus pressante. Il en est de même en ce qui concerne les initiatives partenariales qui ont pu être prises localement et qui se sont avérées porteuses d'avenir ; la circulaire du 21 mars 1995 institue de fait les " contrats de paysage ". Leur objectif est de promouvoir une politique dynamique du paysage associant " développement et qualité des espaces ", le paysage ordinaire se voit cette fois réellement intégré dans une politique du paysage avec en toile de fond le réel souci de la demande sociale de paysage.

L'année 1997 est tournée vers le développement durable (élaboration de la stratégie nationale et assemblée générale à l'ONU), thème où le paysage doit finir par trouver sa place. Elle voit également la transformation du ministère de l'environnement en ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cette association fait de ce nouveau ministère un ministère de " plein exercice " avec ses moyens d'actions et surtout une logique d'insertion de l'environnement dans un développement durable.

2000 est l'année d'aboutissement d'un projet établi depuis 1992 : la rédaction du code de l'environnement. Le droit de l'environnement étant constitué de législations d'origines et d'époques différentes, ayant souvent évoluées, il a été décidé en mai 1992 d'élaborer un code de l'environnement. Parmi les orientations retenues pour la conception de ce code figurait la protection de la qualité des milieux naturels. Mais les aléas de la vie politique n'ont pas permis la réalisation de ce code avant septembre 2000.

Le passage d'un paysage élitiste et remarquable à un paysage ordinaire et à l'acceptation d'une demande sociale forte trouve son aboutissement dans la création le 8 décembre 2000, par décret, d'un Conseil national du Paysage, dont les objectifs sont :

- de proposer au Ministre en charge de la politique des paysages un rapport annuel sur l'évolution des paysages en France
- de procéder à un bilan de la mise en œuvre de la loi Paysage
- de proposer au Ministre toute mesure susceptible d'améliorer la situation des paysages français

En tant qu'organe consultatif, le Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement peut demander son avis au Conseil sur des projets législatifs et réglementaires ayant trait aux paysages. Composé de personnalités expertes en paysage issues à la fois de la société civile, de collectivités locales et de l'administration de l'Etat, le conseil se réunit une fois par an au moins et publie régulièrement un rapport d'activités. Lors de la séance inaugurale du 28 mai 2001 le conseil est défini comme " une instance politique au plein sens du terme, et non pas une instance technique chargée de donner des avis sur des projets particuliers. " Il se veut avant tout un " lieu de réflexion sur la politique des paysages, de débat sur la prise en compte du paysage dans les différentes politiques publiques et de formulation de l'évolution de la demande sociale en matière de paysage " ; le paysage doit donc devenir un sujet politique à part entière qui ne soit pas l'apanage des experts mais qui soit le souci de tous. Les thèmes abordés lors de cette séance ressemblent fort à ceux traités

par la circulaire du 15 mars 1995, preuve que malgré de bonnes intentions l'affaire ne s'est pas encore réellement mise en route... On trouve ainsi la question de la connaissance du paysage, celle du renforcement de la cohérence des politiques du paysage et enfin celle du " soutien de la compétence ". À ce sujet le Conseil appuie l'idée du renforcement du rôle des DIREN. Le dernier point évoqué est celui de l'adhésion de la France à la convention européenne du paysage, signée le 20 octobre 2000 qui " concerne l'ensemble des paysages, des plus remarquables aux plus quotidiens, dans l'ensemble des stratégies d'intervention, qu'il s'agisse de protection, de gestion ou d'aménagement. "

Ainsi un droit du paysage se met en place petit à petit (même s'il n'existe pas encore de définition juridique du terme). On assiste depuis peu à une réelle volonté de politique publique du paysage où l'Etat joue le rôle de garant de la protection et de la mise en valeur des paysages et d'arbitre entre projets d'aménagements et souci de protection du territoire. Mais il est loin d'être le seul intervenant possible dans ces politiques publiques ; tous les niveaux de l'administration territoriale sont en effet concernés et possèdent des moyens d'actions. Communes, départements et régions sont aujourd'hui en charge d'assurer une cohérence à ces diverses réglementations. C'est pourquoi nous allons nous attacher maintenant à détailler les rôles des différents acteurs publics du paysage et présenter les différents outils qui sont à leur disposition.

Chapitre 3

Introduction à l'Argonne moderne

Paola Filippucci

L'un des principaux objectifs du projet "Les Ateliers Céramiques..." est d'étudier l'histoire de la production de la céramique sigillée gallo-romaine en Argonne, à travers une approche globale qui envisage cette production comme une phase dans l'occupation, l'utilisation et la formation même d'un paysage sur le long terme (Vol. 1 : 5). L'autre objectif majeur vise à formuler des recommandations en vue de la gestion des sites archéologiques de la région dans le cadre d'une véritable gestion patrimoniale (Vol. 1 : 4). La réalisation du premier objectif a été menée à bien grâce à la campagne de prospections et de fouilles (cf. rapport REF) ; le second objectif sous-tend l'enquête ethnographique que j'ai menée dans l'Argonne en 2000-01 et qui fait l'objet de ce rapport. Ces deux objectifs sont toutefois étroitement liés, et c'est leur interaction même qui confère à cette étude une portée plus générale. Le point d'ancrage de cette interaction est la notion de paysage, telle qu'elle a récemment été formulée en archéologie et en anthropologie sociale (cf. par exemple Bender 1993; Hirsch et O'Hanlon 1995; Ucko et Layton 1999). Cette perspective considère le paysage comme un processus continu et permanent de modelage physique et d'interprétation symbolique du terroir (Hirsch et O'Hanlon 1995). Dans cette perspective, le paysage est à la fois une entité physique qui sert de cadre de vie (produire, habiter, se déplacer), et une image culturelle du terroir qui est (ou peut être) une expression de l'identité et qui, en tant que telle, se trouve impliquée dans un processus social, tout particulièrement celui de la définition de communautés de nature variée.

De fait, si l'on veut étudier et comprendre le paysage de l'Argonne en tant qu'entité historique, il faut inclure les activités et les représentations qui s'y sont rapportées jusqu'à l'époque actuelle et celles qui ont encore cours aujourd'hui. De ce point de vue, une enquête ethnographique portant sur la manière dont les populations locales perçoivent aujourd'hui le paysage de l'Argonne, sur les activités qui s'y déroulent, est la continuation logique de l'étude du paysage argonnais d'autrefois à travers l'archéologie. Parallèlement, du point de vue de l'ethnologue, l'archéologie est aussi une des activités qui contribuent aujourd'hui à forger le paysage d'une région : en effet, elle lui confère un sens et une valeur en identifiant et en enregistrant les vestiges du passé, elle la façonne très concrètement en mettant au jour ces vestiges, en les préservant et en les exposant. Une fois découverts, les vestiges et le passé qu'ils évoquent deviennent partie intégrante du paysage d'une région, tout comme les archéologues les ayant découverts appartiennent à la société humaine qui vit dans et grâce à ce paysage. La place des archéologues professionnels dans cette société est néanmoins influencée par le fait que dans les pays occidentaux modernes et industrialisés comme la France, l'archéologie est intégrée dans une politique gouvernementale. Une politique gouvernementale consiste en des pratiques et des représentations par le biais desquelles les organismes officiels de l'État-nation (et maintenant ceux d'entités supranationales comme l'Union Européenne) "gèrent" un territoire, et exercent ainsi leur contrôle et leur souveraineté sur ce territoire (Shore et Wright, Hajer). A cet égard, et à l'instar de toute politique, l'archéologie peut être considérée comme un moyen de façonner le paysage en fonction de priorités qui ne concordent pas nécessairement avec celles des populations locales. Tel peut plus particulièrement être le cas dans un pays centralisé comme la France. En même temps, l'archéologie ne représente qu'un secteur de la politique gouvernementale, et ses objectifs peuvent être en désaccord avec ceux d'autres responsables politiques sur le même territoire.

La possibilité d'une discordance entre les préoccupations des populations locales et celles des archéologues, entre les préoccupations des archéologues et celles d'autres décideurs politiques, souligne le fait que le paysage peut être un foyer et un abcès de fixation de conflits et de rivalités, matérialisant les intérêts divers et antagonistes des sociétés humaines (cf. Bender 1993). Cela veut dire que la valeur propre ou accordée au paysage tend à être source de controverses : le désaccord portera non seulement sur ce qui a ou n'a pas de valeur dans un paysage donné, mais aussi sur le type de valeurs (économique, naturelle, culturelle, etc.) attribuée à la même portion du terroir. Plus particulièrement, les administrations gestionnaires et les populations locales tendent à ne pas aborder et traiter le paysage de la même manière. Les gens qui vivent au sein d'un paysage intègrent celui-ci dans leur expérience de vie quotidienne, ils l'impliquent dans leurs activités, l'investissent de sens et en retour s'en investissent de sens. Ce qui peut ou ne peut pas être fait à et dans une portion donnée du terroir dépend des rapports sociaux et symboliques particuliers qui s'y articulent de manière contraignante, et fait partie de la manière dont ces rapports se perpétuent ou se modifient. En d'autres termes, du point de vue des populations locales, tout acte accompli dans un territoire ou le concernant est chargé de signification sociale et symbolique. Par contraste et de façon caractéristique, les administrations gestionnaires ont tendance à considérer et à traiter le terroir comme un espace neutre, qu'il faut aménager, organiser, diviser et contrôler rationnellement (cf. par exemple Sack 1986). Lorsqu'elles investissent cet espace d'une signification sociale et symbolique, cela renvoie le plus souvent aux rapports et aux sens qui transcendent les perceptions et l'expérience locales. À cet égard, l'Argonne est un exemple révélateur : depuis 1919, le paysage y a été géré principalement comme faisant partie des "champs d'honneur", c'est-à-dire par référence au rôle et à la signification de ces espaces naturels pour une communauté nationale plutôt que pour les communautés locales, qui pouvaient penser, elles, que l'honneur était éclipsé par les destructions, les transferts de population et les pertes en vies humaines.

Comme le suggère cet exemple, la disjonction entre la politique gouvernementale adoptée à l'égard du paysage et l'expérience qu'ont de ce même paysage les populations locales pose problème en raison de ce qui est en jeu : l'identité, comprise comme un processus par lequel une population s'auto-définit, "qui nous sommes". Dans les sociétés européennes comme dans bon nombre d'autres, ce processus passe essentiellement par l'appropriation concrète et symbolique de l'espace et du temps, la création du paysage et de l'histoire, la récapitulation de "ce qui nous appartient". Dans la pratique, les cadres identitaires locaux et non locaux (nationaux, par exemple) ne sont pas nécessairement antithétiques, opposés ou incompatibles : les premiers peuvent être perçus comme une version atténuée des seconds, comme par exemple lorsque les gens parlent de patrimoine et de petit patrimoine, pour désigner respectivement les objets porteurs de sens dans la "grande" histoire culturelle de la nation, ou au contraire dans la "petite" histoire des populations locales. A travers ce type de catégorisation, la diversité locale peut se constituer comme faisant partie intégrante de l'unité globale de la nation (cf. Herzfeld 1987). Là où le bât blesse, c'est lorsque la politique gouvernementale entrave activement les processus de construction identitaire, en imposant des décisions génératrices de conflit avec les populations locales ou au sein de ces populations. Un exemple typique en France (avec des répercussions en Argonne) est la récente directive "Natura 2000" de l'Union Européenne, qui appelle chaque Etat membre à désigner les sites naturels susceptibles de devenir des espaces protégés². Cette directive n'est encore qu'aux premiers stades de son application³, et elle prétend tenir compte, pour chaque zone sélectionnée, des "exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent" (www.natura2000.environnement.gouv.fr/10questions.question1.html). Toutefois,

² Les mieux adaptés à la préservation de l'habitat animal et des espèces végétales de manière à pérenniser la biodiversité (Cf www.natura2000.environnement.gouv.fr/10questions1.html).

³ Les sites ont été maintenant choisis et le réseau sera mis en place en 2004. (Cf www.natura2000.environnement.gouv.fr/10questions/question1.html).

dans la pratique, la création d'un espace protégé a suscité une certaine méfiance au niveau local, en raison du mode centraliste d'application de la directive. En Argonne, où la création d'une zone Natura 2000 est envisagée dans la forêt de Beaulieu, les administrateurs locaux n'ont pas été les seuls à déclarer qu'ils en redoutaient les implications parce qu'ils n'étaient pas suffisamment informés. L'opinion était convaincue que l'initiative émanait "des énarques dans un bureau", qui "ont pris la carte, on dit : "Voilà, ça serait beau", elle considérait que c'était un moyen qu'avaient trouvé "les écolos des villes" pour limiter l'accès de la population rurale à la forêt et en restreindre l'utilisation. Dans d'autres régions, certains lobbies et notamment celui des chasseurs, ont largement tiré parti de ce dernier argument, se servant de cette directive comme d'une arme dans leur campagne contre les écologistes.

L'exemple de Natura 2000 (d'autres seront évoqués dans le corps de ce rapport) illustre bien comment, une fois transférée au niveau local, une politique gouvernementale appliquée au paysage peut s'avérer préjudiciable à la construction de l'identité à travers un investissement profond des habitants dans leur terroir, ou en d'autres termes au sentiment d'appartenance à un lieu (*cf.* Casey 1993). C'est là un problème sérieux dans le monde contemporain, exposé aux pressions de la mondialisation, et dans lequel le "lieu" [*place*], au sens d'espace local signifiant, apparaît comme un pôle viable, mais menacé, de l'identification collective (*cf.* par exemple Castells 1997). Si, au contraire, l'objectif d'une politique gouvernementale est de contribuer à favoriser la création et le maintien des "lieux" en tant que points d'ancrage de l'identité des populations, il est nécessaire d'analyser, à partir de cas concrets, le rapport entre la politique gouvernementale et les conceptions/perceptions locales du paysage, afin d'exposer les problèmes et d'envisager les solutions possibles. Ce rapport constitue précisément une étude de ce type, qui prend comme point de départ l'archéologie en tant qu'exemple de politique gouvernementale pour soulever des questions plus générales. Toutefois, l'archéologie sera également examinée en tant qu'exemple de politique gouvernementale dont la responsabilité spécifique est d'aborder la question de la construction identitaire, dans la mesure où elle s'attache aux vestiges matériels du passé ; ceux-ci, on l'a vu, forment une part importante de ce que chaque population définit comme "lui appartenant", comme étant son patrimoine. Comme on l'a dit précédemment, cela signifie que l'archéologie est directement impliquée dans la création des paysages, et donc, pour partie, dans la fabrication de "lieux". En d'autres termes, l'archéologie est engagée dans "la création active d'un passé pluriel pour satisfaire des besoins contemporains" (Evans 1997 : 105 ; *cf.* Olivier 1997). Entre autres tâches, il lui faut donc imaginer et appliquer une politique de mise en valeur des sites archéologiques, de leur gestion en tant que constituants du patrimoine d'un groupe humain, non comme processus neutres de découverte et d'exposition, mais plutôt comme le résultat d'une négociation et d'une médiation entre des intérêts divergents ou conflictuels. L'efficacité des mesures de protection et de mise en valeur résultera de l'identification des différentes priorités, préoccupations et évaluations de ceux qui sont concernés par un paysage particulier, y compris les populations locales et les responsables politiques (*cf.* Vol. 1 : 23 et EPPM)

L'enquête ethnographique : méthodologie et objectifs

Le travail de terrain dans l'Argonne s'est déroulé entre février 2000 et Juillet 2001⁴. Pendant toute cette période, j'ai occupé un gîte rural dans un village de l'Argonne meusienne, et je me suis efforcée de rencontrer et de discuter avec un maximum de gens, autant que possible sans distinction d'âge, de sexe, d'occupation et de statut au sein des populations locales. Pratiquant une " observation participante ", qui implique une analyse fine des pratiques et discours quotidiens, j'ai mis en œuvre diverses méthodes d'enquête auprès des habitants : observations de terrain, entretiens non directifs et entretiens directifs, plus structurés. La zone d'étude été définie en premier lieu par le champ des réseaux locaux qui permettaient d'avoir accès aux informateurs et de collecter l'information ; en second lieu par les perceptions locales de ce qui constitue l'Argonne ; et en troisième lieu par la couverture des prospections archéologiques et les concentrations de sites mises au jour. Dans la pratique, et bien que j'aie tenté d'établir des contacts trans-départementaux et de mener des observations dans les trois départements aux confins desquels s'élève le massif de l'Argonne, mon enquête a concerné essentiellement la partie orientale du massif qui recoupe les départements de la Meuse et des Ardennes, secteur où la concentration des sites archéologiques découverts est la plus forte. C'est en vivant dans la région et à travers un contact quotidien avec ses habitants que j'ai pu effectuer mes observations et nouer des relations informelles, mais j'ai également participé à des activités centrées sur l'appréciation du paysage local et du patrimoine culturel et naturel. C'est ainsi que j'ai suivi des visites et circuits guidés ; que j'ai partagé les activités (excursions, stages, sorties) de la principale association de randonneurs de la région ; et qu'en juillet 2000 et 2001, lorsqu'à l'initiative du Conseil général de la Meuse il a été décidé de nettoyer et de remettre en état le vieux cimetière d'un village argonnais, je me suis jointe aux habitants du village. J'ai aussi visité en compagnie d'un amateur local un bon nombre des sites archéologiques de la région ; chaque fois que l'occasion s'en présentait, j'ai visité avec ceux qui voulaient bien me servir de guide les villages environnants et les curiosités locales. J'ai également mené des entretiens semi-directifs, enregistrés, auprès d'un échantillon représentatif d'une catégorie de gens identifiés comme se sentant hautement concernés par l'aménagement du paysage et la gestion du patrimoine en Argonne, y compris les principaux acteurs économiques de la région. Les personnes interrogées sont les suivantes :

- les maires de toutes les communes concernées par les prospections archéologiques ;
- les représentants des organismes supra-communaux (S.I.V.O.M., Communautés de communes)⁵ ;
- les représentants locaux du Conseil général et des S.I.V.O.M. (Clermont-en-Argonne ; Sainte-Menehould) ou des Communautés de communes (Seuil d'Argonne, Vouziers) ;
- les représentants des organismes officiels concernés à l'échelon du Département et de la Région par le patrimoine, le tourisme et l'aménagement paysager dans les trois départements⁶ ;
- les agents locaux de l'Office National des Forêts dans les trois départements ;
- les directeurs, le personnel et les bénévoles des Offices de Tourisme des trois départements ;

⁴ En trois étapes, Février/Avril et Juillet/Septembre 2000; et Juillet/Septembre 2001.

⁵ Particulièrement, les responsables du S.I.V.O.M. de Clermont-en-Argonne et de l'Argonne Champenoise, dans le Codecom de l'Argonne Champenoise et le (nouveau) Codecom Centre Argonne qui englobe Clermont.

⁶ J'ai interviewé des personnalités du Conseil Départemental du Tourisme et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Meuse; le Service Régional de l'Archéologie de la Meuse; l'O.N.F. de la Meuse, de la Marne et des Ardennes; les Régions Lorraine et Champagne-Ardenne; et les Directions Départementales de l'Agriculture et Forêts de la Marne, de la Meuse et des Ardenne.

- les professionnels du tourisme (propriétaires ou gérants de terrains de camping, d'hôtels, de restaurants) ;
- les patrons des entreprises locales (usines, magasins) ;
- les agriculteurs des municipalités où sont concentrés les principaux sites archéologiques⁷.

Enfin, j'ai réuni une importante documentation bibliographique : les statistiques publiées sur la démographie, l'agriculture et la gestion des terres agricoles ; des cartes ; toute une littérature, publiée ou inédite, concernant l'économie, l'histoire, le patrimoine culturel et le tourisme de la région. J'ai également lu la presse locale durant mon séjour et rassemblé les articles traitant de ces différents sujets. Cette documentation devrait permettre de contextualiser et d'interpréter les résultats de l'enquête ethnographique.

Cette enquête s'est attachée principalement à reconstituer la manière dont les habitants actuels de la région utilisent et conçoivent l'espace dans lequel ils vivent et qui les fait vivre, étant admis que les sites archéologiques existent et qu'ils font sens dans le contexte des paysages actuels, et que les politiques mises en œuvre à leur égard ont plus de chance d'aboutir si l'on tient compte de ce fait. Plus concrètement, les questions suivantes ont fait l'objet d'une investigation ethnographique :

- la gestion actuelle des terres et l'enjeu que celles-ci représentent, y compris le contexte politique de formulation et d'application des directives ;
- le discours local sur la protection des sites archéologiques : pourquoi les protéger ? Pour qui ? Comment ?
- les perceptions locales du (des) passé(s) : rejoignent-elles celles des archéologues ? Qui les formule ? Existe-t-il des conceptions rivales du passé local ?
- la perception locale du paysage : les gens d'Argonne attribuent-ils à leur terroir une valeur autre qu'économique ? De quel(s) ordre(s) (esthétique, historique, touristique, affective, etc.) ? A quelles portions de cet espace (maisons, repères topographiques, étendues de terre, le village lui-même ; la forêt ; l'environnement bâti, l'environnement non bâti) ? Qui est conscient de cette valeur ? Qui, selon les habitants, doit pouvoir jouir de ces valeurs ? Les perceptions diffèrent-elles en fonction des caractéristiques de la population (diplômés / sans instruction ; agriculteurs / non-agriculteurs ; touristes / population indigène, etc.) ?

L'Argonne

L'Argonne n'est pas une entité administrative, c'est la dénomination géographique d'une zone longue d'environ 90 kilomètres et orientée nord-sud, qui recoupe deux Régions (la Champagne-Ardenne et la Lorraine) et trois départements (la Marne, les Ardennes et la Meuse). Les opinions locale et savante⁸ s'accordent pour y reconnaître un massif forestier et ses abords immédiats, borné à l'ouest par la vallée de l'Aisne, à l'est par celle de l'Aire, et couvrant une superficie de 2 143 km² (Hussenet 1982 : 25). Une définition extrêmement courante est d'ordre géologique, elle renvoie à la gaize qui forme le substrat du massif et rend compte de son caractère boisé. Selon cette définition, les limites de l'Argonne sont, respectivement, Le Chesne (Ardennes) et les Argonnelles (Meuse), et, à l'est, Montfaucon et la forêt de Hesse. Dans le cadre de cette étude, je me suis essentiellement intéressée aux

⁷ Un échantillon de vingt personnes d'âges variés (entre 20 ans et soixante ans passés), exploitants encore en activité ou retraités, a été interviewé, tous excepté un sont des fermiers de la région; dans certains cas j'ai eu aussi l'occasion de parler avec leurs épouses. Dans la mesure où je me suis concentrée sur des communes où des sites archéologiques avaient été identifiés, j'ai seulement interviewé des agriculteurs de la Meuse et des Ardennes.

⁸ Mais Cf. plus loin pour une discussion sur la définition de la dénomination Argonne.

communes situées dans le massif forestier principal et sur ses marges, depuis Grandpré (Ardennes) au nord jusqu'à Seuil-en-Argonne au sud (cf. carte 1)⁹.

L'Argonne est habitée depuis le Néolithique¹⁰, et son bois, son argile et son eau ont dès cette période servi à faire de la céramique, puis, à partir de l'époque romaine, également du verre. A l'époque romaine, les centres de production étaient situés à l'extérieur et en bordure de la forêt ; pendant le moyen âge, à partir du 12^e siècle environ, et principalement en relation avec les monastères, ils se sont déplacés vers l'intérieur de la forêt. Jusqu'au 8^e ou 9^e siècle, l'habitat se distribuait majoritairement le long des cours d'eau, dans les vallées, et également (lors des périodes de plus grande insécurité) au sommet des collines entourant la forêt ; c'est à la fin de cette époque que remontent les granges monastiques construites par les monastères de Moiremont, Montfaucon et Beaulieu pour défricher, drainer et cultiver la vallée centrale de la Biesme, où fut fondée au 12^e siècle l'abbaye de Lachalade ; aucun village ne s'y est toutefois créé avant le 16^e siècle. Le 16^e siècle a coïncidé avec la renaissance des industries argonnaises (verreries, forges, tuileries), après les destructions, les famines et les épidémies liées à la guerre de Cent Ans. Celle-ci n'est que l'une des nombreuses guerres qui ont ravagé le pays depuis deux mille ans. On attribue généralement cela au fait que la forêt, une " barrière naturelle ", a de tout temps servi de frontière politique. De sorte que son statut de " région frontrière " est, pour Hussenet, " l'acquis historique fondamental de l'Argonne " (1982 : 33). La forêt a tout d'abord délimité les territoires de deux tribus gauloises, Remes et Mediomatrices, puis, à la suite du traité de Verdun (843), elle a fait partie de la frontière entre la Lotharingie et la Francie occidentale ; à partir du 10^e siècle, elle a séparé le Royaume de France et le Saint Empire Romain, et ensuite la France et l'Allemagne jusqu'à ce que la France annexât la région au milieu du 17^e siècle (Hussenet 1982 : 33) (cf. Nordman et Revel 2000 : 43-49). En dépit du recul vers l'est de la frontière entre la France et l'Allemagne, la région fut de nouveau le théâtre des hostilités en 1792 et 1914-15 (et moins directement en 1870-71 et en 1940-45 quand elle était occupée par l'Allemagne). Depuis 1790, l'Argonne est divisée administrativement entre les trois départements de la Marne, de la Meuse et des Ardennes ; lors de l'instauration des Régions dans les années 1950, on a fait coïncider les frontières entre la Meuse et les deux autres départements avec la limite entre la Région Lorraine et la Région Champagne-Ardenne. Comme partout en France, un certain nombre d'organismes inter-communaux se sont créés au sein de chacun des trois départements depuis le début des années 1990 (S.I.V.O.M., S.I.V.U.), le dernier en date étant la Communauté de communes ; quatre de ces Communautés¹¹ englobent aujourd'hui les cantons d'Argonne faisant l'objet de cette étude. D'aucuns considèrent ces regroupements comme un prélude à la formation d'un " pays " conformément à la loi Voynet ; les opinions locales divergent toutefois quant à la définition de son périmètre.

Bien qu'ayant été traversée par des armées à de nombreuses reprises au cours de l'histoire, l'Argonne est restée longtemps une région relativement inaccessible. A l'époque romaine, des routes importantes traversaient et longeaient la forêt (cf. Ch. 4) ; elles furent peu à peu abandonnées au cours du moyen âge, et pendant plusieurs siècles il n'y eut de routes

⁹ Il s'agit des cantons suivants : Grandpré (Ardennes) ; Ste. Ménéhould, Givry-en-Argonne, Ville-sur-Tourbe (Marne) ; Montfaucon, Varennes, Clermont-en-Argonne, Seuil d'Argonne (Meuse).

¹⁰ On ne peut donner ici qu'un bref aperçu sur l'histoire de la région. On peut trouver plus de détails et une bibliographie conséquente sur ce sujet dans l'ouvrage de Hussenet (1982) et ses articles dans le Journal *Horizons d'Argonne* qui commence à paraître dans les années 60. Dans la contribution qui suit, je fais référence à Hussenet mais aussi à un résumé écrit à mon intention par M. François Jannin, une des personnes qui ont le plus travaillé ces dernières années sur l'histoire de la région, et qui a été mon principal guide à travers les paysages chargés d'histoire de l'Argonne. Cf. également chap. 2 sur l'archéologie de la région.

¹¹ Le Codecom Argonne Champenoise est localisé à Ste. Ménéhould (Marne) ; le Codecom Centre Argonne, est localisé à Clermont ; le Codecom de Varennes/Montfaucon est localisé à Varennes (Meuse) ; le Codecom Argonne Ardennaise est localisé à Vouziers (Ardennes).

praticables qu'à travers les défilés de Grandpré au nord et de Sainte-Menehould au sud. Des sentiers traversaient la forêt, le plus important, d'axe nord-sud à l'est de la Biesme, étant la Haute Chevauchée ; c'est encore aujourd'hui la principale voie de circulation à travers la forêt, une route goudronnée, mais étroite, et par endroits guère plus praticable qu'une piste forestière. Jusqu'en 1845-50, aucune route ne permettait de traverser la vallée de la Biesme. Dans la deuxième moitié du 19^e siècle furent aménagés une voie de chemin de fer qui empruntait le défilé de Sainte-Menehould, et une autre d'axe nord-sud, qui suivait le cours de l'Aire. Seule subsiste la première, assurant un service limité entre Verdun et Châlons-en-Champagne. Depuis la fin des années 1970, l'autoroute A4 Metz-Paris traverse la forêt en suivant à peu près le tracé de la voie ferrée (cf. Leriche 1979), mais la seule sortie en Argonne est celle de Sainte-Menehould¹², donc assez à l'écart du reste de la région. De fait, aujourd'hui, un voyageur se rendant dans l'Argonne doit, après avoir quitté l'autoroute à Sainte-Menehould, gravir puis redescendre vers l'est la côte abrupte de Biesme ; il ne peut alors qu'être sensible à la transition brutale et assez spectaculaire entre les vastes plaines de la Champagne et un paysage quasi alpin de forêts, de prés et de champs.

Le paysage

Hussenet (1982) identifie en Argonne trois paysages principaux, correspondant à la configuration géomorphologique de la région : le massif, constitué de gaize et couvert de quelque 44 000 hectares de " grande forêt ", avec des pâturages sur ses marges et dans la vallée centrale de la Biesme qui coupe le massif en deux du nord au sud ; l'Argonne orientale, composée entre l'Aire et l'Aisne de plateaux calcaires, et à l'est de l'Aire principalement de terres de culture coupées de forêts résiduelles (forêts de Montfaucon et de Hesse) ; le Bas-Pays, plaines argileuses s'étendant au sud de Beaulieu et portant des pâturages, des forêts et quelques terres de culture (Hussenet 1982 : 24-25). En 1970, les trois principaux modes d'occupation du sol que l'on pouvait identifier se répartissaient comme suit : terres agricoles (y compris labours et pâturages), environ 55 % du total ; forêts, environ 37 % du total ; habitat et infrastructures, environ 8 % du total (Hussenet 1982 : 25). Bien que l'on ne dispose pas de données précises pour l'époque actuelle, une estimation visuelle permet de penser que ces pourcentages n'ont pas beaucoup changé au cours des trente dernières années. Ceci est indirectement confirmé par le fait que la S.A.U. [Superficie Agricole Utilisée] n'a pas été modifiée depuis cette date¹³ ; de même, la superficie des espaces boisés n'a pas varié, ainsi que me l'ont affirmé les agents de l'Office National des Forêts interrogés au cours de l'enquête dans les trois départements¹⁴. Quant à la superficie occupée par l'habitat et les infrastructures, sa principale expansion depuis 1970 est due à la construction de l'autoroute A4. Le développement de l'habitat a été minime, marqué seulement par la construction de zones artisanales à Clermont et à Vienne-le-Château, et de lotissements dans ces mêmes centres ainsi qu'à Varenne.

La forêt

L'entité paysagère dominante de l'Argonne est la forêt, composée principalement de hêtres et de chênes (rouvres et pédonculés), essences accompagnées dans les fonds de vallées plus humides par le tilleul, le frêne, l'orme, l'érable sycomore et l'érable plane, l'alisier blanc et l'alisier torminal, le charme, l'aulne, le tremble, et dans les zones arides par le bouleau

¹² Cela a été une plainte permanente des habitants et des responsables politiques de l'Argonne Meusienne qui ont fait campagne pendant des années pour qu'on mette en place une sortie d'autoroute vers Clermont (Cf. chap. 7).

¹³ Les premiers chiffres du Recensement Agricole 2000 montrent un accroissement de la S.A.U. de 0,3% dans la Meuse et de 1% dans la Meuse (pas de chiffres disponibles pour la Marne et bien-sûr pour les cantons argonnais dans les deux départements). Cf. Agreste Marne 2001; Agreste Meuse 2001.

¹⁴ En raison des lois strictes pour lutter contre la déforestation, et dans le cas des forêts domaniales, de l'inaliénabilité absolue que confère la loi française.

(Huin 1972 : 3). Dans les années 1920, les zones situées le long de l'ancien front et incluses dans la "zone rouge" truffée de tranchées, de pièces d'artillerie, de débris métalliques et de corps, ont été reboisées principalement en résineux, essences à croissance rapide (Amat 1987 : 229-31). Ils sont maintenant arrivés à maturité et font l'objet d'une exploitation en vue de leur commercialisation ; dans la forêt domaniale, ils sont, par régénération naturelle en futaie jardinée, peu à peu remplacés par des feuillus. C'est parce que l'Etat a pris en charge les zones dévastées après la Première Guerre mondiale, que la forêt domaniale est étendue en Argonne, comptant quelque 13 000 hectares, soit environ 30 % du total. Les communes en possèdent également 30 %, situation qui s'explique surtout par l'existence de privilèges remontant à l'époque médiévale¹⁵, de sorte que globalement environ 60 % de la forêt est "soumise au régime forestier" (Amat 1987 : 100)¹⁶. La forêt "soumise" est exploitée et entretenue par l'Office National des Forêts. Les 40 % restants¹⁷ se partagent entre des propriétaires privés (Gaudemard 1987 : 6). Ce sont pour une part des particuliers et des institutions (banques, hôpitaux), et pour une autre des entreprises forestières privées, généralement étrangères (belges, anglaises). Tous ces organismes exploitent la forêt pour sa valeur marchande, assurant un entretien, une coupe et un reboisement réguliers, selon des règles de gestion qui, pour les forêts communales et domaniales, sont définies au niveau national et régional par l'O.N.F., et pour les boisements privés par une association nationale de propriétaires privés. Tout en étant tenues de respecter les normes nationales de conservation, les entreprises forestières privées pratiquent une politique d'exploitation plus explicitement commerciale de la forêt, avec des reboisements mono-spécifiques en taillis de résineux principalement, plantés sur sol nivelé en rangées régulières, faciles à gérer et se prêtant à l'abattage mécanique, ce qui maximise le rendement et minimise le coût en termes de temps (la forêt de Hesse illustre bien ce type d'exploitation). Les autres propriétaires privés sont moins préoccupés par le profit ; beaucoup d'entre eux ne manquent pas d'autres revenus substantiels, et la prospérité d'organismes tels que les banques dépend assez peu ou pas du tout de la forêt. Les considérations économiques ne sont en revanche pas négligeables pour les forêts communales, surtout les plus grandes qui pèsent d'un poids très lourd sur le budget municipal de communes relativement pauvres. De même, l'O.N.F. a besoin de réaliser un bénéfice sur l'exploitation des forêts, d'autant plus qu'il s'agit maintenant d'un organisme public qui possède son propre budget. Il remplit aussi toutefois un certain nombre de missions de "service public", comme de garantir l'accès à la forêt pour des usages et fonctions non économiques : la chasse, la pêche, la randonnée, la récolte des fruits sauvages, et l'approvisionnement en bois de chauffage auquel ont droit chaque année (en contrepartie d'une faible somme) les habitants des communes. Plus encore dans le cas de la forêt domaniale, il y a un quasi équilibre entre exploitation et protection, ce qui fait d'ailleurs explicitement partie de la mission de l'O.N.F. au niveau national, surtout depuis quelques années. Ceci coïncide avec une politique récente (en partie encouragée par la tempête de décembre 1999) visant à créer une forêt plus bio-diversifiée (taillis sous futaie, régénération naturelle, diversification des essences), moins facile à exploiter, mais écologiquement plus saine. Dans le cas précis de la forêt d'Argonne, cette nouvelle politique a des répercussions sur l'aménagement forestier : maintenant qu'ils sont arrivés à maturité, les résineux plantés après la Première Guerre mondiale afin de reboiser en essences à croissance relativement rapide les zones dévastées, sont abattus et remplacés le plus souvent par des feuillus, principalement hêtres et chênes ; ces essences sont indigènes et donc mieux adaptées au climat de la région, et leur croissance moins rapide est compensée par la valeur plus élevée

¹⁵ À l'exception de la vallée de la Biesme, qui appartenait principalement aux monastères qui l'ont entretenue depuis le haut moyen-âge, approximativement depuis le 9^e siècle, passé depuis la Révolution, domaniale.

¹⁶ Le pourcentage varie entre les trois départements, avec 44% dans l'Argonne Ardennaise, 48% dans l'Argonne Marnaise, et 82% dans l'Argonne Meusienne (Amat 1987 : 100).

¹⁷ Ici également il y a des différences entre les départements : 56% dans l'Argonne Ardennaise, 53% dans l'Argonne Marnaise et 22% dans l'Argonne Meusienne (Gaudemard 1987 : 6).

de leur bois. Des forêts de résineux ne seront maintenues que sur les plateaux assez acides de la portion marnaise de la forêt, où ils semblent prospérer en association avec les hêtres ; de même, on en laissera dans la portion meusienne, là où le sol doit rester libre de toute végétation afin de laisser voir les vestiges des affrontements de la Grande Guerre. On encourage le remplacement des résineux depuis la tempête de décembre 1999, qui a plus particulièrement ravagé les futaies de résineux¹⁸.

Habitat et population

De manière caractéristique, on a affaire en Argonne à un habitat groupé, à l'exception de quelques exploitations dispersées qui ont pour la plupart été fondées par les ordres monastiques à partir du 9^e siècle, pour drainer et mettre en culture la vallée de la Biesme et les zones en bordure de la forêt. Les villages et hameaux sont situés dans les vallées qui longent la forêt ou sur les hauteurs les surplombant, ainsi que dans la vallée centrale de la Biesme. Autour de la forêt, dans les secteurs de la Marne et de la Meuse, les villages tendent vers une configuration allongée, typique des villages-rues de Lorraine et de Champagne, tandis que dans la vallée de la Biesme ils possèdent en leur centre une cour carrée, édiflée autrefois autour d'un établissement proto-industriel, verrerie ou tuilerie, qui est à l'origine de tous les villages (F. Jannin, comm. pers ; cf. également Hussenet 1982 : 350). Partout, les maisons ont des proportions généreuses, avec de grands toits coiffant généralement deux étages ; elles peuvent être jointives ou indépendantes, ces dernières étant plus fréquentes dans les villages reconstruits après la Première Guerre mondiale¹⁹ (cf. Maigret 1974 : 77). Les constructions sont faites de matériaux qui varient selon la période et l'endroit : brique surtout dans les zones situées le long de l'ancien front, où tout ou presque date d'après-guerre ; gaize et brique pour les habitations d'avant-guerre dans les Ardennes et dans la Marne ; bois et mortier (torchis, pan-de-bois) pour les habitations d'avant-guerre dans la Meuse (cf. par exemple Amat *et al.* 1987 : 125-46). Les toits sont traditionnellement de tuile rouge dans la Marne et dans la Meuse, où les tuileries sont restées en activité jusqu'au début du 20^e siècle, et d'ardoise dans les Ardennes. Devant les maisons, on trouve généralement un grand espace libre, l'usoir, où l'on mettait autrefois le fumier ou le matériel agricole, et qui sert aujourd'hui surtout à parquer les voitures, quand il n'est pas transformé en pelouse ou simplement laissé tel, sauf dans les exploitations où il sert encore à garer les machines. Les fermes plus anciennes sont dans le village même, elles comportent la maison d'habitation avec une étable accolée, mais aujourd'hui les étables ne servent pas toujours ou seulement en partie, et elles sont complétées ou remplacées par des étables et des hangars situés en périphérie du village. Certains agriculteurs ont également transféré la maison d'habitation en périphérie, construisant à côté de leurs hangars des pavillons modernes comme on en voit dans les banlieues. Enfin, dans presque tous les villages, les bâtiments publics comprennent une église, que jouxte souvent un cimetière, une mairie qui abrite (ou abritait, cf. *infra*) aussi l'école, un lavoir et une salle des fêtes.

Les bourgs et villages d'Argonne sont généralement de taille modeste : les plus importants sont, dans la Marne, Sainte-Menehould (Marne) avec 4 979 habitants en 1999 (Hussenet 2000 : 169), et Vienne-le-Château avec 609 habitants en 1990²⁰ ; dans la Meuse, Clermont-en-Argonne avec 1 767 habitants en 1999²¹, et Varenne-en-Argonne avec 691 habitants en 1999²² ; et dans les Ardennes, Vouziers avec 4 742 habitants en 1999 (Hussenet 2000 : 169),

¹⁸ Discussions avec quelques employés et responsables de l'O.N.F. dans la Marne, la Meuse et les Ardennes. On ne dispose pas encore de chiffres officiels sur la forêt argonnaise.

¹⁹ Les maisons non contiguës atténuant la propagation du feu en cas d'incendie.

²⁰ Recensement Général de la Population 1990 - Évolutions Démographiques 1975-1982-1990 - Champagne Ardenne I.N.S.E.E. 1991: 100; data for the 2000 census not yet available.

²¹ Évolutions Démographiques 1990-'99 - Données Provisoires I.N.S.E.E. 1999: 13.

²² Évolutions Démographiques 1990-'99 - Données Provisoires I.N.S.E.E. 1999: 19.

et Grandpré avec 497 habitants en 1990²³. Le plus petit village est sans doute Beaulieu (Meuse), avec 30 habitants en 1999²⁴. La plupart des autres villages comptent entre 100 et 200 habitants, mais les communes de moins de 150 habitants sont majoritaires (cf. Deroche 1999 : 144). Ceci reflète la fragilité démographique de la région. Selon la plupart des maires interrogés lors de l'enquête, la population des communes est restée stable durant les cinq dernières années. De fait, le dernier recensement indique des effectifs globalement en baisse, mais un ralentissement du déclin au cours de la dernière décennie (Hussenet 2000 : 169 ; cf. également Hussenet 1991 : 74). Néanmoins, sur une plus longue période, on peut constater que la population tend à diminuer. La région a connu une poussée démographique très forte en 1830-50, étant alors, avec un peu plus de 100 000 habitants, "aux limites du surpeuplement" (Hussenet 1982 : 347). A partir de ce moment, toutefois, la population a commencé à décliner, les creux les plus importants se situant entre le 19^e siècle et les deux Guerres mondiales, et la tendance générale se confirmant de façon régulière depuis. Les chiffres sont passés de 101 009 habitants en 1846 à 43 497 en 1946, puis à 35 964 en 1999 (Hussenet 2000 : 169). Deux facteurs principaux en sont cause. Le plus spectaculaire et aussi le plus couramment invoqué est la guerre, dans le cas présent les trois guerres entre la France et l'Allemagne entre 1870 et 1945. L'effondrement de la population a été particulièrement important pendant la Grande Guerre, quand le front a balayé l'Argonne d'est en ouest durant cinq ans, et que dans un rayon de 5 à 10 kilomètres de part et d'autre certaines parties de la région ont été totalement dévastées, les villages détruits et les habitants évacués. Se fondant sur le recensement de 1926, alors que la reconstruction était presque achevée, Hussenet évalue à 9 % les pertes de population par rapport à avant-guerre, en comptant les hommes tués au combat, les civils déportés ou victimes des hostilités, et les réfugiés qui ne sont pas rentrés au pays après la fin de la guerre. Globalement, on peut penser que 10 % des pertes de population entre 1846 et 1975 sont imputables à la Première Guerre mondiale (1982 : 348). Il est possible que ce résultat ait été en partie modifié par l'afflux d'Italiens, de Polonais, de Belges et de Français venus d'ailleurs pour travailler dans la région, soit, pour les premiers, comme maçons lors de la reconstruction, soit, pour les seconds, comme agriculteurs dans le cadre d'une "recolonisation" des territoires dévastés, pendant les années 1920. On assiste à une autre vague d'immigration après la Seconde Guerre mondiale, concernant surtout des Espagnols et des Portugais attirés par le secteur forestier, ainsi que des Hollandais et des Belges désireux de reprendre des exploitations (cf. Horizons d'Argonne 1978).

Comme le suggère la disponibilité en exploitations agricoles, l'Argonne a également été victime, depuis les années 1859, d'un phénomène moins spectaculaire mais tout aussi lourd de conséquences : l'exode rural, à savoir un flux régulier de population partant chercher des moyens d'existence à l'extérieur de la région. Il a été très important au début des années 1950 (cf. par exemple Lalanne 1981), puis entre 1968 et 1975, sept années pendant lesquelles la population a diminué de 6 % (avec des taux records de 12,2 % dans l'Argonne ardennaise rurale et de 10,5 % dans le sud de l'Argonne meusienne – cf. Triche 1997 : 21). C'est clairement l'émigration qui était en cause, puisque pour la même période on constate un quasi équilibre des taux de natalité et de mortalité (respectivement 14,4‰ et 14,5‰ pour l'ensemble de l'Argonne) (cf. Triche 1997 : 23).

Ce phénomène a eu pour première conséquence de faire peu à peu baisser la densité de la population, qui est aujourd'hui en moyenne de 16,8 h/km², et de 12,7 h/km² dans les zones rurales, c'est-à-dire sans tenir compte des plus gros bourgs. On observe des différences d'un département à l'autre, la densité moyenne la plus forte étant constatée dans l'Argonne marnaise (22,7 h/km²), suivie par l'Argonne ardennaise (16,8 h/km²) et l'Argonne meusienne (13,4 h/km²) (Hussenet 2000 : 169) ; de même, il y a des différences entre les cantons, dont

²³ Recensement Général de la Population 1990 - Évolutions Démographiques 1975-1982-1990 - Champagne Ardenne I.N.S.E.E. 1991 : 24; data for the 2000 census not yet available.

²⁴ Évolutions Démographiques 1990-99 - Données Provisoires I.N.S.E.E. 1999: 11

certain²⁵ ne totalisaient que 10 h/km² en 1990 (cf. Hussenet 1991 : 73 ; et aussi I.N.S.E.E. 1992 – données non encore disponibles pour 1999). La seconde conséquence de l'exode rural, le fait principalement d'hommes et de femmes jeunes, est le vieillissement de la population, qui compte aujourd'hui un pourcentage plus élevé que la moyenne nationale de gens de plus de soixante ans²⁶ (cf. Deroche 1999 : 146 ; Hussenet 1982 : 348).

L'économie

La combinaison de ces caractéristiques démographiques et de l'exode rural permet de brosser le tableau général d'une "marginalité rurale" dont on dit qu'elle affecte un vaste territoire comprenant, du nord au sud, les Ardennes, l'Argonne, le plateau de Langres et le Morvan, et s'inscrivant dans une diagonale ("la diagonale du vide") qui se prolonge jusqu'au massif Central et aux Pyrénées (Wissemberg 1996, *cit.* in Deroche 1999 : 143). Les principaux indicateurs de cette marginalité sont "[une] sous-*tertiarisation* et [un] secteur primaire fort [...], [le] surclassement de l'élevage par les secteurs agricoles performants et spéculatifs, impliquant des fortes disparités de revenus, [des] niveaux et conditions de vie modestes, [un] sous-équipement par insuffisance de maillage des pôles d'attraction" (Wissemberg 1996, *cit.* in Deroche 1999: 146-7).

En d'autres termes, une structure économique faible se traduit par une inégalité sociale et un niveau de vie le plus souvent bas, exacerbé par le déclin des services de proximité. La marginalité de cette région est imputée à sa topographie et à sa localisation géographique ; c'est en effet un pays boisé et accidenté, qui a historiquement joué le rôle de zone frontalière entre la France et l'Allemagne (telles que l'Histoire les a redéfinies au cours du temps) et qui, pourrait-on ajouter, marque la limite des plaines formant le "cœur" géographique, économique, politique et sentimental de la France (cf. Frémont 1992 : 32). Ceci s'est aussi traduit par une marginalité administrative : tous les cantons étudiés par Wissemberg se situent aux confins de leur département (et, dans le cas de l'Argonne, également de leurs Régions) (*cit.* in Deroche 1999 : 144). La relation entre marginalité administrative et économique / démographique est soulignée par Le Bras (1993), qui présente la dépopulation comme "une maladie qui aurait démarré dans les lieux les moins accessibles au pouvoir central [...], une maladie administrative qui tient à l'éloignement des centres d'influence et de décision que les préfectures ont constitués jusqu'à une date récente".

En d'autres termes, elle est le reflet de la centralisation envahissante de la société française, qui, selon Abélès (1991), se manifeste à tous les niveaux de la structure administrative, "depuis la capitale jusqu'à la plus petite commune" (1991 : 114). Dans quelle mesure cet état de choses a ou n'a pas changé depuis la loi de 1982 sur la décentralisation, c'est une question qu'on évoquera ci-après, en même temps qu'on abordera la manière dont les gens d'Argonne perçoivent leur propre marginalité (économique, géographique, administrative) (cf. Abélès 1991 : 114-250). D'ores et déjà, on peut signaler que l'éloignement et l'inaccessibilité relatives de l'Argonne par la route et le rail sont considérés comme une cause importante du déclin de son économie dans le courant du 19^e siècle.

L'Argonne a aujourd'hui un caractère fortement rural ; pourtant, pendant la plus grande partie de son histoire, c'est-à-dire depuis l'époque romaine jusqu'au 19^e siècle, la qualité assez médiocre de la terre et la richesse en bois, eau et minéraux ont favorisé le développement de ce qu'on appelle "les arts du feu" : pendant des siècles, les gens

²⁵ Grandpré dans les Ardennes, Seuil d'Argonne et Varenne dans la Meuse.

²⁶ Par exemple dans les cantons de l'Argonne Meusienne (Montfaucon, Varennes, Clermont, Seuil) en 1992 les plus de 60 ans représentaient 31,9% de la population (le niveau moyen étant en Lorraine de 18,5% et de 26,6% pour la France); et les moins de 21 ans représentaient 21,9% (le niveau moyen étant en Lorraine de 27,6% et de 26,6% pour la France) (Cf. Cartoscope- Le Recensement Canton par Canton, I.N.S.E.E., 1992). La mortalité était plus importante que la natalité en 1982-1990 (avec, respectivement un taux de 13,6°/00 et 12°/00). (Triche 1997 : 23).

d'Argonne ont été “ bûcherons, verriers, fondeurs, tireurs de mine²⁷ ” et, bien sûr, potiers (Hussenet 1982 :34). La phase d'expansion la plus récente de ces activités se situe entre le début du 18^e siècle et le milieu du 19^e, période pendant laquelle verreries, faïenceries et forges employaient entre 1 700²⁸ et 2 800 ouvriers²⁹, soit 2 à 3 % de la population³⁰ (Hussenet 1982 : 415-18). Plus d'un quart de la population (25 à 30 %) se consacrait à l'artisanat, y compris la manufacture de produits commercialisés (boutons en bois, allumettes, merrains destinés à la tonnellerie) (Hussenet 1982 : 419). Au cours du 19^e siècle, artisanat et industries locales déclinèrent, en butte à la concurrence exercée par les unités de production plus importantes qui se développaient dans les zones mieux reliées par la route, et plus tard par le rail, au reste du pays (Hussenet 1982 : 352)³¹.

De nouvelles industries se créèrent entre les deux Guerres et surtout après la Seconde Guerre mondiale : il y a des usines qui emploient jusqu'à 500 ouvriers à Clermont-en-Argonne et Varennes (Meuse), à Sainte-Menehould, Les Islettes et Vienne-le-Château (Marne), et à Vouziers (Ardennes). En 1984, le secteur industriel employait 2 858 personnes, soit environ 7 % de la population (Hussenet 1985 : 7³²). Bien que ce pourcentage soit plus élevé qu'à l'apogée de la proto-industrie en Argonne, d'autres types d'activités non liées à l'agriculture ne viennent pas s'inscrire en complément, contrairement à ce qui était alors le cas. Localement, les emplois tertiaires sont peu nombreux, reflétant la rareté des services due à une baisse de la demande, de sorte que la plupart des gens travaillant dans ce secteur doivent faire la navette entre leur lieu d'habitat et les grands centres (Chalons, Bar-le-Duc, Verdun, Stenay, etc.) (Hussenet 1990 : 76³³). Globalement, en 1997 le taux d'activité en Argonne était inférieur à la moyenne nationale (35,7 % au lieu de 41,3 %) (Triche 1997 : 26). Pour l'ensemble de l'Argonne, la population active se répartissait en 1997 de la manière suivante : 44,5 % dans le secteur secondaire, 58 % dans le secteur tertiaire et 30,8 % dans le secteur primaire (tiré de Triche 1997 : 27³⁴). La part relativement modeste de l'agriculture est

²⁷ La plupart des **coquins [phosphate kernels]** ont été trouvés dans le sous-sol de régions calcaires; et dans la glaise (Cf Almanach 1908: 230, 233).

²⁸ En 1794.

²⁹ En 1840.

³⁰ Cette répartition comprend à la fois les gens travaillant à plein temps dans l'entreprise et à la fois ceux extérieurs à celle-ci remplissant différentes tâches (bûcherons, charbonniers, transporteurs). La proportion entre les deux variant au fil du temps et par profession était dans un rapport de 1 (interne à l'établissement) pour 1,5-1,6 (externes) (Hussenet 1982 : 415).

³¹ Un des exemples est la verrerie. Les verreries argonnaises étaient spécialisées dans la fabrication de bouteilles, notamment pour le Champagne, et furent sévèrement touchées à la fois par la baisse progressive des exportations au 18^e siècle et par le développement au 19^e siècle de verreries directement en Champagne. Toutes les verreries furent fermées dans les années 1880 à l'exception d'une aux Islettes, située sur la route principale vers la Champagne et qui survécut jusque dans les années 1920 (Hussenet 1982 : 401-2).

³² On ne dispose pas de données plus récentes. Les données du recensement sur les types d'emplois occupés ne sont pas disponibles à l'échelle des villages et des petites villes. Les données par cantons sont disponibles seulement sous forme d'échantillons relativement peu représentatifs pour les petits cantons, d'autant plus que plusieurs cantons ont été rattachés en partie au territoire de l'Argonne. Pour Hussenet (1991 : 78) ceci est une preuve du peu de considération qu'une partie des décideurs accordent au milieu rural. Je voudrais ajouter que cela démontre la difficulté à produire une image statistique de l'Argonne à cause des nombreuses délimitations administratives qui les rendent difficilement utilisables. Ces dernières années grâce au patient travail de Jacques Hussenet, des données rassemblées ont été produites (1982, 1985, 1991, 2000).

³³ Selon qui le pourcentage de gens ayant eu à changer de travail a été de 38,3% en 1990 avec une tendance croissante. According to whom the percentage of people having to commute to work was 38.3% in 1990 and growing.

³⁴ Triche (1997: 27) montre aussi que ces pourcentages varient de manière significative dans les “Trois Argonnes” (en fait quatre puisqu'elle sépare les régions sud et nord de la Meuse). Le secteur primaire représente 36% de l'activité dans le sud de la Meuse mais seulement 10,5% dans l'Argonne Marnaise; le secteur secondaire oscille entre un niveau bas de 23% dans l'Argonne Ardennaise et un niveau élevé de 47% dans l'Argonne Marnaise; tandis que le secteur tertiaire varie entre 50,5% dans les Ardennes et 37% dans le sud de la Meuse. Il y a également des variations (qui sont importantes sur les trois départements) dans la

surprenante dans la mesure où, visuellement, c'est cette activité qui domine le paysage de la région (là où il n'y a pas de forêts), mais elle s'explique par la situation générale de l'agriculture aujourd'hui.

Le caractère de l'agriculture en Argonne s'est modifié au cours du temps, tout d'abord pour ce qui est de sa spécialisation, comme on peut le constater en comparant les pourcentages respectifs d'herbe, de terres labourables et de forêt aux différentes époques, ainsi que l'importance du cheptel. Ainsi, dans les cadastres napoléoniens de 1811 pour l'Argonne, on voit que la culture du blé occupait la moitié de la superficie et que la surface en herbe comptait pour 10 % (avec 32 % en forêt, le taux le plus bas que l'Argonne ait jamais connu – cf. Hussenet 1982 : 356). La superficie en terre labourable n'a fait que décroître pendant le 19^e siècle, et dans les années 1930 les pâturages étaient devenus majoritaires, associés à l'élevage. En 1970, la terre labourable ne représentait plus que 20 % de la superficie, avec 34 % de surface en herbe et 37,4 % de forêt. La tendance s'est inversée entre 1985 et 2000, période marquée par une augmentation globale et parfois importante de la superficie en terre labourable (cf. tableaux 4,5). Ceci reflète un changement en faveur de la culture des céréales et des proto-oléagineux (colza, luzerne, etc.), communément attribué à l'impact de Politique Agricole Commune [P.A.C.] et, plus récemment, à l'introduction en 1993 de primes à l'hectare pour les céréales et les proto-oléagineux (cf. par exemple *L'Est Républicain* 4/7/01). Les agriculteurs locaux sont, eux aussi, d'avis que le rôle de la P.A.C. et des autres mesures prises par l'Union Européenne (telles que les primes pour le bétail et la pénalisation de la suppression de la surface en herbe) sera déterminant pour la poursuite de cette tendance. La diminution des pâturages va souvent de pair avec l'élevage hors sol, dans lequel le bétail ne pacage plus, mais consomme des céréales et des aliments. Ainsi, la réduction des pâturages n'entraîne pas une baisse du cheptel, dont l'importance est restée plus ou moins stable au cours de la dernière décennie, bien que l'on constate une augmentation des bêtes de boucherie aux dépens de la production laitière (cf. par exemple *Agreste Ardennes* 2001 : 4 ; *Est* 9/7/01). De fait, dans bien des villages d'Argonne, il y a, disent les habitants avec un sourire désabusé, beaucoup plus de bêtes que de gens, quelquefois dix ou quinze fois plus.

Le déclin démographique peut être mis en relation avec l'autre changement majeur qui s'est fait dans l'agriculture en Argonne au cours des cinquante dernières années, à savoir ce que les gens du cru appellent “ la mécanisation ” ; comme ailleurs, ce phénomène a débuté dans les années 1950 et a conduit peu à peu au remplacement de l'homme par la machine. Parallèlement, et afin d'encourager la mécanisation ainsi qu'un mode de culture plus efficace et plus “ rationnel ”, une politique de remembrement a été mise en oeuvre dans les trois départements, tout d'abord dans les Ardennes et dans la Marne, plus récemment dans la Meuse³⁵, aboutissant à la création de parcelles plus grandes, plus géométriques et plus accessibles. L'adoption de plus gros engins agricoles a contribué au remembrement, qui, en retour, a largement stimulé celle-ci ; ce phénomène a eu des répercussions positives sur la taille des exploitations, dans la mesure où il faut des engins plus gros pour cultiver des superficies plus importantes, et qu'il faut des superficies plus importantes pour amortir le

répartition entre les sexes pour ce qui concerne l'emploi, les femmes étant plus nombreuses dans le secteur tertiaire, les hommes dans le secondaire, tandis qu'ils sont au même niveau dans le secteur primaire.

³⁵ Dans la partie argonnaise de chacun des trois départements, il y a des communes qui n'ont pas été remembrées, mais elles sont en très petit nombre et tendent à devenir des endroits où la majorité des terres finissent par appartenir à une seule ferme (par ex. Exermont et Chatel Chéhery dans les Ardennes; Vauquois dans la Meuse). Particulièrement dans la Marne et dans les Ardennes, beaucoup de communes ont été remembrées dans les années 1950 et 1960 et sont en train d'en subir un deuxième à cause des parcelles créées lors du précédent trop réduites pour permettre de les cultiver avec les machines actuelles. Dans l'Argonne Meusienne en revanche beaucoup de communes furent remembrées pour la première fois dans les années 1990. (par ex. Aubreville, Neuville, Boureuilles) (information recueillie lors de mes interviews avec des responsables chargés de l'aménagement foncier à la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts de la Meuse, de la Marne et des Ardennes en juillet 2001.

coût d'engins plus gros. La taille des exploitations tend donc à augmenter, ce qui est aussi à mettre en relation avec les conditions du marché et avec des changements dans le niveau de vie, toutes choses ayant modifié les critères de viabilité des exploitations. En Argonne dans les années 1950, une exploitation typique devait, pour être viable, faire environ 30 hectares et avoir une dizaine de vaches laitières, quelques chevaux et un minimum de matériel agricole (Hussenet 1982a : 11). Aujourd'hui, toutes les exploitations possèdent des machines agricoles plus ou moins sophistiquées et spécialisées, et leur taille atteint en moyenne 100 hectares dans l'Argonne meusienne (avec un maximum de 110 hectares dans le Seuil d'Argonne) (Chambre d'Agriculture Meuse 2000); on constate cependant que les exploitations purement agricoles ont des dimensions moyennes plus élevées que les exploitations spécialisées dans l'élevage. Une exploitation sur trois a disparu entre 1955 et 1980 (Hussenet 1982 : 381). Les résultats du dernier recensement agricole (2000) indiquent un renforcement du processus de concentration des terres initié il y a quelque dix ou douze ans, entraînant inévitablement, pour la même quantité de S.A.U. [Surface Agricole Utilisée], une diminution du nombre des exploitations et des gens travaillant dans l'agriculture (cf. *Est 9/7/01* ; Agreste Ardennes 2001). Un développement du nombre des exploitations dans un avenir proche est peu vraisemblable, car leur dimension toujours croissante fait que les jeunes ont de plus en plus de mal à réunir les fonds nécessaires à l'achat ou à la location, ou même au paiement des droits de succession.

En raison de la manière dont les pratiques agricoles évoluent, la même superficie de terre agricole permet de subvenir aux besoins d'un nombre toujours plus faible d'exploitants. Ce phénomène, auquel s'ajoute la quasi absence d'emplois autres, explique le déclin global de la population et la désertification progressive de la région. Dans un cercle vicieux, ceci est matérialisé et à certains égards entretenu par la raréfaction des services et des équipements locaux en milieu rural.

Les marques physiques de la marginalité

Un rapport récent sur l'Argonne meusienne indique que pour avoir accès à toute une gamme de services et d'équipements de base (notamment la poste, l'école, les commerces, les soins médicaux³⁶, etc.), les habitants doivent parcourir en moyenne 7 kilomètres, au lieu de 3 kilomètres dans la Meuse et moins de 2 kilomètres en Lorraine (I.N.S.E.E. 1999). Ma connaissance de la région me permet de dire que ce chiffre s'applique également à l'Argonne ardennaise (où il pourrait même être plus élevé) et à l'Argonne marnaise (où il pourrait être légèrement inférieur). Ce sont uniquement les plus gros bourgs mentionnés ci-dessus qui offrent un ou plusieurs supermarchés, des commerces variés, des centres médicaux, des collèges ou lycées et des offices religieux réguliers ; dans quelques villages on peut trouver une poste, une boulangerie et parfois une boucherie, ainsi qu'une école primaire. Les autres doivent se contenter du passage quotidien d'un boulanger itinérant³⁷, et de celui, hebdomadaire, de l'épicier ; ils font partie d'un regroupement pédagogique assurant le ramassage scolaire des enfants qu'un car conduit à l'école dans un village voisin³⁸. La messe est célébrée une fois tous les deux ou trois mois, car chaque prêtre est responsable de 25 paroisses et officie tout à tour dans chacune d'entre elles ; ceux qui sont très pratiquants le suivent dans sa tournée, ou bien se réunissent chez l'un ou chez l'autre pour se recueillir (Martine Rey, comm. pers.). Dans certaines zones, l'aide à domicile en milieu rural (ménage, repas, transport) est assurée soit par les communes, soit par des organismes tels que la Mutuelle Sociale Agricole ou les Familles rurales.

³⁶ Par exemple, dans le cas des maternités, les plus proches sont maintenant pour toute l'Argonne, Châlons-en-Champagne, Bar-le-Duc, Reims ou Reims, tous éloignés de 50 à 70 kms. (cf. Wissemberg 1996, *cit.* in Deroche 1999: 148).

³⁷ Par exemple, la boulangère visite journalièrement 10 à 15 villages dans sa tournée en camionnette.

³⁸ Cela peut aussi consister dans la répartition entre un village assurant l'école maternelle et le plus plus proche assurant l'école primaire.

L'apparence des villages se dégrade également : alors que les infrastructures routières, les espaces et les bâtiments publics continuent d'être relativement bien entretenus par les communes et, pour ce qui est des routes plus importantes, par les Directions Départementales de l'Équipement, nombre de constructions privées sont vétustes, voire délabrées. Ceci vaut surtout pour les maisons (contrairement aux hangars et autres bâtiments agricoles), dont beaucoup sont également inhabités, de manière définitive ou pendant une grande partie de l'année lorsqu'il s'agit de résidences secondaires appartenant à des gens étrangers à la région. En Argonne rurale (c'est-à-dire sans tenir compte de Sainte-Menehould), les maisons vides représentaient en 1990 environ 9 % du total (tiré de I.N.S.E.E. 1991). Parallèlement, les résidences secondaires formaient 17,6 % du total, atteignant 20-23 % dans certains cantons, comme ceux de Montfaucon (Meuse) et de Grandpré (Ardennes) ; des taux plus élevés étaient signalés dans quelques communes, 25 % par exemple à Apremont et à Chatel-Chéhéry (Ardennes), et même des taux records dans les villages pittoresques et isolés de Futeau (45 %) et de Beaulieu (66 % en 1990³⁹) dans la Meuse. Lors des entretiens, il est apparu que les maires de plusieurs communes essaient d'acheter ou de louer et de rénover des maisons vides afin d'attirer des nouveaux venus dans leur village. Malheureusement, la qualité des logements et de l'aménagement correspond souvent au bas de gamme du marché immobilier et attire des gens aux revenus modestes (y compris des gens qui vivent de la sécurité sociale, comme les chômeurs ou les personnes âgées), chose que certains habitants n'apprécient guère et qui, plus objectivement, tend à renforcer le caractère socialement et économiquement marginal de la région. En même temps, la plupart des maires disent qu'ils préfèrent vendre ou louer des maisons à des gens qui vivront toute l'année au village, contribuant ainsi à l'animation de la vie quotidienne, plutôt qu'à ceux qui cherchent une résidence secondaire et qui ne seront là qu'un mois par an. En d'autres termes, ils accordent aujourd'hui beaucoup plus de valeur à l'afflux démographique qu'à l'afflux économique (potentiel⁴⁰) associé au tourisme. Cette attitude va d'ailleurs de pair avec la pénurie relative d'infrastructures touristiques en Argonne.

Le tourisme

Le tourisme est une option évidente dans le cadre du développement économique d'une région qui possède de vastes forêts riches en flore et en faune, ainsi que des sites historiques d'intérêt national et international (c'est-à-dire les vestiges, cimetières et monuments de la Grande Guerre). Toutefois, à ce jour, l'Argonne est mal équipée pour accueillir un très grand nombre de touristes (cf. Triche 1997 : 54). Je tenterai plus loin d'expliquer cet état de choses en l'analysant par rapport aux problèmes administratifs qui se posent, aux perceptions locales de la région et aux formes d'identité locale. Pour l'heure, je me contenterai de brosser un tableau de la situation en combinant les données recueillies dans Triche (1997) et les observations que j'ai pu faire sur le terrain en 2000-01.

Au niveau local, le tourisme relève aujourd'hui de la compétence des Communautés de communes (elle relevait avant de celle des S.I.V.O.M.), et s'inscrit dans une stratégie de développement local. Ces organismes financent des initiatives intercommunales (le balisage des sentiers de randonnée, par exemple), tandis que la tâche de promouvoir le tourisme au jour le jour revient aux Offices de Tourisme, dont il existe trois bureaux en Argonne (à Clermont-en-Argonne, Sainte-Menehould et Vouziers). Les Offices de Tourisme sont également subventionnés par les Comités Départementaux et Régionaux du Tourisme (C.D.T. et C.R.T.), qui leur fournissent des informations et du matériel publicitaire. En principe, les Offices de Tourisme organisent des animations, des manifestations culturelles et

³⁹ Il n'existe pas de données pour 2000 mais à Beaulieu ce pourcentage semble avoir augmenté puisque le recensement de 1990 relève une population de 45 alors que le maire parlait dans une de mes interviews de 20 résidents permanents.

⁴⁰ Un reproche assez courant des maires et bien-sûr des habitants est que les personnes occupant des résidences secondaires "rapportent tout de la maison et ne dépensent rien dans la région" (cf. également ch. 7).

des visites guidées, et proposent des brochures renseignant les visiteurs sur le potentiel touristique de la région et les possibilités d'hébergement. Ces dernières sont assez limitées en Argonne.

Comme on l'a déjà dit, il y a beaucoup de résidences secondaires, appartenant pour la plupart à des gens venus d'autres régions de France (ils sont souvent originaires d'Argonne ou de descendance argonnaise), mais aussi, et de plus en plus, à des Belges et à des Hollandais (J. Huet, comm. pers.). Ce sont là des habitués, qui viennent passer un ou deux mois par an dans la région, généralement en été. Les gens du coin disent que certains d'entre eux, tant les étrangers que les Français, s'installent définitivement au pays au moment de la retraite. Le tourisme plus occasionnel est moins courant, et les possibilités d'accueil sont également moins nombreuses. Il y a bien des hôtels dans les plus gros bourgs (Sainte-Menehould dans la Marne, Clermont et Varennes dans la Meuse) et dans quelques villages (comme à Florent dans la Marne et à Aubréville dans la Meuse), mais ils sont petits et ne pourraient accueillir des groupes importants (dans le cadre d'excursions en car, par exemple). Ceux-ci viennent dans la région surtout pour visiter les hauts lieux des combats de la Grande Guerre et logent généralement à Verdun. De même, les restaurants sont peu nombreux, dispersés et de qualité inégale (avec toutefois des exceptions notables⁴¹). Les gîtes ruraux, autre forme d'hébergement touristique plus adaptée au milieu rural, sont également assez mal représentés en Argonne. Il n'en existe que dans les cantons de Seuil (Meuse) (dans 4 communes sur 12), de Clermont (Meuse) (8 communes sur 9), de Grandpré (Ardennes) (11 communes sur 17) et de Sainte-Menehould (Marne) (3 communes sur 8) (cf. Triche 1997 : 55, complété et mis à jour à la suite de mes observations en 2000-01). Chambres et tables d'hôtes sont encore moins bien représentées, il n'y en a que trois ou quatre dans toute la région. Ce sont les campings qui offrent aux touristes le plus de possibilités d'hébergement ; il y en a sept, dont un "à la ferme" qui s'est ouvert en 1999 à Neuville (Meuse). Ce camping faisait partie des quelques initiatives prises à l'époque de mon terrain. Sur une échelle beaucoup plus grande, la Communauté de communes de Sainte-Menehould est en train de rénover, à Vienne-le-Château, un vieil hôtel destiné à abriter une Maison du tourisme (avec un syndicat d'initiative, des expositions-ventes de "produits du terroir" et d'"artisanat du terroir", et des aménagements divers pour les visiteurs), associée à une structure d'hébergement permettant d'accueillir une clientèle moyenne faite d'excursionnistes et de randonneurs. Cette initiative est en rapport avec l'opération menée dans la région par la branche locale d'Actéon, une association nationale spécialisée dans la pêche et le tourisme vert, qui propose des circuits touristiques guidés et des randonnées à thème, et qui accompagne également les chasseurs pour la chasse à l'approche. Un des objectifs explicites d'Actéon est de "contribuer à la diversification des activités économiques locales" par le tourisme (cf. www.acteon.asso.fr). Cette association fait d'ailleurs partie des promoteurs du projet de Vienne-le-Château et contribue activement à relier ce projet à d'autres aménagements touristiques existant dans la région. C'est ainsi que depuis l'été 2000, Actéon organise des randonnées en forêt entre Vienne-le-Château et Chatel-Chéhéry (Ardennes), avec une nuit en chambre d'hôtes dans le château du village ou (à partir de 2002) dans un gîte d'étape situé dans le parc du château. Ils envisagent également de prolonger le circuit jusqu'à Grandpré, où il y a un autre établissement qui fait chambre d'hôtes. Ceci deviendra sans doute plus attractif une fois qu'aura été réalisé, sur la commune voisine d'Olizy, un "pôle nature" hébergeant une exposition permanente sur la faune de la forêt ; il s'agit là aussi d'un projet relativement important, dont l'étude par la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise est actuellement en cours. Un troisième projet à l'étude (toutefois beaucoup moins avancé que celui d'Olizy, qui est entré dans sa phase d'élaboration) est celui d'un écomusée dans le village de Florent jadis réputé pour sa tonnellerie, distant de 7 ou

⁴¹ Malheureusement, l'un des meilleurs restaurants de la région aussi bien en terme de cuisine que d'ambiance, a brûlé en 2000 et n'a toujours pas été reconstruit.

8 kilomètres de Vienne-le-Château (une route forestière relie toutefois les deux localités). Il semble que l'avancement du projet ait été stoppé dès sa première phase d'élaboration par le fait qu'il avait été initialement formulé par la commune, puis repris par le S.I.V.O.M. d'Argonne champenoise basé à Sainte-Menehould, puis, en 2001, par la Communauté de communes du même nom qui lui a succédé.

D'autres initiatives récentes à but touristique sont plus diffuses, elles se rapportent à la signalisation du territoire à l'intention des touristes. Ainsi, en partenariat avec l'Office de Tourisme, le S.I.V.O.M. de Clermont a fait dresser dans les villages entre 1999 et 2000 des panneaux comportant des informations de nature historique et touristique. Parallèlement, on fait aussi quelques efforts pour aménager la forêt en vue de sa fréquentation par les touristes. Jusqu'à présent, il n'y avait guère que de vagues panneaux et une ou deux aires de pique-nique près des hauts lieux des combats de la Grande Guerre, protégés et signalisés par l'Office National des Forêts à la fin des années 1990 le long de la Haute Chevauchée (Meuse). D'autres hauts lieux de la Grande Guerre, situés dans la forêt, sont maintenant en cours de restauration par des bénévoles passionnés, et ouverts au public (cf. chap.). Par ailleurs, différents organismes ont commencé à installer des panneaux pour les touristes dans certaines parties de la forêt : Actéon dans le secteur de Vienne-le-Château, et l'O.N.F. en partenariat avec les S.I.V.O.M. de Clermont et de Sainte-Menehould dans les zones boisées proches de ces centres. Malheureusement, cette initiative a été prise juste avant la tempête de décembre 1999, qui a considérablement endommagé les forêts dans les deux secteurs et détruit tous les panneaux. Ce projet est maintenant repris par l'O.N.F., et par la Codecom qui a entre-temps succédé au S.I.V.O.M. Parallèlement, l'O.N.F. Marne, qui gère quelques étangs dans le bois de Chatrices, au sud-ouest du massif, envisage de les aménager pour en faire des sites d'observation de la nature. Il semble toutefois que l'aménagement touristique de la forêt par l'O.N.F. soit destiné à rester assez limité, car d'après ce que m'ont confié les agents de l'O.N.F., cet organisme, qui gère la majeure partie de la forêt considère celle-ci tout d'abord comme une " forêt de production ", et ce en partie parce que dans les environs " il n'y a pas de grandes villes " (ce qui n'est pas le cas de la forêt de la Montagne de Reims ou de la forêt de Fontainebleau).

Comme le suggère ce bref exposé, la plupart des sites mis en valeur dans le cadre d'une exploitation touristique sont associés à la Première Guerre mondiale (cf. Ch. 2). La forêt est perçue comme étant l'autre atout majeur de la région ; on vante les possibilités qu'elle offre en matière de marche à pied, de randonnées à bicyclette ou à cheval, de chasse et enfin de pêche dans les étangs et rivières, cette dernière activité faisant l'objet d'une certaine publicité de la part des Offices de Tourisme, qui vendent des billets à la journée ou des abonnements pour la saison. Parmi les attractions à caractère historique associées à des périodes autres que celle de 1914-18, il y a trois musées (à Varennes, Sainte-Menehould et Rarécourt) et une exposition saisonnière consacrée à une très belle collection de faïences à Les Islettes ; les musées permanents ne sont pas non plus toujours ouverts. A Rarécourt, un " moulin à coquins " est ouvert au public de manière saisonnière ; à Beaulieu, un pressoir du bas moyen âge appartenant à un ancien monastère (aujourd'hui démoli) ; à Lavoye, enfin, un lavoir, comportant une reconstitution de scènes de lessive d'autrefois et parfois une exposition consacrée à un aspect particulier de la vie quotidienne d'antan dans un village (en 2000, par exemple, c'était " l'école d'antan "). Dans bon nombre de villages, on trouve des églises et d'autres constructions anciennes (châteaux, manoirs, mottes féodales, pigeonniers, et même un ancien four à faïence), mais elles ne sont généralement pas ouvertes au public. Quelques artisans (un potier, un brasseur, un tisserand, parmi d'autres) ouvrent également leur atelier au public, le faisant visiter et proposant des articles à la vente. La plus grande partie de ce qui gravite autour du tourisme ne fonctionne que l'été, sans parler des activités ou attractions telles que la randonnée à cheval, les promenades en carriole ou les balades à dos d'âne. C'est là un des griefs majeurs des opérateurs locaux en Argonne : alors qu'il existe des attractions

touristiques dans la région, elles ne sont que rarement ouvertes ou accessibles au public en raison du coût salarial.

Les perceptions locales

La manière dont les habitants de l'Argonne perçoivent et vivent au quotidien les " faits " présentés ci-dessus est l'objet de la suite de ce rapport. Auparavant, il semble pertinent d'esquisser, à travers quelques remarques préliminaires, comment " les Argonnais " (ici, sans distinction de statut social, de sexe, d'âge ou d'occupation, toutes catégories dont il sera tenu compte ultérieurement) se représentent la région dans laquelle ils vivent, son passé et son présent. Dans cette représentation, la forêt et le massif de gaize qu'elle recouvre tiennent une place prépondérante. Lorsque les gens me parlaient de l'Argonne pour la première fois, il était toujours question de la gaize, et c'était surtout pour me dire que cette roche n'affleure que dans un ou deux autres endroits au monde (leur localisation était d'ailleurs variable, les uns mentionnaient l'Ecosse, d'autres le Japon, d'autres encore ne savaient pas trop). Ainsi, à travers la gaize, les gens mettaient implicitement en avant le caractère unique de l'Argonne. Ce dont tout le monde ou presque me parlait ensuite, c'était la forêt : " L'Argonne, c'est la forêt. " " Eau et bois, c'est l'Argonne. " Bien que depuis des millénaires elle ait été habitée, gérée et exploitée par les hommes, pour les Argonnais elle incarne aujourd'hui " la nature " : " Ici, on est dans la nature. " En conséquence de quoi, les populations locales qui se rendent dans la forêt pour s'y promener, chasser, cueillir des baies et ramasser du bois, récriminent souvent contre ce qu'elles estiment être une forêt trop " aménagée " : pour elles, une forêt avec des aires de pique-nique, des sentiers balisés et des sous-bois débroussaillés, c'est bien " une idée de citadins ", qui voudraient que la forêt ressemble à un jardin public. D'un autre côté, elles n'apprécient pas davantage l'attitude des " écolos des villes ", dont on entend dire qu'ils prônent une protection totale de la forêt, avec interdiction d'y pénétrer pour la chasse, la cueillette et les loisirs en général. Pour les habitants du lieu, cela revient à transformer la région en " réserve ", et, par extrapolation, à faire d'eux des bêtes curieuses (des " sauvages ", des " Indiens "). Ces attitudes suggèrent une identification très forte avec la forêt en tant qu'espace éminemment rural et local, par opposition aux " villes ", incarnées par Paris, mais aussi par Reims et " la Marne " ou " la Champagne ".

La forêt est également associée au souvenir durable du passé proto-industriel de la région : " La richesse de l'Argonne, c'est la forêt ", voilà une des premières choses que m'a confiées un érudit local qui a passé sa vie à étudier la proto-industrie de l'Argonne, notamment les verreries, pour en retracer l'histoire. Comme d'autres érudits locaux, il tient l'importance passée de ces activités pour un élément déterminant dans la définition de ce qu'était autrefois le caractère de la région ; pour Hussenet (1982), toutefois, il s'agit là d'une exagération, étant donné que ces entreprises n'ont jamais employé guère plus de 2 à 3 % de la population. Hussenet attribue cette conviction au fait que les verreries, faïenceries, etc., sont des activités plus visibles et " plus comptabilisables " que l'artisanat, dont " deux tiers " des Argonnais tiraient leurs revenus (Hussenet 1982 : 419). A un autre niveau, il se pourrait que l'accent mis par les érudits locaux sur ces activités témoigne de l'emprise de ce passé sur l'imaginaire des Argonnais, comme le suggère également la connaissance plus confuse mais néanmoins bien affirmée qu'ont de ces activités d'antan les Argonnais moins cultivés. C'est ainsi qu'ils mentionnent la fabrication du verre et du charbon de bois dans la forêt même, celle de la céramique et de la faïence sur ses marges, établissant une relation avec la disponibilité en matières premières (" eau, argile, feu ") ; toutefois, leur notion de la chronologie de ces activités reste dans l'ensemble assez vague (par exemple, ils amalgament volontiers " céramique gallo-romaine " et " faïence "). A tout le moins, les gens savent qu'il y a eu des activités de ce type dans leur village, et la plupart vous diront qu'ils en ont vu des vestiges (constructions, tessons de céramique, déchets de verre) dans leur jardin, leur cour, leurs champs, ou dans ceux du voisin. Notamment, les déchets provenant de la fabrication du verre (mêlés à des ammonites, qui affleurent fréquemment à la surface des sols plus calcaires)

servent souvent à délimiter les parterres de fleurs ou à décorer l'embrasure des portes. Dans beaucoup de maisons, si ce n'est la plupart, on trouve, exposés à leur avantage, des assiettes en faïence de plus ou moins grande valeur, de la vaisselle domestique du 19^e, ou des récipients en verre qui étaient encore manufacturés par la verrerie des Islettes jusque dans les années 1950. Beaucoup de personnes m'ont également montré des tessons de céramique et des fragments de tuiles, datant de la préhistoire ou de l'époque romaine. Dans les villages où il y avait eu autrefois des fouilles archéologiques d'envergure, en particulier à Lavoye/Autrecourt et à Avocourt, le souvenir en restait vivace, les habitants étant souvent capables de me dire qui avait dirigé les fouilles et de décrire avec plus ou moins de précision ce qu'on avait trouvé sur le site. En même temps, et à quelques exceptions près, même les plus passionnés et les mieux informés m'assuraient que " maintenant, il n'y a plus rien à trouver " : ce sont non seulement les industries argonnaises qui ont disparu, mais aussi leurs vestiges. Cette affirmation a une résonance bien particulière : la fin des industries argonnaises, attribuée par les historiens à l'impact de la Révolution industrielle en France, est de l'avis général imputée à " la guerre de 14 ".

" La guerre de 14 " est pour les gens d'Argonne un élément tellement important dans leurs représentations de soi qu'un chapitre séparé lui sera consacré. En résumé, tout le monde vous dira que dans l'Argonne " la guerre de 14 a tout détruit ", qu'après il a fallu repartir de rien, rebâtir les maisons, reformer les exploitations, panser la terre. La Grande Guerre fait figure de rupture majeure entre un " avant ", où il y avait des villages qui grouillaient de gens et d'activités, et un " après ", où l'Argonne, en dépit de ses efforts pour reconstruire et restaurer, est devenue ce qu'elle est aujourd'hui, un endroit presque désert et prisonnier de sa ruralité. Les proto-industries de l'Argonne appartiennent à cet " avant ", et donc à un passé qui est en un sens irrémédiablement perdu, et qui ne peut en aucun cas constituer un modèle pour le présent ou l'avenir. Je développerai cet argument dans un chapitre ultérieur, où j'examinerai également comment, à mon sens, les Argonnais tentent de se frayer un chemin vers ce passé, si ce n'est pour l'intégrer vraiment au présent et à l'avenir, du moins pour s'y projeter eux-mêmes. Pour l'heure, il suffit de dire que le passé proto-industriel ne fait pas explicitement partie de l'image que se font du présent et de l'avenir de l'Argonne la plupart des populations locales, représentation qui renvoie au contraire à une ruralité indiscutable et pleinement affirmée : " Ici, on est à la campagne. " " Etre à la campagne " prend parfois des connotations positives : le calme, la sécurité (pas de vols, pas d'agressions, pas de pollution), la convivialité (" tout le monde se connaît ") à défaut d'une véritable cohésion sociale, une certaine moralité. Dans d'autres circonstances, " la campagne " va être synonyme d'isolement géographique, d'éloignement par rapport aux services les plus élémentaires, d'absence d'équipements locaux, et aussi d'étroitesse d'esprit, de retards en tous genres, d'une propension au commérage⁴². Quelle que soit leur appréciation à cet égard, c'est bien la ruralité qui définit l'Argonne pour ses habitants. Rien n'est plus révélateur de cela que la manière dont les gens présentent leur village à quelqu'un de l'extérieur comme moi : ils mentionnent invariablement le nombre d'exploitations en activité, sans omettre de suggérer que les agriculteurs, bien que peu nombreux, sont respectés et estimés au sein de la population villageoise. Invariablement aussi, ils emploient le mot " encore " (" on en a encore huit "), pour bien faire comprendre qu'ils sont conscients de ce déclin et qu'ils le regrettent. Dans les villages où il n'y avait plus d'agriculteurs, les habitants se plaignaient aussi de ce que toutes les terres alentour étaient maintenant cultivées par des " étrangers " ou des " gens de l'extérieur ". Etant donné qu'en l'occurrence il s'agissait souvent d'habitants du village voisin, cette attitude révèle un fort sentiment d'identité villageoise. Elle contribue également à présenter " le village " comme une entité qui englobe dans l'idéal les terres situées tout autour, et dont l'intégrité se trouve menacée dès lors que celles-ci ne sont plus

⁴² La manière double de définir le rural (et bien sûr l'urbain) courante en Europe, peut être comprise comme un discours européen ancien sur la nature de la société (e.g. Williams 1973; Caro Baroja 1963).

exploitées par les villageois eux-mêmes. De fait, on considère généralement que les limites des champs et des exploitations sont la conséquence des “ histoires ” qui se sont produites au village : naissances et morts, mariages, conflits et réconciliations. Dans les très petits villages en particulier, il s’agit là d’un patrimoine commun : il y a en effet de fortes chances pour que chaque individu, qu’il soit ou non agriculteur, ait un parent concerné de près ou de loin par ces événements. Qu’il existât un lien entre le village en tant qu’entité sociale et la configuration spatiale des terres environnantes m’a été suggéré par le fait que c’était principalement dans les villages ne comptant plus d’agriculteurs, que les pratiques agricoles modernes étaient le plus critiquées pour leur impact négatif sur le paysage (destruction des haies et des repères topographiques, pollution, etc.).

Ce ne sont pas uniquement les agriculteurs et les exploitations agricoles que les Argonnais sont douloureusement conscients de voir disparaître : il y a aussi la poste, la boulangerie, l’école, toutes choses qui, vous diront-ils, caractérisent un “ bon ” village. Ils considèrent leur présence à la fois comme la preuve et la cause de ce que les gens ont encore envie d’habiter là, et donc comme un facteur déterminant pour la perpétuation de “ la vie du village ”. En quoi consiste au juste “ la vie du village ”, on peut le deviner en isolant le grief principal des habitants qui voient fermer leur école : cela oblige les jeunes enfants⁴³ “ à quitter le village tous les jours ” et à prendre leur repas de midi en dehors de chez eux, perturbant ainsi la routine quotidienne de la vie domestique et familiale. En même temps, il est possible que cette situation soit particulièrement mal vécue parce qu’elle préfigure le moment où les enfants quitteront peut-être définitivement la maison, pour poursuivre leurs études ou chercher du travail (cf. Scheper-Hugues 1987).

Il est assez rare que l’on aborde ouvertement la question de la dépopulation, les gens préférant nettement parler – avec approbation et fierté – des nouveaux arrivants, surtout ceux qui s’installent pour de bon. Néanmoins, il est clair que l’exode rural est une préoccupation majeure ; elle sous-tend les efforts faits par les maires pour attirer du monde, et transparait dans le fait que toute manifestation donne d’abord lieu à un commentaire sur le nombre de personnes présentes. Elle sous-tend également, à mon sens, l’attitude des autochtones à l’égard des touristes. On l’a déjà mentionné, les Argonnais sont réticents à rendre leur forêt plus accessible, de peur d’attirer “ les touristes des villes ”. S’agissant du patrimoine culturel, on retrouve un peu la même attitude : il y a un intérêt qui se manifeste, et beaucoup de communes s’impliquent dans la sauvegarde des constructions anciennes, mais ce n’est pas tant, me semble-t-il, dans l’intérêt des touristes que dans celui des villageois eux-mêmes. Ainsi, lorsqu’il m’arrivait de dire qu’un patrimoine bien entretenu serait un moyen de faire rentrer de l’argent et de développer des activités par le biais du tourisme, tous restaient sceptiques sauf, bien sûr, les professionnels de ce secteur. On me répondait généralement : “ Ici, il n’y a rien à voir. ” Assez curieusement, cette réponse était souvent le fait de gens qui disaient également que l’Argonne est un beau pays ; on peut donc penser que ce scepticisme renvoie moins à une évaluation objective du potentiel de la région qu’à un avis sélectif sur les personnes ayant le droit d’en jouir. A cet égard, le cas des maisons est révélateur ; les gens, m’a-t-on dit, refusent souvent de les rénover parce qu’ils ne veulent pas attirer chez eux des “ étrangers ”, parfois assimilés aux “ citadins ” ou aux “ Parisiens ”. Les “ Parisiens ” incarnent aux yeux des populations locales une attitude superficielle et condescendante à l’égard de leur région : “ Quand ils sont là, ils nous demandent si on accepte les cartes de crédit. ” Ils en disent d’ailleurs autant des habitants de Reims ou de la Champagne, et des “ Marnais ”. D’une part, ces régions sont plus proches que les villes de l’Est, comme Metz ou Nancy ; d’autre part, elles sont l’objet d’un mélange de ressentiment et d’admiration dans la mesure où elles étaient il n’y a pas si longtemps plus pauvres que l’Argonne et qu’elles sont aujourd’hui très prospères. En même temps, les gens voient d’un oeil assez favorable les

⁴³ Les écoles communales sont les écoles maternelles et les écoles primaires relevant toutes deux des compétences de la commune.

estivants (principalement originaires de Belgique et de Hollande, semble-t-il, ou encore de différents coins de France hormis la région parisienne) qui “ viennent chaque année ” et, une fois sur place, “ participent à tout ”, et envisagent même de prendre leur retraite au pays. Cette distinction suggère que ce ne sont pas les visiteurs en général dont on se méfie, mais seulement ceux qui arrivent un beau matin, restent juste le temps de goûter aux plaisirs de la région, et qui, une fois partis, ne reviendront jamais. Que ce type d’attitude déplaît est assez justifié dans un contexte d’exode rural, de jeunes qui s’en vont, de parents qui ont quitté le pays pour une belle situation en ville et ne reviennent que l’été ; et aussi de gens qui bougent tout le temps, comme bon nombre de ceux qui occupent sur place les emplois les plus qualifiés (enseignants, fonctionnaires, personnel médical, administrateurs) – ceux-là, j’ai pu l’observer, partent assez rapidement s’installer ailleurs, soit dans le cadre d’un plan de carrière, soit pour se rapprocher des grands centres où leurs enfants pourront poursuivre leurs études. Une tendance similaire prévaut chez ceux qui ont ouvert un commerce ou qui dirigent une petite entreprise ; dès que leurs affaires prospèrent, ils émigrent vers les plus gros bourgs, qui offrent (du moins le pensent-ils) davantage de possibilités pour s’agrandir ou se développer.

À un autre niveau, plus implicite, on peut se demander si cette méfiance envers le visiteur de passage ne renvoie pas inconsciemment à une expérience passée, faite d’invasions, de pillages et de transferts de population, dont la Grande Guerre n’a été qu’un épisode. Le fait que l’Argonne a, au cours de l’histoire, subi de lourdes pertes reste très présent dans les esprits. Les gens mentionnent souvent les deux Guerres mondiales et celle (franco-prussienne) de 1870, certains ajoutant avec une certaine ironie : “ On devrait s’inquiéter, ça fait quatre-vingts ans que les Allemands ne sont pas passés par ici, autrefois c’était tous les trente ans. ” (pour une liste plus détaillée, cf. Hussenet 1982 : 33-4.) Le passage répété⁴⁴ des guerres est imputé au fait qu’il s’agit d’une “ région frontière ”, située aux confins de royaumes et d’empires et couverte de forêts “ jadis ” si impénétrables qu’elles pouvaient arrêter des armées. Ce sont aussi des images d’invasions et de destructions qui resurgissent et colorent le discours des habitants sur le milieu physique lorsqu’ils mentionnent la disparition de constructions, d’activités et parfois de villages entiers, “ complètement rasés, anéantis ” par la guerre ou l’effondrement économique (les deux, on l’a dit, se confondant souvent). Ce sentiment d’instabilité contraste fortement avec les qualités le plus souvent associées aux milieux ruraux dans le reste de la France et plus généralement en Europe, où la ruralité tend à être synonyme d’enracinement, de stabilité, de non-changement, de continuité, de perpétuation des sociétés et de fermeture des milieux. Il se pourrait cependant que ces images d’une indétermination et d’une marginalité administratives et géographiques renvoient d’une certaine manière au vécu des habitants de cette zone rurale. De fait, la version actuelle de la notion de “ région frontière ”, à savoir l’idée que l’Argonne est partagée entre “ deux Régions et trois départements ”, est invariablement tenue pour responsable de l’échec des politiques et projets mis en place dans ce secteur, ainsi que des carences générales de l’administration. L’impact réel de cet éclatement sur l’élaboration et l’aboutissement de projets viables sera examiné plus en détail dans la suite de ce rapport. Pour l’heure, on se contentera de la suggestion suivante : l’accent mis par les populations locales sur leur situation géographiquement et administrativement marginale pourrait bien être une manière d’exprimer leur vécu d’une marginalité économique et sociale, et serait ainsi davantage (ou autant) un symbole des difficultés perçues qu’une cause de ces difficultés.

Bien que succinct, cet exposé montre toutefois que les gens d’Argonne se représentent leur région de plusieurs manières, différentes et assez contradictoires : à travers l’idée d’entité “ naturelle ” – la forêt et le massif de gaize – ils expriment un fort sentiment d’originalité, d’unité et d’autarcie ; par contraste, les images de “ région frontière ” et de guerres récurrentes évoquent l’instabilité, la division, l’indétermination, les invasions et le

⁴⁴ Les guerres passent dans le parlé local : ‘ici est passée la guerre’.

passage de populations diverses. Par ailleurs, tout en reconnaissant que l'Argonne a un passé proto-industriel, productif, ils déclarent fermement qu'ici " on est à la campagne " et revendiquent pleinement leur ruralité. Enfin, ils disent volontiers que la région est belle, mais lancent également des " il n'y a rien à voir ici " aussitôt qu'il est question d'aménager la région à l'intention des gens de l'extérieur. Ils donnent sans cesse l'impression de vouloir et, en même temps, de ne pas vouloir chercher à maîtriser leur paysage, leur passé et leur lieu de vie. Ce sentiment particulier et fluctuant de ce qui " leur appartient " et donc, implicitement, de " qui ils sont ", peut, dans une certaine mesure, être attribué à l'impact qu'a eu sur le pays et sur les gens d'Argonne la Première Guerre mondiale, thème qui sera développé dans le chapitre suivant.

Chapitre 4

La présence de la guerre dans l'Argonne

Paola Filippucci

“ *On s’aperçoit qu’il s’est passé quelque chose d’immense ici, et que, depuis, [ils] ont gardé une distance avec ça, en regardant ça aussi un peu [...] [comme si c’était] distant et à la fois proche.* ” (Olivier, agent d’une Codecom, 2001.)

“ *Ici, il y a le souvenir, mais, moi, j’en ai marre du souvenir [...]. C’est bien, mais l’Argonne c’est pas seulement ça.* ” (Marie-Louise, agent de tourisme, 2000.)

Ces mots renvoient à la seule chose importante pour laquelle l’Argonne est connue en France et ailleurs, à savoir qu’elle a été le théâtre de combats meurtriers pendant la Première Guerre mondiale. Quand j’ai rencontré Olivier, cela faisait seulement quelques mois qu’il vivait en Argonne, où il occupait le poste de responsable de l’environnement dans une des Communautés de communes de la région. Au cours d’une discussion sur la manière dont les gens d’Argonne perçoivent leur paysage et leur patrimoine, nous en sommes venus à évoquer la Première Guerre mondiale. Cette guerre reste omniprésente en Argonne non pas tant (ou seulement) en raison de ses vestiges, mais parce qu’elle constitue un système de référence servant plus ou moins explicitement de cadre interprétatif à la réalité de l’Argonne. C’est à cela que se réfèrent les gens de l’extérieur, tels que moi-même et ce jeune agent de la Codecom, tels que les vétérans (ou, aujourd’hui, leurs enfants et petits-enfants) et les touristes qui “ font ” l’Argonne comme ils ont “ fait ” Verdun dans le cadre d’un grand périple autour des “ champs de bataille ” ; ou encore les autres Français qui hésitent à se rendre dans la région, “ parce qu’il y fait froid et que c’est plein de boue ”. Comme le suggèrent les paroles de Marie-Louise, citées en préambule, les habitants de l’Argonne sont beaucoup moins prompts à accepter l’idée que la guerre puisse servir de cadre principal à l’interprétation du présent. L’argument central de ce chapitre est qu’en Argonne l’attraction exercée par la Grande Guerre est à bien des égards imputable à son caractère de “ moment charnière ”, de “ vortex d’expérience qui se situe en dehors du cycle normal de l’histoire ”, d’“ aimant inexorable ” qui attire à soi tout ce qui s’est passé avant et après, et par rapport auquel “ tout ce qui a suivi n’est qu’un contrecoup et tout ce qui a précédé n’était qu’un préliminaire ” (Zuleika 1988 : 34). Je tenterai également de montrer que ce sont surtout les gens de l’extérieur qui appréhendent explicitement la réalité actuelle de l’Argonne à travers le filtre de la guerre, conférant une atmosphère tragique à la région et un caractère inévitable aux difficultés qu’elle connaît aujourd’hui. Par contraste, bien des habitants de l’Argonne considèrent la guerre comme un constituant majeur mais implicite de leur passé, qui, certes, influence leur manière d’être et leur rapport au paysage, mais dont ils savent aussi se détacher pour envisager un présent et un avenir plus riants.

La Première Guerre mondiale dans l’Argonne

Très brièvement, la chronologie des événements est la suivante (cf. par exemple Husenet 1982 276). En août 1914, l’Allemagne déclare la guerre à la France, qu’elle envahit peu après ; ses troupes s’emparent de Verdun et franchissent la Meuse à la fin du mois d’août, puis poursuivent leur mouvement vers l’ouest et vers le sud. Dans la première moitié du mois de septembre, l’invasion est stoppée par les Français (bataille de Verdun), qui repoussent les Allemands au delà de Verdun. Une fois stabilisé, le nouveau front, qu’on appellera plus tard le “ front Ouest ”, traverse l’Argonne selon un axe sud-ouest / nord-est qui passe par Servon, Vienne-le-Château, Vauquois, Montfaucon, et se prolonge jusqu’aux Hauts de Meuse,

collines boisées au nord et à l'est de Verdun. Là, face à face, les armées ennemies s'enterrent : c'est le début de la guerre de tranchées, qui va durer cinq longues années au cours desquelles le front ne se déplacera que de quelques kilomètres de part et d'autre de cette ligne. La zone située au nord, qui est aujourd'hui l'Argonne ardennaise, est occupée par les Allemands ; ils veulent à tout prix effectuer une percée pour encercler la place de Verdun, position stratégique par excellence (cf. par exemple Prost 1986). Cependant, malgré des offensives massives sur Verdun entre février et octobre 1916, le front continue de tenir jusqu'à ce qu'une contre-offensive franco-américaine repousse l'armée allemande en septembre 1918, ce qui marque la fin des hostilités dans la région.

Ces cinq années de guerre pendant lesquelles la ligne de front est restée plus ou moins stationnaire en Argonne ont coûté la vie à quelque 350 000 soldats. Dans la zone adjacente au front, côté français, les populations civiles ont fui ou ont été évacuées en 1915 ; côté allemand, une partie a fui ou a été évacuée, une autre a été déportée en Allemagne dans les camps de travail. De part et d'autre du front, les villages ont été détruits : ceux qui se trouvaient à moins de 5 kilomètres l'ont été à plus de 90 %, voire totalement ; la fourchette se situe entre 50 et 90 % pour les villages éloignés de 8 à 10 kilomètres, parmi lesquels figurent ceux que les Allemands ont incendié au cours de leur retraite ; d'autres encore, au nord et au sud de cette ligne, ont également subi des destructions importantes, affectant entre 20 et 50 % des constructions. C'est l'Argonne meusienne qui a souffert le plus, avec 60 % de villages détruits à plus de 50 %, voire totalement anéantis (cf. Hussenet 1982 : 277 pour une liste détaillée ; et Herbette 1966 pour un témoignage contemporain). Tout le long du front, la forêt a été entièrement brûlée ou détruite⁴⁵, à l'exception de quelques grands arbres, dont certains sont encore debout (cf. Amat 1987a⁴⁶ : 76). Les photographies aériennes de la zone du front prises à la fin de la guerre montrent une surface parfaitement nue, criblée de trous d'obus et défoncée par des entonnoirs géants, parcourue d'un réseau dense et compliqué de tranchées et de boyaux (cf. par exemple Amat 1987a : 84). Ce secteur fait partie de ce qu'on a appelé " la zone rouge ", terres les plus dévastées et expropriées par l'Etat, qui les a ensuite récupérées pour les confier au Ministère de l'Agriculture, chargé de les reboiser en résineux à croissance rapide, et parfois en futaie jardinée par régénération naturelle (cf. Amat 1987⁴⁷ : 217, 248-49). Dans bien des cas, le reboisement s'est étendu à des secteurs portant autrefois des villages et des champs, et aujourd'hui considérés comme impropres à l'habitat (cf. Amat 1987). Là où il était possible de rebâtir des villages, la reconstruction a été financée par les réparations de guerre allemandes, ainsi que par les dons généreusement offerts dans les années 1920 par d'innombrables " villes marraines " de France et d'ailleurs⁴⁸.

Comme partout en France, on a érigé dans chaque village, qu'il ait ou non été endommagé, un monument aux morts portant la liste des soldats disparus, " morts pour la France ", complétée ici par quelques " morts civils " (cf. Prost 1984 ; Sherman 1999). Parallèlement, des monuments et des cimetières militaires (français, allemands et américains) ont été construits en différents endroits, dans la zone des combats ou à proximité. En

⁴⁵ Comme combustible et matériau de construction.

⁴⁶ Par exemple le village de Neuville dans l'Argonne Meusienne a été reconstruit grâce à des fonds provenant de Martinique.

⁴⁷ Sur la base des chiffres de Hussenet (1982 : 311-39) dans les villages détruits de 50 à 100% la population a chuté en moyenne de 32% dans l'Argonne Marnaise, de 34% dans l'Argonne Ardennaise et 35% dans l'Argonne Meusienne. Cependant si certains villages avaient perdu jusqu'à 85% de leur population de l'avant-guerre d'autres n'avaient perdu que 10% et un village a même vu sa population accroître de 20%. Les dégâts les plus importants semblent se situer non loin de la ligne de front de Verdun, une terre qui n'a plus jamais été cultivable, comme Malancourt (-79) Avocourt (-63%), Esnes (-60%), Vauquois (-65%), Apremont (-53%); et ceux situés près du champs de bataille de la Gruerie, comme Vienne-le-Château (-54%) et Binarville (-48%). Ceci peut-être comparé à la perte de population de l'Argonne dans son ensemble, estimée à -9% (Hussenet 1982 : 348) (Calculs basés sur la différence entre la population de 1911 et celle de 1926 quand la reconstruction fut largement terminée).

⁴⁸ Vauquois était le site de la guerre des mines dans laquelle les armées Française et Allemande s'affrontèrent en faisant exploser des mines sous les lignes ennemies durant 4 ans.

Argonne, les principaux monuments français sont l'ossuaire de la Haute Chevauchée, dans la forêt, sur le front de bataille ; l'ossuaire de Vienne-le-Château ; le monument de la cote 304 au-dessus de Malancourt, et le monument de la butte de Vauquois. Les principaux monuments américains sont le *Pennsylvania Monument* de Varennes, et le monument érigé sur la butte de Montfaucon à l'emplacement du village détruit du même nom. Les principaux cimetières français sont à La Forestière et à Vienne-le-Château, mais il y en a beaucoup d'autres, plus petits (notamment à La Harazée, Les Islettes, Esnes et Avocourt ; les Américains ont été rassemblés à Romagne-sous-Montfaucon, le plus grand cimetière américain d'Europe pour la Première Guerre mondiale ; enfin, il existe des cimetières allemands à Apremont (Ardennes), Cheppy, Eclisfontaine et, de nouveau, Romagne (Meuse). Ainsi, dans les années qui ont suivi la guerre, en même temps qu'on reconstituait les forêts et qu'on reconstruisait les villages, on a mis en place tout un système, fait de cimetières, de monuments et de lieux de mémoire, visant à intégrer l'Argonne dans un paysage du souvenir qui s'étend de la Manche jusqu'aux Alpes italiennes, le paysage des "champs d'honneur" ou des "champs de bataille" (cf. par exemple Sherman 1999 ; Roze 1998⁴⁹).

Quand on refait un paysage

" Plus rien pour s'orienter, plus de repères, plus d'arbres [...] nous nous crûmes perdus au milieu d'un immense désert, il nous était impossible de juger de quel côté nous allions ni d'où nous venions. " (Lettre du soldat Louis Barthas, écrite au front, Barthas 1987⁵⁰, extrait figurant sur un panneau de la Haute Chevauchée.)

" L'arrivée à Binarville est marquée, comme toutes les entrées que l'on fait dans les pays dévastés, par un instant de désarroi. – Où sommes-nous ? [...] De l'église [...] il ne reste pas pierre sur pierre, et du village [...] on retrouve sur pied une seule maison. " (Ecrit par un prêtre qui visitait les villages de l'Argonne en 1920, Herbette 1966 : 19.)

Ces descriptions, faites pendant et après la guerre, donnent une idée des ravages subis par le paysage de l'Argonne : il a été littéralement laminé, dépossédé de tous ses repères. L'impossibilité qu'il y avait à s'orienter, à se retrouver dans ce paysage lunaire, s'exprime également à travers le motif de la boue, récurrent dans tous les témoignages contemporains – la boue qui colle, qui pénètre partout, qui efface les couleurs et les textures (cf. Leed 1979). La tâche de ceux qui sont revenus au pays (quelque 65 % de la population d'avant-guerre⁵¹) a donc été de recréer un paysage et des lieux à partir du souvenir et des vestiges. Un compte-rendu détaillé de l'histoire de la reconstruction en Argonne dépasse le cadre de cette étude (Sherman, note 134 chapitre 1 ; Amat 1990). De manière générale, on peut dire toutefois qu'après-guerre deux types de "paysages", correspondant à deux types de "lieux", ont été reconstitués en Argonne, comme dans les autres régions marquées par la guerre.

⁴⁹ Ce fut le cas à Haucourt, totalement détruit avec son voisin immédiat Malancourt. Malancourt fut reconstruit seulement pour accompagner le faible retour de population qui n'excéda pas 18% de la population des deux villages réunis.

⁵⁰ Cf. par exemple Bloch (1988: 152), sur l'avance pénible et lente de la ligne de front de Vienne-le-Château vers le Nord en 1915 : "Devant nous [...] on pouvait voir le beffroi de Binarville [...] Quand nous voulions parler d'un grand combat ou d'une brillante offensive on ne disait pas "Quand on est à Mezières" ou "à Lille", mais "quand on est à Binarville".

⁵¹ En France, l'établissement de cimetières de guerre dans la région des combats a été précédé par une lutte entre l'Etat, qui préférait établir des cimetières près des champs de bataille, et les familles des disparus qui demandèrent le rapatriement des corps près des tombes de leurs ancêtres, loin des endroits tourmentés des champs de bataille (Winter 1995: 25). Beaucoup ont été rapatriés illégalement jusqu'à ce que l'Etat se résoudre à rapatrier quelques 30.000 corps dans des régions du Sud de la France trop éloignées des champs de bataille pour permettre aux proches de visiter les tombes régulièrement. (Winter 1995: 22 et sq.; Cf. aussi Sherman 1999).

La préoccupation première a été de remettre en état l'habitat et les infrastructures, d'engager les travaux de remise en culture des terres en vue du retour des populations civiles (cf. Amat 1990). La plupart des villages ont été reconstruits sur leur emplacement d'origine, et les habitants racontent que beaucoup de gens ont rebâti leur maison " exactement comme elle était " et que " même si on avait ajouté un escalier ou une chambre en plus, on avait reconstruit exactement comme c'était " (Françoise). A tout le moins, l'église a été reconstruite à l'identique, dans le souci de reconstituer ce qui peut être considéré comme le point de repère principal dans un village, celui qui l'identifie et le protège par l'intermédiaire de son saint patron. Tenter de compenser une perte en recréant des lieux (concrètement ou dans l'imaginaire) à partir du souvenir qu'on en a est une réaction bien attestée chez les réfugiés actuels. Une autre réaction a été au contraire de tirer parti des réparations de guerre, dont le paiement incombait à l'Allemagne, pour bâtir des maisons neuves, plus grandes et plus confortables – attitude considérée aujourd'hui comme révélatrice du désir de " faire payer à l'Allemagne " les pertes et les malheurs qu'elle avait causés. Certains villages ont aussi été modernisés lors de la reconstruction, comme celui d'Avocourt (détruit à 100 %) où les fermes ont été transférées du cœur vers la périphérie, ce qui rapprochait les exploitants de leurs terres et dégageait le centre du village de la boue et des embarras liés au travail agricole. Ailleurs, on a reconstruit des maisons indépendantes plutôt que des maisons jointives, afin de réduire les risques d'incendie. Ailleurs encore, on a carrément déplacé les villages qui avaient été complètement détruits, comme ceux, voisins, de Boureuilles et de Vauquois, entièrement reconstruits à quelque distance de leur emplacement d'origine ; dans le cas de Vauquois, il s'agissait d'une butte remplie de débris, éventrée par les mines et creusée de galeries souterraines⁵². Enfin, d'autres villages n'ont pas été reconstruits du tout, comme Haucourt près de Malancourt, ou Four de Paris dans la vallée de la Biesme, vraisemblablement parce que trop peu de gens y retournèrent après la guerre⁵³.

Haucourt et Four de Paris sont maintenant des prés où se devinent à peine les fondations des anciennes maisons. Elles portent des plaques rappelant l'existence du village disparu, et des petits monuments élevés à la mémoire des victimes militaires (une croix à Four de Paris, à Haucourt un bloc de pierre surmonté d'une croix au pied de laquelle se trouvent deux obus). Le site de Vauquois, beaucoup plus élaboré, comporte un imposant monument aux morts qui se dresse au sommet de la butte, dont la totalité est actuellement protégée comme lieu de mémoire témoignant de la férocité des combats (cf. *infra* :)

Ces sites font partie du second " paysage " créé en Argonne dans les années d'après-guerre, celui du souvenir et de la commémoration, qui s'intègre dans un ensemble beaucoup plus vaste s'étendant de la mer du Nord jusqu'aux Alpes italiennes. La constitution de ce paysage du souvenir débute par des noms. A propos de la forêt d'Argonne, Amat (1987 : 226) écrit que l'énorme importance tactique, lors des combats, des plus petits repères et reliefs, s'ajoutant au besoin ressenti par les soldats d'identifier et de personnaliser l'espace morne et désespérément vide du front, a conduit à une " profusion de noms, évocateurs [...] de la géométrie de ces arpents boisés, survalorisés dans l'espace polémologique local comme lieu de vie et de mort quotidienne du soldat ".

Ces lieudits constituaient des repères dans le paysage d'horreur, de peur, de fatigue, de victoire ou de défaite, de courage ou simplement d'endurance, qui était celui des soldats⁵⁴. Comme l'a si bien dit Hemingway dans " l'Adieu aux armes " : " *Abstract words such as glory, honour, courage or hallow were obscene beside the concrete names of villages, the numbers of roads, the names of rivers, the numbers of regiments and the dates.* " (Cit. in

⁵² Dans la Meuse 19% (4000 ha.) de la zone rouge a été classé dans la première catégorie, 0,9% (200ha.) dans la seconde catégorie et presque 80% (16752ha.) dans la troisième catégorie (Amat 1987 : 229).

⁵³ Le dernier survivant de la Première Guerre mondiale en France est mort en 1999 à l'âge de 102 ans (Jeannesson pers. comm.).

⁵⁴ A l'automne 2000, par exemple une journée Garibaldiennne a été organisée à Lachalade, en mémoire des soldats Italiens " Garibaldiens " qui ont combattu et sont tombés pendant la Première Guerre mondiale.

Fussell 1975 : 21.) (Les termes abstraits de gloire, honneur, courage ou élan sacré paraissaient obscènes en regard du nom concret des villages, du numéro des routes, du nom des rivières, du numéro des régiments et des dates.) “ *There were many words which you could not stand to hear and finally only the names of places had dignity.*” (Cit. in Leed 1979: 209.) (Il y avait beaucoup de mots qu’on ne supportait plus d’entendre, et seuls les noms de lieux avaient encore une certaine dignité.)

Ces citations renvoient à l’idée, très répandue dans l’immédiat après-guerre et ultérieurement discutée par Fussell (1975 ; cf. également Leed 1979 ; Winter 1995 ; Sherman 1999), selon laquelle l’expérience de la guerre était quelque chose de si monstrueux que les soldats, et plus généralement l’ensemble des cultures européennes de l’époque, s’avéraient fondamentalement incapables de la relater ou de la commenter de manière cohérente. C’étaient essentiellement des listes de noms qui venaient rompre ce silence : tout d’abord les noms des soldats disparus, noms gravés sur les croix et les mémoriaux des champs de bataille, sur les monuments aux morts de l’Europe entière. Venaient ensuite les noms de lieux, portés à la connaissance de la population civile par les compte-rendus que la presse faisait des combats, mais particulièrement évocateurs pour les vétérans et les proches parents des morts, nombreux à se rendre sur les champs de bataille à la recherche d’un corps ou de quelques objets personnels, ou encore d’une tombe lorsque des cimetières y furent établis⁵⁵ (cf. par exemple Winter 1995). En créant des cimetières pour ceux qui étaient tombés au champ d’honneur, l’Etat français voulait encourager les pèlerinages réguliers et en faire un “ devoir civique ” qu’on accomplirait pour honorer la mémoire des victimes et contempler les territoires reconquis. Dans le même esprit et quelques mois seulement après l’armistice, le Touring Club de France a financé le développement d’un “ tourisme des champs de bataille ”, qui devait permettre aux visiteurs d’apprendre “ la vérité ” sur la guerre et d’en tirer un enseignement moral inestimable “ par la vision même des choses et des vestiges ” (guide touristique de 1921, *cit.* in Sherman 1999 : 36 ; 37-38). Bien que l’on fît la distinction entre les “ pèlerins ” (vétérans et proches parents des morts) et les “ touristes ” (individus que seule la curiosité motivait), les zones dévastées furent bientôt équipées en hôtels, restaurants, trains et autocars. Peu importait, semble-t-il, que cette initiative ne fût pas prioritaire par rapport à la reconstruction, et que, en partie pour cette raison, elle vînt expressément contredire les souhaits des habitants des zones dévastées, qui ne tenaient guère à devenir eux-mêmes un objet de curiosité pour ces étrangers. Elle a été à l’origine d’un flux de visiteurs qui, dans une certaine mesure, se maintient aujourd’hui. Les sites visités étaient (et sont encore) les cimetières, les ossuaires et les mémoriaux, implantés pour certains, comme à la Haute Chevauchée, sur le lieu même des combats, dont les traces restent visibles (tranchées, trous d’obus, cratères de mines). Les vétérans allaient aussi dans les villages où ils s’étaient battus, suivant un parcours qui retraçait leurs mouvements au cours des affrontements (cf. Carte 5). Monuments et villages devinrent ainsi les stations de pèlerinages collectifs et individuels.

Ces sites font maintenant partie du paysage de l’Argonne, dans le sens où ils existent au sein de ce paysage ; en même temps, on peut dire qu’ils font partie d’un autre paysage, un paysage parallèle, entièrement défini par les mouvements des troupes et le déroulement des combats. En effet, nulle part les monuments et les mémoriaux ne mentionnent les souffrances endurées par la population civile ou le travail de reconstruction, sauf à Esnes où davantage de civils que de militaires ont trouvé la mort (cf. Sherman 1999 : 291). Même à Vauquois, où le village a été complètement rasé, c’est à la mémoire des soldats et de leurs souffrances que documents et vestiges sont exposés dans le musée du site, et qu’a été érigé le monument surmontant la butte. Il y a un autre monument à Vauquois, à l’entrée de la butte : c’est une maquette de la butte elle-même, qui montre bien que l’autre protagoniste des mémoriaux est

⁵⁵ Ce thème est représenté dans la région par le site de Valmy et par le “Chemin du Roi” entre Sainte Ménéhould et Varennes, where Louis XVI was respectively recognized and arrested in 1790.

la terre elle-même, en tant que lieu de souffrance et objet du combat, ce pour quoi les gens sont morts (cf. fig. 25). De même, à Romagne, sur l'*American War Memorial* sont gravés les noms de tous les endroits où les Américains se sont battus, donnant leur vie pour les libérer. Les inscriptions sont sur le sol du mémorial, et elles sont disposées de manière à indiquer la direction de ces endroits, incitant ainsi le visiteur à replacer le mémorial dans le contexte d'un paysage plus vaste. Ce paysage est également intégré dans le mémorial de Romagne au moyen de divers artifices : d'une part, on a minimisé la séparation physique entre l'enceinte du mémorial et les champs environnants ; d'autre part, on a planté dans l'enceinte même des essences d'arbres (résineux, hêtres, chênes) qui évoquent la forêt d'Argonne (M. Rey, comm. pers.). A travers cette forme de représentation, la terre et le paysage mêmes de l'Argonne deviennent des lieux de mémoire dédiés à la guerre.

Ce processus a également concerné la forêt. Le massif forestier principal et la forêt de Hesse ont tous deux été gravement endommagés, du fait principalement de l'explosion de mines entre Bolante-la Fille Morte à l'ouest et Vauquois à l'est (cf. Amat 1987 : 224). En 1926-28, trois catégories ont été définies pour cette zone ainsi que pour le secteur de l'ancien front situé plus à l'est entre l'Argonne et Verdun : les terres récupérables pour une remise en culture, qui furent par la suite vendues aux enchères ; les terres contenant d'importants vestiges de guerre, qui furent de ce fait incluses dans le " domaine historique " et données au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts ; enfin, et c'était la plus grande partie, les terres qui furent incorporées dans le domaine privé de l'Etat et données à l'Administration des Eaux et Forêts en vue de leur reboisement⁵⁶. Dans bien des régions, la forêt a remplacé ce qui était autrefois des terres de culture, comme par exemple sur les pentes de la butte de Vauquois, où le souvenir d'un paysage ouvert de champs et de vergers est encore évoqué par la présence de cerisiers (aujourd'hui à demi sauvages) au milieu des hêtres et des chênes du couvert " naturel " (cf. également Amat 1987 pour d'autres exemples). Ainsi, du fait de la guerre, la forêt s'est étendue, ce qui a accentué le caractère boisé de l'Argonne. L'objectif était essentiellement d'ordre pratique, dans la mesure où le reboisement apparaissait comme la seule manière satisfaisante de remettre en état les sols les plus ravagés (Amat 1987 : 220). Néanmoins, un aspect plus symbolique se laisse également déceler.

Le déplacement de la frontière vers l'ouest après la guerre franco-prussienne de 1870 avait eu pour conséquence de faire de Verdun une des principales places-fortes d'arrêt de France, et les stratèges français avaient fini par se persuader que les forêts, dont celles d'Argonne et des Hauts de Meuse, pouvaient constituer un obstacle fondamental lors des invasions, capable de réduire la visibilité de l'ennemi et la portée de ses armes (Amat 1987). Dans la pratique, comme en témoignent les photos de l'époque, les engins employés au cours de la guerre (tout particulièrement les mines) ont pulvérisé la forêt sur toute la longueur du front d'Argonne. Pourtant, c'est bien l'image du combat et de la guerre en forêt qui domine encore maintenant la représentation des hostilités dans l'Argonne (cf. par exemple PHOTOS). La raison en est peut-être que l'Argonne, même sans arbres, s'est en définitive avérée une barrière infranchissable, symbolisée par " la forêt impénétrable ". Dans le même ordre d'idées, il est loisible de penser que le reboisement d'après-guerre, massant en rangs serrés ses sombres et sévères futaies de résineux autour des vestiges que sont les tranchées, les mémoriaux et les cimetières, est un monument au rôle *perçu* de l'Argonne pendant la guerre, et qu'il matérialise ainsi un paysage imaginé tout autant qu'il reconstruit un paysage préexistant.

⁵⁶ Plus précisément, des régiments prussiens amenèrent dans leur paille une variété d'herbe [carex] des plaines de l'Est de l'Europe, qu'on rencontre aujourd'hui autour d'Âpremont. Les allemands ont également introduit une espèce de Bambou japonais qu'ils utilisèrent pour camoufler des emplacements pour leurs canons, et qu'ils plantèrent aux carrefours et aux ponts. Les américains ont laissé derrière eux un petit iris en provenance du Kentucky, qui arrivait dans le fourrage des chevaux, et qu'on trouve maintenant à Châtel, Apremont and Cornay. Ils introduisirent de la même manière une fleur bleue qui est le symbole du Kentucky.

D'une manière générale, le paysage recréé après la guerre s'est ainsi enrichi de nombreux repères, pendant que les lieux préexistants acquéraient un sens nouveau, lié aux événements de la guerre, et devenaient des lieux de pèlerinage. L'Argonne était glorifiée et visitée parce qu'elle faisait partie des "champs de bataille", et elle était de ce fait investie d'une signification qui transcendait le niveau purement local et s'exprimait à travers un discours de sacrifice national et de bravoure dans lequel les protagonistes étaient essentiellement des soldats (et d'autres membres du personnel militaire, comme les infirmières et les médecins). Ce culte du souvenir ne s'étendait pas aux populations locales, dont les souffrances (pertes en vies humaines, évacuations, déportations) étaient le plus souvent passées sous silence : tous les villages ont un monument aux morts, où sont gravés les noms de ceux qui sont "morts pour la France" et parfois aussi les noms de quelques civils ; cependant, et sauf, on l'a déjà dit, à Esnes, les monuments ne font guère état des ces victimes. C'est en ce sens qu'on peut dire qu'il existe deux paysages parallèles dans l'Argonne reconstruite, dont l'un, militaire et national, recouvre et, dans une certaine mesure, masque l'autre, civil et local, investissant ses lieux et ses espaces d'un sens nouveau qui transcende ou occulte les préoccupations locales. Ce phénomène a bien sûr été particulièrement évident dans l'immédiat après-guerre et aussi longtemps que les vétérans étaient encore en vie et venaient dans la région. Toutefois, quatre-vingts ans plus tard, alors que tous les vétérans sont morts, il m'est apparu, en 2000-01, que le paysage de la guerre reste une présence active dans l'Argonne.

L'archéologie de la guerre

" [En Argonne] on se dit : "Tiens, regarde, ils étaient là ." On voit encore les accès aux premières lignes, où ils ont fait les tunnels, partout, pour s'abriter." (Agent de l'O.N.F., Châlons-sur-Marne.)

Le flot des vétérans et de leur famille s'est tari au fil des ans, à mesure que ceux-ci vieillissaient et mouraient⁵⁷, mais bien des gens continuent de se rendre dans l'Argonne en souvenir d'un père ou d'un grand-père qui s'y est battu (plus rarement d'une mère ou d'une grand-mère qui était alors infirmière), et des cérémonies officielles se déroulent toujours sur les différents lieux de mémoire. D'autres également visitent la région parce qu'ils s'intéressent à la Première Guerre mondiale, ou tout simplement pour passer une journée au grand air, ce dont tirent parti les Offices de Tourisme de la région qui considèrent les sites de guerre comme des attractions touristiques et en vantent l'intérêt. Les professionnels du tourisme et bon nombre d'habitants pensent que les sites de l'Argonne pâtiennent de la proximité de Verdun, où des sites mieux connus et jouissant d'une publicité efficace attirent chaque année un nombre considérable de visiteurs ; ceux-là ne font pas nécessairement le détour par l'Argonne, d'autant plus que l'Office de Tourisme de Verdun ne les y incite guère, d'après ce qu'on m'a dit. J'ai également souvent entendu dire que les sites de l'Argonne sont beaucoup plus intéressants et impressionnants que ceux de Verdun, parce qu'ils "montrent la guerre comme c'était". Il semble que les visiteurs soient du même avis : en témoigne, par exemple, la réaction de cet instituteur qui a, en ma compagnie, emmené sa classe visiter la butte de Vauquois, et qui leur a dit à la fin que, à la différence de Fort Vaux (Verdun), à Vauquois "on peut s'imaginer la guerre" et "comprendre comment on vivait à l'époque". Ce caractère d'authenticité joue un rôle considérable dans les projets mis en place en Argonne autour des sites de la Grande Guerre depuis dix à quinze ans, projets qui concernent tous des sites où les traces du combat ont été préservées, plutôt que des mémoriaux ou des cimetières.

⁵⁷ Les troupes américaines se sont battus dans la région des Ardennes et de la Meuse en septembre-octobre 1918; à cette occasion ils ont perdu 75,000 hommes.

Le premier projet, et le plus important à ce jour, a été la restauration et l'ouverture au public de la butte de Vauquois, le fait de l'association Les Amis de Vauquois, fondée en 1985. Cette association compte environ 500 membres, parmi lesquels figurent beaucoup de proches parents des vétérans, dispersés à travers la France. L'initiative en revient à un petit groupe de gens du pays qui avait entrepris d'explorer la butte alors qu'elle était complètement envahie par la végétation ; aux dires du président des Amis de Vauquois, l'Association Nationale du Souvenir de la Bataille de Verdun, qui était censée s'en occuper, s'en désintéressait parce qu'elle " avait déjà bien trop à faire avec les champs de bataille de Verdun ". L'ANSBV a donc été " enchantée " de pouvoir confier le site à cette nouvelle association ; depuis, celle-ci a nettoyé de toute végétation le sommet de la butte, tracé un sentier autour du site, dégagé et ouvert au public plusieurs tunnels où les soldats vivaient et posaient des mines, et, tout récemment (juillet 2000), elle a consacré un petit musée aux événements liés à la butte. A l'intérieur des galeries, quelques reconstitutions associées à des objets d'époque recréent l'atmosphère des gourbis et des aires de service, " peuplées " de mannequins en uniforme. Du fait que les visites guidées sont assurées par des bénévoles, membres de l'association, elles n'ont lieu qu'une fois par mois, ou à la demande des écoles, des associations de vétérans ou des groupes organisés. D'après le président, 4 800 personnes ont visité le site en 1999, et il en attire chaque année environ 500 de plus. L'association a reçu quelques subventions du Conseil général de la Meuse, mais ne tient pas à ce que son installation prenne trop d'ampleur. Comme me l'a expliqué le président, s'il venait beaucoup plus de touristes, il faudrait modifier l'aménagement du site pour respecter les normes de sécurité : " Il faudrait tout bétonner, il faudrait des éclairages partout, donc on changerait entièrement la configuration des sites – alors, si on change tout c'est plus la peine, autant aller à Verdun, on préfère rester plus petit mais rester dans l'authentique. Verdun, c'est pour le touriste, tandis que là c'est pas pareil, c'est pour se rendre compte comment c'était, donc, pendant la guerre. "

Depuis, des initiatives similaires ont été prises sur d'autres sites, principalement à l'occasion du 80^e anniversaire de la bataille de Verdun, lorsqu'un nouveau fléchage dirigeant les visiteurs vers les sites de guerre a été mis en place dans toute l'Argonne et la région de Verdun. A peu près à la même époque, l'Office National des Forêts a dégagé et créé un sentier historique dans une zone classée d'une superficie de 30 hectares, située dans la forêt domaniale de la Haute Chevauchée et comprenant des tranchées et des cratères de mines marquant les premières lignes de l'ancien front. Depuis 1999, le sentier historique a été prolongé pour inclure le Kaiser Tunnel, un dispositif allemand localisé derrière les premières lignes qui a été découvert, dégagé et ouvert au public par un groupe de bénévoles, dont faisait partie le directeur de l'Office de Tourisme de Clermont-en-Argonne. Tout comme les galeries de Vauquois, le Kaiser Tunnel a été aménagé et comporte des reproductions et des objets authentiques ainsi que des mannequins en costume d'époque. En 2000, lors des visites, le guide insistait sur la nature boueuse et humide des lieux, invitant les participants à imaginer ce qu'avaient pu être les conditions de vie des combattants ; le tunnel était présenté comme le dernier abri des soldats avant de monter en ligne : " On se demande qu'est-ce qu'ils pensaient, combien d'eux se sont dit qu'ils rentreraient le soir et ne sont jamais rentrés. " Le souci de recréer l'atmosphère et les conditions de l'époque sous-tend également d'autres initiatives de l'Office de Tourisme de Clermont sur ce site, comme ces animations pendant lesquelles des bénévoles costumés (en soldats ou en infirmières) servent toute la journée aux visiteurs un plat de ragoût aux pommes de terres, " le repas des poilus ", qu'ils distribuent sous des tentes militaires à partir de roulantes inspirées de celles de la Première Guerre mondiale. De manière plus ponctuelle, des évocations plus complexes où des figurants costumés mettent en scène les événements de la guerre ont lieu dans le Kaiser

Tunnel et sur d'autres sites proches⁵⁸, organisées en partenariat avec l'association Connaissance de la Meuse, une association bénévole qui présente également un son et lumière spectaculaire sur les péripéties de la Grande Guerre à Verdun.

Une autre série de vestiges, comprenant des tunnels, des cantonnements allemands, des tranchées et d'autres installations, est en train d'être restaurée dans le bois de la Gruerie, au nord de Vienne-le-Château, par l'Association Franco-Allemande, fondée en 1996. Elle veut restaurer ces sites et les ouvrir au public "pour le souvenir" : "Il faut garder la mémoire pour les enfants, pour tout le monde." Chaque année, elle fait aussi venir des écoliers allemands pour qu'ils participent à ce travail de restauration, "pour la mémoire des gens qui sont tombés ici", comme me l'a dit un des membres de l'association. Celle-ci compte environ 80 membres, qui sont presque tous de la région, et dont une quinzaine participent activement à la restauration. Jusqu'à présent, ces gens ont travaillé bénévolement, mais en juillet 2001 l'association, en partenariat avec la Communauté de communes de l'Argonne champenoise, a entrepris de définir les grandes lignes d'un important projet de restauration et d'ouverture au public de ces sites, dont le financement serait assuré par l'Union Européenne et l'Etat français. Là encore, il s'agit de privilégier l'authenticité, de "reconstruire comme c'était", en se fondant sur des plans et des croquis contemporains ; l'association a toutefois renoncé à employer les matériaux utilisés à l'époque, comme le bois, car trop périssables, et on leur a substitué des matériaux plus résistants, recouverts d'un placage imitant l'original. Malgré cela, l'authenticité reste considérée comme la qualité première de ces sites, encore une fois en comparaison de Verdun : "A Verdun il n'y a rien à voir – très touristique, mais des choses très concrètes qui sont restées en état, [...] vous trouverez pas à Verdun. Ici c'est encore la forêt [...] je dis pas la forêt vierge, mais quelque chose qui a pas été bouleversé par la main de l'homme." (Un membre de l'association.)

De même qu'à Vauquois, la préservation des sites est associée ici au souci de perpétuer "le souvenir", et donc à des pratiques institutionnalisées de commémoration nationale, dont les acteurs peuvent être des organismes officiels comme "Le Souvenir Français". Cependant, les gens revendiquent en même temps une plus grande authenticité, et opposent volontiers les grands classiques ("Verdun") à l'atmosphère "naturelle" et aux vestiges "concrets" que l'on trouve ici. Pour l'homme que j'ai interviewé, la pierre de touche de cette authenticité est la trace matérielle de la présence et de l'expérience individuelles : ainsi, ce qui conférait à l'un des sites un caractère tout à fait original, c'était la trouvaille, dans une galerie, d'un "piochon encore fiché dans la gaize" ; de même, il avait du mal à trouver ses mots pour exprimer l'émotion que son équipe et lui-même avait ressentie en découvrant "une bouteille contenant un parchemin avec les noms des soldats qui avaient travaillé dans le tunnel en 1916" : "C'est une valeur sentimentale, c'est une valeur historique." D'un autre côté, le but de l'opération n'est pas de faire la chasse aux souvenirs : seuls les objets trouvés lors du nettoyage et de la restauration des sites, auxquels s'ajoutent quelques dons, sont conservés et exposés dans une salle que l'association loue dans le village. L'homme que j'ai interviewé pensait que c'était précisément parce que le but de l'association n'était pas de récupérer des objets qu'il y avait assez peu de membres actifs. Son mépris pour les collectionneurs ne l'empêche pas d'exposer chez lui toute une collection de souvenirs de guerre, qu'il a, dit-il, trouvés par hasard dans le cadre de ses activités de forestier.

C'est également un contact direct avec l'expérience "authentique" de la guerre que proposent les visites guidées organisées autour de ces sites par l'association Actéon. Le circuit porte un nom évocateur, "Sur les pas des poilus", et vise explicitement à ressusciter certains aspects de l'expérience vécue des soldats. La visite commence à Vienne-le-Château, dans l'église reconstruite, avec une courte récapitulation des événements marquants de la guerre dans la région, illustrée par des cartes du front et des photos de la forêt et du villages

⁵⁸ D'autres candidats sont Mons en Belgique, ou des sites en Allemagne, en Normandie et en Tchécoslovaquie

dévastés. Le parcours que l'on suit après cette introduction est, comme le soulignent les guides avec emphase, " le chemin des poilus ", du village jusqu'aux premières lignes, à travers des boyaux encombrés de restes rouillés, barbelés, munitions, armes et autres outils et objets " authentiques, de l'époque ", récupérés par l'association. Les visiteurs passent ensuite de l'autre côté " derrière les lignes ennemies ", pour voir un bivouac allemand et un tunnel, puis ils retournent sur le front où une tranchée et un poste de tir avancé ont été reconstitués ; enfin, ils " montent à l'assaut ", franchissant la zone du front, aujourd'hui plantée d'arbres, mais encore jonchée de tronc pourris, piquée de barbelés, d'éclats d'obus et autres débris de métal, et bouleversée par les trous d'obus. L'excursion prend fin au mémorial de Vienne-le-Château et se termine par la visite du cimetière militaire français. S'ils le désirent, les visiteurs peuvent ensuite prendre un repas à l'un des bivouacs aménagés à l'arrière du front, où un abri a été reconstitué. Pendant le trajet, le guide retrace brièvement les péripéties de la guerre et leur chronologie, mais il s'attache essentiellement à évoquer les conditions de vie, les mouvements des troupes et leurs sentiments à tel ou tel moment ou endroit particulier, par exemple lorsqu'elles cheminaient dans les boyaux menant de l'arrière vers la ligne de front. Il cherche à faire rentrer les visiteurs dans l'intimité des soldats, voire à susciter un sentiment de communion, en utilisant constamment le terme " poilu " plutôt que celui, plus neutre, de " soldat ", et en leur faisant partager certains détails concrets du vécu quotidien : par exemple, lors de la visite à laquelle j'ai participé, il a fait brûler de la poudre extraite d'un obus (" authentique, pas achetée "), pour que les gens puissent sentir la " même " odeur que les poilus (" évidemment, à l'époque, il s'y mêlait l'odeur des cadavres "). Avec force détails, plus ou moins scabreux et atroces, les accompagnateurs évoquent également l'ampleur des pertes en vies humaines et les souffrances endurées par les victimes du combat.

Ces visites guidées font partie des " produits touristiques " que propose Actéon pour mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la région, et qui comprennent par ailleurs d'autres " circuits à thème " sur Louis XVI et la Révolution⁵⁹, sur la faune et la flore de l'Argonne, ainsi que des séjours de chasse. Dans ce cadre, le circuit " Sur les pas des poilus " n'est pas explicitement lié au " souvenir " en tant que pratique institutionnalisée de commémoration, bien qu'au cours des visites on puisse entendre les organisateurs comme les participants dire que " se souvenir, c'est important " .. Un dernier exemple de mise en valeur des sites de guerre cherche au contraire à combiner deux objectifs, développer le tourisme et perpétuer le souvenir. Il s'agit de l'initiative de Damien, maire d'un petit village de l'Argonne ardennaise et agent de l'O.N.F., qui s'est installé il y a une vingtaine d'années et qui, depuis, s'est constitué tout un savoir local sur les vestiges de la guerre, identifiant notamment plusieurs espèces végétales introduites pour la première fois dans la région par les armées étrangères⁶⁰. Damien a également découvert que les armes du village dont il est maire figurent sur l'écusson d'un bataillon américain qui a participé aux combats dans la

⁵⁹ L'utilisation de détecteurs de métaux est défendue dans la forêt domaniale en Lorraine selon un arrêté préfectoral (voir Est Magazine 23-7-'00).

⁶⁰ Des vestiges de la guerre sont considérés par les archéologues 'patrimoine à statut mal défini' (Boura 1997: 17). En Europe, le patrimoine archéologique 'tout vestige enfoui ou immergé' (Olivier 1997: 7). Mais l'archéologie s'occupe d'habitude de périodes qui ont un lien beaucoup moins concret avec le présent, et qui ne sont pas ou peu connues à travers des documents écrits ou iconographiques, ou par la 'mémoire vive' (Olivier 1997: 9; Boura 1997: 15; cf. Buchli and Lucas 2001: 3). Dans ce sens, les vestiges du passé contemporain, chargés de la mémoire des générations vivantes, dans lesquelles les corps enterrés ont des noms, ne se transforment pas facilement en objets d'investigations archéologiques et sont souvent négligés par les archéologues professionnels (Boura 1997). Le personnel du Service Régional de l'Archéologie de Lorraine m'a confirmé que "selon la loi de 1941, de tels vestiges les concernent et doivent être pris en considération, mais qu'il y a un grand débat, et que dans la pratique, cela ne signifie pas qu'ils soient préservés", et que dans tous les cas, mis à part des sites classés, très importants, le statut des vestiges est négociable avec les propriétaires, à cause des frais qu'entraîne la conservation. Dans l'Argonne, je n'ai connu aucun archéologue travaillant sur des sites de la Guerre.

région en 1918⁶¹. Il a contacté le bataillon en 1995, et s'est aperçu que celui-ci, ainsi que d'autres bataillons américains, "voulait qu'on parle de leur histoire" au cours des combats menés dans la région pendant les deux Guerres, et qu'ils étaient à la recherche d'un endroit où créer un musée de la guerre sur le continent européen⁶². Il leur a depuis proposé de le construire dans son village, tirant argument de ce que l'intervention des soldats américains lors de la Grande Guerre est un fait moins connu que leur participation à la Seconde Guerre mondiale. Il a aussi inséré dans les armes municipales une des plantes introduites par l'armée américaine (cf. note 17), et fait dresser une stèle commémorative dans le village. Le but du musée serait de présenter les points de vue des armées américaine, allemande et française, et de perpétuer le souvenir : "Ce sera un lieu de culture, pour que les Américains viennent étudier, pour que les Français, les Allemands, les Belges, n'oublient pas ce qui s'est passé."

En 2000, le projet n'avait encore abouti, mais les négociations étaient en cours. En encourageant la création d'un site consacré au souvenir et à l'étude du passé, Damien visait également des objectifs plus touristiques. Ainsi, depuis 1994-94, et avec l'appui de l'O.N.F. et du Conseil général des Ardennes, il a organisé des balades à thème entre Chatel, Cornay, Fléville et Apremont, autour des événements du 6 octobre 1918, autour des "combats de l'Argonne", et autour des témoins botaniques de la guerre dans la région. De leur côté, les organisateurs considèrent que ces randonnées s'intègrent parfaitement dans un projet plus vaste de mise en valeur du paysage local à l'intention des touristes, qui comprend notamment la création d'une Maison de la pêche et d'une Maison de la nature centrée sur la rivière. Le but est d'attirer les touristes dans une région qui est "méconnue", mais bien reliée au reste de l'Europe, "au cœur de l'Europe". D'autres professionnels du tourisme pensent également pouvoir tirer parti de ce projet pour faire venir des touristes dans la région.

Dans ce cas précis plus que dans aucun autre, les vestiges et les traces de la guerre sont présentés comme l'une des nombreuses attractions qu'offre le secteur, et sont de ce fait intégrés dans un patrimoine historique local plus vaste. C'est ce que m'a fait comprendre Damien lorsqu'il m'a emmené faire le tour des curiosités de la région, au nombre desquelles figuraient aussi bien des arbres centenaires, des petits sanctuaires et les vestiges d'un étang creusé par les moines du moyen âge, que des plantes introduites pendant la Première Guerre mondiale et des structures datant de la Seconde. Damien met aussi exactement sur le même plan les vestiges de la Grande Guerre et ceux que recueillent et étudient les archéologues : "Il ne faut pas non plus piller le patrimoine. Moi, je sais que celui de Fréville a été pillé [...], je sais qu'il y a eu des tombes mérovingiennes [...] pillées parce qu'il y a des choses intéressantes, que les gens collectionnent, puis ce sont pas profondes [...], mais moi j'en ai jamais trouvé, même en forêt je ne fais pas de fouilles, moi. [Les vestiges de la Première Guerre mondiale] peuvent être récents, on dit 'c'est des bouteilles, c'est [...]' – mais un jour je suis sûr qu'on cherchera de savoir comment vivaient ces gens-là pendant quatre ans [c'est-à-dire entre 1914 et 1918] sur des endroits bien définis. Moi j'appelle ça lamentable [...], je m'intéresse à l'histoire, je ne suis pas du tout collectionneur militaire. [Les gens avec les détecteurs de métaux], c'est du pillage."

Les collectionneurs qui ratissent la forêt⁶³ et les champs à la recherche de souvenirs de guerre sont monnaie courante en Argonne, ils font partie d'une catégorie plus large de gens – des habitants du lieu ou des habitués de la région – qui sont "passionnés" par la Première Guerre mondiale et fréquentent régulièrement les bourses aux armes ou les brocantes pour y

⁶¹ Ce projet de réhabilitation est dû à l'initiative de la Commune, et il est soutenu par le Conseil Architectural, Urbanistique et Environnemental [C.A.U.E.] du Conseil Général de la Meuse (voir ch.3). Le travail est exécuté sous la forme d'un 'chantier jeunes' pour les enfants du village pendant les vacances d'été.

⁶² La production de tuiles et de carreaux est documentée pour l'avant-guerre.

⁶³ Le cas le plus extrême s'est présenté à Vauquois, où un fonctionnaire de la Mairie m'a montré une vieille carte postale de l'ancienne église, prise quelques heures avant l'arrivée de l'armée allemande. Des deux hommes sur la photo, l'un était un de ses ancêtres qui racontait à l'autre que l'armée allemande était sur le point d'arriver.

acheter des objets (bouteilles, plaques d'identité, cartes militaires, etc.). Même ceux qui ne se disent pas collectionneurs conservent généralement les munitions et autres souvenirs de la Grande Guerre qu'il leur arrive de trouver en labourant leurs champs ou en bêchant leur jardin, et ils les exposent souvent chez eux. Les gens directement concernés par la mise en valeur des sites de guerre sont un peu à part : bien que certains, on l'a dit, puissent avoir une petite collection personnelle, ils mettent surtout en avant leur intérêt pour ces sites et, par conséquent, pour l'impact qu'a eu la guerre sur le paysage de la région. En ce sens, comme le laisse entendre Damien, leur approche est à certains égards " archéologique ", centrée sur les vestiges enfouis et le sol qui les contient, plutôt que sur les monuments commémoratifs et les objets sortis de leur contexte. De même, si ceux qui aujourd'hui restaurent les sites de guerre ne sont pas nécessairement bardés de diplômes, ils partagent avec les archéologues une connaissance approfondie et spécialisée non seulement des combats qui se sont déroulés en Argonne, mais aussi et surtout des traces qu'ils ont laissées, et ils maîtrisent comme eux tous les détails de la géologie et de l'hydrologie de la région, de sa topographie et même de sa flore. De fait, les sites restaurés pourraient passer pour des sites archéologiques, avec leurs structures soigneusement fouillées et préservées, leurs objets minutieusement nettoyés et catalogués.

Toutefois, à la différence des archéologues, ceux qui identifient, restaurent et dévoilent au public ces vestiges et ces sites ne se préoccupent pas de les situer par rapport aux phases antérieures et postérieures d'occupation et d'utilisation, c'est-à-dire de les replacer dans une séquence historique plus vaste. Les séquences d'événements et d'utilisation sont toutes contenues au sein d'une même période ou méta-événement, " la guerre de 14 ". Sites et objets matérialisent " un instant idéal [...] du passé ", et servent à " figer l'évolution physique de ces sites à un moment du passé qui leur conférerait un sens " (Olivier 1997 : 11). Comme dans le cas des sites du bois de la Gruerie, où des matériaux modernes, plus résistants, sont recouverts d'un placage en bois, on ne peut arriver à ce résultat qu'en " reconstituant " les vestiges, c'est-à-dire en les modifiant de manière à créer " des constructions hybrides qui appartiennent tout autant au présent qu'au passé [...], des objets composites dans lesquels le passé, le présent et l'image que nous nous faisons du futur sont inextricablement mêlés " (Olivier 1997 : 11 ; Lowenthal 19 : 248).

Evoquant des aménagements comparables sur certains sites de la Seconde Guerre mondiale, Olivier (1997) soutient qu'à travers ce type d'opérations, l'histoire est " inventée " pour combler des espaces " vidés de sens " pour ceux qui n'ont pas vécu ces événements (1997 : 11). Il ajoute que les vestiges d'événements récents et très bien documentés n'ont peut-être rien à nous apprendre, *dans une perspective archéologique*, sur la période concernée (1997 : 9-11)⁶⁴. Néanmoins, dans le cas précis de l'Argonne, on peut supposer que pour les aménageurs comme pour les visiteurs, une approche " archéologique " au sens large, consistant à reconstituer un contexte disparu à partir d'objets et de sites, s'avère un moyen pertinent d'appréhender le passé récent. Ce qui, à leurs yeux, justifie que l'on dégage, que l'on restaure et que l'on préserve les sites de guerre, c'est la possibilité qu'ils offrent de se sentir transporté dans le passé et de partager l'expérience vécue des soldats (cf. Boura 1997). Ce qu'ils apprécient, c'est précisément l'absence de profondeur temporelle et cette impression de temps suspendu, qui font que l'impact est immédiat. On notera d'ailleurs à cet égard que la restauration des hauts lieux des combats de la Première Guerre mondiale (par opposition aux monuments et aux mémoriaux, d'inspiration plus formelle) s'est développée alors que les générations ayant participé ou assisté à ces événements se sont éteintes ou sont en train de disparaître. Dans ce contexte, reconstructions et reconstitutions apparaissent comme une tentative pour réinvestir ces sites de sens et, réciproquement, pour réinvestir les événements d'une réalité vécue, afin de compenser la dilution des souvenirs qui leur sont associés (cf. Olivier 1997 : 10). On pourrait même dire que la démarche vise à recréer ces

⁶⁴ Les données manquent pour une estimation précise, mais une approximation est présentée en Ch. 1.

souvenirs pour les générations actuelles. A la suite de Bloch (1998), il est loisible de penser qu'en associant le récit des événements à la topographie des sites où ils se sont déroulés, par une manipulation des traces matérielles de ces événements et par des reconstitutions, on déclenche un "souvenir", en tant que "sensation de vécu" parvenant directement à la conscience, d'expérience emmagasinée dans un modèle mental non verbal "contenant à la fois des images et des émotions" (1998 : 121-22 ; cf. Lowenthal 19 : 249). Ce modèle non verbal est pour Bloch le "souvenir" au sens cognitif du terme, à savoir l'empreinte laissée sur une ou des personne(s) par une expérience donnée, et la source de "réminiscences" qui sont des récits articulés, issus de ce souvenir ; ces récits peuvent être partagés ou communiqués à d'autres, leur contenu est susceptible de varier à chaque relation, tel ou tel aspect de l'événement parvenu à la conscience étant tour à tour privilégié (1998). Dès lors, des événements éloignés dans le temps peuvent se transformer en souvenirs "vécus", qui, tout en n'étant pas identiques à ceux des protagonistes de l'époque, n'en diffèrent pas entièrement du fait qu'ils se sont transmis de génération en génération, et qu'à chaque étape de cette transmission la génération précédente les ont "authentifiés" (1998 : 121). Dans le cas présent, les récits des soldats, les témoignages des vétérans et de ceux qui les ont connus sont une source de validation importante.

Chose intéressante, à la différence de l'exemple développé par Bloch, la transmission ne s'est pas dans le cas présent effectuée selon le vecteur de la filiation, c'est-à-dire de parent à enfant. De manière générale, les gens qui ont vécu et sont morts dans les sites considérés ici ne sont pas les ascendants directs de ceux qui, aujourd'hui, restaurent ces sites et les mettent en valeur. De fait, ce sont des soldats venus de tous les coins de France, et aussi d'Allemagne et d'ailleurs, qui ont combattu et sont morts ici ; si la plupart, sinon la totalité, des habitants actuels de l'Argonne et des visiteurs qui se rendent dans la région ont probablement des ancêtres qui se sont battus pendant la Première Guerre mondiale, il y en a moins dont les ancêtres sont tombés en Argonne. En ce sens, le souvenir reconstitué ici est celui d'une communauté nationale, voire internationale ("européenne"), qui ne se fonde pas directement sur les liens de parenté ou sur le lieu. Ces sites peuvent faire l'objet de points de vue divers, certaines personnes, souvent d'implantation relativement récente (Damien et le responsable de l'association Actéon), les considérant comme faisant partie du patrimoine "local", d'autres insistant sur le lien entre "l'authenticité" des sites et l'Argonne en tant que paysage "naturel" (à savoir, la forêt). Néanmoins, l'authenticité que l'on recherche à travers les sites de guerre ne contribue pas clairement à la représentation et à la construction d'un sentiment d'appartenance à un lieu par "antériorité et priorité" (Palumbo 2001 : 106). La raison en est peut-être que ces sites, tout en s'articulant explicitement autour de l'expérience vécue, ne renvoient en définitive qu'à l'expérience des soldats – des gens qui ont souffert ici, qui souvent y ont péri, mais dont les actes, la vie et la mort, ne peuvent être directement incorporés dans l'histoire séquentielle d'une collectivité locale qui était là avant la guerre et qui s'est réinstallée depuis. En ce sens, ces sites ne renferment pas le souvenir local de la Première Guerre mondiale ; autrement dit, ce n'est pas par leur intermédiaire que cette guerre en est venue à faire partie intégrante du passé et du paysage de l'Argonne – par opposition à un passé et un paysage français ou européen – et qu'elle s'est donc imposée à la conscience de ses habitants. À l'époque de mon terrain, le souvenir de la guerre en tant qu'événement concernant une collectivité "argonnaise" et son expérience passée revêtait d'autres formes, moins immédiatement décelables.

Le souvenir de la guerre

Les gens qui s'occupent de mettre en valeur les sites de guerre de l'Argonne sont souvent admirés pour leur dévouement à cette tâche, mais ils sont aussi considérés comme les détenteurs d'un savoir spécialisé et comme des passionnés. Ils font de ce fait figure d'exception, tout comme ceux qui s'intéressent à l'histoire ou à d'autres aspects du patrimoine (cf. Ch. 4). Bien entendu, les habitants de l'Argonne n'ignorent rien de la guerre :

enfants, ils en entendent parler à l'école, mais, indépendamment de toute connaissance formelle ou détaillée de la guerre comme événement historique, ils apprennent aussi l'existence dans la région de vestiges de la guerre en écoutant leurs parents ou d'autres adultes. Je me suis notamment aperçue de cette connaissance informelle lorsque j'ai participé avec les enfants du village de Neuville à la remise en état du vieux cimetière (cf. également chap. 3). Le cimetière a été désaffecté dans les années 1920, quand on en a installé un autre en même temps qu'on reconstruisait le village, situé à quelques kilomètres au sud seulement du front de Vauquois pendant la Première Guerre mondiale et détruit à 90 %. Le cimetière était très endommagé, et beaucoup de pierres tombales étaient encore piquetées d'éclats d'obus et de mitraille. Quelques-uns des enfants les plus âgés avaient une idée assez précise de ce qui s'était passé, comme par exemple deux gamins de douze ans qui supputaient que l'absence de tombes dans un secteur particulier du cimetière était due aux bombardements : " C'est probablement parce qu'il y avait un trou d'obus. " Beaucoup savaient également ce que c'est qu'un " obus ", et avaient vu des culots chez des parents ou des amis ; ils étaient aussi capables d'expliquer, comme ce petit garçon de huit ans s'adressant à une fillette plus jeune avec qui il nettoyait une tombe criblée de trous, que " pendant la guerre, les éclats d'obus volaient partout et ils ont fait des trous sur les tombes ". Les plus jeunes étaient moins bien informés : ainsi, quand j'ai demandé à des gamins âgés de cinq à sept ans de me dire par quoi avaient été causés les trous dans les pierres tombales et ce qui avait brisé les croix, la plupart m'ont répondu que ce devait être " la tempête " ou " une tempête ", et il y en a un qui a mentionné " un tremblement de terre ". Quand les gens disaient " la tempête " en juillet 2000, ils parlaient de celle qui avait fait des dégâts importants en France et en Argonne quelques mois auparavant, en décembre 1999. Cette allusion laisse supposer que les enfants ont correctement interprété les ravages subis par le cimetière comme étant dus à un événement dévastateur, dont l'exemple le plus familier était celui de la dernière tempête. Cette anecdote donne à penser que, dès leur plus jeune âge, les enfants ont quelque notion de la guerre, qu'ils assimilent à une sorte de catastrophe immense qui a marqué physiquement leur environnement, sans toutefois, pour la plupart, être capables de dater précisément cet événement ou d'en parler de manière structurée avec un vocabulaire approprié.

Les adultes qui participaient à la remise en état du cimetière (quelques parents et des " anciens " qui n'avaient pas nécessairement de lien de parenté avec les enfants, notamment le chef de chantier, un homme de plus de soixante-dix ans) avaient bien évidemment une connaissance beaucoup plus approfondie de l'histoire de la guerre. Ainsi, le chef de chantier a fait remarquer que la face nord des pierres tombales était la plus endommagée parce que c'était " le côté de Vauquois ", c'est-à-dire celui du front. Ils connaissaient la date et les circonstances de la fermeture de l'ancien cimetière, encore qu'une femme ait exprimé sa surprise à l'idée qu'un cimetière eût pu être bombardé, laissant supposer qu'elle ne se rendait pas bien compte de l'ampleur de la dévastation. En même temps, cette connaissance diffuse ne s'accompagnait pas de récits détaillés concernant explicitement ce qui s'était passé dans le village en 1914-18. Evoquant en particulier l'état du cimetière à l'époque, le maire, qui avait dans les soixante-dix ans, m'a expliqué qu'on ne savait pas grand-chose sur cette période parce que les archives municipales avaient disparu lors de la destruction de la mairie. Il a ensuite ajouté que lui-même ne savait rien – alors qu'il aurait pu, à travers les récits des " anciens " – parce que, jeune homme, il n'avait jamais " eu le temps " de demander à son père de lui raconter : " Nous n'en avons jamais causé [...]. C'est des souvenirs que j'aurais dû avoir, mais je ne les ai pas. " Cette absence de formulations explicites ne signifie pas que la Grande Guerre a sombré dans l'oubli, mais suggérerait plutôt qu'elle n'est pas absolument érigée aujourd'hui en objet du discours. Le cas du chef de chantier permet d'illustrer plus en détail ce statut ambigu du passé de guerre.

Il imputait à la guerre tout ce qui caractérisait l'état actuel du cimetière, y compris des dégradations qui me paraissaient assez récentes : " C'est à la guerre de 14 qu'ils ont entassé tout [un amas de vieilles pierres tombales] là-bas dans le coin [...]. C'est la guerre qui a

dommagé tout. ” Réciproquement, il se servait d'événements postérieurs à la Grande Guerre pour décrire celle-ci : ainsi, quand je lui ai demandé de me parler de l'évacuation de la population de Neuville en 1914, il m'a répondu brièvement que tous les habitants avaient dû partir, puis il a entrepris de me raconter comment lui-même avait été évacué avec sa famille en 1940. Chose intéressante, il lui arrivait aussi de ne pas mentionner la guerre alors que cela s'imposait : par exemple, un jour qu'il me montrait un objet qui ressemblait à un culot d'obus, je lui ai demandé s'il s'agissait bien de cela, et lui-même ainsi qu'une autre personne présente m'ont répondu en chœur : “ C'est un pot de fleurs [...], c'est lourd, le vent ne risque pas de le renverser. ” C'est seulement au bout d'un instant qu'il a ajouté soudain que, oui, c'était bien un culot d'obus, qu'on s'en servait comme ça parce qu'ils étaient lourds, et même qu'on les peignait, me dit-il en montrant des traces de peinture.

Pour cet homme, la “ guerre de 14 ” semblait jouer le rôle d'un “ vortex d'expérience ”, dans lequel s'engouffrait tout ce qui s'était produit à d'autres époques (cf. Zuleika 1988 : 34). Cette attitude était fort courante en Argonne ; c'est ainsi, par exemple, qu'au cours des semaines qui ont suivi la tempête, j'ai entendu des gens exprimer de la manière suivante leur désarroi à la vue des arbres brisés et déracinés : “ On dirait des photos de la guerre de 14 ” “ Ici, on n'a pas besoin de la guerre de 14. ” Inversement, de même que l'exode de 1940 pouvait servir à “ décrire ” celui de 1914, la tempête récente était souvent utilisée pour “ décrire ” les effets dévastateurs de la Première Guerre mondiale : “ C'est pire que notre hangar avec la tempête. ” (Commentaire d'une photo montrant les ravages de la guerre à Avocourt en 1918.) “ A Vauquois, ils n'y avait plus un arbre, ils disaient. Le terrain de la forêt était vide. C'était la tempête là-dessus. ” (Une description de Vauquois.)

Tout ceci donne à penser qu'en Argonne la guerre est un cadre interprétatif majeur de l'expérience vécue. En même temps, l'exemple du culot d'obus / pot de fleurs montre qu'elle commence à se fondre dans l'implicite. Le cas des “ anciennes cartes postales ” permet d'explorer les répercussions de ce glissement sur les représentations que se font les gens d'Argonne de leur passé récent.

Les cartes postales : un voyage dans le temps

Quand j'ai demandé au maire de Neuville de me parler du passé du village, il m'a entraînée dans la salle du conseil de la mairie et m'a montré des reproductions de vieilles cartes postales, montrant le village “ avant 14 ”. Tandis que nous les regardions, il m'a expliqué qu'on avait dû reconstruire la plupart des maisons, et après avoir repéré sur les photos celles, très rares, qui étaient encore debout actuellement, il me les montra du doigt à travers la fenêtre de la mairie, d'où l'on apercevait l'ensemble du village. Il m'a aussi fait remarquer qu'il était difficile de faire la différence entre les maisons figurant sur les vieilles photos et les maisons actuelles, “ c'est le même style ”. Seuls quelques détails trahissaient l'âge de ces clichés : “ l'équipement ”, une charrette en bois au milieu de la rue, et les toits de tuiles rondes, jadis faites sur place par les femmes qui donnaient sa forme à l'argile en la moulant sur leurs cuisses. La réponse du maire de Neuville était assez typique de celles que me faisaient les autres habitants du village lorsque je leur demandais de m'en conter l'histoire. Eux aussi me sortaient tôt ou tard quelques “ anciennes cartes postales ”, d'époque ou reproduites (photocopies, réimpressions), ou bien m'indiquaient un voisin qui les collectionnait. Ces cartes postales représentent des vues des villages de l'Argonne, prises à partir de 1900 environ, mais datant toujours “ d'avant '14 ”, comme disaient les gens. Il y a aussi des cartes postales qui montrent des villages en ruines et des installations militaires (bivouacs, batteries, etc.), celles-là ont été imprimées pendant la guerre tant par les Allemands que par les Français, et ont servi au courrier des soldats (cf. Puiseaux 19). Aujourd'hui, on peut en trouver dans les brocantes et les bourses aux armes, où leur prix varie en fonction de leur rareté et de leur âge, et en Argonne (comme dans le reste de la France) nombreux sont ceux qui en font collection de manière plus ou moins systématique. Plus d'un collectionneur m'a expliqué qu'il faut parcourir “ la France entière ” pour en

dénicher parce que les exemplaires locaux ont été détruits, et aussi parce que “ les soldats en ont envoyé partout à leur famille ”. D’autres m’ont dit que ces cartes postales leur avaient été données par des amis, ou précieusement transmises par un membre de la famille ; ce n’est donc pas uniquement vis-à-vis de gens comme moi, étrangers à la région, que ces images sont considérées comme une source d’information fondamentale sur le passé local d’avant-guerre. De fait, ces cartes postales sont exposées non seulement dans les mairies, mais aussi dans les musées locaux (Varenes et Rarécourt) ; j’en ai également vu dans l’école d’un village, assemblées pour former un panorama du “ vieux ” village et disposées à côté d’un montage composé de clichés modernes des mêmes endroits, montrant le village tel qu’il est maintenant. Ces cartes postales ont également servi de référentiel aux agents de la Codecom pour mettre en place le projet de nettoyage et d’aménagement de la Biesme qui doit débiter en 2002, et pour préparer l’exposition conjointe sur la rivière et son environnement : “ Pas pour faire un retour en arrière, mais pour montrer aux gens comment c’était la rivière, spécialement maintenant qu’ils sont habitués à la voir avec tous ces arbres énormes, qu’ils ne la voient plus – c’est pour recréer l’espace [dans leur tête]. ” (Responsable de l’environnement, Codecom de Clermont-en-Argonne.)

Les cartes postales utilisées dans le cadre de ce projet ont été fournies par l’un des principaux collectionneurs locaux, qui en possède plusieurs milliers concernant l’ensemble de la région. En 2000, sa collection a servi de base à la réalisation d’un volume inclus dans une série intitulée “ La Mémoire en Images ” et comprenant des illustrations et de brèves notices sur les villages des cantons de Clermont et de Varenes (Mettavant *et al.* 2000). Dès sa sortie en librairie, ce recueil s’est vendu à plus d’un millier d’exemplaires en l’espace de quelques jours, témoignant de l’intérêt des populations locales pour ces images. Un des auteurs m’a expliqué qu’il aimait les anciennes cartes postales “ parce qu’on arrive à retrouver les villages. Les cartes postales donnent une image réelle de comment c’était au début du siècle ” (Hubert, 2000).

Un ouvrage illustré par d’anciennes cartes postales a également été publié en 1997 par les habitants du canton de Triaucourt, en collaboration avec le S.I.V.U. de Développement Aire Argonne (Triaucourt 1997). Dans l’un et l’autre cas, l’objectif explicite, présenté dans l’introduction, est de permettre aux habitants actuels et surtout aux “ jeunes générations ” de retrouver leurs “ racines ” (Mettavant 2000 : 7). Ces deux livres rassemblent des cartes postales de nombreux villages, reflétant l’ampleur des collections réunies par les plus gros amateurs de la région. En partie peut-être à cause du coût des cartes postales, les collectionneurs plus modestes ne recherchent que celles de leur propre village ou du village de leur conjoint. Par ailleurs, alors que les images publiées dans ces ouvrages comportent des légendes rappelant des événements associés à chaque endroit ou individu représenté, j’ai été frappée par l’absence de tout commentaire de ce type de la part de ceux qui me montraient des cartes postales, fût-ce chez eux ou dans les mairies. Ils mentionnaient rarement les gens figurant sur bon nombre d’entre elles, sauf pour relever qu’à l’époque le village était très animé : “ Ça, c’est la Grand Rue avec un tas de monde. ” Ils se contentaient le plus souvent de replacer dans la configuration actuelle du village la rue ou le point de repère représentés, et de préciser la relation spatiale entre différentes vues ou images : “ Ça c’est route d’Avocourt, c’est l’inverse que celle-là – voilà, alors là on descend d’Haucourt, alors que là on monte, et ici c’est le pont. ” (Henri, ancien maire, Malancourt, août 2000.)

Les descriptions concernant la topographie du village étaient extrêmement détaillées, surtout en comparaison du commentaire minimal dont faisaient l’objet les images représentant des champs de ruines, d’ailleurs beaucoup moins fréquentes : “ Regardez qu’est-ce que c’est Malancourt après la guerre [un paysage de boue et de décombres – et, vite, on passe à la photo suivante]. Et ça, c’est la mare, la fameuse mare, vue d’une autre direction, ce mur-là c’est la maison où on est actuellement – là il y avait un mur qui descendait le long de la rivière. ” (Henri)

Henri m'a montré quelques images de Malancourt en ruines, mais la plupart des cartes postales qu'il possède représentent le village tel qu'il était jadis, et c'est sur celles-là qu'il s'attardait. Il m'a aussi montré une liste où figuraient tous les artisans vivant au village à la fin du 19^e siècle ; il l'avait recopiée à partir d'un vieux document trouvé dans les archives municipales et la conservait dans la même boîte que les photos. D'autres aussi évoquaient des activités d'autrefois, parfois sous la forme du quotidien des routines laborieuses au sein de l'espace villageois : " Voyez, dans ce sens-là on amenait les bêtes. Il y avait des gués, on allait et venait. Ils s'abreuvaient à la rivière, il n'y avait pas d'eau dans les écuries, ni rien. Il fallait amener les bêtes [...] que les bêtes boivent à la rivière, été comme hiver, eh ! Fin, là ça doit être en été parce qu'il y a des feuilles. " (Charles, ancien agriculteur, Lavoye, août 2000.)

Ces exemples donnent à penser que la contemplation de ces cartes postales est pour les Argonnais d'aujourd'hui l'occasion d'évoquer le village en tant qu'espace-temps structuré, grouillant de gens et d'activités. Il s'agit d'une image d'intégrité physique, sociale et démographique, en dépit du fait qu'à l'époque des clichés, entre 1900 et 1914 environ, les villages fussent déjà dépeuplés et affectés par le déclin économique (cf. *supra*, Ch. 2). Le sentiment d'intégrité que les habitants actuels projettent sur ces images est renforcé par l'expression " avant 14 " qui sert toujours à les dater, et à travers laquelle surgit la vision d'un monde " d'avant la catastrophe ". De ce point de vue, on peut dire que la guerre est pour les Argonnais d'aujourd'hui le contexte implicite dans lequel ces images font sens. Il est possible que leur intérêt pour les images d'intégrité villageoise soit lié à leurs préoccupations concernant le déclin démographique, la dégradation de l'environnement social et physique (cf. chap. 1). A cet égard, l'exercice consistant à collectionner des cartes postales peut être interprété comme un travail de recomposition (symbolique) du paysage local, tant physique que social, hypothèse également contenue dans l'idée que les gens d'Argonne parcourent " la France entière " pour dénicher et rapporter des cartes postales. On peut, de plus, effectuer un rapprochement entre le fait que ces cartes ont été dispersées par les soldats et le fait que les populations locales imputent à la guerre le déclin économique et démographique de la région en général et de chaque village en particulier.

Il est possible également que cet intérêt pour les cartes postales traduise une tentative de recomposition du local en tant qu'espace social possédant une profondeur temporelle. Le locuteur s'en sert en effet pour réinsérer certains endroits dans la configuration spatiale actuelle de chaque village qui lui est familier, conférant ainsi au passé une qualité de vécu immédiat. C'est peut-être en vertu de cela que Charles utilise le pronom personnel indéfini " on " pour parler des activités des habitants de Lavoye au début du 20^e siècle, dont il ne peut avoir qu'une connaissance indirecte (il est né vers 1935). Chez lui, la faculté de s'identifier aux villageois de cette époque relativement lointaine est apparemment médiatisée par l'espace partagé, qu'il évoque en détail au fil de son commentaire des cartes postales (cf. Bloch 1998). Il se pourrait ainsi que l'on se serve de ces images pour asseoir, à travers l'espace partagé, un sentiment d'identité et d'appartenance commune abolissant ce qui est perçu comme une rupture majeure, destructrice, dans l'histoire récente de la société locale. La Première Guerre mondiale a aussi été une rupture dans le sens où beaucoup d'évacués ne sont jamais revenus, et qu'au cours des décennies suivantes ce vide a été comblé par un nombre important de nouveaux arrivants venus des quatre coins de France et d'Europe. De ce fait, les villages de l'Argonne comptent aujourd'hui de nombreux habitants qui n'y ont pas d'attaches personnelles remontant à l'époque précédant la guerre, et donc pas non plus de souvenirs narratifs se rapportant à cette période. Les cartes postales, qui contrairement aux récits et aux liens généalogiques s'acquièrent facilement, peuvent remplacer ces souvenirs manquants, comme le suggère la constatation qu'à l'instar des récits elles ont souvent été – et sont encore – précieusement transmises à la génération suivante, qu'il s'agisse de parents, d'amis ou tout simplement des " jeunes générations " (dans le cas des recueils publiés).

Parallèlement, ceux dont les ancêtres étaient là avant la guerre font également grand cas de ces photos, donnant ainsi à penser que pour les gens d'Argonne c'est clairement le support matériel plutôt que le verbe qui constitue le sésame du passé récent (Lowenthal 1985 : 244). Cela peut s'expliquer par le fait que ces images sont une manière de "se souvenir" de la guerre en termes de l'impact qu'elle a eu sur les populations civiles et l'habitat de l'Argonne, impact que les photos traduisent mieux que les mots dans la mesure où le discours officiel sur la guerre néglige cet aspect au profit d'aspects plus guerriers, relatifs à la vie et à la mort des soldats. Il se pourrait également que les mots soient ici impuissants à restituer cette expérience, que les descendants des victimes d'un tel traumatisme aient hérité d'elles un mutisme douloureux à l'égard de ces événements. C'est une interprétation du silence assez classique dans les cas de guerre, y compris la Première Guerre mondiale, et elle vaut pour d'autres contextes. On ne peut certes ni infirmer ni confirmer cette interprétation, mais il serait de toute façon imprudent de penser qu'elle est juste ou qu'il n'existe que celle-là. Il n'est pas question ici de sous-estimer les souffrances des populations, mais au contraire d'attribuer aux gens le mérite d'être capables d'aller de l'avant : ainsi, le mutisme peut n'être pas synonyme d'oubli mais de mise entre parenthèses, permettant aux gens de se concentrer sur leur vécu actuel et d'amorcer un processus de guérison (Merridale 2000 : 414 sq.). Il se pourrait ainsi que les habitants feuilletent les photos représentant le passé d'avant-guerre non pas, ou pas seulement, pour faire taire la douleur de la guerre, mais aussi pour injecter dans le présent l'image de villages débordants de vie et d'activité. Que cela se fasse par le biais d'images visuelles plutôt que de mots ne s'interprète pas nécessairement (ou uniquement) en termes de réaction au traumatisme ; il pourrait s'agir de la meilleure façon qu'on trouve les gens pour raccrocher directement le passé au présent, sans que soit précisé le cheminement conduisant de l'un à l'autre – à l'instar de ce que font ceux qui se préoccupent de mettre en valeur les sites de guerre et qui exploitent pour cela le potentiel contenu dans les objets. L'intérêt que les gens d'Argonne portent à ces cartes postales peut être mis en parallèle avec la restauration des sites de guerre, l'un et l'autre témoignant de l'effort fait pour atteindre et "revivre" un certain passé, pour en faire resurgir le souvenir en tant que passé s'imposant directement à la conscience (Bloch 1998). Contrairement à ce qui s'observe dans le cas des sites de guerre, ces images contribuent à la représentation et à la construction d'un sentiment d'appartenance à un lieu par "antériorité et priorité" (Palumbo 2001 : 106). On ne peut arriver à ce résultat qu'en ignorant la guerre ou en en faisant abstraction, du fait qu'il s'agit d'un événement qui, plus que tout autre l'ayant précédé ou suivi, a sapé les fondements de l'espace "local" en Argonne, tant physiquement en faisant disparaître gens et lieux, que symboliquement en dotant la région d'une très forte signification sur le plan national et international. Si, à certains égards cette seconde conséquence a rehaussé le statut de la région en l'insérant dans des cadres extra-locaux de sens et de valeur, à d'autres égards il est possible qu'elle lui soit néfaste, ébranlant sa capacité à exister pleinement en tant que "lieu". C'est là quelque chose dont les populations locales sont tout à fait conscientes.

La guerre comme cadre interprétatif

Lors d'une balade en forêt avec Yveline, une femme d'une quarantaine d'années, je lui ai demandé ce qu'étaient le fossé et le talus qu'on apercevait à travers les broussailles : "Ç'est des tranchées, il y en a partout." J'ai enchaîné en disant que je trouvais très émouvant de retrouver ainsi dans la forêt les traces qu'y avait laissées la guerre, et elle m'a répondu que seuls les gens de l'extérieur voient toujours l'Argonne à travers le filtre de la guerre : "Pour moi, elles font partie du paysage, je ne pense pas "guerre de 14" quand je les vois." A titre de justification, elle a ajouté que la guerre n'avait pas "marqué" l'Argonne autant que l'Alsace et les parties de la Lorraine qui avaient été occupées par les Allemands : "Ici, les gens sont restés – la guerre nous a laissé un sens de précarité, parce que en [18]70, puis en 18, puis encore en 40 [...], mais néanmoins les gens sont restés – puisque là c'est une région frontière, une région de batailles." Un peu plus tard, j'ai regardé sur une carte pour vérifier

ce qu'elle ce qu'elle m'avait dit, et j'ai réalisé que ce qu'elle avait appelé " des tranchées " était en fait la matérialisation de la limite de la forêt domaniale.

Yveline, qui est native de l'Argonne et qui reste farouchement attachée à sa région bien qu'elle n'y habite plus, prétend que la guerre n'est considérée comme un moment charnière dans l'histoire de l'Argonne que par les gens de l'extérieur. Pour elle la guerre " fait partie du paysage ", concrètement elle est bien là, mais comme une chose allant tellement de soi qu'elle ne parvient même plus à la conscience. Elle se fait à cet égard l'écho de nombreux habitants de l'Argonne, qui ne se sentent guère concernés par cet aspect de leur passé : " Moi, ce passé-là, je ne le ressens pas du tout, même à la Gruerie [un bois bordant l'ancien front]. Je pense seulement aux champignons. " (Jérôme, retraité, ancien notaire, Les Islettes, août 2000.)

D'un autre côté, l'anecdote rapportée ci-dessus suggère que ce déni explicite ne doit pas être pris au pied de la lettre : ainsi, à l'instar de ces gens de l'extérieur qu'elle critiquait, Yveline a interprété une structure au sol hors contexte comme étant un vestige de guerre. De même, elle a dit que la guerre n'avait pas " marqué " les Argonnais, tout en admettant qu'elle avait influencé la nature du caractère local. Ces points de vue assez contradictoires ne reflètent pas une certaine confusion mentale, ils sont au contraire révélateurs d'un conflit intérieur au sujet de la place que tient la grande Guerre dans passé des habitants : pour eux, l'enjeu n'est tant de régler son compte à un passé traumatisant, que de se définir eux-mêmes dans le présent. Il est possible que le legs le plus problématique de la guerre ne soit pas le traumatisme infligé aux populations locales, mais la manière dont ces événements ont biaisé les perceptions non locales de la région, établissant un cadre durable pour l'interprétation de la réalité locale, et fragilisant d'autres interprétations des problèmes de la région, moins teintées de fatalisme ou de déterminisme.

La Grande Guerre est un des moments les plus douloureux qu'aient vécus la France et l'Europe au 20^e siècle, et dans l'esprit des gens elle est associée autant à la souffrance, à la perte en vies humaines et à l'horreur, qu'au courage, à " l'honneur " et à la victoire. L'image contre laquelle les habitants de ce qui a ultérieurement été appelé " les champs de bataille " ont eu à lutter depuis quatre-vingts ans, c'est celle que se font de leur terre les gens de l'extérieur, à savoir un endroit de mort ; de plus, rien n'a permis à cette image de s'estomper, bien au contraire elle s'est trouvée matérialisée dans les monuments et les mémoriaux qui concentrent sur eux la volonté explicite de se souvenir. Pour comprendre à quel point cela pèse aux Argonnais, il n'est que de constater l'ambiguïté avec laquelle de nombreux habitants de l'Argonne parlent du " devoir de mémoire ", (cf. également Marie-Louise, citée en préambule :) : " Est-ce que c'est bien de garder le souvenir de la guerre ? Oui, non [...]. On serait tentés de dire : " On efface tout et puis on y pense plus. " Mais c'est plutôt : " On efface tout et puis on recommence. " (Pierre, agent de l'O.N.F. à la retraite, Cheppy, août 2000.) " Il vaudrait mieux oublier, puisque tant qu'on se souvient, on ne peut pas pardonner. Il faut savoir pour ne pas répéter, mais plus de commémorations. " (Guy, hôtelier, Grandpré, mars 2000.)

En Argonne, le souvenir de la guerre est matérialisé et perpétué non seulement par les monuments et les mémoriaux, mais aussi, et de manière plus insidieuse, par le fait que l'on continue de se référer à la guerre pour rendre compte des problèmes de la région. De fait, la Première Guerre mondiale est couramment (et abusivement, cf. chap. 1) tenue pour responsable de la suspension de l'activité proto-industrielle dans l'Argonne, ainsi que du déclin économique et démographique que connaît la région. Les habitants eux-mêmes ne font pas exception, telle Yveline qui établissait une relation entre la guerre et certains aspects de la mentalité actuelle. Le thème de la " précarité " était repris par certains pour expliquer le manque de dynamisme économique qui leur semblait caractériser l'époque d'aujourd'hui : " C'est une région qui a souffert des guerres, [des secteurs] qui ont été déstabilisés à chaque fois et qui ont dû recommencer à chaque fois, donc, quand tu es pris une fois tu as quand même un sentiment de retrait, quand tu es pris une deuxième fois [...] tu viens encore même

plus sur toi et tu essaies d'emmagasiner pour prévoir l'avenir. Je pense que c'est un réflexe qui fait que la mentalité des gens raisonne un peu dans ce sens-là. C'est pas un défaut, mais si elle pouvait changer ce serait énormément bien, quoi." (Georges, agent de tourisme, Vouziers, avril 2000.) " Il y a eu trois guerres et c'est pour ça qu'il y a peu d'énergie ici, que les gens d'ici ont peur du nouveau, ils se replient sur eux-mêmes, sur les choses qu'ils connaissent." (Louis, artisan, Passavant, avril 2000.) " Ceux qui sont revenus après la guerre de 14 sont peut-être les moins courageux, les moins dynamiques." (Marie-Louise, agent de tourisme, Montfaucon, septembre 2000.)

De leur propre aveu, Georges, Louis et Marie-Louise se considéraient un peu comme des gens de l'extérieur : Georges, parce que son père avait choisi de quitter la Belgique pour s'installer ici, Louis et Marie-Louise parce qu'ils n'habitaient la région que depuis quelques années. Ces fragments de biographie s'accompagnaient de commentaires concernant les difficultés qu'ils éprouvaient à travailler au sein leurs professions respectives dans la région. Ils parlaient de celle-ci avec compassion et comme des habitants de longue date, mais ils estimaient également que l'expérience de la guerre instaurait une différence, voire une certaine distance, entre eux-mêmes et les " gens d'ici ". Néanmoins, comme on l'a vu avec Yveline, ce ne sont pas uniquement les gens de l'extérieur qui se servent de la guerre pour définir les Argonnais. Ainsi, le thème des guerres à répétition revenait fréquemment, le plus souvent en relation avec l'idée, également exprimée par Yveline, de " région frontière ". Cette caractéristique, tenue pour la cause des invasions successives ainsi que des guerres, était évoquée pour expliquer pourquoi les Argonnais sont " renfermés " et se méfient des gens de l'extérieur, et pourquoi ils sont en même temps moins " enracinés " que les habitants d'autres coins de France, voire moins " français ". Comme m'a dit Jean, un agriculteur proche de la quarantaine : " Ici il n'y a pas de vieilles pierres, parce que tout a été détruit et rebâti, détruit et rebâti chaque fois." Et il m'a ensuite dressé la liste des guerres qui ont ravagé le pays, depuis l'époque romaine jusqu'en 1940. Avec toutes ces armées, toutes ces invasions, qui n'ont cessé de traverser le pays, " je ne sais même pas si on est [...] Francs, nous sommes plutôt des Saxons [...] la seule chose que nous ne sommes pas c'est des Sarrasins ! " La récurrence des guerres est également mise en avant pour expliquer certains traits de l'environnement bâti, comme la forme des maisons ou la configuration spatiale de l'habitat : " Par le passé nous étions dans des villages en frontière, avec des invasions possibles, donc tous les villages sont [...] les uns avec les autres, et il y avait toujours cette possibilité de communiquer entre les maisons ou par derrière, etc., pour pouvoir se sauver si on était attaqués. Nous sommes dans des pays où les maisons sont vraiment les unes contre les autres pour se défendre contre les invasions. Parce que c'est vrai qu'on était dans les frontières, il y a eu tout le temps des guerres." (Aline, agricultrice à la retraite, Parois, septembre 2000.)

D'un autre côté, les gens disaient aussi que le massif de l'Argonne formait autrefois une barrière " impénétrable ", du fait que " il n'y avait pas de sentiers " et que " c'était trop humide ", de sorte que les armées ennemies s'enlisaient dans la boue et ne pouvaient avancer ; c'est ce qui était arrivé aux Prussiens par exemple, en 1870, quand, d'après ce qu'on m'a dit, " la grippe et la tuberculose ont fait plus de victimes que la guerre ". L'idée selon laquelle la région est très humide, très boueuse, est extrêmement répandue en Argonne. S'il est vrai qu'il y pleut passablement et que la nature du terrain est propice à la formation de boue, j'ai néanmoins été frappée d'entendre les gens insister autant sur ces aspects dans certains contextes précis. Le premier était celui du tourisme, et là, le mauvais temps était invariablement rendu responsable de la faible affluence des touristes dans la région. Le second était celui de la qualité de la vie, dont se plaignaient ceux qui vivaient là toute l'année : ainsi, beaucoup m'ont dit que l'hiver était " dur " ici, parce que " il pleut tout le temps ", et à plusieurs reprises des résidents permanents m'ont plus ou moins sérieusement mise au défi, ainsi que d'autres résidents occasionnels ou saisonniers, de " résister " ici toute l'année. Ce cortège d'images (la boue, le froid, la barrière impénétrable, les gens qui résistent

dans un milieu hostile) rappelle celui qui est associé dans l'imaginaire des Français (et des Européens) à la Première Guerre mondiale en général, et à la guerre dans l'Argonne en particulier (cf. par exemple Fussell 1975). Il arrive que ce lien soit explicité : “ Pour les Français, l'Argonne c'est un pays froid. La guerre de 14 : “ Ah oui, la bataille d'Argonne, ils ont eu les pieds gelés, il fait froid, il fait humide. ” C'est une image peu attrayante. Les gens cherchent le soleil. Il faut pouvoir changer cette image qui colle aux pieds et qui reste dans toutes les histoires qui peuvent être racontées ou écrites par les historiens ou les gens qui ont raconté la guerre de 14, c'est resté cette image d'une région froide, où les gens ont énormément souffert, difficile à faire changer.” (Jacques, hôtelier, Chatel-Chéhéry, septembre 2000.)

Il semblerait que les images le plus couramment véhiculées au sujet de la Grande Guerre, les habitants de la région les aient intégrées dans leur représentation de soi, ou du moins dans ce qu'ils veulent laisser paraître d'eux-mêmes vis-à-vis de gens de l'extérieur comme moi. Cette suggestion se trouve confortée par l'usage plus explicite qu'ils font de la guerre pour interpréter certains aspects, déjà évoqués, du caractère, de la mentalité ou de la réalité locales. En même temps, le contexte dans lequel on utilise ces images – pour opposer les autochtones aux étrangers, ceux qui restent à ceux qui partent, ceux qui sont fidèles à la terre à ceux qui ne le sont pas – n'est pas indifférent. Certains, en effet, s'en servent pour se distancier des “ Argonnais ” et les définir ainsi “ de l'extérieur ”, de manière déterministe, tandis que d'autres s'en servent pour revendiquer “ de l'intérieur ” une appartenance et une identité, pour définir un noyau dur dont la qualité première est celle de l'endurance face à l'adversité. C'est là une manière d'utiliser le même passé, celui de la guerre, pour construire un sentiment d'identité et défier les problèmes qui assaillent la région. Parallèlement, le déni de l'importance de la guerre, qui, on l'a vu, peut être explicite mais aussi implicite, apparaît comme une tentative pour établir et consolider un espace “ local ” en réaction contre cet autre effet durable de la guerre, la “ délocalisation ” de l'Argonne.

Les monuments et les mémoriaux rappellent très concrètement que cette terre a été gorgée de sang, qu'elle renferme les corps de ceux qui “ morts pour la France ” et pour d'autres nations. Si, de ce fait, aux yeux du monde, l'Argonne se trouve grandie, il devient peut-être aussi plus difficile de la percevoir comme un espace “ local ”, possédant un passé “ local ”. La cause en est que la localité d'un endroit n'est pas un statut que lui confèrent uniquement “ de l'intérieur ” et “ d'en bas ” ceux qui y vivent, mais qui, dans un Etat-nation moderne, lui est également attribué “ de l'extérieur ” et “ d'en haut ” par les organismes qui inscrivent la reconnaissance du local dans les agendas politiques (cf. Herzfeld 1987). La Première Guerre mondiale, un événement négatif, mais également un événement d'une portée nationale et internationale, domine les perceptions extra-locales de l'Argonne, et il se pourrait que cela s'oppose, ou du moins entrave, les efforts que font les habitants pour affirmer ou consolider un sentiment d'intégrité locale. Pour tester cette proposition, on se propose d'examiner, dans une perspective plus générale, comment le passé d'avant-guerre de l'Argonne est perçu et géré par les habitants et les organismes publics chargés de la gestion du patrimoine historique, artistique, archéologique et naturel. La définition de ce qui fait la valeur d'un patrimoine est l'objet d'un débat permanent au niveau local ; il s'agit là d'un contexte crucial pour l'interaction entre Etat et collectivité locale, ainsi que pour la formation de l'identité dans les Etats-nations modernes (cf. par exemple Herzfeld 1990 ; Lowenthal 1985). Ce thème est développé dans le chapitre suivant.

Chapitre 5

L'archéologie : a la recherche des autres passés de l'Argonne

Paola Filippucci

“ Le patrimoine archéologique de l'Argonne est extrêmement riche et bien conservé. ”
(Brandt et Van der Leeuw 1998 : 20.)

“ Ici, il n'y a pas de vieilles pierres parce que tout a été détruit et rebâti, détruit et rebâti. ” (Pierre, agriculteur, août 2000.)

On a suggéré dans le chapitre 3 qu'il existe en Argonne des tensions particulières entre les niveaux local et national : plus précisément, il semble qu'un moment particulier du passé de la région, la Grande Guerre, ait doté le paysage d'une importance nationale (voire internationale) du fait de son appartenance aux “ champs de batailles ”, ces terres pour lesquelles beaucoup ont donné leur vie au nom de la nation, devenant par là même une incarnation de la nation. J'ai tenté de montrer que la présence encore très forte de ce passé, tant dans l'imaginaire des gens que sous la forme matérielle de vestiges et de monuments, contribue à saper la perception de la région en tant qu'espace “ local ”. S'il en est ainsi, c'est que dans les sociétés européennes modernes les vestiges du passé deviennent très souvent le support matériel par le biais duquel s'exprime un ancrage local. L'exemple des cartes postales est, à cet égard, révélateur : les gens d'Argonne se servent des images de leur passé d'avant-guerre pour évoquer et faire resurgir dans les consciences l'espace vécu des villages et leurs routines quotidiennes. Le corollaire implicite de ces images est la guerre, c'est ce qui leur confère une atmosphère d'intégrité ; mais j'ai également souligné que le mutisme qui entoure la guerre renvoie aussi à une stratégie d'évitement et d'occultation. Dans ce chapitre, je me propose d'examiner les questions suivantes : d'autres vestiges d'un passé plus lointain participent-ils de manière comparable à la construction par les gens d'Argonne de leur espace “ local ” et de leur identité, et comment ces vestiges ont-ils été intégrés ? Dans ce domaine également, il se peut qu'il y ait des discordances entre les identités et les imaginaires locaux et nationaux, puisque dans les Etats/nations modernes le passé sert à objectiver la communauté nationale (cf. par exemple Herzfeld 1990 ; Dietler 1994 ; Chapman et Diaz-Andreu 1996). Même si la définition de la valeur scientifique du patrimoine⁶⁵ n'est pas un objectif explicite des politiques d'aménagement et de conservation de ce dernier, cette valeur n'en est pas moins établie sur la base de critères qui ne sont généralement pas locaux ; c'est ce que je vais tenter de montrer à travers une analyse des pratiques de l'archéologie scientifique et des politiques d'aménagement du patrimoine dans la région. En parallèle, j'examinerai comment les populations locales elles-mêmes perçoivent leur patrimoine archéologique, celui-ci, à mon sens, déterminant leur ancrage dans un espace “ local ”.

Ce que les archéologues savent de l'Argonne

Du point de vue du géographe, l'Argonne se définit par sa géologie et son relief, à savoir : le massif boisé au substrat de gaize qui s'étend entre l'Aire et l'Aisne ; les terrasses alluviales de l'Aisne à l'ouest, et, à l'est, les plateaux calcaires entre Aire et Meuse (cf. par exemple Gazenbeek 1998 : 9).

C'est à la fin du 19^e siècle que remonte l'intérêt des archéologues pour cette région, comme en témoignent les travaux de Liénard (1872), suivis plus tardivement par ceux

⁶⁵ J'entends par “ patrimoine ” non seulement les vestiges archéologiques, mais l'idée selon laquelle ces vestiges ont de la valeur par ce qu'ils jouent un rôle important dans le modelage identitaire des habitants actuels.

d'amateurs locaux comme Meunier (1905, entre autres) et Chenet (1941⁶⁶). Ces derniers ont effectué d'importants ramassages de surface, et fouillé plusieurs sites datant de l'époque romaine et du haut moyen âge (notamment la nécropole mérovingienne de Lavoye, aujourd'hui exposée au Musée National de Préhistoire de Saint-Germain-en-Laye). S'agissant d'autres périodes, les principaux sites préhistoriques sont la Côte de Waly (C^{ne} de Waly, Meuse), un site de hauteur ayant livré des vestiges néolithiques, et Naty-Fontaine (C^{ne} de Lavoye, Meuse) où d'importantes concentrations de silex taillés du Paléolithique supérieur ont été localisées. Des tumuli et des éperons barrés – moins fermement datés et moins bien préservés – ont été identifiés dans le massif boisé, en partie au cours des prospections archéologiques menées dans la région sous la direction de Sander van der Leeuw et de Michiel Gazenbeek. Des productions céramiques remontant au début de l'âge du Fer (céramique “ gallo-belge ”) sont également attestées.

Mais sur le plan archéologique, la région est surtout connue pour sa production de céramique sigillée pendant l'époque romaine (entre le 1^{er} et le 4^e siècle A.D., atteignant son point culminant au cours du 2^e siècle A.D.). Elle est associée à des sites variés, comprenant des habitats groupés, des ateliers céramiques, des *villae*, des nécropoles, ainsi qu'un réseau routier comportant des axes majeurs tels que la Voie des Ardennes, orientée Nord-Sud, et la Voie de Reims à Metz, orientée Est-Ouest.

Enfin, des occupations plus tardives (médiévales et classiques) sont documentées, en particulier grâce aux travaux d'un amateur local, Jannin, qui a étudié l'histoire de l'habitat et celle de la production pré- et proto-industrielle du verre, de la faïence et des métaux entre le 12^e et le 18^e siècle ; ce sont essentiellement des sites liés à la fabrication du verre qu'il a découverts, fouillés et étudiés.

Sur le plan archéologique, la valeur scientifique de la région est donc bien établie. L'intérêt des archéologues a porté principalement sur les activités de production de nature proto-industrielle qui se sont succédé par le passé, notamment la production de céramique sigillée romaine. En revanche, ce qui paraît moins bien établi aux yeux des services de l'archéologie, c'est la valeur patrimoniale de ces sites, à savoir l'intérêt potentiel qu'ils présentent pour le public, et donc la pertinence de leur conservation et de leur mise en valeur.

Les vestiges recueillis dans les sites archéologiques d'Argonne (silex et céramique essentiellement) sont conservés et exposés dans différents musées : Musée de Varennes, Musée de la Faïence à Rarécourt, Musée Municipal de Sainte-Menehould et Musée de la Prinerie à Verdun. Seul ce dernier est ouvert au public toute l'année, mais le matériel n'est pas replacé dans un contexte régional plus large. Les autres musées, notamment celui de Varennes, offrent un panorama plus complet du patrimoine archéologique de la région, mais ils ne sont ouverts au public que de manière saisonnière et seulement pendant quelques heures par semaine. Aucun site archéologique n'est conservé en l'état, ni même signalé par un panneau explicatif, et ce bien que depuis 1999 les communes aient fait dresser des panneaux mentionnant les sites archéologiques recensés sur leur territoire. De manière générale, l'Argonne “ archéologique ” n'a pas de visibilité pour les non-spécialistes, et les vestiges archéologiques ne sont pas explicitement considérés comme l'un des éléments constitutifs du patrimoine de la région.

Cette absence de valorisation explicite est en partie liée à la nature même des sites : les fours de potiers et de verriers, les ateliers céramiques et autres sites de production sont très difficiles à préserver, et d'un point de vue architectural ou artistique ces vestiges ne sont pas particulièrement remarquables ou spectaculaires. D'après les représentants de la Direction Régionale de l'Archéologie de Lorraine que j'ai interrogés en 2000, d'autres facteurs peuvent néanmoins être invoqués. Le premier, c'est qu'en France les sites archéologiques et leur contenu appartiennent au propriétaire du terrain, et s'il s'agit d'un particulier l'Etat ou les collectivités locales doivent se porter acquéreurs des objets ou du site lui-même avant que

⁶⁶ Chenet a beaucoup publié sur l'Argonne entre 1908 et 1946.

ceux-ci ne puissent être intégrés dans le patrimoine national. Cela pose de nombreux problèmes, surtout pour les terrains, parce que “ l’Etat n’a pas d’argent en ce moment ”, et qu’en Argonne les collectivités locales ont trop peu de moyens. Les facteurs financiers étaient également mis en avant quand il était question des musées et des divers autres espaces susceptibles d’accueillir des découvertes archéologiques ; on soulignait tout particulièrement la politique en vigueur au niveau national qui vise à limiter le nombre des lieux de conservation et de mise en valeur afin de réduire les coûts, ainsi d’ailleurs que les risques (de vol, de dégradation, etc.). Au chapitre des risques figurait également le fait qu’au cours du temps les petits musées locaux et les dépôts de fouille s’étaient multipliés, endroits où l’application de la réglementation en matière de protection contre le vol, de conditions de conservation, etc., était difficilement contrôlable. Leur situation a été régularisée dans les années 80, et aujourd’hui les petits musées et les dépôts de fouille doivent être rattachés à un “ musée contrôlé ” plus important, qui existe en principe dans chaque département. La mise en place de ce nouveau cadre a conduit à disqualifier le principal musée d’Argonne, le Musée de Varennes, où “ il n’y a rien de contrôlé ”.

Il semblerait qu’un autre problème pouvant rendre compte du faible degré d’intervention en Argonne renvoie à l’absence de documentation précise concernant le nombre de sites existants et le nombre de ceux qui sont menacés aujourd’hui par les modes d’occupation du sol (bilan qui a fait partie des objectifs de la première étape de ce projet).

Parallèlement, on m’a expliqué que la possibilité de créer des réserves foncières dépendait du succès des négociations avec les propriétaires fonciers locaux et, s’agissant du développement d’infrastructures à une échelle plus importante, avec les organismes extra-locaux. Pour les premiers comme pour les seconds, les motivations étaient apparemment d’une autre nature, essentiellement économique. “ Le Gazoduc, c’est un très bon exemple, un très grand chantier qui va traverser toute l’Argonne ; aujourd’hui, même s’il y avait des sites très importants sur ce chantier, le lobby économique fait qu’en fin de compte c’est le tracé qui pèse le plus lourd dans la balance. ” Dans un cas comme celui-ci, le patrimoine serait étudié et pris en compte, mais il n’y aurait pas “ une politique de préservation à tout prix ”.

L’intérêt économique était également mis en avant lorsqu’il s’agissait des particuliers, mais les motivations de ces propriétaires renvoyaient davantage à leur perception du potentiel de l’Argonne. Plus précisément, il semblerait que les populations locales fussent dans l’ensemble réticentes à se séparer de leurs terres (même au prix fort) dans le cadre d’une politique patrimoniale de conservation, parce que la région est essentiellement tournée vers l’agriculture : “ Pour le moment, le patrimoine archéologique ne rapporte rien au niveau du développement local [...], c’est une contrainte, c’est pas un axe de développement local. Il y a des secteurs où les sites sont du même type que ceux de l’Argonne, où les gens veulent bien avoir un peu de patrimoine parce que c’est un plus au niveau du développement local ; les gens aiment bien se balader, aller voir des sites, mais ça, c’est pas du tout la préoccupation dans ce monde rural où le lobby le plus fort c’est le lobby agricole. ”

Un autre trait caractéristique du milieu rural de l’Argonne est la fragmentation des intérêts, tant au niveau des propriétaires privés qu’au niveau communal. La surmonter dépendrait, m’a-t-on dit, de la “ volonté des élus ”, mais aussi de la nature des sites. L’exemple du site de Boviolles est révélateur à cet égard. Il s’agit d’un *oppidum*, pour lequel un projet de valorisation est actuellement à l’étude, largement appuyé par les trois communes rurales sur le territoire desquelles se trouve le site archéologique. Ce projet est né lorsque le Service Régional de l’Archéologie s’est rendu sur place pour protéger le site à l’époque du remembrement, mais il s’en est suivi une véritable “ prise de conscience ” de la part des habitants, qui “ ont découvert avec émotion qu’ils auraient pu devenir une énorme agglomération si quelque chose ne s’était passé. Ils ont donc décidé de ne pas laisser le site en proie à l’oubli, et de le valoriser ”. Apparemment, cette prise de conscience de la population locale est partiellement due à “ la volonté des élus d’essayer à travers le

patrimoine une expérience d'intercommunalité : se rassembler et rassembler leurs efforts autour de ce thème ”.

Le thème lui-même était considéré comme étant crucial ; lorsque j'ai demandé si une telle expérience était possible en Argonne, on m'a répondu : “ bien que la céramique d'Argonne soit importante pour le monde de l'archéologie, ça ne marque pas les esprits du commun comme une ville disparue. Une ville disparue est plus évocatrice que des fours de potiers, car c'est quelque chose dont la valeur patrimoniale (par opposition à la valeur scientifique) est plus immédiatement perceptible. Par ailleurs, de l'avis général, aucune politique de sensibilisation n'existait qui était susceptible de modifier ce point de vue. Ainsi, des expositions itinérantes comme “ La Lorraine Rurale ” (qui comprend des sections consacrées aux productions d'autrefois, notamment la sigillée d'Argonne) et “ La Mémoire de la Lorraine ” (traitant des paysages d'autrefois), se déplacent uniquement lorsqu'il y a un “ demandeur ” en mesure de payer les frais de transport et d'assurance, et de prendre en charge la location d'espaces suffisamment grands pour les accueillir. Pour cette raison, il est peu probable que dans le cadre de sa politique de diffusion des connaissances en archéologie, le S.R.A. sélectionne des régions comme l'Argonne, où une véritable demande, des financements et des structures d'accueil adéquates font défaut.

Autrement dit, si les représentants du S.R.A. sont prompts à admettre que l'archéologie puisse servir de support à l'expression, voire à la construction, des identités locales, ils ne sont pas persuadés que l'Argonne possède ce potentiel. On examinera dans la section suivante la manière dont les gens d'Argonne perçoivent les vestiges archéologiques de leur région.

Ce que les habitants de l'Argonne savent de l'archéologie

En Argonne, on entend parfois dire qu'à cause des guerres qui ont dévasté la région par le passé, “ ici, il n'y a pas de vieilles pierres ” (cf. Ch. 5). Ainsi, lorsque j'évoquais certains sites archéologiques connus, on me disait que “ maintenant, il n'y a plus rien ”, “ il n'y a rien à voir ”. En même temps, les archéologues, tout comme certains habitants, insistent souvent sur le fait qu'en raison du ralentissement économique subi par la région à la suite des guerres du 20^e siècle, les vestiges archéologiques sont plutôt mieux préservés ici que dans les zones plus urbanisées et industrialisées. D'une certaine manière, l'expérience récurrente de la guerre et du déclin économique semble avoir affecté non seulement la préservation des vestiges, mais aussi la connaissance qu'ont les gens de ces vestiges matériels, et le sens que ceux-ci revêtent à leurs yeux. Dans la pratique, quand il est question du paysage de l'Argonne ou de certains endroits précis, la plupart des gens mentionnent tôt ou tard des bâtiments ou des structures qui ont été détruits, entièrement rasés, ou disparus. Il s'ensuit que les habitants établissent une relation immédiate entre vestiges matériels, habitations et activités humaines : “ S'il y a des pierres, c'est qu'il y a eu des gens qui ont fait quelque chose. ” [Un agriculteur à la retraite, âgé d'environ 65 ans, parlant de ce qu'étudient les archéologues.]

De même, les gens ne manquaient pas de me dire qu'ils avaient trouvé des vestiges de structures ou des objets dans leur jardin, dans les champs ou dans la forêt. Tessons de céramique, fossiles et autres trouvailles sont fréquemment exposés à leur avantage dans les salles de séjour des maisons ; des ammonites et des déchets brillants et colorés provenant de la fabrication du verre sont incrustés dans le manteau des cheminées ou bien servent à délimiter les parterres de fleurs devant les maisons. Tout cela suggère que les gens n'ont pas seulement une simple connaissance des vestiges matériels du passé, mais qu'ils y sont attachés, à tout le moins en vertu de leur valeur décorative. C'est aussi leur grand âge, m'ont-ils dit, qui confère un intérêt à ces objets, et fait qu'ils sont conservés en témoignage d'un passé plus ou moins lointain. Les gens sont cependant pour la plupart incapables de dater précisément ces objets ou d'autres vestiges d'activités antérieures. Les périodes se confondent facilement. Ainsi, chaque fois que je parlais de fours de potiers romains, on ne

manquait presque jamais de me répondre en évoquant la production de faïence (fabriquée entre le 16^e et le 19^e siècle), ou celle de vaisselle domestique et de tuiles, qui a perduré jusqu'au 20^e siècle et que certains ont donc directement connue. Si, par exemple, je mentionnais les ateliers de terre sigillée d'Avocourt, on me disait souvent que ce village avait un surnom, " les po-po ", qui renvoie aux poteries produites au 19^e siècle.

L'absence de précision chronologique dans les perceptions locales du passé lointain revêt encore un autre aspect. Les gens utilisent volontiers les termes " romain " et " médiéval ", sans pour autant, le plus souvent, leur associer une date précise. Ainsi, il arrivait que l'on me parlait avec une certaine assurance des potiers romains, et j'étais ensuite fort surprise que l'on vienne me demander si ceux-ci venaient avant ou après les fabricants de faïence. Une conversation que j'ai eue avec un agriculteur âgé d'une vingtaine d'années constitue sans doute l'exemple le plus frappant de cette confusion. Il m'a longuement exposé sa théorie (d'ailleurs plausible) selon laquelle une voie de chemin de fer datant du 19^e siècle et aujourd'hui désaffectée (elle a été remplacée par une route) " [aurait] été construite sur l'ancienne voie romaine " qui traversait le village. Il m'a ensuite demandé à quand remontait cette voie romaine, et il a eu l'air très étonné et déconcerté d'apprendre qu'elle avait été construite il y a presque 2000 ans. Je me suis alors rendu compte que son hypothèse d'un remplacement de la voie romaine par la voie de chemin de fer était fondée sur la conviction que la première était immédiatement antérieure à la seconde. Que l'on allie ainsi une absence de maîtrise de la chronologie à un discours plein de précision et d'assurance sur les périodes et les images du passé (" la voie romaine ") était sans doute quelque chose de plus courant que je ne le pensais. J'avais en effet jusqu'alors tenu pour acquis que mes interlocuteurs étaient au courant des dates lorsqu'ils me disaient que telle ou telle chose remontait à l'époque romaine ou médiévale.

Une chronologie flexible ou imprécise (tant absolue que relative) est caractéristique des conceptions " populaires " du passé. Elle prévaut par exemple dans les traditions orales et les histoires de vie (cf. par exemple Portelli 1991). Dans le contexte de ces dernières, le narrateur navigue entre le passé et le présent. Il se sert du présent pour évoquer le passé de manière sélective, et du passé pour parler du présent. En ce sens, une chronologie floue ne signifie pas que le passé n'est pas pertinent, elle suggère au contraire un rapport direct entre le passé et le présent, dans la mesure où le passé sert activement au modelage de l'identité dans le présent (Portelli 1991 : 59). On peut dire autant des vestiges matériels du passé, qui peuvent faire l'objet d'un savoir " non scientifique " et servir à " représenter et [...] à construire l'antériorité, la priorité et l'appartenance " (Palumbo 2001 : 106), contribuant ainsi à la formulation des identités du présent.

Lorsque l'on cherche à savoir quel type d' " appartenance " est formulée à travers les vestiges archéologiques du passé (par opposition au discours sur ce passé), il est important de se rappeler que, contrairement aux mots, les vestiges matériels possèdent une dimension spatiale. Ainsi, dans leurs rapports avec les vestiges matériels, les gens n'ordonnent et hiérarchisent pas seulement le temps, mais aussi l'espace, de sorte que l'identité formulée par le biais de ces vestiges relie les gens entre eux dans l'espace aussi bien que dans le temps. Ainsi on peut dire que le savoir non scientifique relatif aux vestiges archéologiques fait partie de la manière dont les gens perçoivent et construisent le paysage local. De même que l'étude scientifique des vestiges matériels du passé confère au temps et à l'espace un ordre, qui contribue à son tour à l'élaboration du temps et de l'espace, " officiels ", de l'Etat-nation. Le savoir non scientifique relatif aux vestiges archéologiques exprime et configure des conceptions locales de l'espace et du temps, et peut ainsi être considéré comme un des moyens par lesquels les gens assurent leur ancrage dans un " lieu " (cf. par exemple Herzfeld 1990 ; Dietler 1994 ; Chapman et Diaz-Andreu 1996 ; également Anderson 1983).

En Argonne, c'est essentiellement par référence à des villages particuliers que le savoir non scientifique relatif aux vestiges archéologiques contribue à rattacher les habitants à leur terre. Le même processus, on l'a vu, était à l'œuvre dans les représentations locales du passé

plus récent de la Grande Guerre. Les vestiges archéologiques les mieux connus des populations locales (et les plus susceptibles d'éveiller leur curiosité) sont ceux qui se trouvent dans leur village ou à proximité immédiate. Dans la région d'Avocourt et de la forêt de Hesse, ce sont surtout les fours de potiers qui retiennent leur attention ; du côté de Lavoye, la nécropole mérovingienne ; dans les villages de la vallée de la Biesme, les verreries (établies dans la forêt). Mais d'autres vestiges du passé se trouvent également rattachés à tel ou tel village en vertu de l'imprécision chronologique précédemment évoquée. Ainsi, lorsque je mentionnais les ateliers céramiques de l'époque romaine mis au jour du côté de Lavoye, les gens évoquaient le souvenir d'un potier qu'ils avaient connu ou dont on leur avait parlé, et qui avait exercé son métier jusqu'au début des années 70 à Froidos, un village des environs – "le dernier potier d'Argonne", disait-on souvent. De même, lorsque je mentionnais les fours de potiers d'Avocourt, on ne manquait pas de me rappeler les productions céramiques du 19^e siècle qui avaient donné son surnom au village. Dans tous les cas, c'est la relation établie entre le passé lointain et le souvenir du passé récent qui permet d'intégrer les vestiges archéologiques dans l'histoire de chaque village, celui-ci pouvant être défini comme un ensemble de gens qui se souviennent des mêmes choses, qui partagent un même passé.

De manière comparable, le passé lointain est revendiqué comme faisant partie de la mémoire familiale, et j'ai réalisé que bien des gens étaient au courant de découvertes archéologiques faites autrefois dans le village d'origine d'un parent ou d'un grand parent. Ainsi, Line, une agricultrice à la retraite qui habite à Parois, m'a parlé de la nécropole mérovingienne de Lavoye (éloignée d'une dizaine de kilomètres), et je lui ai demandé d'où elle tenait tout ce qu'elle savait. "Ma mère est née à Lavoye. Soit à la Guerre de '14, soit après, il y avait un docteur qui a fait des fouilles juste là, à l'intersection, et il a trouvé énormément de choses parce qu'il y avait un cimetière. Il a tout donné à Saint-Germain-en-Laye. Donc elle [ma mère], elle a vécu tout ça." Dans ce type de discours, les fouilles et les découvertes archéologiques sont présentées comme faisant partie de l'histoire d'un village, et par conséquent des histoires et des mémoires individuelles et familiales ("elle a vécu tout ça") : c'est "l'histoire qui s'intègre avec les histoires" (Signorelli 1992 : 155).

Dans un registre moins personnalisé, "les anciens" étaient reconnus comme la source du savoir archéologique des habitants concernant, par exemple, le tracé d'une voie romaine, la localisation d'un ancien gué ou d'une source. De fait, à travers la mémoire personnelle, ce qui est présenté et approprié par le biais des fouilles et des vestiges archéologiques, c'est davantage le passé des villages et des familles que celui de l'Argonne dans son ensemble. En d'autres termes, la connaissance relative aux vestiges d'un passé lointain détermine l'appartenance des gens à des réseaux et des espaces locaux. Par exemple, si des vestiges archéologiques se trouvent à mi-chemin entre deux villages, les habitants de chacun d'entre eux en revendiqueront la "propriété" pour faire valoir ainsi la plus grande ancienneté de leur village. "Le cimetière [mérovingien] de Lavoye est sur le territoire d'Autrécourt" me dit Pierre, un instituteur d'Autrécourt à la retraite qui est passionné d'archéologie. "C'est-à-dire, le territoire médiéval qui arrivait jusqu'à Froidos. Lavoye n'existait pas ; il y avait seulement Berthaucourt [un village qui n'existe plus entre Lavoye et Froidos]."

Une vision du patrimoine archéologique centrée sur le village se rencontrait très fréquemment chez les agriculteurs, qui possèdent ou ont possédé des terres autour du village. Ils parlent donc en connaissance de cause de la qualité de ces terres et des modes passés et présents d'occupation du sol. Ils émettaient volontiers des hypothèses sur les modalités d'exploitation territoriale en usage autrefois, établissant par exemple une relation entre la localisation d'ateliers céramiques et l'existence de dépôts d'argile, ou évoquant le souvenir d'un abreuvoir à un endroit où l'on avait trouvé des concentrations de silex, ou encore s'interrogeant sur les motivations de ceux qui avaient jadis défriché la forêt. "Admettons que les moines ont défriché en carré, ça s'est reboisé tout seul ; il y a eu une génération qui a redéboisé, et comme ça ne produisait pas, ne gagnait pas de l'argent, le terrain s'est reboisé."

“ Ils ont toujours gagné de l’argent avec la poterie et la faïence, mais avec la gaize et les sables verts partout, c’est de la mauvaise terre.” “ Ils n’étaient pas bête, ils sont restés quand il fallait, et puis ils sont partis.” (Un agriculteur à la retraite et son épouse, parlant de l’exploitation ancienne de la friche sur laquelle se trouve leur ferme, et où des fours de potiers ont été mis au jour.)

Comme le suggèrent ces commentaires, le savoir relatif aux vestiges archéologiques se confine, tout particulièrement dans le cas des agriculteurs, à leur connaissance intime des terres du village et de leur potentiel d’exploitation, en raison de leur spécialisation professionnelle. Ils ne sont néanmoins pas les seuls à faire ainsi preuve d’un savoir et d’un intérêt centrés sur le village. Même les archéologues amateurs locaux, férus d’histoire et attachés à leur patrimoine, qui sont capables de disserter sur le passé de l’Argonne dans son ensemble, semblent connaître plus en détail, ou du moins se passionner davantage pour “ leur ” coin d’Argonne, les environs du village où ils résident et/ou dans lequel ils sont nés. Pour celui qui habite “ Les Islettes ”, par exemple, ce sera la forêt et la vallée de la Biesme ; pour celui qui habite Vraincourt, c’est Clermont et ses environs, et pour celui qui habite Lavoye, il s’agit du sud-est de l’Argonne (Waly, Froidos, Lavoye, Passavant). Comme dans le cas des agriculteurs, ce que les non-agriculteurs savent du passé est au moins en partie déterminé par leur profession, qui détermine leur relation à l’espace même lorsqu’il n’y a pas un rapport direct avec la terre. Ainsi, un artisan à la retraite s’est plus particulièrement intéressé à l’histoire de l’artisanat en Argonne et à la manière dont s’organisaient les différentes activités ; de fait, ses descriptions du passé local renvoient principalement aux techniques et aux savoir-faire, à l’organisation de la production et à l’impact de la production proto-industrielle sur les modes d’occupation du sol. Les instituteurs rencontrés avaient une connaissance encyclopédique du passé de la région, ils collectionnaient et classaient soigneusement tout ce qui s’y rapportait : cartes postales, livres, tessons de céramique, gravures, vieux objets. Un officier à la retraite qui habite un château, m’a parlé du passé local (y compris les périodes médiévale et classique) en termes de guerres et de mouvements des armées, de positions stratégiques et de fortifications. À chaque fois, le récit du passé était influencé par l’identité sociale que le narrateur s’était construit dans l’exercice de sa profession. Même si cette profession n’implique aucun rapport direct avec la terre, elle intègre l’individu dans un espace social, économique et culturel, et elle médiatise par conséquent sa relation au “ lieu ”, qui peut être défini au sens large comme un point d’ancrage aussi bien social et économique que physique. De manière comparable, la vision centrée sur le village que partagent agriculteurs et non-agriculteurs ne renvoie pas tant au village perçu comme un complexe physique de champs et de fermes, qu’au village perçu comme un élément nécessaire du paysage. S’agissant du savoir relatif à l’archéologie et aux vestiges d’un passé lointain, ce repli sur le village rappelle les images d’intégrité villageoise prévalant dans les constructions locales du passé plus récent, associées à la Grande Guerre (cf. Ch. 4). Dans l’un et l’autre cas, le discours non scientifique sur le passé conforte l’idée selon laquelle les villages sont des aspects nécessaires de la réalité locale, tant sociale que physique. Ce discours contribue à l’élaboration symbolique du paysage local, qui permet aux gens d’exprimer un schéma, qui leur semble indispensable pour vivre agréablement. Implicitement, c’est aussi une manière pour eux d’exprimer leurs craintes dans le contexte actuel du déclin démographique et de la désertification.

Cet aspect fera l’objet d’une discussion plus approfondie dans le chapitre suivant. Mais d’abord je voudrais évoquer de quelle autre façon encore l’archéologie est mobilisée pour définir la terre d’Argonne comme un espace et un temps à caractère “ local ”. Comme point de départ, on envisagera une particularité archéologique qui fait l’objet d’une véritable fascination de la part des gens d’Argonne, la présence de voies romaines. Nombreux étaient les gens de tous âges et de tous niveaux d’éducation qui connaissaient l’existence d’une voie romaine dans leur secteur et possédaient une certaine idée de son tracé. De plus, la plupart de ceux que j’ai interrogés adoraient discuter dans leurs moindres détails le tracé possible de ces

voies, leur direction et leur relation avec la voirie actuelle. Ainsi, chaque fois que je leur montrais l'ensemble des cartes archéologiques élaborées dans le cadre de ce projet, ils s'attardaient presque toujours sur celle des voies romaines, qu'ils examinaient avec une attention soutenue. Il se peut que cette fascination pour les voies de circulation soit liée au rôle joué par les routes dans leur manière de se situer par rapport au paysage (pour plus de détails, v. Ch. 6). Mais il se pourrait également qu'elle traduise leur intérêt pour des configurations qui relient le "local" au reste du monde. Ainsi, beaucoup de gens étaient conscients du fait que, là où il y avait une voie romaine, il y aurait "beaucoup de choses historiques". Cela suggère qu'ils conçoivent la route comme le moyen qui permet d'attirer les gens et les événements vers leur environnement immédiat. Néanmoins, quand il était question de telle ou telle voie romaine, mes interlocuteurs mentionnaient que rarement ses points d'aboutissement extra-locaux – le fait qu'il s'agissait, par exemple, de la voie reliant Paris à Strasbourg, ou même Châlons-sur-Marne à Verdun – et ils ne paraissaient guère y attacher d'importance si j'en faisais état.

En revanche, ce qui les intéressait au plus haut point, c'était le chemin qu'empruntait localement cette voie aux champs, aux villages et à la forêt tels qu'ils sont aujourd'hui. On peut dire que les anciennes voies ne présentaient d'intérêt à leurs yeux qu'en vertu du fait qu'elles sillonnent le paysage local. Plus précisément, il se pourrait que leur fascination pour ces voies résulte du fait que, bien souvent, leur cheminement à travers le paysage local ne coïncide pas avec le tracé actuel des routes principales. Même lorsqu'il était fort probable qu'une route moderne se trouvât superposée à une voie romaine, les gens prétendaient souvent que le tracé de l'ancienne voie était nécessairement différent, ne fût-ce que de quelques dizaines de mètres. On est donc en droit de penser que ce qui fascine les gens dans les voies romaines est leur capacité à évoquer un paysage et des cheminements qui sont désormais masqués, mais qui peuvent néanmoins se substituer à ceux d'aujourd'hui. Par extrapolation, on peut y voir une façon de revendiquer un savoir local, privilégié, relatif au paysage.

Ensuite, on peut établir une comparaison entre les voies romaines et une autre catégorie de vestiges "archéologiques" qui, en Argonne, font également partie du savoir archéologique non scientifique. Il s'agit de témoins "mystérieux", au nombre desquels on mentionnera tout d'abord certains vestiges dont les gens disaient qu'ils appartenaient au passé, mais dont l'ancienneté et la fonction leur étaient inconnues. Il s'agissait généralement de structures et de formes qu'ils disaient avoir vu dans la forêt ou dans d'autres endroits isolés ; ils étaient souvent capables de décrire leur configuration avec précision, mais ne pouvaient leur donner une date ou expliquer leur nature. Ils me indiquaient l'endroit sur la carte, généralement dans un secteur vierge de toute mention de monuments anciens ou autres vestiges, mais s'empresaient souvent d'ajouter qu'ils n'avaient vu cette structure qu'une seule fois, ou alors il y a très longtemps. Il pourrait aussi bien s'agir d'un des nombreux retranchements de terre qui témoignent des combats menés dans certaines zones de la forêt, que des traces d'occupations antérieures (éperons barrés et maisons fortes) telles qu'on en connaît dans la forêt. En tout état de cause, l'existence réelle de ces vestiges est moins importante que l'aura de mystère dont ils sont investis et qui peut également être interprété comme une manière de revendiquer un savoir particulier, privilégié, relatif à la forêt. À l'appui de cette interprétation, on signalera que les gens qui mentionnaient ces mystérieux sites de forêt étaient précisément ceux qui prétendaient à une bonne connaissance de la forêt : agents de l'O.N.F., chasseurs, ramasseurs de champignons, etc. Affirmer que l'on connaît les secrets de la forêt est une manière indirecte de dire que l'on possède un savoir privilégié relatif à l'ensemble du paysage local, dont la forêt est l'élément le plus impressionnant et le plus impénétrable, du moins aux yeux des étrangers (cf. Ch. 5).

La même interprétation peut être proposée pour le second type de vestiges "mystérieux" que les gens mentionnaient, à savoir, les tunnels qui, aux dires des anciens, existaient dans la forêt et ailleurs, reliant entre eux des villages ou des bâtiments (généralement des églises, des

châteaux et d'autres constructions d'autrefois). En Argonne, cette notion de tunnels prétendument anciens se confond parfois avec ce que l'on connaît des installations de la Grande Guerre : " En forêt, il y avait des tunnels partout. Les anciens disent qu'il y avait un tunnel entre ici et la commune voisine [...] qu'il y avait des hôpitaux sous la terre . " (Un commerçant, âgé d'une bonne trentaine d'années, Varennes.) Cette idée qu'il y avait " des hôpitaux sous la terre " reflète certes une réalité historique, l'existence d'antennes médicales de premier secours dans les bunkers du front, mais elle suggère également un renversement de l'ordre normal des choses. Un renversement qui est aussi contenue dans l'idée que d' " anciens tunnels " creusaient des passages secrets au sein du paysage. Ces tunnels relient des endroits qui, en surface, sont disjoints ; ils offrent des raccourcis et des voies secrètes d'évasion qui défient la perception ordinaire du temps et de l'espace. Il est loisible de penser que les habitants, par le biais de l'idée des tunnels – tout comme par celle des vestiges " mystérieux " de la forêt – confèrent une dimension cachée, extraordinaire, à l'agencement visible du paysage. Ce faisant, ils prétendent à une conception du temps et de l'espace qui ne coïncide pas avec celle que matérialisent les particularités visibles, telles que les routes, les limites de propriétés et autres infrastructures. Que ceci puisse être une manière d'affirmer leur identité locale se comprend mieux si l'on considère qu'en Europe les routes et les autres éléments constitutifs du paysage s'inscrivent autant dans la logique du marché et de l'Etat-nation que dans les préoccupations et les priorités locales. Même lorsqu'elles répondent à des préoccupations locales, constructions et infrastructures sont, depuis des décennies, prévues en fonction de cartes établies par des organismes extra-locaux (comme l'Institut Géographique National), selon des conventions scientifiques universelles basées sur un quadrillage à coordonnées rectangulaires (cf. Sack 1986 ; Scott 1998). Au quotidien, les habitants acceptent cette conception de l'espace dans la mesure où ils se servent des cartes I.G.N. et que cette même conception régit leur façon d'aménager et d'utiliser le territoire ; néanmoins, on peut penser qu'en se référant au passé ils apportent des modifications spatiales et temporelles à la configuration du territoire tel qu'on peut l'appréhender aujourd'hui, afin d'en élaborer une carte mentale à caractère plus local.

De manière générale, il semblerait que le savoir relatif aux vestiges archéologiques permette au mieux de prétendre à une connaissance locale, privilégiée, du paysage : en effet, il concerne des sites et des vestiges qui sont généralement cachés et qui requièrent, pour leur découverte, des compétences et un coup d'œil particuliers. La justesse et la sûreté du coup d'œil nées d'une grande familiarité avec la terre et le terrain de l'Argonne, voilà précisément ce que se vantaient de posséder ceux qui se disaient passionnés d'archéologie : " J'ai aperçu des silex d'en haut de mon tracteur. Mon œil est comme un ordinateur ! C'est mon père qui m'a appris, et moi je l'ai appris à mon fils ", me dit Guy, un agriculteur de cinquante ans). Pendant des années, il a amassé une quantité de tessons de poteries, de tuiles et de verre, des silex et d'autres trouvailles qu'il entasse dans la cour de la ferme, sans ordre : " Je n'ai pas le temps de les ranger. " Parlant des archéologues professionnels étrangers à la région, il dit : " Ils peuvent seulement trouver les sites qu'on leur a indiqués. " L'amas hétéroclite de vestiges archéologiques qui encombre la cour de sa ferme suggère que ce que Guy trouve passionnant dans l'archéologie, ce n'est pas tant la manipulation et l'interprétation de ces objets que le fait même de les découvrir, de les identifier, de les apercevoir. C'est également dans cet esprit qu'il me parle des sites qu'il a repérés dans le village et dans la forêt autour : sur des parcelles qui lui appartiennent, il a découvert des cantonnements de 1914, le lazaret du village datant du 17^e siècle et des tuiles romaines. À chaque fois, il insiste sur cette faculté qu'il a de voir ce qui est caché, tant dans la forêt que dans les terres cultivées. Sa maison, me dit-il avec orgueil, est la seule qui soit " au niveau ancien ", c'est-à-dire la seule qui n'ait pas été reconstruite après 1914-18. Ce que tout cela signifie pour Guy m'apparaît plus clairement lorsqu'il me dit que " si certains, ici, ne s'intéressent pas au passé, c'est qu'ils n'ont pas fait d'études ". " Même ceux qui en ont fait ", poursuit-il, " sont peu enracinés ", de sorte que " derrière les études, il n'y a rien ". Nul ne doute qu'il range dans cette catégorie les

archéologues professionnels étrangers à la région, qui sont incapables de trouver des sites sans le concours des autochtones. Les compétences requises ont un caractère si local que leur transmission s'effectue par le vecteur de la filiation, " de père en fils ". Ces compétences peuvent en fait être assimilées à ce fameux " coup d'œil ", qui résulte d'une connaissance intime de la terre et qui conduit à définir comme étant " initié " celui qui est " bien enraciné ". Vue sous cet angle, la déclaration selon laquelle " il n'y a plus rien à voir " dans les sites archéologiques déjà connus, peut être interprétée comme une manière d'affirmer, sur le mode défensif, qu'ils font partie d'un cercle d'initiés en vertu de leur ancrage dans cette terre. Cette attitude défensive était perceptible chez Guy, notamment lorsqu'il m'a raconté avec une certaine amertume qu'il avait aidé un archéologue professionnel venu de Châlons-sur-Marne à expertiser des sites, et que ce dernier n'avait jamais voulu lui communiquer les résultats de son étude. La plupart des amateurs locaux avaient de la rancœur contre les archéologues professionnels. " Les intellectuels, ils emportent tout et ils ne rendent rien, comme si c'était à eux. " Un individu qui était particulièrement monté contre des archéologues professionnels ne voulait au début pas répondre à mes questions, parce que, comme il l'a dit aux autres personnes présentes, " elle veut savoir où aller fouiller ". Il se plaignait que les archéologues " sont comme les écolos, ils viennent d'ailleurs et ils veulent tout savoir ". Quant à lui, qui s'intéresse aux sites du coin depuis des années, il est obligé de demander toutes sortes d'autorisations pour avoir le droit de fouiller, et de toute façon c'est pour s'entendre dire, grogne-t-il, que " je n'ai pas la compétence ". Il m'a aussi raconté que, lorsqu'il avait déclaré à la D.R.A.C. une découverte faite dans son village : on lui avait presque intenté un procès !

Ce qui est en jeu ici est la légitimité du savoir, légitimé en tant qu'expression soit de l'implantation locale soit de l'éducation. L'éducation est perçue comme une marque des prétentions de l'élite, et ce même chez des gens de la région dont le statut social ou économique n'est pas particulièrement élevé. Ainsi, ce même individu s'insurgeait également avec beaucoup d'amertume contre un amateur local qui coopère officiellement avec le S.R.A., lui reprochant de monopoliser l'accès à l'archéologie locale et l'accusant d'élitisme : " Il se croit la seule tête, il ne me dit même pas bonjour. " Il rendait responsable de cette situation le fait que cette personne est un des membres fondateurs d'une revue savante locale, " une chose érudite ", dont il est l'éditeur.

Cet homme, tout comme autrefois Meunier et Chenet, appartient à la catégorie des érudits locaux (des archéologues amateurs pour la plupart) qui servent de médiateurs entre les savoirs locaux et non locaux : ils étudient les vestiges et les monuments locaux selon des catégories et des approches scientifiques non locales, et ce à l'intention d'un public lui aussi non local ; mais ils mettent également cette compréhension non locale de la réalité locale à la portée d'un public local, contribuant ainsi aux discussions menées à l'échelle locale autour de thèmes tels que " antériorité et postérité, authenticité et inauthenticité, histoire et mémoire " (Palumbo 2001 : 109). D'ailleurs, il suffit de voir le nombre de gens qui connaissent l'existence de ces érudits locaux pour réaliser qu'ils jouent un rôle important dans la vie locale. La différence entre leur perception de l'archéologie et celle des archéologues étrangers à la région est subtile. Elle concerne essentiellement le contexte dans lequel s'insère leur savoir. Ce sujet fait l'objet de la section suivante, dans laquelle j'examine comment l'archéologie scientifique contribue également à façonner le paysage local lorsqu'elle est intégrée dans une politique d'aménagement du territoire.

L'archéologie en tant que politique d'aménagement du territoire

Discipline scientifique et affaire d'érudits, l'archéologie s'inscrit aussi dans des politiques gouvernementales. Plus précisément, c'est l'un des nombreux secteurs de la politique gouvernementale qui se préoccupent de l'aménagement du territoire. Dans ce contexte, les Services Régionaux de l'Archéologie interviennent au niveau local pour influencer sur le devenir du paysage. Ils ont un rôle à jouer dans les décisions concernant la nature et le style des

constructions prévues, et la réalisation même de ces travaux, ainsi que dans la création de nouveaux espaces paysagers : des sites qui sont protégés parce qu'ils contiennent des vestiges archéologiques et auxquels on doit parfois apporter certains aménagements en vue de les rendre accessibles au public. De fait, ces modifications aboutissent à la création d'espaces entièrement nouveaux, qui, alors même qu'ils abritent des vestiges anciens, sont soustraits aux processus naturels d'érosion et de stratification pour que des instantanés du passé soient préservés pour les visiteurs (cf. NdA 1987). Ceci est perçu comme une manière de donner une " valeur ajoutée " à telle ou telle région : une valeur économique en attirant les touristes ; une valeur immatérielle en offrant aux visiteurs, tant locaux qu'étrangers à la région, un aperçu du patrimoine " culturel " ou " historique ". Comme toute autre intervention publique, il est rare que ce processus ne prête pas à controverse. Il tend en effet à mobiliser les intérêts divers et souvent antagonistes dont tout site est l'enjeu. On peut dire qu'il fait partie d'une politique du paysage (Bender 1993). Au cours des négociations qui accompagnent la création d'un site, ou une autre intervention dans le paysage, il est fréquent que soient mobilisées des notions diverses et souvent antagonistes concernant les types de valeurs et de savoirs. Des notions qui à la fois révèlent et renforcent la définition que donnent d'eux-mêmes les groupes de pression antagonistes. Un exemple illustre ci-dessous les mécanismes de ce processus, tels qu'on peut les observer en Argonne.

La Côte de Waly

La Côte de Waly, située à l'extrémité sud-est du massif forestier, est une butte au sommet de laquelle un " camp " néolithique avait été découvert par Chenet (1933). Depuis, des ramassages en surface ont livré des outils en silex et des tessons de céramique. Le site est boisé, et il fait partie de la forêt domaniale qui est exploitée par l'Office National des Forêts. Au début des années 90, la maire du village de Waly avait envisagé l'ouverture d'une carrière de gaize sur le flanc nord de la butte. Lorsque M. Jannin, un amateur local, eut vent de ce dessein, il milita pour empêcher sa réalisation en faisant classer la butte " Monument historique ". Sa campagne s'adressait autant aux maires des villages environnants qu'aux représentants de la D.R.A.C. et du S.R.A. Ils furent tous invités à se rendre sur le site pour en découvrir la valeur archéologique lors d'une visite guidée organisée par M. Jannin. L'opération eut une issue heureuse : le projet de carrière fut abandonné et le site fut classé en 1994. À la suite de cela, les modalités de gestion du site par l'O.N.F. ont changé : cet organisme limite maintenant son intervention à l'entretien de la forêt, et il a suspendu la commercialisation du bois. Il a aussi participé à la création d'un sentier pédestre autour de la butte, qui devait comporter des panneaux explicatifs à l'intention des touristes dans le cadre d'un projet d'ouverture du site au public. Ce projet était encore en chantier en 1999, lorsque la butte fut durement frappée par la tempête de décembre. La tempête rendit le site dangereux et inaccessible pendant presque un an, et il endommagea le sentier, dont le tracé n'a pas été restauré à ce jour (été 2001). En ce sens, la protection du site n'a pas encore abouti à sa valorisation en tant que patrimoine archéologique. Si l'on en croit les défenseurs locaux du projet, et notamment M. Jannin, cette situation est imputable à un manque de crédits.

J'ai initialement entendu parler de la Côte de Waly et de ce conflit au cours d'une de mes toutes premières conversations avec M. Jannin, qui considère qu'il s'agit là d'un des principaux sites d'Argonne. Son intérêt passionné pour le site, et la conviction qu'il a de son extrême importance archéologique, ont motivé sa campagne contre la carrière. Lors de sa relation du conflit, il insistait beaucoup sur le problème du manque de connaissance et d'information : c'était cela qui avait conduit la maire de Waly à proposer ce projet de carrière. Par conséquent, il présentait sa visite guidée du site comme un moment décisif qui avait permis de sensibiliser à la fois les services de l'archéologie, les habitants et les maires. Il avait incité Madame le maire de Waly à changer d'avis, elle qui avait auparavant affirmé à l'appui de son projet de carrière : " Il n'y a rien là-bas. " M. Jannin donnait aussi parfois aux événements une coloration plus " politique ", suggérant que l'ancien maire, dont la famille

est une des plus anciennes du village, dirige la commune d'une manière quelque peu " féodale ".

Il est intéressant de comparer cette dernière version avec celle que privilégient certains autres intéressés, afin de dégager les perceptions diverses et antagonistes relatives à la valeur des vestiges archéologiques. Ainsi, l'ancienne maire, que j'ai interviewée, avançait comme argument pour défendre son projet de carrière qu'il fallait trouver une source de revenus et d'emplois pour le village afin de stopper le phénomène de dépopulation. Elle envisageait de situer la carrière derrière la butte, où elle ne serait pas visible et ne gâcherait donc pas trop, à son sens, le paysage. Elle insistait aussi sur le fait que l'entreprise contactée était " très sérieuse " et aurait élaboré " un vrai projet ". L'ancienne maire était persuadée qu'elle avait agi raisonnablement en acceptant une " étude " à la demande de M. Jannin, et elle se plaignait assez amèrement d'avoir été insultée lors des réunions de protestation contre la carrière. Elle estimait que ses détracteurs ne lui avaient pas laissé la possibilité de discuter de ce projet, calmement et dans les règles. Elle admettait aussi qu'elle avait à l'époque des doutes, qu'elle conservait d'ailleurs toujours, sur la valeur historique du site, et elle m'a demandé si c'était vraiment un site important : " J'y croyais pas tellement à ce machin historique. " Pourtant, elle se disait prête à appuyer le projet s'il était utile : " Si vraiment c'est vrai qu'il y a des choses intéressantes et que ça peut donner du travail aux gens qui sont là [...]. À ce moment-là ce serait formidable, Waly serait connu partout, on viendrait, on construirait un hôtel..., pourquoi pas. Il faut voir qui viendrait encore dans ce petit coin perdu, mais maintenant les gens sont tellement intéressés par tout... "

Les questions que se pose l'ancienne maire concernant la réelle valeur culturelle ou historique du site et son potentiel touristique sont intéressantes quand on sait qu'elle s'investit énormément dans tout ce qui a trait au patrimoine du village et des environs : c'est elle, par exemple, qui a fondé et qui gère l'association des " Amis de l'Orgue de Waly ", association qui s'est occupée de restaurer l'ancien orgue de l'église et qui organise maintenant des concerts de musique classique. Cet intérêt s'inscrit dans des préoccupations propres à toutes les vieilles familles de notables de la région, notamment le souci de cultiver avec fierté le souvenir de leur histoire familiale. (C'est une des ancêtres du maire qui a fait construire l'église). L'intérêt de ces gens pour le patrimoine local concerne plutôt les périodes du passé qui recouvrent en partie l'histoire de leur propre famille, amalgamant ainsi le patrimoine familial et le patrimoine collectif. Ceci est apparu très clairement lors d'un dîner chez une de ces familles de notables, au cours duquel le conflit autour de la Côte de Waly fut évoqué. Parlant de M. Jannin, l'une des invitées dit : " Il a arrêté je ne sais plus quel projet de [l'ancien maire, qu'elle appelle par son prénom] parce qu'il a trouvé un ... tumulus moyenâgeux. "

Quant aux autres maires que j'ai interrogé à ce sujet, ils insistaient, à l'instar de M. Jannin, sur l'importance de cette visite guidée qui leur avait permis de mieux connaître le site. Néanmoins, s'ils étaient capables de me décrire ce qu'ils avaient vu, la signification globale du site ne leur apparaissait que très confusément : " Il y avait des signes de... pas un cimetière mérovingien, mais... des habitations, il y avait un tour de garde tout autour... c'était bien significatif quand même. " Ils me laissaient également entendre qu'ils avaient accepté de contrer le projet de carrière car celui-ci risquait de porter préjudice à un éventuel développement touristique de la région.

Toutefois, parallèlement à cette possibilité très vague d'un développement du tourisme, ils évoquaient la menace bien plus concrète de toutes les nuisances liées à l'exploitation d'une carrière, le bruit, l'incessant va-et-vient des camions à travers les villages, la poussière et la boue. L'un d'eux me disait même qu'il s'était opposé à la carrière parce qu'il craignait qu'une fois abandonnée, l'endroit ne devienne une décharge publique ou, pis encore, le site d'un " laboratoire d'enfouissement nucléaire ", dont l'emplacement dans le département de la

Meuse était encore à l'étude⁶⁷ⁱⁱ. Tous me faisaient remarquer, que la carrière ne leur apporterait que des désagréments, tandis que Waly bénéficierait de tous les avantages économiques. À mots plus ou moins couverts, ils accusaient la commune de Waly de vouloir servir ses propres intérêts économiques aux dépens des autres communes. En d'autres termes, si les maires des communes avoisinantes avaient soutenu la campagne de M. Jannin, c'était moins par souci de préserver leur patrimoine ou même de le valoriser à l'intention des touristes, que par crainte de causer du tort à leurs administrés. À leurs yeux, il importait davantage de protéger ces derniers plutôt que la Côte de Waly.

Les raisons ayant motivé le classement du site m'ont été exposées sous un jour légèrement différent par les représentants du S.R.A. Ils m'ont dit que le site avait été classé à cause de son intérêt archéologique : après avoir fait l'objet d'une évaluation, il avait été sélectionné par la commission parce qu'il s'agissait d'un des sites les plus remarquables au sein d'une série de sites comparables en Lorraine. Lorsque j'ai demandé si la menace que représentait la carrière avait pesé dans la balance, on m'a répondu qu'elle avait peut-être contribué à faire prendre conscience de l'urgence des mesures de protection à prendre, mais qu'il aurait toujours été possible de reformuler le projet de carrière de manière à ne pas endommager le site. La conclusion était catégorique : " Ce qui a prévalu dans le cadre de la protection a été la représentativité du site par rapport à ce type d'occupation, cette période, plus le danger que la carrière lui posait. " Le site a donc été choisi " pour être un témoin historique pour les générations futures ". En présentant les choses sous cet angle, les gens du S.R.A. niaient implicitement le rôle que jouaient dans cette affaire les préoccupations et les points de vue locaux, en particulier le sentiment entretenu par M. Jannin, que la carrière nuirait à l'intégrité du site.

La comparaison entre les points de vue de M. Jannin et du S.R.A. suggère également que le même type de savoir, l'archéologie scientifique, est manipulé différemment selon que les gens se situent (institutionnellement et /ou personnellement) au niveau local ou non local. Plus précisément, il s'intègre dans des contextes différents en fonction de la manière dont on définit un " site archéologique " en termes de son insertion dans le paysage qui l'entoure. La position du S.R.A., selon laquelle l'implantation d'une carrière dans ce secteur ne porterait pas préjudice au site, renvoie à une définition étroite du " site " en tant que concentration de vestiges archéologiques. Étant située au sommet de la butte, cette concentration ne serait absolument pas menacée par une carrière ouverte au pied de l'éminence. Dans ce cas de figure, le contexte primaire du site est, d'une part, la distribution géographique en Lorraine ou en France d'autres sites et découvertes comparables et apparentées, et, d'autre part, celui plus abstrait de la typologie des sites et des objets. Le point de vue de M. Jannin, selon lequel une carrière implantée près du site porterait préjudice à celui-ci quelle que fût sa localisation précise, suggère au contraire que le " site " est une combinaison de vestiges archéologiques et de reliefs dans un contexte topographique plus étendu. C'est-à-dire que, pour lui, le site est incorporé dans un paysage continu qui oriente les activités humaines et qui, de ce fait, est très révélateur des modalités d'occupation et d'exploitation du territoire. Le contexte du site combine l'univers abstrait des typologies archéologiques avec l'univers concret du milieu naturel. On peut appeler cela une perspective " locale ", dans la mesure où elle intègre une grande familiarité avec la configuration du terrain, et avec la manière dont les différents endroits se relient les uns aux autres, pour former un paysage tangible, exploité et occupé. Or, il s'agit d'une familiarité qui s'acquiert au mieux, ou même seulement, en habitant sur place. Cette différence influe sur la valeur que chacun va accorder au site. Pour les gens du S.R.A., le site est " représentatif " d'un " type " ; autrement dit, si l'on considère l'ensemble des nombreux sites catalogués et étudiés, ce n'est qu'un (bon) exemplaire parmi d'autres.

⁶⁷ C'est Bure, dans le sud du département de la Meuse, qui a finalement été retenu pour accueillir ce site. Cette décision a été fort mal accueillie, et la presse locale, lue en Argonne, s'est fait l'écho des protestations des habitants.

Pour M. Jannin, au contraire, chaque site est unique, c'est un élément nécessaire dans une configuration physique et humaine unique, c'est-à-dire un " lieu ", dont l'intégrité est menacée par la destruction du site. Cependant, la conception du paysage que privilégie M. Jannin n'est pas la seule conception " locale " qui ait cours en Argonne, comme on peut s'en rendre compte si l'on compare le point de vue de M. Jannin avec celui de quelqu'un qui est également natif de la région, l'ancien maire de Waly. Le sentiment de la dernière est qu'une carrière ne risque pas de porter préjudice au site si elle est implantée là où on ne la voit pas. On est là face à une conception essentiellement esthétique du paysage, qui fait appel à des sensations visuelles et qui assimile ce paysage à un " tableau " sans profondeur. Cette conception est très différente de celle de M. Jannin, matérielle, substantielle et topologique. À certains égards, cette dernière se rapproche davantage de celle des autres maires, dont la réaction négative est motivée par le souci de préserver leur cadre de vie et celui de leurs administrés. En même temps, la préoccupation des maires relative aux conditions matérielles d'existence des villageois se rapproche davantage de celle de l'ancien maire de Waly, qui a lancé le projet de carrière dans l'idée que cela créerait des emplois et freinerait la dépopulation. Elle présente en revanche moins d'affinités avec les préoccupations plus abstraites de M. Jannin et du S.R.A. relatives au savoir scientifique.

On voit bien, à travers cet exemple, comment se font jour des notions antagonistes concernant ce qui a de la valeur et ce qu'il convient de protéger dans un secteur donné, lorsque l'archéologie scientifique devient le mobile intellectuel d'une politique d'aménagement du territoire. Dans leurs prises de position respectives, les gens se réfèrent à différents types de valeurs matérielles (l'argent, un environnement propre) et immatérielles (historique, esthétique, scientifique). Le sens du terme " valorisation " peut alors donner lieu à une controverse : pour l'ancien maire de Waly, il va de pair avec une création d'emplois et un afflux d'argent ; pour les autres maires, il suppose la lutte contre les nuisances, telles que le bruit et la circulation ; pour les archéologues professionnels et pour M. Jannin, il implique la protection des vestiges de l'occupation ancienne de la région qui sont investis d'une valeur scientifique et culturelle. Ces différents points de vue relatifs à ce qui a de la valeur ne se distribuent pas selon un axe local/non local ; ils expriment plutôt des intérêts divergents qui ont trait à la terre au niveau local, mais qui transcendent également l'opposition local/non local. De plus, il arrive que les groupes de pression confrontés à telle ou telle action politique se servent stratégiquement de certaines idées pour atteindre leurs propres objectifs : ainsi, dans le cas évoqué ci-dessus, les maires ont accepté de militer pour la protection de la valeur culturelle du site parce que cela leur permettait de parer à une dégradation de l'environnement. De façon plus subtile, il est apparu que le S.R.A. et M. Jannin, bien que poursuivant le même objectif – protéger la valeur scientifique du site – et se référant au même type de savoir pour étayer leur position, définissent néanmoins la valeur et la signification du site par rapport à des contextes différents. Par conséquent, une même politique de protection du site est perçue comme renvoyant à des actions différentes. Pour le S.R.A. elle consiste à sauvegarder des données intéressantes, mais susceptibles, en dernière analyse, d'être remplacées ; pour M. Jannin elle consiste à sauvegarder une portion irremplaçable d'un endroit unique. On peut dire qu'en cela M. Jannin privilégie une perspective plus " locale ", au sens où elle est ancrée dans une connaissance intime, vécue et tangible, du paysage. En même temps, toutefois, son point de vue diffère de celui de la plupart des autres Argonnais, dans la mesure où le paysage qu'il connaît de cette manière est celui de l'Argonne dans son ensemble plutôt que celui de tel ou tel village. Il est redevable de cette perspective plus vaste à sa connaissance étendue de l'archéologie et de l'histoire de la région. Celles-ci dévoilent des liens entre les villages et des processus de plus grande ampleur qui permettent d'individualiser " l'Argonne " parmi les autres régions du monde. En ce sens, M. Jannin sert de médiateur entre les différents " niveaux ", et de traducteur entre les différents types de savoir. Dans ce rôle, il permet à des perspectives disparates (celle du S.R.A. et celles des maires) de se rejoindre et de se conjuguer brièvement pour aboutir à un

résultat : la protection du site. En même temps, il n'a pas la faculté de donner à ces points de vue une cohésion permanente. Quelques années plus tard, les maires ont oublié ce qu'est le site et pourquoi ils ont milité pour sa protection ; quant au S.R.A., il constate qu'au niveau local rien n'est fait pour promouvoir la mise en œuvre de cette politique. Ce sentiment participe d'une attitude plus générale, évoquée au début de ce chapitre : l'Argonne est perçue comme un terrain ingrat, sur lequel les politiques de valorisation des sites archéologiques ne sont pas susceptibles d'aboutir.

Conclusion

L'enquête sur la manière dont l'archéologie de l'Argonne est perçue – tant par les archéologues professionnels que par les gens d'Argonne eux-mêmes – a permis de cerner des points de vue contradictoires, qui pourraient bien compliquer des tentatives de valorisation. D'une part, si les archéologues professionnels étrangers à la région reconnaissent pleinement la richesse de son potentiel archéologique, ils estiment toutefois que la composition sociale et économique de l'Argonne, ainsi que la ruralité affirmée de ses habitants, constituent des obstacles à la transformation de ce potentiel en une ressource culturelle, c'est-à-dire un patrimoine, pour les populations locales. D'autre part, si les habitants affirment volontiers que “ ici, il n'y a pas de vieilles pierres ”, ils n'ignorent pas pour autant que le sol de leur région contient les vestiges matériels d'occupations antérieures, et ils connaissent bien ces vestiges archéologiques. Le S.R.A. a beau dire que les fours de potiers “ ne marquent pas les esprits [...] comme une ville disparue ”, nombreux sont les gens d'Argonne qui incorporent ces vestiges assez peu spectaculaires dans leur conception du village en tant qu'entité sociale et géographique durable. Ils se servent également des vestiges archéologiques pour suggérer que le temps et l'espace possèdent une dimension cachée, dont la connaissance définit l'appartenance au lieu. Ces perceptions locales de l'archéologie ne débouchent pas sur la notion d'une région cohérente ; de manière générale, elles ne donnent pas non plus lieu au sein des populations locales à des manifestations d'intérêt pour le patrimoine archéologique susceptibles d'attirer l'attention des organismes publics. Mais cela peut se produire occasionnellement, comme en témoigne l'exemple de la Côte de Waly que j'ai longuement commenté. À cette occasion, j'ai suggéré que le rapprochement entre les organismes officiels et les populations locales a été initié par un individu qui a joué le rôle de médiateur, mais qui n'a pas réussi à transformer cet épisode en une collaboration plus durable entre les différentes priorités des intéressés. Cela s'explique en partie par des facteurs qui ressortissent au niveau local, et notamment par l'existence, en Argonne, de perceptions diverses et antagonistes relatives au paysage (dont les sites archéologiques font partie intégrante). Cela s'explique également par la perception qu'ont de l'Argonne les organismes, extérieurs à la région, auxquels l'aménagement du paysage a été officiellement confié : une perception qu'à mon sens, ces organismes perpétuent délibérément. Ces deux aspects seront examinés dans les deux chapitres suivants.

Chapitre 6

L'utilisation du sol et les perceptions du paysage en Argonne

Paola Filippucci

Les sites archéologiques et les découvertes présentées dans la première partie de ce rapport peuvent être considérés comme partie intégrante du paysage de l'Argonne. Sous le terme paysage, je n'entends pas seulement “une étendue d'espace”, mais plutôt une “découpe signifiante du monde” (Lenclud 1995: 4). Le paysage est un espace utilisé et façonné par l'activité et l'habitation humaine, ce qui, de fait, lui donne un sens et une valeur (cf. Hirsch et O'Hanlon 1996; Ucko et Layton 1999). C'est dans ce sens que les traces matérielles de la présence et de l'occupation humaine dans le passé peuvent être considérées comme étant précieuses et dignes de protection et de valorisation. L'archéologie, elle-même, peut être considérée comme une des activités au travers desquelles le sol est transformé en paysage, par la création de nouveaux sites dans le sol et par l'attribution au sol d'une valeur et d'un sens comme vestige matériel du passé. Dans cette optique, l'archéologie existe à part entière et, comme indiqué dans le chapitre précédent, elle peut se retrouver en compétition avec d'autres activités d'utilisation du sol générant, tout comme elle, des appropriations pratiques et symboliques de cette dernière en tant que paysage. Ce sont ces activités qui seront discutées dans ce chapitre dans la mesure où elles établissent un contexte crucial pour l'archéologie et pour la possibilité de valorisation des découvertes archéologiques de l'Argonne. Comme je l'ai exposé dans le premier chapitre, l'utilisation du sol de l'Argonne se réfère à un découpage en trois grandes *unités paysagères* ; les espaces cultivés, l'habitat et la forêt. J'y ajoute la demeure historique (château ou grande maison) traditionnellement localisée au sein ou proche du village (de l'habitat), mais qui ne s'y intègre pas tout à fait si l'on considère le point de vue de ses occupants sur le paysage argonnais. Généralement, l'image que je dresse relate différentes perceptions du paysage qui se réfèrent à une multitude de perspectives dont elle est l'objet, servie, en cela, par des appropriations pratiques et symboliques du sol. Ces formes d'appropriation passent par les différentes interprétations du concept de patrimoine, selon une grille sémantique qui englobe les possessions personnelles, ce qui a été “reçu des parents” (Audrerie 1997: 5), l’“héritage artistique et monumental où l'on peut se reconnaître” constituant enfin “un bien commun, ou une richesse morale de la nation toute entière” (Chastel 1986: 421, 411). Ceci suggère que ces différentes formes d'appropriation sont des aspects de la définition des identités des groupes socio-économiques de la région. Mises en relation avec la notion de paysage, ces identités peuvent être formulées selon deux dichotomies relatives, rural/urbain et local/non local. De fait, l'identité plus large de cette région peut être définie et négociée à travers le processus d'appropriation du sol en tant que paysage (ce qui peut être défini et négocié dans le processus d'appropriation du sol en tant que paysage relève également de l'identité de cette région).

L'utilisation du sol en Argonne

En Argonne, trois grands types d'utilisation du sol ont été définis dans le cadre de cette étude (cf. Ch. 3) : les espaces cultivés qui couvrent à peu près 55% de la surface, la forêt qui couvre environ 35%, et les zones urbanisées qui représentent moins de 10%. Les sites archéologiques se retrouvent dans ces trois contextes et les variables qui affectent leur préservation dépendent du type d'exploitation. L'urbanisation est un facteur qui affecte considérablement l'intégrité des vestiges archéologiques, mais c'est également celui qui permet de prendre les dispositions nécessaires à leur évaluation et leur protection comme les mesures législatives particulières aux projets de grande ampleur. Les exploitations forestières

et agricoles ont moins d'impact direct sur les vestiges archéologiques, mais elles sont également moins sujettes à des contrôles systématiques de la part des pouvoirs publics. À l'heure actuelle, les dégâts étendus aux gisements sont principalement causés par la mécanisation des activités agraires et forestières et dépendent de la taille et du type de machines utilisées modifiant la profondeur du sol comme sa surface. Dans le cas de la sylviculture, la mécanisation affecte précisément les zones exclusivement employées à l'exploitation économique de la forêt sous futaie. Concernant les champs, les dégâts sont plus importants sur les cultures arables que sur les terres utilisées pour le pâturage. La géomorphologie locale sous-tend les décisions prises quant à la fonction du sol. Ainsi, les gaizes sont laissées au boisement, les escarpements et les sols humides (principalement à la lisière des forêts) aux pâtures, tandis que les plateaux calcaires favorisent les zones agraires. L'habitat se situe en général dans les vallées. Toutefois, d'autres facteurs moins caractéristiques ont toujours influencé les déterminations. Ainsi, la proportion entre les cultures arables et les pâtures a fluctué au cours du 20^{ème} siècle, en relation avec les cours économiques favorisant la culture des céréales ou bien l'élevage bovin (cf. Ch. 3 et *infra*). L'extension du couvert boisé et des infrastructures a peu progressé ces derniers temps, ce qui doit respectivement être mis en relation avec une législation protectionniste en sylviculture et un déclin démographique maintenant stabilisé.

Dans ce contexte général, les décisions concernant l'utilisation du sol sont prises en fonction de la perception des facteurs prioritaires, d'options et des possibilités offertes selon différentes échelles temporelles et spatiales. Ce sont ces facteurs que je propose d'examiner maintenant en prenant dans un premier temps le cas d'agriculteurs vivant non seulement *sur* leur terre mais aussi *de* celle-ci.

Agriculteurs, cultures et fermes

Le pourcentage de la population d'agriculteurs a décliné en Argonne ces dernières décennies à mesure que la taille des fermes grossissait (cf. Ch. 3). Néanmoins, le caractère rural de la région reste dominant en raison de la présence majoritaire d'une activité agricole. Pour cette raison, la façon dont les agriculteurs explicitent leurs rapports à la terre devient un indice important pour rendre compte des différentes perceptions du paysage en Argonne. Les décisions des agriculteurs ont un impact sur le paysage de deux manières : (1) la façon dont sont gérées les parcelles individuelles (pâturage ou la culture), ainsi que (2) en termes de taille de la ferme. Ces deux formes de gestion ont non seulement une influence sur l'équilibre entre *l'apparence* et *l'environnement* de la région, mais aussi sur les relations entre les gens et le sol. Et ceci dans la mesure où elles régulent l'organisation spatiale et temporelle du travail, l'équilibre démographique et, sur le long terme, la durée de vie de l'agriculture comme moyen de subsistance et manière de vivre dans la région. Je ne considérerai ici que les facteurs affectant les choix émis par les agriculteurs argonnais en termes d'utilisation du sol, afin de mettre en évidence le type de paysage qu'ils construisent en ce moment.

Les agriculteurs⁶⁸ en Argonne explicitent le choix de leurs activités selon plusieurs modèles. En premier lieu, la relation qu'ils entretiennent avec le sol et la façon dont ils l'exploitent semble essentiellement économique : " On ne le fait pas pour s'amuser, on le fait pour vivre ", " on fait ce qui est rentable parce que l'agriculteur cultive pour vivre ". Le contexte économique qu'ils évoquent est celui du marché mondial : " les agriculteurs sont quand même [...] dans leur tête, [dans un] marché mondial ". C'est cette tendance vers un marché mondial qui pousse depuis une dizaine d'années les agriculteurs à d'agrandir leurs fermes (cf. Ch. 3). Ceci conduit à son tour à une compétition avec les grandes fermes américaines, russes et de l'Europe de l'Est : " En Amérique il y a des fermes de 1000 hectares ; en France maintenant il y en a de 800 ha., et il y en a de 400 ha. au village " (agriculteur, Aubréville).

En dépit de tout ceci, le marché mondial est aussi ressenti comme essentiellement imprévisible et exigeant une part d'adaptation rapide de la part des agriculteurs : " Même dans 5 ans, ça va évoluer, on ne peut pas savoir - on va cultiver les mêmes choses, mais peut-être pas de la même façon, on ne sait pas bien comment [...] donc, les agriculteurs sont amenés à évoluer, à se remettre en cause " (agriculteur, Lavoye).

Les tendances économiques globales et les innovations technologiques sont inscrites dans l'idée d'une évolution graduelle, nécessaire quoique difficile à contrôler. En effet, cela va contre l'essentielle et lente reconversion de l'agriculture, dont les bénéficiaires dépendent des rythmes saisonniers de la nature : " On travaille avec la nature, la nature est un cycle long, rien à faire avec un ordinateur, un programme pour modifier jour par jour la capote d'une voiture [...] ; en agriculture il y a une technologie qui va très vite, à côté de la nature qui vous rappelle constamment à l'ordre et qui est lente – c'est un aspect que ceux qui sont au-dessus de nous, nos responsables qui ne sont pas sur le terrain, ne saisissent pas ; c'est un décalage " (agriculteur, Lavoye). Malgré ces revendications à être proches de la nature, les agriculteurs manifestent des soupçons voire un rejet des projets et des lois concernant l'environnement. Celles-ci sont perçues telles que décrites plus haut et considérées comme étant mal adaptées aux exigences agricoles. Ce décalage s'est clairement manifesté lors de l'introduction du Contrat territorial d'exploitation (C.T.E.), en 2000. Ce contrat permet aux petites exploitations agricoles, tout en conservant leurs terres, de restaurer un mode environnemental plus approprié par le biais du réaménagement des haies, par la réintroduction des cultures fruitières indigènes et par la maintenance des prairies. Malgré le fait que ce contrat ait été soutenu par la Chambre d'agriculture, le C.T.E. a malheureusement été perçu par une grande majorité des agriculteurs de l'Argonne comme " un règlement qui n'est pas adapté au monde

⁶⁸ J'ai interviewé environ 30 agriculteurs de tous âges ; des jeunes apprentis d'environ 20 ans, des agriculteurs âgés de 40 à 50 ans en pleine activité et d'autres proches de la retraite ou déjà retraités. Étant donné que j'ai centré mon enquête sur des communes ayant livré des vestiges archéologiques, ils sont tous de l'Argonne meusienne et ardennaise. Certains sont céréaliers, mais la majorité d'entre eux se présentent comme pratiquant la polyculture et l'élevage. Celle-ci est d'ailleurs considérée comme l'activité représentative de la région. Ils pratiquent l'élevage laitier hors sol et cultivent la totalité de leurs parcelles pour produire du foin et des céréales qui sont, respectivement, utilisés pour les besoins domestiques et pour la vente. Ceux qui se sont spécialisés dans l'élevage de bêtes à viande utilisent plutôt leurs champs pour la pâture et la production de foin. La majorité des agriculteurs sont des hommes car ils sont titulaires des fermes même si ils travaillent une terre héritée de leur femme, ou avec leur épouse. Tous les agriculteurs argonnais disent qu'il est très difficile pour une femme de devenir titulaire, même si il en existent et que certaines le deviennent par intérêt par arrangement avec le mari ou les enfants. En conséquence, les fermes sont généralement léguées à l'homme, ou à la femme si celle-ci se marie à un agriculteur ou à toute autre personne désireuse de reprendre la ferme de son plein gré. Avec la mécanisation et la possibilité de faire tourner une ferme quasiment seul, ceci explique peut-être que la ferme soit reléguée à un rôle subalterne et que, de fait, beaucoup de femmes d'agriculteurs prennent un second emploi. Un agriculteur représentant à la Chambre d'agriculture se réjouit de cette forme de diversification même si, dans le même temps, il se lamente du déclin du couple conjugal dans l'exploitation fermière (cf. Rogers 1991 et Favret-Saada 1989 pour d'autres exemples ailleurs en France).

agricole”⁶⁹. Les exploitants qui se sont penchés sur la question, désirant un C.T.E. pour planter quelques haies par exemple, ont trouvé le projet économiquement trop risqué, du fait de la rigidité des normes qui étaient à leur goût trop “contraignantes”, voire même “aberrantes”, car peu claires sur les essences étant susceptibles de convenir, sur leur mode d’entretien etc.

Ce point de vue sur le C.T.E. ne reflète qu’une partie d’une position très générale contre tout ce qui touche à l’environnement. Comme me l’a souligné plus d’un agriculteur, ce terme évoque des normes lourdes à respecter, des amendes à payer, un esprit critique, et des obligations de la part de personnes qui ne connaissent rien en agriculture. Ces derniers sont identifiés comme “les écolos des villes”. Quelques agriculteurs ont également montré du doigt les écologistes qui les critiquent à propos des normes de la Politique agricole commune de l’Union européenne (P.A.C) qu’ils sont obligés de suivre : “La P.A.C., ils nous contrôlent tous, tout le temps, c’est le communisme, pareil...” (agricultrice, Argonne ardennaise). La P.A.C. est également considérée par les agriculteurs comme un monde à part : “La P.A.C., ça change tout le temps, c’est des élus et des bureaucrates qui formulent des politiques sans trop y penser”, “... La P.A.C. est fixée par Bruxelles, elle n’est pas toujours adaptée au contexte local” (agriculteur, Aubréville, Lavoye).

En particulier, le système des primes n’est pas adapté aux conditions locales de l’Argonne puisque, aux dires des exploitants, “la P.A.C. a été faite que pour les céréaliers”, alors que le pays “a vocation d’élevage”. Cette perception des choses relève de faits historiques récents, car l’élevage est devenu prédominant dès 1950 (cf. Ch. 3). Aujourd’hui, l’idée que l’élevage est une spécialité locale est néanmoins largement répandue et contribue à diversifier l’argumentation locale à propos des discussions sur les conversions de terrain, de pâturage en culture arable. Avec le premier P.A.C. de 1992, les argonnais qui ont été séduits par ce type de conversion, car ils se sont vus octroyer des primes pour convertir leurs pâtures en cultures de céréales. Cette politique a depuis été inversée⁷⁰, mais elle a, somme tout, eu l’effet d’encourager la plupart des exploitants en Argonne à agrandir leur surface de terres sous labours. Cette tendance s’est poursuivie particulièrement pour ceux qui sont devenus des céréaliers, alors même que la P.A.C. avait changé d’orientation. Au cours de cette conversion, les parcelles sont devenues plus larges et plus régulières afin de faciliter le labour, ce qui incita les agriculteurs à continuer dans cette voie : “Si on donne à un gars un grand champ comme ça, il ne va pas le mettre en pré ...” (fig. 30, 31) Pendant ces 40 dernières années, les remboursements ont affecté la plupart des communes considérées dans cette étude, et ont encouragé les agriculteurs à investir des sommes importantes pour l’achat de très larges machines, nécessitant, de fait, l’exploitation de surfaces encore plus grandes pour les rembourser. Dans ce portrait, la nature des terres, qui en Argonne sont souvent trop humides et/ou trop accidentées pour permettre un bon rendement, devient un argument superflu. En pratique, ceux qui ont converti la majorité de leurs terres en labours, y inclus des parcelles en zones inondables où sur des versants accidentés, se défendent d’avoir bien été avertis, mais indiquent la nécessité économique de cette conversion, et se vantent aussi d’une certaine compétence dans la matière. Ainsi, par exemple, un jeune agriculteur, fier d’avoir obtenu un haut rendement malgré un sol très humide, explique que : “La terre, il faut savoir la prendre, ne pas faire n’importe quoi”. Si certaines critiques signalent que, du point de vue de l’environnement, c’est “une aberration” de planter le long des rivières, en zones inondables, d’autres soulignent la rationalité du point de vue économique. D’autres encore décrivent que ces choix sont alimentés par l’avidité des producteurs : “Ils mettent les céréales sur des côtes des ruisseaux pour toucher l’argent”, ou signalent l’incompétence où un manque de connaissances :

⁶⁹ Car écologiquement peu viable.

⁷⁰ Ceux qui n’ont pas de pâturages tiennent le bétail hors sol, ce qui veut dire que celui-ci ne voit jamais le jour. C’est le cas des porcs.

“ Ce terrain appartient à des gens de Neuville, mais c’est un exploitant du côté de Récicourt, et par là il n’y a aucune bête, il n’avait que des céréales. Quand on ne connaît pas un territoire, évidemment on a des surprises ! Alors, là... et puis en plus il se lance dans la bio ! Alors il fallait voir cette année, une récolte ... zéro ! Alors que si’il en aurait fait une pâture ... enfin ! Certains paysans, exploitants de Neuville, auraient mis tout ça en pâture ” (un agriculteur à la retraite). Comme cette dernière citation le suggère, même si les agriculteurs jouent la carte de “ l’objectivité ” en considérant la nature du sol, d’autres points de vue plus subjectifs les amènent à choisir entre élevage et culture céréalière, et entre des type d’exploitations locales ou non locales. On remarque également des choix différents dans l’utilisation courante du terme “ céréalière ” et dans celui d’éleveur. Parfois ces termes sont attribués à une certaine mentalité, plutôt qu’à un type d’exploitation. En pratique, tous les agriculteurs avec lesquels je me suis entretenu, indépendamment de leur spécialité agricole, font part de la vie plus “ facile ” des céréalières, qui jouissent de vacances et de week-ends, par rapport à celle des éleveurs, qui doivent être présents à chaque instant dans leur ferme et sur leurs champs. Cette meilleure qualité de vie est également l’une des raisons derrière la décision des éleveurs d’agrandir leur culture arable, ou même d’abandonner l’élevage. Et cela alors même qu’ils ont fait l’éloge de ceux qui ont pratiqué la conversion aux temps du premier P.A.C., et qui reçoivent des primes obsolètes par rapport à ceux qui ont attendu le second P.A.C. Seuls ceux qui aimeraient, ou qui ont déjà choisi de convertir leur exploitation en céréaliculture, déplorent les mauvaises conditions de travail de l’élevage.

Un agriculteur, héritier d’une exploitation de cultures de céréales de son père, décrit l’élevage comme “ un carcan ” et explique comment son père trouvait qu’“ il vivait beaucoup mieux et [qu’] il vivait ... avec un horizon plus lointain ”. “ Je me suis crevé là-dedans ” dit un autre, éleveur près de la retraite, héritier de terres non cultivables. Plusieurs autres agriculteurs, et même ceux qui ont converti leur exploitation en culture arable tout en conservant un cheptel³, parlent de leur engagement constant à ce qu’ils considèrent comme une spécialisation plus attachante en terme de préférence personnelle et de compétences : “ C’est par goût ”, “ J’ai la passion des [vaches] laitières ”, “ C’est une question interne, sentimentale. J’aime les animaux, soigner les animaux ”.

Cultiver les céréales ou élever un bétail sont-ils des vocations différentes ? “ C’est aussi différent que d’être charcutier et boulanger. On utilise les mêmes outils, on se sert du sol, mais la façon de travailler n’est pas la même, la présence sur le terrain n’est pas la même, le coup d’œil ça n’a rien à voir... je pense que c’est peut-être plus difficile d’être éleveur que d’être céréalière, parce qu’on travaille avec des animaux qui ont besoin d’être surveillés tous les jours, c’est vraiment du vivant, c’est des bêtes qui se comportent je veux pas dire comme nous mais c’est des mammifères, quoi ! C’est difficile... si on ne passe pas un certain temps à regarder les animaux, si on ne fait que les soigner, si on ne fait que les nettoyer, il faut de temps en temps s’accorder 5 minutes, 10 minutes pour regarder un peu ce qui se passe, parce qu’une bête qui est malade elle ne le dit pas, c’est dans son comportement ” (éleveur, Cornay). La plupart des agriculteurs de l’Argonne voient ainsi un contraste entre le travail temporaire des céréalières et la présence quotidienne des éleveurs sur leur lieux de travail. Pour eux, les conditions de travail diffèrent en ce qu’elles nécessitent beaucoup plus de rapports intimes et de connaissances des bêtes et de la nature pour l’éleveur, que pour le céréalière enfermé dans la cabine climatisée stéréophonique de son tracteur de laquelle il ne peut sentir le temps, voir ni toucher le sol : “ Les céréalières ne travaillent pas l’hiver, ils ont la chemise toujours propre puisque ils font un boulot propre, même la ferme elle est propre et ils habitent des pavillons, ils conduisent des 4x4 par ce qu’ils font de l’argent avec les primes ”. L’idée que le céréalière n’a pas de contact avec la terre, perçue comme lui étant étranger, a également émergé avec l’agrandissement des fermes. En céréaliculture, la distance géographique entre les champs et la ferme - le siège de l’exploitation - peut être considérable étant donné que les récoltes ne requièrent aucun soin quotidien, ni même hebdomadaire. Ainsi, dans les communes argonnaises, la terre arable est parfois achetée ou

louée à des agriculteurs provenant de régions voisines qui viennent la travailler de 40 ou 50 km de là. Ce n'est pas très commun, mais cela reste dans les esprits, souvent cité par les agriculteurs et plus volontiers par les villageois. La présence de ces agriculteurs lointains est généralement mal vu, et est dénoncé en des termes peu flatteurs par rapport à l'ordre (l'aménagement) habituel des choses dans le temps et dans l'espace.

Y a-t-il encore des agriculteurs au village ? “ Il y a 15 ans, il y en avait sept, maintenant seulement deux, je ne sais pas si on peut compter le troisième ... il y en a un qui s'installe et qui a des terres un peu partout, il en a un petit peu ici, un petit peu à Exermont, un petit peu à Fleville ... il en reste deux et demi, quoi. Puis, il y en a qui sont en retraite et qui ont loué la terre à des gens de la Meuse. C'était des prairies [avant], ils ont arraché les clôtures, s'il y avait quelques arbres fruitiers qui restaient, ils les ont déracinés, ils ont tout labouré, alors ils viennent au printemps, ils labourent tout, ils sèment du maïs, ils traitent pour les mauvaises herbes, ils s'en vont, puis on les voit au mois de septembre venir faire la récolte, voilà ! Alors ils ne sont pas d'ici ”. “ Ah non, on les voit, ils arrivent avec des gros matériels, des sacs d'engrais de 150 kilos ! Des sacs d'engrais gros comme ça, ils viennent, ils travaillent le jour et la nuit, quand ils labourent puis ils sèment, ils travaillent 3-4 jours, le jour et la nuit, ils se relaient sur les tracteurs, et puis on ne les voit plus, disparus ! On les revoit à la récolte, peut-être une fois avant, en passant ” (un habitant d'Âpremont)

Ce type de description attribue aux céréaliers des pratiques qui ne requièrent aucune présence continue sur la terre, qui ne respectent aucune forme de routine quotidienne ou saisonnière, et encore moins de repères géographiques qui, par contraste, sont nécessaires pour maintenir une cohésion locale de la société dans le temps et dans l'espace. L'existence d'un tel sens local de l'ordre (cohésion sociale) revient communément de façon implicite quand les agriculteurs argonnais parlent de l'extension de leur ferme comme une américanisation de l'agriculture. Celle-ci est pressentie comme un modèle étranger d'utilisation du sol en France. Cette tendance est régulièrement signalée comme particulièrement étrangère à l'Argonne puisqu'elle est décrite comme une importation des départements proches de la Marne, de la Champagne et du Barrois pour lesquels les grandes fermes spécialisées en culture arable (céréales, betterave à sucre) sont communes. Elles sont spontanément présentées comme des modèles et des exploitations compétitives qui influencent ce qui est généralement considéré comme rentable ou, pour certains, ce qui est souhaitable : “ C'est une manie de grandeur, ils veulent imiter la Champagne ”, “ on flirte avec le Barrois ici ”. Dans la pratique, les statistiques de ces dernières 10-15 années concernant l'Argonne indiquent une augmentation de la proportion en culture arable tout comme celle des fermes qui ont doublé leur surface par rapport à celles d'il y a 30 ou 40 ans (cf. Ch. 3). Les agriculteurs argonnais considèrent que cette tendance est inexorable, étant donné qu'elle est soumise à la pression du marché mondial et de la compétition internationale. Même les éleveurs et ceux qui pratiquent la polyculture-élevage disent que pour être rentable une ferme doit au moins représenter 100 à 150 ha. Associé à la mécanisation, cet accroissement a prévalu au déclin des emplois agricoles et finalement, avec la rareté des autres types de ressources, a contribué à ce que la région se dépeuple, où, comme certains l'appellent, à une "désertification". Néanmoins, les agriculteurs qui sont restés décrivent leur pratique agricole comme l'un des facteurs qui a contré le déclin social régional. Il ne s'agit pas seulement de leur présence sur le sol, mais aussi de la forme et l'organisation des fermes, qui sont élaborées autour d'une spécialisation productive (l'élevage étant intimement lié au paysage et aux animaux).

Les agriculteurs argonnais vivent dans des villages nucléaires, exceptées quelques fermes isolées qui sont généralement d'anciennes demeures monastiques. Dans les villages construits après la première guerre mondiale, les fermes ont parfois été recluses à la lisière du village afin de préserver l'accès à la terre ainsi que la propreté et l'aspect soigné du bourg. Les fermes qui ont été reconstruites sont concentrées au sein des villages, obligeant ainsi les agriculteurs à effectuer une plus longue distance pour atteindre leurs champs. Les

agriculteurs ont toujours à charge plusieurs champs immédiatement autour du village et d'autres dans les alentours, en partie à cause de la rareté des terres disponibles à l'achat ou à la location sur un même village, mais aussi à cause des avoirs concédés par héritage et par mariage. Ainsi, le fils de Mimi cultive des terres sur deux communes et mène son troupeau en été sur des pâturages à une distance de 15 km de sa ferme, située dans le village maternel, où il vit avec sa mère. Les pâturages proviennent d'une partie de l'héritage qu'elle a reçu de ses parents.

Tout comme aujourd'hui, les fermes ont traditionnellement été dirigées par les hommes qui les avaient hérités, ou qui y ont des droits de fermage provenant de leur propre famille ou de celle de leur épouse. La situation précise dépend du dernier propriétaire de la ferme, du nombre et du genre des héritiers, etc.⁷¹ Par exemple, quand le couple vient de villages différents - ce qui semble généralement être le cas⁷² - l'habitation de l'un ou de l'autre des conjoints devient le siège d'exploitation (plutôt que les hangars ou les autres dépendances qui lui sont généralement proches). Dans le système de succession, officiellement égalitaire, cette variabilité tend à favoriser l'indivisibilité de la ferme dont les parts sont généralement rachetées par l'un des successeurs aux autres membres héritiers (*cf.* Bourdieu 1976; Favret-Saada 1989). Chacun des autres, fils ou filles, désireux de devenir agriculteur doit acquérir une autre ferme, par exemple par le biais du mariage. L'éclatement actuel des fermes dans les villages doit être mis en relation avec un nouveau type de perception visant la rentabilité : " Il faut s'agrandir ". L'accroissement de la taille des fermes est d'autant plus important que les jeunes agriculteurs peuvent actuellement racheter (ou louer) les parties appartenant à des retraités sans héritiers, soit qu'ils n'ont pas eu d'enfants, ou que ceux-ci ne sont pas intéressés. D'anciens agriculteurs aident aussi leurs enfants " à s'installer ". Philippe et Josy ont la cinquantaine et trois fils. Deux d'entre eux, âgés d'environ 20 ans, sont des agriculteurs (l'aîné s'occupe de l'élevage industriel). Ils ont monté avec leurs parents une société d'exploitation de 400 bêtes et d'environ 200 ha. repartis sur 4 communes, à 18 km de leur ferme. Dans la dernière commune, la propriété est constituée d'à peu près 100 ha. autour d'une autre ferme (actuellement habitée par l'aînée du propriétaire précédent). Cette habitation, leur ferme, ainsi qu'une autre propriété proche qu'ils ont achetés, constitueront un héritage à chacun des trois fils au moment où, et seulement si, ils se marient. Quand j'ai demandé si le travail agricole prenait moins de déplacements qu'avant, lorsqu'il n'y avait pas les machines, Philippe répondit : " Ça a toujours été comme ça, on se déplaçait toujours un peu, c'était moins qu'aujourd'hui, mais de toute façon on n'avait pas le choix : quand on veut installer deux fils et qu'il n'y pas de terre autour du village il faut bien trouver ailleurs. Parce que aujourd'hui les deux fils, plus la femme avec moi, ça fait quatre personnes, il faut de la terre et puis ... pour pouvoir être rentable parce que aujourd'hui c'est un petit moment plus dur...".

Dans cet exemple, ces sont les obligations familiales qui imposent un accroissement, facilité par la mécanisation de l'outillage agricole qui permet une plus grande rapidité de mouvement et de transport que dans le passé. De nos jours, 30 minutes passées sur le tracteur pour atteindre le premier champ ne le paraissent pas contraignantes au fils de Philippe. Celui évalué cette distance en fonction du coût (temps et fuel), mais, également en fonction de l'idée qui est faite de la ferme dont les activités doivent être concentrées autour celle-ci. En raison de la localisation des terres, cette concentration ne peut pas toujours être réalisé dans un espace donné, toutefois, on peut constater qu'elle s'exprime dans une certaine dimension temporelle. En effet, les activités sont bien organisées sous forme de routine qui articule chaque tâche par un contact quotidien, au pire hebdomadaire, avec toutes les parties de la

⁷¹ Je n'ai pas conduit d'études systématiques sur les mariages, mais j'ai eu l'impression que, hier comme aujourd'hui, il est très fréquent de se marier en dehors de son village. L'exogamie villageoise est largement documentée dans l'Europe rurale.

⁷² Les remembrements sont à l'initiative des propriétaires dans les communes, en consultation avec la municipalité.

ferme. Les agriculteurs conçoivent leur ferme selon un “ ensemble de surfaces interconnectées ”, qui explique la façon dont ils agissent. En effet, en leur montrant une carte I.G.N. et en leur demandant de m’indiquer l’emplacement de leurs terres, ils s’orientent presque seulement en recherchant les chemins et les sentiers qu’ils connaissent. Ces chemins qui permettent la gestion de la ferme, la routine du travail, les projets, et la présence continue de la terre.

Pendant ces 40 dernières années, la concentration des fermes a été accentuée du fait des remembrements entrepris à l’initiative de la plupart des agriculteurs⁵ des communes de l’Argonne. Le remembrement implique la rationalisation de la morphologie et de la taille des parcelles, qui les rend plus large, et qui constitue des blocs géométriques. De nouveaux chemins sont ouverts pour faciliter l’accès aux champs individuels, et les agriculteurs se voient donner des terres regroupées et mieux accessibles du fait de leur proximité à l’habitation. En regroupant l’activité agricole, dans l’espace et surtout dans le temps, les remembrements peuvent être envisagés comme une étape dans le maintien du paysage rural, et n’ont donc pas contribué à la désertification des zones rurales (*cf. infra*). En effet, les agriculteurs présentent généralement le remembrement comme “ un bien ” ou “ un progrès ” puisque la terre devient “ plus facile à travailler ” Ceci, en dépit du fait que les agriculteurs admettent bien volontiers qu’il occasionne entre eux de nombreuses querelles et disputes : “ Et alors les réclamations... les réclamations! Si bien qu’un jour dans le village voisin le géomètre a dit : ‘ Si vous ne voulez pas dans les conditions qu’on pose (si vous n’acceptez pas nos conditions), vous ferez votre remembrement tout seul, mais vous n’y arriverez jamais ’ ”.

Ou comme le disait un agriculteur membre de la commission communale de remembrement : “ Ça a été dur, il y a des gens qui ne me disent plus bonjour depuis que j’ai fait parti de la commission ” Les disputes, particulièrement acerbes selon certaines personnes, autour des réattributions des lopins pendant les remembrements, et spécialement vers le milieu des années 90, étaient le fruit d’un attachement “ sentimental ” à certaines parcelles : “ Les gens voulaient conserver la terre. Ils tenaient à leur terre, pour des raisons multiples, bon : un peu sentimental, un peu la qualité, un peu l’habitude... ”. “ Un des problèmes était que les gens avaient tous leurs petits morceaux de terre qu’ils voulaient garder parce que c’était la mémoire de la grand-mère, ou l’arbre ou ils se rencontraient avec la femme avant de se marier... nous [jeunes agriculteurs] on ne peut pas les comprendre ”. Comme ce dernier témoignage le révèle, beaucoup d’agriculteurs ont pris du recul par rapport à cet attachement sentimental et le considèrent comme révolu. Ce sont surtout les personnes âgées qui se plaignent des remembrements : “ Ils étaient attachés aux terres, elles venaient de la famille donc on n’y touchait pas! ”. Cette citation précise que ce type d’attachement est étroitement associé à l’idée de la terre reçue comme “ patrimoine ”, ressource héritée dont s’occupent individuellement les membres des familles, “ la terre des parents ” ou “ le terrain du grand-père ”. Ces biens par lesquels on opère une relation entretenue par des obligations pour succéder dans le maintien et la continuité des projets. Pour cette raison, l’attachement est justement ressenti pour certaines parcelles et non pas pour n’importe quel lopin de terre, même de qualité où dont la qualité a été vérifiée en le travaillant. Les jeunes agriculteurs semblent, au contraire, ne voir dans la terre qu’un produit purement économique sans attache sentimentale : “ Les jeunes sont moins accrochés à leur terre ”. Pour eux, la terre est un “ outil de travail ”.

Néanmoins, les “ anciens ” et les “ jeunes ”, de façon intéressante, ne répondent pas obligatoirement à ces catégories strictes puisque le même contraste peut trouver une illustration dans le rapport d’un homme de 50 ans avec la génération de son fils, ainsi qu’une femme de 75 ans avec ses parents et sa propre génération. Sur le terrain, les jeunes agriculteurs avec lesquels j’ai discuté paraissent très attachés à leur terre. Ils ont une connaissance “ microscopique ” et très intime de chaque parcelle. Ils sont prêts à décrire la qualité du sol, la productivité potentielle de chaque lopin et de chaque bande de terre. Dans le

cas de pâturages, ils décrivent le cycle complexe des rotations entre les animaux et les prairies dont la pousse est soumise à certaines formes d'herbage selon le type de terre. Le fait d'employer un vocabulaire scientifique, appris pendant les études, dans toutes leurs descriptions ne doit pas faire oublier pour autant leur attachement manifeste à leur terre. Ils en parlent avec fierté, aiment à apprendre le travail et à acquérir l'habileté pour la rendre productive. La terre est également reçue comme " patrimoine " par ces jeunes agriculteurs, dans le sens où ils la reconnaissent par rapport à celui qui en est responsable, la loue ou la travaille. Ceci est également suggéré par le fait que, même si peu d'entre eux n'arrivent pas à s'orienter, ils lisent parfaitement le cadastre I.G.N. alors même que je n'y trouve, pour me diriger, aucun point de repère moi-même. C'est ce qui me fait penser qu'ils doivent mémoriser les terres bien plus en les visualisant comme des biens (possessions), que par la topographie ou la morphologie des parcelles, en tous cas telles qu'elles sont illustrées sur le cadastre. Ce qui semble être confirmé par le fait qu'ils ont beaucoup de peine, à moins de leurs demander explicitement, à se rappeler la provenance de la terre qu'ils travaillent (héritée ou louée).

Dans l'Argonne, les histoires de famille et les parcours individuels révèlent que le maintien de l'héritage direct, du père à son fils, ou celui moins heureux du père à sa fille, est perçu comme un lien idéal de transmission des richesses, alors même qu'il n'a été que très peu réalisé dans le passé. Les histoires de famille des agriculteurs que j'ai retranscrites relatent les allers et venues des parents et des grands-parents d'ici vers d'autres coins de la région, ou de France, après l'une ou l'autre des grandes guerres. Quand leurs ancêtres sont en Argonne depuis plusieurs générations, l'histoire révèle qu'ils étaient alors potiers, selliers, menuisiers etc. En laissant de côté les fluctuations démographiques et les déplacements de population relatifs aux conflits militaires successifs, la relative pauvreté de la terre - fortement ressentie quand les techniques agraires étaient moins perfectionnées que maintenant - explique que l'agriculture était une ressource précaire comme moyen de subsistance et encourageait la diversification. La mémoire vivante du passé est donc aussi une histoire d'acquisition des terres entre plusieurs propriétaires se succédant en achetant des parcelles sur le tard. L'idée de succession à un patrimoine parental décrit probablement plus précisément une tendance observée depuis la fin des années 50, c'est à dire des deux dernières générations, depuis que l'agriculture s'est mécanisée et est devenue une source plus rentable, permettant les familles de vivre normalement de leurs revenus agricoles. J'ai également indiqué comment les agriculteurs qui ont des enfants doivent souvent élargir leur domaine agricole pour survivre et surtout pour s'agrandir afin de léguer un patrimoine suffisant grand pour permettre à leurs enfants de " s'installer " dans la vie. C'est une partie de la longue liste d'obligations entre les générations successives, des parents aux enfants :

" Quand vous avez une exploitation qui vous vient de vos parents, en partie, et puis que derrière vous avez trois enfants, que vous avez pu vous installer sur un petit travail familial, et vous avez trois enfants qui seront peut-être obligés d'aller ailleurs parce qu'ils ne trouvent pas de travail, là c'est dur " (un agriculteur possédant 212 ha. et une entreprise fabriquant des machines agricoles).

Dans cette logique, la grande taille de ce que l'on considère comme une ferme rentable, même pour une personne n'ayant pas d'enfants à charge, renforce indirectement le rôle des liens familiaux. Une ferme rentable est estimée, de nos jours, à environ 100 ha. Cela nécessite un certain nombre de machines pour réduire le coût du personnel agricole et implique qu'une jeune personne souhaitant acquérir une ferme a besoin d'un capital substantiel. Il existe en France des aides territoriales aux jeunes agriculteurs et des dispositions juridiques pour limiter la taille des fermes. Je me suis laissé dire qu'il est beaucoup plus facile d'acquérir une ferme quand l'un des parents est déjà agriculteur et peut contribuer au capital et à l'équipement. D'autres soutiennent que le succès de l'entreprise est d'autant plus grand que l'on a grandi dans une famille d'agriculteurs, car le métier de agriculteur s'apprend sur le terrain. Après toutes ces considérations, il semble que, peut-être,

le métier de agriculteur soit plus que tout une “ affaire de famille ” en Argonne. Dans ce sens, l'idée de transmission du patrimoine en outil de travail doit être interprétée moins comme une description de faits que comme l'expression d'un changement dans la relation entre fermes et familles, et aussi entre gens et terres.

Aujourd'hui, en restant dans l'idée d'un patrimoine familial, ce sont les parents qui se sentent obligés de pourvoir aux besoins de leurs enfants, car, et c'est ce qui leur rappelle un passé moins brillant, ils seront obligés pendant la vieillesse d'être à la charge des enfants du fait des maigres retraites et du peu d'allocations sociales qui leur seront alloués. Dans cette éventualité, un enfant est choisi pour succéder à ses parents et reçoit à charge la terre et la ferme qu'il continue de partager avec eux. Ainsi, les parents et les aïeux, officiellement à la retraite, restent à la ferme et interviennent quotidiennement dans les tâches à effectuer. Je me suis aussi laissé dire que l'autorité alors exercée dépend de “ la propriété ”, les femmes étant plus influentes que les hommes quand la ferme provient d'un legs maternel. Ce modèle de “ co-résidence ” est relativement rare de nos jours, en partie grâce à de biens meilleures aides sociales, retraites et pensions, que les parents perçoivent assez tôt et qui leur permettent de se retirer dans des maisons indépendantes du domaine. Ceci ne veut pas dire que les parents et les enfants ne sont plus proches les uns des autres et qu'ils ne se soutiennent plus mutuellement. Au contraire, en vivant à côté du domaine, j'ai pu être le témoin quotidien de plusieurs visites entre eux dans la maison des enfants, ainsi que celui de l'attention parentale traduite par un soutien paternel dans le soin à apporter aux cultures et aux animaux, et maternel dans la garde des enfants, la traite des vaches laitières ou l'exploitation du potager (cf. Segalen 1984). On préfère vivre séparément pour se prémunir contre l'autorité parentale et éviter les conflits relatifs à la gestion de la ferme. Pierre, agriculteur d'une trentaine d'années, explique que partager une maison : “ Ça n'est pas bien, parce que les fils ne peuvent pas évoluer, on recule ”. Quand il a repris l'exploitation de la ferme de son père, ses parents ont déménagé vers une maison dans le voisinage, et lui-même et sa femme ont investi la ferme de ses parents. Comme ce cas l'indique, cette distanciation est retrouvée même quand les fermes des enfants sont en fait louées par les parents. Ceci doit être mis en relation avec une volonté de préserver les techniques et les méthodes agricoles, qui requièrent une adaptation de tous instants, et qui visent à rendre les jeunes générations plus compétitives que celles de leurs ancêtres. De fait, la gestion de la ferme est maintenant séparée des dispositifs de transmissions et de l'exploitation en tant que bien. À bien des égards, la terre cultivée est, en effet, plus un “ outil de travail ” qu'un patrimoine tout en en restant un pour la famille. La transformation cruciale est que la ferme et la famille ont été découplées.

“ Il y a encore l'idée de patrimoine, mais un jeune qui s'installe ne voit plus la terre comme un outil de travail. Les paysans ont évolué aussi. Ils ont leur épouse qui va faire une autre profession [...], donc la terre est un support d'une activité [...] Le droit en France dit qu'on a l'héritage des parents en bien propre ; la terre de mon épouse c'est à elle, la mienne est à moi : ça c'est le patrimoine. Mais à côté de ça, maintenant, on voit la terre comme outil de travail. Le patrimoine est une chose, vous achetez une maison, vous avez un héritage des parents, ça c'est votre patrimoine à vous. Mais à côté de ça, qu'est-ce que vous en faites? La terre de ma femme est en même temps patrimoine et ça devient un outil de travail dans l'exploitation ” (agriculteur sur la cinquantaine, Lavoye).

Le commentaire de cet agriculteur illustre le fait que sa femme, tout comme les femmes dans le passé, bénéficie d'un statut légal au sein de l'exploitation comme travailleur à part entière (“ un statut qui lui est propre ”). Il se réfère également au fait que la plupart des femmes d'agriculteurs aujourd'hui vont travailler pour gagner un salaire supplémentaire qui augmente les revenus de la famille. Ce qui signifie qu'elles ne sont plus réduites à un rôle subalterne de participation aux tâches agricoles, plus ou moins accentué selon qu'elles ont apporté ou non des terres à la ferme. Elles sont maintenant des travailleurs à part entière qui

sont la majorité du temps employés en dehors de l'exploitation⁷³. Pour commentaire, un jeune agriculteur précise que de nos jours : “ ce n'est plus la ferme - il y a la famille et c'est tout ”. “ La ferme ” est non seulement entendue, ici, comme une entité physique et économique, mais aussi comme une “ équipe familiale ” différente de la famille, à proprement parlé, sphère d'intimité et de support mutuel. Comme cet agriculteur le faisait remarquer à une autre occasion, elle reste un noyau central qui “ nous fait résister ” par rapport à un milieu économiquement et socialement difficile. Dans une moindre mesure, le travail à la ferme est aujourd'hui réellement devenu un emploi, surtout pour les hommes. Bien que les couples vivent dans les fermes et coopèrent, en plus des parents qui les aident même après leur retraite, la famille ne peut plus assurer le rôle de matrice pour une division hiérarchique relativement stricte du travail agricole et domestique. Ce changement, qui sépare les relations familiales des relations commerciales, apparaît aussi dans le fait que les membres de la famille (frères et sœurs, parents et enfants) qui travaillent ensemble sur une exploitation ont tendance à formaliser leurs relations en créant plusieurs types d'accords juridiques (G.A.E.C., E.A.R.L. et autres).

La succession et la division de la propriété sont également réglées par l'argent. C'est le cas des enfants qui récupèrent la ferme par un versement de loyers aux parents et/ou aux autres enfants, plutôt que, comme par le passé, en travaillant gratuitement dans l'exploitation dans la perspective d'hériter “ une part ” (cf. Ségalen 1984; Rogers 1991). Ceci est indirectement confirmé par le plus récent recensement agricole qui révèle, pour les départements de la Meuse, de la Marne et des Ardennes, une réduction de la moyenne d'âge des chefs d'exploitations par rapport au recensement de 1988, située maintenant à 44 ans dans la Meuse et 52 ans dans la Marne et les Ardennes (cf. Agreste Meuse 2001; Agreste Marne 2001; Agreste Ardennes 2001)⁷⁴. La séparation entre la famille comme champ affectif et la ferme comme activité commerciale peut aider à comprendre, en sus du déclin de “ l'équipe familiale ”, la tendance actuelle des agriculteurs argonnais à accroître la taille de leur exploitation (sans accroissement du personnel employé du fait de la mécanisation) pour répondre aux normes économiques que nous connaissons. La stratégie alternative qui consiste à conserver l'exploitation en “ petit ”, et à diversifier les cultures intensives selon plusieurs options, est rarement retenue. Ceci peut être expliqué par le fait qu'elle nécessite plus de main d'œuvre familiale, moins chère que le service d'employés et toujours présente sur place. C'est le cas, en particulier, de l'Argonne où la terre ne convient pas à la culture intensive des légumes, et où la diversification ne peut que passer par l'agro-tourisme (le tourisme rural).

Alain s'occupe d'une ferme de polyculture-élevage avec environ 80 ha. et 60 bêtes à viande. Il est près de la retraite et, ces dernières années, il s'est orienté vers le tourisme (chambres et table d'hôte). Il a également quelques chevaux et projette de mettre en place des randonnées à cheval pour ses hôtes et les touristes. La gestion de l'activité touristique à la ferme est aux bons soins de sa femme et reviendra à sa fille sitôt que celle-ci aura fini ses études en agriculture. Le travail agricole est du domaine d'Alain et de son fils tout juste diplômé en agriculture. Alain voit la diversification en agriculture comme un moyen de subvenir aux besoins de ses enfants et une alternative pour agrandir la ferme. Ce choix a

⁷³ Les données valables proviennent du dernier recensement agricole, qui révèle une participation d'environ 30% de femmes exploitantes ou co-exploitantes dans le département de la Marne. Pour le département de la Meuse, le sexe des employés n'est pas indiqué, mais le nombre de conjoints non co-exploitants est dix fois celui des conjoints co-exploitants (d'après Agreste Meuse 2001 et Agreste Marne 2001). Le fait que les conjoints sont fréquemment des femmes peut être déduit du fait que peu de femmes soient titulaires des fermes, tout au moins en Argonne et en accord avec les données que j'ai récoltées auprès des agriculteurs et des représentants de la Chambre d'Agriculture.

⁷⁴ Les données indiquent également un déclin des très jeunes chefs d'exploitation (moins de 40 ans) dont l'explication peut être trouvée dans le problème déjà soulevé du manque de capitaux pour la reprise des grandes fermes actuelles.

principalement été du ressort d'Alain, qui voyait d'un très mauvais œil les accords (coopérations) juridiques (légaux) avec les parents, incluant parents et enfants, afin d'accroître le rendement de l'exploitation : " Je ne veux pas être ouvrier de la ferme, je veux que la ferme travaille pour moi ". Alain a explicitement choisi de se diversifier plutôt que de s'agrandir, dans le but de préserver un contrôle de l'exploitation. Un autre petit exploitant qui a fait un choix similaire l'exprime comme une stratégie plus respectueuse de " la campagne ", comme une manière de vivre menacée par l'agriculture commerciale mécanisée qui supporte " de moins en moins d'agriculteurs, de plus en plus de matériel ".

Jacques, un homme de 40 ans, a également opté de rester petit (avec environ 50 hectares et 100 bêtes) et d'intégrer les bénéfices de la ferme à l'élaboration d'un terrain de camping " à la ferme " et à l'initiative de " vacances à la ferme ", aidé en cela par des subventions du Conseil régional. Sa femme s'occupe de tout cela pendant qu'il continue de travailler à la ferme. Jacques et sa femme étaient sceptiques aux dires des agriculteurs qui voyaient les emplois féminins en dehors des exploitations comme une forme de diversification. Tous deux s'étaient engagés dans l'idée d'une coopération du couple dans l'exploitation. Jacques a aussi défendu les fermes de petite envergure par ce qu'elles dispensent les jeunes agriculteurs d'être en possession de très gros capitaux de départ, et parce que " les petits s'aident entre eux ", alors que les grosses exploitations, suggèrent " l'envie ou plutôt la rivalité ". La motivation de Jacques pour rester " un petit " est différente de celle d'Alain puisqu'elle reflète un engagement pour une agriculture socialement durable. La possibilité de rester petit dépend absolument, dans ces deux cas et communément, de la bonne volonté des femmes (épouses et, dans le cas d'Alain, sa fille) pour prendre en charge l'activité touristique au lieu de chercher un autre emploi (ou encore, dans le cas de la fille d'Alain, prendre une autre ferme). En d'autres mots, ce qu'il faut est une version mise à jour de " l'équipe familiale " par rapport à sa définition d'origine. En effet, la division sexuelle du travail assigne aux femmes l'activité touristique conformément à un idéal ancien qui, aux dires de vieux agriculteurs, veut que " les femmes travaillent à l'intérieur et l'homme à l'extérieur " ⁷⁵. De nos jours, il est beaucoup plus commun pour les épouses et les filles d'agriculteurs de travailler à l'extérieur, dans le sens où elles essaient de choisir, comme déjà expliqué, un emploi en dehors de l'exploitation, tout en séparant ainsi le travail et la famille. Un des aspects de cette tendance tient au fait que la famille, peut-être plus encore maintenant que par le passé, semble plus soudée par l'affection et l'intimité et, de fait, protège plus son espace privé à l'intérieur de l'exploitation. Ceci pourrait être une autre raison qui explique le peu de popularité du tourisme rural dans la région : " Au début, tout le monde me disait: 'qu'est ce que vous voulez vous embêter avec des étrangers?'. Il s'agit de faire rentrer des gens dans la maison, et il y en a qui n'aiment pas cela " (Jacques).

C'est sans compter avec l'attention particulière des agriculteurs sur la gestion de la ferme qui, si elle est trop concentrée sur l'activité touristique n'est pas " une vraie exploitation ". Jacques lui-même, en parlant d'un autre " petit ", précise qu'une ferme qui cultive et vend sa production aux touristes : " c'est 80% tourisme, 20% agriculture ", à l'inverse de sa propre ferme : " 20% tourisme, 80% exploitation ". La ferme que Jacques critique dépend de subventions d'un C.T.E. (*cf. supra*). Du fait qu'elle comprend des parcelles dévolues à la préservation environnementale, cette ferme n'est pas appréciée des autres agriculteurs qui, comme je l'ai expliqué plus haut, rechignent à voir la protection de l'environnement comme une occupation légitime et rentable, mais l'envisagent plutôt comme une " marotte urbaine ". Il y a eu beaucoup d'échos au sujet de cette exploitation car son propriétaire, né en Argonne et antérieurement employé en ville, a continué d'y habiter et faisait la navette quotidiennement pour travailler sur sa ferme : " Il arrive le matin, il cultive l'exploitation et

⁷⁵ Ceci assigne premièrement les femmes aux travaux domestiques et agriculteurs autour de la maison ; la traite des animaux, le soin porté aux poules et aux lapins ainsi qu'au jardin potager. Les femmes s'en vont aux champs pour la moisson et la traite en été avec une unité mobile. Dans les fermes d'élevage, ce sont encore les femmes qui sont responsables de la traite des animaux.

puis le soir il repart en ville”. Le fait que cet homme est perçu comme un citoyen (en opposition au paysan) dérive aussi du fait que sa famille comprend des membres professionnellement très diplômés et qu’elle est, du coup, socialement dépeinte comme n’appartenant pas vraiment au monde rural, en dépit du fait qu’elle vit dans la région depuis trois générations. Son activité n’est pas prise au sérieux par les autres agriculteurs de la région. Ceci suggère que les contrats comme le C.T.E., et précisément ceux qui visent et supportent la diversification à travers la préservation de l’environnement et le tourisme rural, ne sont pas voués à obtenir beaucoup de succès dans la région.

Ce qui ressort de la façon qu’ont les agriculteurs argonnais de présenter leurs activités apparaît compliqué et contradictoire. En effet, ils se voient comme menés par une détermination purement économique et parlent de devoir s’adapter rapidement et fréquemment à des innovations constantes et à l’évolution des marchés, mais dans le même temps, font référence à (se défendent de) l’allure lente de la production des exploitations agricoles soumises aux rythmes et aux nécessités de la nature. Ils invoquent également la nature en même temps qu’ils rejettent, ou du moins n’apprécient pas la politique de préservation de l’environnement. Ce rejet est lié au fait qu’ils considèrent que les organismes externes sont incapables d’établir des règles viables (modèles rentables) pour l’agriculture et la gestion locale du sol. Ce qui, pourtant, ne les empêche pas de se positionner dans le contexte (au sujet) du marché mondial. Cela ne veut toutefois pas dire que les agriculteurs argonnais sont confus ou désorientés. Ces états conflictuels de références apparaissent, sur le terrain, quand les agriculteurs doivent négocier avec le flot contradictoire de pressions qui se rapportent à leur activité. Dans le même temps, les agriculteurs juxtaposent constamment une vision locale et une autre, mondiale. Ils insistent sur leur attachement local comme un facteur qui les motive pour essayer de faire face aux pressions et aux demandes mondiales. Ils expriment un attachement local en termes de présence sur la terre, vue comme un impératif qui justifie tous les moyens possibles pour le concrétiser. La présence se manifeste dans l’élevage et dans les petites exploitations compactes même si, dans les conditions économiques d’aujourd’hui, cela occasionne un accroissement de la taille et même une conversion partielle en culture arable. Ces dernières stratégies qui encouragent la dépopulation, sont aussi en contradiction avec une situation idéale qui impliquerait une présence effective sur le terrain. Elles sont choisies en fonction du fait que leur présence, sur le long terme, paraît difficile à maintenir par ce que le mécanisme social qui l’a rendu possible par le passé – c’est-à-dire une famille agricole envisagée comme une “ équipe de travail soudée et étroitement organisée ” - n’est plus viable socialement dans les conditions actuelles. En termes de relation avec la terre (le domaine *lato sensu*), ceci s’exprime dans l’idée d’une transformation de la terre en tant que “ patrimoine ” à la terre en tant qu’“ outil de travail ”. Ce passage d’une perception à l’autre traduit une relation impersonnelle, distante et utilitaire avec la terre, qui n’est pas totalement corroborée par la manière dont les agriculteurs argonnais considèrent leurs terres, même si les grandes fermes en particulier sont conçues comme des unités strictement organisées dans le temps et dans l’espace, permettant aux agriculteurs d’avoir une connaissance directe et intime de leur terre et de leur cheptel. Pour les agriculteurs argonnais, la terre ne peut dorénavant plus être un “ patrimoine ”, mais un “ outil de travail ”. Mais celui-ci n’en est pas moins chéri, apprécié et regardé comme un investissement personnel à la base d’une identité.

Ce qui a pu changer dans ce passage est, cependant, le degré de liaison que la terre exprime (implique) entre l’identité d’une personne à celle d’autres, constituant ainsi la base des relations sociales, qui sont en premier lieu des relations de parenté⁷⁶. Les relations de parenté sont maintenant considérées comme indépendantes de l’investissement des gens dans le travail à la ferme et de la terre. La proximité sociale est maintenant moins clairement

⁷⁶ Le rôle du sol comme substance partagée créatrice de parenté (à part entière ou même à la place du sang) est bien documenté dans les régions françaises et européennes (cf. Pine 1996, Bourdieu 1976, Rogers 1991).

exprimée par la proximité spatiale. La co-résidence des parents avec leurs enfants dans un même lieu est plus rare, par exemple, et n'est plus considérée comme essentielle pour maintenir l'intimité. Un changement similaire s'est passé dans les relations sociales étroites en dehors de la famille, spécialement celles de voisinage. Le "voisin" est assimilé à un "ami", mais le mot met l'accent sur une contiguïté spatiale, illustrant ainsi le rôle important de la terre dans le monde rural comme base de l'amitié (cf. Favret-Saada 1989: 41-41).

Les agriculteurs argonnais utilisent maintenant le terme de "voisins" plutôt que celui d'"amis" quand ils parlent d'autres agriculteurs avec lesquels ils entretiennent de bons rapports. Cependant, ce terme n'implique pas forcément, comme le sens qu'il a reçu par le passé, une assistance mutuelle qui occasionne des entraides. On en parle pour des relations "entre gens qui sont bien entre eux", qui se font plutôt rares de nos jours, parfois identifiées en tant que "associations de voisins" pour acquérir un bien matériel onéreux en mettant des fonds en commun.

La séparation entre relations sociales et proximité sociale dans la possession de la terre fait partie d'une plus grande toile, celle du déclin de la proportion des agriculteurs dans la population. La majorité de la population de l'Argonne est, ou a été, employée en dehors des exploitations agricoles. Ceci a affecté la nature des villages en tant qu'entités sociales et spatiales, redéfinissant leur relation vers la campagne environnante. Une autre vision du paysage ressort de l'examen des villages et des villageois que je propose d'examiner maintenant

Villages et villageois

En dépit du fait que les exploitations agricoles comprennent et ont toujours compris une terre étendue à plusieurs villages, l'ordre spatio-temporel de la ferme est fermement dépendant de la cohésion spatiale et temporelle du village. De fait, l'idée que dorénavant les agriculteurs viennent de loin pour travailler dans les fermes locales est liée à une perception de déclin des villages fortement révélée dans la présence et l'activité agricole :

"Il y a des gens sur le territoire du village qui viennent de Herpont, c'est près de Châlons, à 40 km. d'ici ; il y en a d'autres de la vallée de la Meuse. Ils ont repris des fermes. Quand je me suis installé, on était 14 agriculteurs au village et tous travaillaient sur les villages voisins. Aujourd'hui c'est les villages voisins qui viennent travailler !" (agriculteur retraité, Autrécourt).

Ce type de commentaire n'a pas seulement été relaté par les agriculteurs, mais aussi par les "non agriculteurs" qui forment aujourd'hui la majeure partie de chaque population villageoise. En me présentant les membres de la communauté d'un village, les habitants m'ont toujours indiqué le nombre effectif d'agriculteurs. Quand il n'y en avait pas, ils se sont plaint de cas, et dans les mêmes termes que les agriculteurs, d'une mainmise sur le "territoire du village" par des "étrangers". Ce type de réflexion induit que, pour les agriculteurs comme pour les villageois, "le village" n'est pas seulement identifié par une zone de constructions, mais aussi par la terre environnante, partie intégrante du même système spatio-temporel par ce qu'elle est cultivée par les habitants. Cette idée est confirmée par le fait qu'avant les derniers remembrements, plusieurs noms de champs et, plus généralement, de lieux-dits autour des villages étaient originaires de ces mêmes villages. Ainsi, un même lieu peut être doté de plusieurs appellations selon qui le nomme. À Parois, un certain champ s'appelle "Champ la Dame" sur ma carte. Il a reçu ce nom des gens du Brabant, mais les habitants de Parois le désignent sous l'appellation "la fin de Récicourt" (nom d'un village proche).

Cette dénomination relative exprime une perspective du centre villageois sur la terre qui n'est, ni ne saurait être, dépeinte telle qu'elle est géographiquement représentée par les cartes I.G.N. de façon bidimensionnelle. Un changement par rapport à ce modèle a pu être opéré lors des remembrements qui, avec l'instrumentation des outils de mesure, ont, jusqu'à récemment, contribué à réduire et à simplifier les conceptions de la surface terrestre en

formes plus géométriques et plus rationnellement organisées⁷⁷. La décision des agriculteurs locaux d'obtenir des remembrements dès les années 60 n'est qu'une partie d'une plus grande réorganisation des fermes locales, selon les mesures déjà décrites (mécanisation, exploitations plus grandes, conversion des terres en culture arable). Cette réorganisation a contribué au déclin du nombre des fermes et a aussi participé à la transformation de la composition sociale des villages. Dans ce processus, ils sont devenus d'autres entités socio-spatiales, de composition sociale différente et entretenant de différentes relations avec les terres alentours, qu'ils n'avaient quand leurs habitants étaient des agriculteurs. La différente relation avec les terres des alentours tient aux nouvelles formes d'utilisation de la terre.

La majorité des "non-agriculteurs" dans les villages d'aujourd'hui, comme souligné, apprécie la présence des agriculteurs au même titre qu'une "marque" du village proprement dit. En même temps, plusieurs d'entre eux, précisément ceux qui n'ont pas de parents dans les exploitations, sont critiques sur les stratégies adoptées par les agriculteurs actuels allant vers une plus grande mécanisation des fermes et une plus grande proportion des cultures arables. Le terme utilisé est "désertification". Il est intéressant de noter que ce terme est seulement, ou préférentiellement, employé pour désigner un déclin démographique plutôt engendré par un manque d'emploi et une diminution des services. Il implique aussi, sous une forme d'esthétique, un déclin visuel.

J'étais avec Robert, un employé de bureau, pour faire un tour autour du village où il habite depuis vingt ans ; depuis qu'il s'est marié avec une femme du coin. Robert fait la navette entre chez lui et Verdun, mais il adore vivre à la campagne. Comme il m'invitait à venir contempler ses parcelles préférées autour du village, il se mit à parler avec nostalgie de la forme qu'avaient les choses vingt ans auparavant. Il se rappelait les haies, les arbres fruitiers et leurs oiseaux, les prairies et les sentiers ombragés : "Maintenant les agriculteurs ont coupé tout". Le petit tour se termina sur le plateau près du village, d'où la vue plongeait au fond des champs qui s'étendent sans obstacle jusqu'à l'horizon : "Ca, pour moi, c'est le désert" (cf. fig. 32, 33).

L'aspect esthétique des espaces cultivés est lié à l'activité des villageois dans la campagne environnante. La dernière est considérée comme un espace populaire et reposant, utilisée pour se détendre en marchant, en faisant du vélo, en cherchant un peu d'air frais et du calme. Quelque uns de ses attraits sont mentionnés par les habitants argonnais comme des avantages de la vie de la campagne, alors que les agriculteurs soulignent plutôt l'absence de criminalité et la présence d'une cohésion sociale comme des aspects positifs de la vie rurale. Dans ce contexte, les villageois aussi s'amuse de la notion "d'environnement" et accusent les agriculteurs d'atteindre à l'intégrité environnementale des aires cultivées par des pratiques qui réduisent sa biodiversité.

"Avant, il y avait des sentiers partout ; on pouvait rentrer dans les parcs, les agriculteurs donnaient le droit de passage. Maintenant, c'est tout cultivé, ah mais ! Et les agriculteurs, ils s'en fichent des sentiers".

Quand ils discutent de la qualité des mets autour d'une table ou quand ils examinent l'aspect des environs immédiats de village, les agriculteurs eux-mêmes - en tant que villageois - admettent qu'ils devraient faire l'éloge de la qualité de l'alimentation et admettent aussi leurs perplexités quant aux haies et aux arbres fruitiers. Ils suggèrent, par là, que leur méfiance à l'égard des politiques environnementales est restreinte à leur propre activité agricole, et aussi que la perception de ce qui est proposé n'est pas rentable du point de vue économique et logistique. De fait, ils partagent avec les villageois "non-agriculteurs"

⁷⁷ Ceci a changé en 1996, quand il est devenu obligatoire de justifier une *Étude préalable d'aménagement foncier* qui concerne les aspects environnementaux et paysagers des surfaces, comme base pour un remembrement qui respecte autant que faire se peut, les formes existantes du paysage et de la toponymie (limites définies par la nécessité de rationalisation des accès aux et des formes de parcelles).

une appréciation esthétique du paysage connectée avec l'agglomération, chérie comme "patrimoine" et défini, dans ce contexte, comme un bien public.

Ceci est encouragé par les politiques publiques qui soutiennent la protection au niveau local et la promotion de ce qui est officiellement indiqué comme "petit patrimoine". Il inclut la restauration et la protection des constructions particulières et des espaces du village comme les lavoirs, usoirs⁷⁸ et autres constructions de style traditionnel⁷⁹ qui sont les demeures, dépendances et différentes architectures caractéristiques (colombier, œil de bœuf, auvent etc.). Il inclut également de plus larges initiatives pour améliorer l'aspect extérieur des villages notamment en les fleurissant par une opération qui est annuellement récompensée depuis 15 ans dans le cadre de concours départementaux (fig. 34-36). Ces initiatives ont explicitement pour but de stimuler la fierté des villageois au sujet de leur propre patrimoine, mais dans leurs présentations officielles elles soulignent que le patrimoine peut être considéré comme un mérite en ce qu'il est rattaché avec, d'une part, le "grand patrimoine" de France et, d'autre part, les identités au niveau régional et départemental (Lorrain, Marnais etc.) (cf. Ch. 7). Les villages appuient pleinement ces initiatives et, dans quelques cas, en profitent pour les conjuguer avec d'autres activités susceptibles d'attirer les touristes. Par exemple, la restauration d'un lavoir fait l'objet *in situ* d'une exposition annuelle sur la vie traditionnelle au village. Ailleurs, un vieux four à pain restauré est réutilisé une fois par an pour donner vie à une fête villageoise qui en profite pour vendre le pain cuit à l'ancienne, etc. Les demeures séculaires sont également restaurées et reconfigurées en gîtes ruraux. Toutefois, certains villageois n'expriment pas un grand enthousiasme à l'idée de recevoir des visiteurs au sein du village, ce qui se traduit en un "il n'y a rien à voir ici" ou, encore, en un plus énergique "on est bien comme ça". Tous ces cas reflètent un souci de préserver une bonne qualité de vie au sein du village et un argument plus ou moins explicite démontrant que si quelque argent est dépensé, il doit servir à la restauration des services et des emplois du village ainsi que pour les attractions touristiques, plutôt qu'être dépensé pour des activités dans les alentours qui n'apportent rien au village (cf. Ch. 3 et 7).

Dans cet esprit, les initiatives dont le but est d'améliorer le "patrimoine" du village, ont également visé à renforcer, en premier lieu, le sens villageois en tant qu'entité qui perdure dans le temps et comme un centre et un foyer de l'identité. Ceci apparaît, dans une certaine mesure, à l'écoute des commentaires des villageois au sujet des décorations florales. En effet, même pour les villages qui prennent part au concours annuel, les villageois que j'ai questionné sur ce sujet indiquent invariablement qu'ils l'ont fait "pour nous" (entendez pour eux) et "ce n'est pas pour le département". En parlant de cette opération, tout le monde souligne le contraste entre les villages fleuris d'aujourd'hui et les villages sales et négligés de l'époque, quand il y avait encore des "tas de fumiers partout" et que les gens n'avaient pas d'argent ni du temps pour s'occuper des environs. Ceci suggère que l'embellissement des villages est considéré, par les agriculteurs comme par ceux qui ne le sont pas, comme une marque de la plus grande prospérité et du raffinement de la vie rurale actuelle qui s'affiche avec fierté dans l'apparence du village. Ce type de commentaire souligne le progrès entre le passé et le présent. Il faut également le comprendre dans le contexte du déclin actuel des services et des équipements des villages concernant les écoles, les magasins jusqu'aux services de transports. C'est contre cette tendance de vrai déclin de la qualité de vie des concitoyens de l'Argonne que nous devons interpréter ces initiatives visant à renforcer le sens villageois en tant qu'unité spatiale, esthétique et sociale.

Les villages argonnais ne sont pas indépendants en terme social ou même spatial. Ceci est en partie dû à la rareté des emplois et des services. En effet, la majeure partie des habitants

⁷⁸ L'usoir est "un des signes de la tradition rurale lorraine. C'est une bande de terrain de largeur variable qui lie les maisons à la chaussée" (C.D.T./C.A.U.E. Leaflet, 1998). Il est traditionnellement utilisé comme dépôt temporaire d'outils de ferme, accommode le tas de fumier et, est-il dit, permet ainsi de déployer la richesse en animaux de la ferme.

⁷⁹ Ceci est variable à travers l'Argonne, cf. Ch. 1.

effectue la navette entre le domicile et le lieu de travail pour pouvoir travailler ailleurs et doit aussi aller assez loin pour pouvoir accéder aux magasins, aux écoles et aux soins médicaux ou tous autres services. Ceci explique l'existence d'un réseau social d'amitiés, de parentés et de connaissances portant sur plusieurs villages et s'étendant aux villes voisines. Les jeunes personnes en sont particulièrement de bons représentants. En effet, les plus âgés d'entre eux ainsi que les personnes retraitées et les enfants partagent beaucoup plus de temps au sein du village et se fréquentent sur place. La sociabilité publique est toutefois limitée aux villages. Étant donné que la plupart des villages n'ont pas d'établissements de consommation (cafés, bars) ou de magasins, les gens se rencontrent chez eux ou dans les quelques lieux publics disponibles comme la salle des fêtes, utilisée aux occasions particulières, la rue principale où l'on vient flâner aux heures les plus douces de la soirée, et enfin, les usoirs devant les maisons ancestrales où l'on bavarde brièvement. Les réseaux sociaux sont constitués de groupes denses issus de villages proches, et concentrés autour d'une plus grande bourgade offrant plus de services et d'emplois (Clermont, Varennes, Vienne-le-Château, Grandpré). Mais, ces réseaux se chevauchent largement et constituent donc un tissu social assez continu. Quelques discontinuités apparaissent aux limites départementales et affectent l'accès à certains services comme la scolarisation, l'hospitalisation, ainsi que d'autres services administratifs. Aussi, des secteurs entiers de l'Argonne gravitent autour de différentes plus grandes villes ; les villages de l'Argonne marnaise autour de Ste. Ménéhould et Châlons, ceux de l'Argonne ardennaise autour de Vouziers et Charleville, enfin ceux de l'Argonne meusienne autour de Verdun et Bar-le-Duc. Visiter ces lieux, en voiture, n'est qu'une question de routine pour les habitants de l'Argonne et ne soulève aucune difficulté. Cependant, la nécessité d'y aller pour accéder à plusieurs services et emplois n'est pas vraiment apprécié puisque cette nécessité traduit la migration progressive des services vers les grands centres urbains⁸⁰ (cf. Ch. 3). Par rapport à cela, "la campagne" s'oppose catégoriquement à "la ville" et l'Argonne est représentée comme une région menacée d'une disparition finale des commerces et, donc, de la population rurale. Dans ce contexte, les villages représentent la continuité de l'habitat et l'intégrité de la réalité rurale ressentie comme menacée. C'est en rapport à ceci, plutôt qu'à cause d'une mentalité provinciale d'isolationnisme introverti, que la population locale exprime son attachement aux villages comme unité physique dans l'espace et entité durable dans le temps.

Ce constat peut être illustré par le cas d'une initiative de conservation de "petit patrimoine", celui de la restauration d'un cimetière villageois, qui a débuté à Neuville pendant l'été 2000 et qui se poursuit, chaque été, sous forme d'animations pour les enfants du village. Ce projet reçoit un soutien logistique du Conseil architectural, urbanistique et environnemental (C.A.U.E.), et du Conseil général de la Meuse, et est co-financé par la commune de Neuville et l'Association des familles rurales de la jeunesse et des sports. Pendant les deux derniers étés, les enfants du village, ainsi que les "anciens", ont participé au nettoyage et à la restauration du vieux cimetière, avec l'aide d'un sculpteur professionnel. Le cimetière borde l'église et n'est plus utilisé depuis que, en 1926, le nouveau cimetière a été ouvert. Le vieux cimetière a sérieusement été endommagé pendant la première guerre mondiale et les pierres tombales ont reçu plusieurs impacts de grenades à éclatement (cf. Ch. 2).

Le nouveau cimetière a été construit comme une partie des reconstructions d'après guerre du village. Le projet de restauration a été proposé au secrétaire communal, une femme qui n'est pas de la région, et a initialement reçu une désapprobation provenant principalement des anciens combattants, ainsi que du maire. Mais l'initiative a quand même été perçue comme une chance d'occuper les enfants du village et d'embellir l'apparence du centre du village, en nettoyant cette zone qui disparaissait sous la végétation. De façon plus importante,

⁸⁰ Par exemple, en 2000, la salle de maternité de Ste. Ménéhould a été fermée et les femmes de l'Argonne marnaise doivent maintenant aller à Châlons, à 50 km, pour accoucher.

le maire est venu à y voir une chance de remédier à l'oubli de la mémoire historique du village, les archives ayant été presque totalement détruites pendant la guerre et les témoignages oraux étant extrêmement rares (il s'agit de personnes de 80 ans environ). Cette rareté des témoignages doit être imputé à la dépopulation croissante du village depuis quelques décennies, et à l'absence d'"anciens" nés au village. Il n'y a personne qui peut faire l'historique du village. Le projet a explicitement été conçu afin de retrouver la mémoire historique, en favorisant le contact des enfants avec les vieilles pierres du village, et de réattribuer les pierres tombales aux "vieilles familles du village". Ainsi, les personnes âgées de ce village ont-elles été encouragées à visiter le cimetière, pendant que les enfants étaient au travail, et à leur raconter ce dont elles se souvenaient au sujet du passé des familles et du village. Après deux campagnes d'un mois entier, le nombre des "anciens" ayant visité le site restait peu élevé, se limitant à des personnes venues pour discuter avec les enfants à propos des noms retrouvés et des histoires familiales. Pendant la saison 2001, j'ai eu l'opportunité d'aider les enfants à retranscrire les noms figurant sur les pierres tombales et à les rechercher dans les quelques registres de l'état civil qui avaient échappé aux destructions, et qui sont conservés à la mairie. Ainsi, la généalogie d'une partie des villageois a pu être rétablie.

En travaillant à la restauration du cimetière ancien, les enfants sont, d'une manière plus générale, devenus très curieux du passé du village. Ils ont incité les autres personnes à s'en rappeler. J'ai, par exemple, pu entendre comment les enfants, les adolescents et les adultes d'âge moyen écoutaient les personnes les plus âgées parler de la seconde guerre mondiale et de l'occupation allemande. Aussi, celles-ci se sont investies autour des "vieilles pierres" et y ont développé un sens de la propriété. Ceci est apparu très clairement quand il s'est agi de savoir comment nettoyer la surface des pierres tombales, puisqu'il y a eu plusieurs disputes à ce sujet pendant la première campagne. Le représentant du C.A.U.E. et le sculpteur professionnel, qui organisaient les tâches, ont interdit l'utilisation de brosses métalliques ou qui pouvaient endommager les pierres. Ces deux procédés proposent très vite une surface très propre, et de fait, les participants adultes les ont tout d'abord utilisés, tout en les interdisant aux enfants. Ils ont tenu cette décision même contre l'un d'entre eux, qui s'inquiétait de la réaction des deux organisateurs. La décision de persévérer dans ce même sens a été défendue sous le prétexte que les pierres avaient bien, elles, survécues à plus d'un siècle et à une guerre mondiale et que, donc, elles devaient être plus solides que ce que voulait bien le dire les "experts". Persévérant dans la polémique, ils dirent même que le cimetière leurs appartenait et qu'ils savaient comment le nettoyer. L'argument final fût de dire que les pierres avaient été fabriquées dans un matériau local et que cela impliquait que leurs qualités devaient être mieux connues des habitants locaux que des experts externes.

Pendant les deux campagnes de restauration auxquelles j'ai participé, j'ai vu des gens utiliser les témoins matériels du passé d'un village pour construire un "niveau d'antériorité" pour leur vie actuelle (pour approfondir le sens de leur vie actuelle). À travers ce travail, les gens pouvaient évoquer le village comme une entité durable, et de ce fait, la faisaient vivre à travers des reconstitutions, de façon toutefois partielle et superficielle, d'un passé lointain interrompu par la guerre et le déclin démographique. L'opération a intensifié le contact entre la jeune génération et la plus ancienne. Simultanément, le tissu social actuel du village s'est resserré autour d'un projet encouragé par une interaction sociale entre les habitants du village appartenant à des générations différentes.

Ces effets, d'abord exprimés en termes d'encouragement d'un sens de leur identité parmi les enfants, ont été anticipés et dirigés par les promoteurs du projet. Par exemple, ils ont donné à charge aux enfants de reconstituer les généalogies. Ils ont toutefois fait preuve de différentes humeurs face à ce qui se passait, et ils ont notamment été très soucieux de l'aspect esthétique investi par le projet. Ainsi le cimetière s'est vu transformé en "parc de sculptures" pour que les enfants aient l'opportunité d'apprendre à apprécier l'art et la beauté. Ils ont par exemple été amenés à faire une comparaison avec le nouveau cimetière, où ils ont pu observer une machine à couper les pierres de moins bonne qualité et une pauvreté

esthétique des monuments funéraires modernes et de leurs gravures (décorations). Les villageois avaient bien remarqué les différences de qualité entre les découpes et les gravures, mais ils n'en avaient pas fait mention par rapport aux autres aspects du projet qui viennent d'être discutés. Les efforts mis sur la valeur esthétique des pierres et leur présentation comme sculptures peuvent être interprétés comme une volonté de les élever du statut de "petit patrimoine" au statut de "patrimoine" tout court, en leur accordant une plus grande valeur. Ceci est, je pense, en désaccord avec la stratégie des villageois. Celle-ci lui est opposée, dans la mesure où elle utilise ces objets pour donner une identité indépendante au village tout en soulignant les aspects uniques de ces pierres : la matière première, les noms qui y sont inscrits et les marques de grenades qui leur ont été infligées pendant la première guerre mondiale. En ce sens, elles appartiennent plus au "patrimoine du village" qu'elles ne représentent un "petit" héritage du plus grand patrimoine national. Elles sont "un héritage artistique et monumental où l'on peut se reconnaître" avant de devenir "un bien commun, richesse morale de la nation toute entière" (Chastel 1986: 421, 411). S'il faut trouver un aspect esthétique, les villageois le font en embellissant le village afin d'assurer une meilleure qualité de vie à ses habitants.

À tous les égards, les villageois ont, en restaurant le cimetière, tout de suite fait émerger les discontinuités du passé de leur village, ainsi que les effets qui menacent son intégrité en tant qu'habitat durable (Neuvilly n'a pas de magasin, une moitié d'école et la messe n'est dite dans son église que tous les deux ou trois mois). Dans le contexte plus large de l'Argonne, le souci des villages à l'affût d'une identité et d'une filiation doit être considéré de la même manière, dans la mesure que les villages peuvent être perçus comme des emblèmes de la vie rurale *lato sensu*. L'aide aux villages passe par le support des habitats dans leur continuité dans une région qui se constitue elle-même à dominante "rurale", même si la plupart de ses habitants ne sont pas des agriculteurs. L'observation des villages peut être un moyen d'évoquer et de reconsidérer l'unité du territoire, ainsi que les gens qui le constituent en zone "rurale" en même temps que les activités agricoles n'y suffisent plus et, dans un sens, le menacent.

En conclusion, si on peut trouver une vision esthétique du paysage dans et autour des villages et qu'on peut être critique à l'égard des pratiques agricoles, on observe néanmoins à l'égard de ce monde agricole un grand souci de la qualité de vie et d'un *continuum* de l'habitat dans la région, qui inclut la notion de milieu rural. Dans ce contexte, la notion de "petit patrimoine" et de son entretien, introduite par des organismes externes, tend à perdre les points de vue esthétiques et les attaches attendues au plus grand "patrimoine" de la nation. Au contraire, elle est assimilée afin de façonner l'identité locale qui, par l'observation des villages, peut plus largement identifier les habitants de l'Argonne comme une population "rurale", qu'elle soit ou non (et c'est de plus en plus le cas) engagée dans l'agriculture. Ces constatations doivent maintenant être mises en parallèle avec celles que nous livre une minorité d'habitants de l'Argonne qui, à travers l'héritage familial et/ou les moyens économiques, peuvent très directement prétendre à une portion du "grand patrimoine". Je fais référence aux propriétaires des grandes maisons historiques.

Les grandes maisons

En Argonne, il y a un nombre de grandes maisons au passé historique qui sont considérées comme des "châteaux" par leurs propriétaires et par les autres habitants. Quelques-unes d'entre elles sont possédées par des familles qui les ont construites il y a des siècles ou par des descendants de branches collatérales, et d'autres ont été acquises plus récemment, même ces dernières décennies, par des citoyens avec ou (plus rarement) sans attache à l'Argonne. Les propriétaires de ces maisons exercent, ou ont exercé, une profession en dehors de la région, ce qui les a obligés à passer leur temps ailleurs, particulièrement à Paris ou à l'étranger.

Ceux qui vivent en Argonne tout le long de l'année sont, à ma connaissance, des retraités. De ce fait, les propriétés deviennent un lieu de villégiature très prisé de la haute bourgeoisie française (cf. Augé 1989; Le Wita 1994) pour leurs enfants, tout comme c'était le cas pour eux-mêmes avant leur retraite. Les membres de ces familles se connaissent et se voient régulièrement. Un cercle assez restreint s'est donc transformé en un réseau social de parenté et d'amitié qui s'étend aux trois Argonnes, et qui a des ramifications lointaines par ce que ses membres le rejoignent régulièrement depuis Paris ou d'autres grandes villes. Comme me confiait l'un des membres de cette société : " C'est tout un réseau d'amitiés et de parentés ". Ceux parmi eux qui vivent en Argonne en permanence maintiennent aussi des rapports professionnels avec des autres résidents locaux, qu'ils soient responsables dans la fonction publique ou simplement voisins. Dans les yeux des habitants de la région, ces derniers constituent également un réseau exclusif du point de vue des leurs fréquentations et de leurs relations de parenté.

La nature de l'identification de ce groupe social par rapport à l'Argonne est différente de celle des autres petites sociétés et elle se mesure à travers différentes parties du paysage (terroir). Tout d'abord, le fait de vivre en Argonne et celui d'être " argonnais " ont tous deux fait l'objet de plusieurs discussions, du moins en ma présence, souvent par le biais de plaisanteries sur l'Argonne " sauvage " ou " rustique " et ses frustes habitants. Alternativement, ceux qui y vivent de façon plus ou moins permanente clament en plaisantant leur supériorité par rapport à ceux qui la côtoient sporadiquement ou seulement en été, du fait que ces derniers n'ont pas à affronter ses longs mois de solitude et de froid en hiver. Leur attitude à ce sujet est un mélange de fierté locale, à cause de l'unique héritage et histoire de la région, et de recul par rapport à la région identifiée comme " la campagne ". Cette ambiguïté reflète une tension entre le citadin, qui est dans beaucoup de cas parisien, et le fait que l'Argonne représente son lieu d'origine, ses (vraies ou prétendues) racines ancestrales et son patrimoine (cf. Le Wita 1994; Augé 1989; Bourdieu 1979). La même ambiguïté doit être soulignée au niveau des représentations du paysage et des perceptions de la valeur du terroir (paysage).

Parmi ceux de cette société qui vivent en Argonne de façon permanente, il y en a qui sont propriétaires de terrains agricoles et forestiers. Ce qui, de fait, les implique dans la gestion du paysage rural, directement ou communément avec d'autres intervenants, et fait de ces terres une partie d'un " patrimoine " articulé autour de la demeure. Concernant ceux qui ont des ancêtres argonnais, l'habitation représente l'incarnation matérielle d'une très longue présence dans la région. Elle est, en général, une demeure séculaire pleine de beaux meubles anciens, de tableaux et d'autres objets d'art, hérités ou achetés, devenus des références pour distinguer les ancêtres. Comme telle, la demeure permet d'identifier son propriétaire comme membre à part entière d'une classe sociale particulière au sommet de la société française, pour laquelle le passé, illustré par des ancêtres distingués et un goût raffiné pour les choses révolues, est d'une importance capitale (cf. Bourdieu 1983; Le Wita 1994). L'importance de la maison est suggéré, d'après mon expérience, par le fait que les demeures font l'objet de nombreuses discussions informelles entre les membres de cette société qui se sont eux-mêmes présentés comme propriétaires d'une ou autre maison. Entre eux, pendant les dîners, les discussions traitaient de plusieurs sujets : des coûts et des détails pratiques inhérents à la tenue des domaines, du passé, des actuelles et futures possessions de leurs amis, des connaissances sur n'importe quelle demeure historique, des liens de parenté entre les propriétaires de différentes demeures, de l'apparence des maisons, ainsi que leurs caractéristiques particulières et historiques, jalousement préservées. Une des choses fréquemment citées comme relevant de la beauté d'une maison était son isolement, le fait qu'elle soit invisible des chemins vicinaux (publics). En pratique, ces demeures sont en retrait des routes, enfoncées dans des parcs ou des espaces verts, ou bien, dans le cas où elles bordent la route, entourées de hauts murs et en retrait. Ceci explique, pour celles qui sont les plus recluses, que d'autres habitants de la région ne les aient jamais aperçus. Par contraste, les amis du

propriétaire connaissent le chemin d'accès et ne se trompent pas (il n'y a souvent aucune sonnette à la porte cochère). La maison ainsi ouverte à ses habitants et aux privilégiés, mais fermée à d'autres, représente et constitue un " domaine privé " qui permet " la solitude et la possession tranquille " (Chastel 1986: 443) : " On ne voit personne ici, ni devant, ni derrière, ni des côtés : on est vraiment chez nous ".

De manière similaire, les représentants de cette microsociété ont été sélectifs dans leurs choix par rapport au reste du paysage et des agglomérations de l'Argonne. En décrivant ce domaine ou en le montrant, ils ont extrait du paysage des points de repère et d'autres artefacts d'une valeur artistique ou historique, les séparant ainsi de leurs environs moins valeureux, comme des hauts lieux dignes d'une attention spéciale. Ces lieux sont identifiés par des détails, selon une connaissance experte de la chronologie, le style et la période, généralement confinés aux périodes récentes de l'histoire et ne comprenant le passé le plus ancien que s'il peut avoir un sens dans l'histoire récente de sa demeure. Dans certains cas, on remonte au bas moyen âge, mais jamais à la période romaine ou à la préhistoire dont les vestiges et les sites ne sont que très vaguement, voire pas du tout, connus en Argonne (cf. aussi Ch. 5).

Cette appréciation sélective de ce qui est précieux dans le paysage peut être relié au fait que, dans ce groupe social, l'intérêt pour le passé et le patrimoine historique et artistique commence avec l'histoire de leur famille et celle des autres familles locales importantes. De fait, dans cette classe sociale, l'histoire familiale, régionale et nationale se chevauchent et se mêlent, puisque ce sont les mêmes gens qui en sont les protagonistes. Ce chevauchement explique pourquoi, en étudiant et en élargissant leurs propres collections d'objets anciens, les représentants de ce groupe social sont également enclins à promouvoir l'appréciation publique du patrimoine.

Ils le font en devenant membres ou instigateurs d'associations de sauvegarde et de restauration des constructions historiques dans leur propre village, où dans la région. Ils organisent également des expositions (comme par exemple les propriétaires d'une collection exceptionnelle de faïences d'Argonne⁸¹), ou ouvrent au public une partie ou l'ensemble de leur propriété. Cependant, leur indubitable dévouement à la promotion du patrimoine en tant que bien public fait que, comme ils y mettent toute leur fierté, il se transforme en patrimoine familial.

Lors d'un dîner, une jeune femme parla de sa visite d'une demeure historique appartenant à une connaissance lointaine, qui s'était ouverte au *quidam*. Elle avait eu à corriger le guide, qui " ne savait rien du tout ", à propos d'un détail sur la parenté du propriétaire avec la famille de Napoléon. En réponse à cela, les autres membres disent que les choses se passent bien différemment quand les visites sont organisées par la propriétaire elle-même, étant donné qu'à ce moment là l'histoire de la famille est réellement maîtrisée.

La perception qu'ont les membres de ce groupe social du patrimoine artistique et historique perçu comme patrimoine personnel et familial explique pourquoi l'existence de lieux notables en Argonne n'est généralement pas utilisée pour parler de la beauté de cette région dans son ensemble, mais au contraire la beauté de ces lieux a toujours été mise en parallèle à la grisaille constante des environs. De fait, les lieux classés comme caractéristiques, relatifs à l'histoire extra-locale et à l'histoire de l'art, sont comme extraits de leur contexte et appréciés séparément. Une tendance similaire oppose la connaissance spécialisée et la perception de chacun du passé et du patrimoine général, avec ce qui est perçu comme un désintéressement et un délaissement de ceux-ci de la part des habitants de la région : " Ici, ils laissent tomber la maison du grand-père pour déménager, à côté, dans une maison moderne, une toute petite boîte avec les murs de carton ". Ou encore : " Après la guerre [de 1914-1918], ils ont laissé les habitants reconstruire ce qui était détruit, et la

⁸¹ En tenant toute l'année ouvert au public une exposition à thème d'une partie de la collection, dans une annexe de la maison

population agricole y a vu son avantage, mais au niveau artistique ... voyez l'église, elle est affreuse, même si la statue du Christ, est superbe ” (un homme lors d'une ballade au village).

Dans le cas de ce groupe social, la valeur du paysage est principalement estimée d'après les aspects esthétiques et historiques, et elle est donc très sélective, jusqu'à nier l'existence d'un “paysage” propre à l'Argonne. Cette manière d'envisager le paysage n'est pas seulement sélective dans l'espace, mais aussi dans le temps, puisqu'elle semble se concentrer sur des périodes précises, ou des moments particulièrement dignes d'intérêt, et se désintéresser à d'autres époques. Comme les lieux, les temps sont, en Argonne, appropriés à une identité sociale qui n'est pas “locale”, c'est-à-dire qui n'est centrée, ni ne se définit par, où à travers une présence régionale, comme c'est le cas pour l'identité des villageois et des cultivateurs. Cette identité est essentiellement urbaine et l'Argonne y contribue en ce qu'elle offre des aspects de son passé incarnés par certaines architectures qui sont appréciées, même si cette région montre de nos jours un profil rural et reste assez marginale. Dans les yeux de cette microsociété, le contraste entre rural et urbain est du même ressort que celui entre classes sociales, basée sur l'inégalité. L'inégalité sociale est l'une des connotations de ce contraste qui, en Argonne, exprime une opposition entre différentes manières, locales et non locales, d'utiliser et d'envisager le paysage. C'est encore plus explicite avec la forêt.

La forêt

La forêt est peut-être l'unité paysagère la plus importante de l'Argonne, même si elle n'est pas habitée, en ce sens qu'elle donne à la région un caractère distinct du point de vue climatique, topographique et visuel. La forêt contribue à rendre l'Argonne humide et pluvieuse. Elle marque l'horizon presque partout où le regard se pose, et canalise les mouvements et le trafic (qui la longe plutôt qu'il ne la traverse). Elle joue aussi un rôle symbolique central pour “l'Argonne”, étant souvent une caractéristique définissant les limites administratives de la région et ayant sa part d'influence sur l'histoire régionale en son rôle de “barrière naturelle” (cf. aussi Ch. 3). Plus personne ne vit actuellement en forêt et les habitants n'y sont pas favorables. Dans le passé, il y avait des gens qui “vivaient en forêt” ; des charbonniers, des bûcherons et des verriers. Quoi qu'il en soit, la forêt est identifiée à un espace “local” très lourd de sens. Pour les argonnais, beaucoup plus que les autres types de paysage de la région, la forêt signifie une opposition entre son utilisation et sa gestion locale, et un autre type de gestion, non locale cette fois-ci. Cela est probablement dû au fait que la forêt est, en dépit de son caractère distinct, en grande partie possédée et gérée par des organismes externes, dont l'État (*in casu* l'Office national des forêts), et quelques (petites) entreprises. C'est également la partie du paysage la plus fréquentée par les promeneurs (non locaux), attirés par les témoignages historiques de la guerre, par l'amour de la nature, la grande randonnée et la chasse.

L'importance centrale de la forêt dans le cœur des argonnais m'est apparue très clairement pendant les trois premiers mois de mon séjour, au début de l'année 2000, juste après la tempête du mois de décembre 1999. En ce temps-là, l'actualité des discussions que j'ai eu, même avec des gens qui n'avaient jamais mis les pieds en forêt, portait sur l'ampleur et la nature des destructions à plusieurs endroits de la forêt, sur la progression du nettoyage des débris, sur l'impact économique de l'événement et, même, sur les activités des personnes juste avant qu'il ne se déclenche. À chaque fois, c'était l'occasion d'exalter la beauté de la forêt, me faisant sentir étranger puisque je n'avais pas eu la chance de la connaître avant qu'elle n'ait été irrémédiablement endommagée et rendue inaccessible.

La forêt de l'Argonne n'est pas facilement accessible. En effet, il existe des routes forestières qui sont en général réservées aux engins de l'O.N.F. et des organismes privées. Il y a aussi des sentiers, bien entretenus, même un parcours de grande randonnée (le GR 14) et des aménagements pour véhicules tout terrain, même s'ils sont rarement, voire pas du tout, indiqués. Les initiatives visant leurs balisages ont presque tous échoué, en partie à cause de l'O.N.F. et des autres organismes qui considèrent la forêt comme “une forêt de production”,

mais aussi du fait que la forêt est sous plusieurs juridictions administratives (cf. Ch. 7). Les parcours de randonnée et les pistes cyclables ne sont, donc, presque pas représentés sur les cartes touristiques, qui deviennent inutilisables sans le secours des cartes I.G.N. Celles-ci étant très difficiles à obtenir et très onéreuses, on comprend que les visiteurs occasionnels ne souhaitent pas en faire l'acquisition. La forêt d'Argonne devient, de ce fait, presque intimidante pour une personne qui souhaite la découvrir, qu'elle soit étrangère à la région ou non. Quelques vieilles dames de la région m'ont d'ailleurs dit qu'elles ne s'aventureraient jamais dans la forêt de leur propre chef, même dans des endroits connus. Caractérisée comme zone inaccessible, la forêt devient un point de référence pour vanter sa connaissance des localités, comme je l'ai déjà mentionné au sujet des vestiges archéologiques (cf. Ch. 5). L'idée de son inaccessibilité est d'ailleurs particulièrement utilisée pour clamer son identité rural face aux "citadins", en la représentant comme un espace qui n'est pas "aménagé", mais naturel : "Il ne faut pas avoir peur de mettre des bottes, l'anorak ... c'est la nature avant tout [...] la nature un peu sauvage" (le propriétaire d'un hôtel).

"Il ne faut pas aménager trop de sentiers parce qu'ils attirent trop de monde, V.T.T., 4x4, touristes" dit un agent de l'O.N.F. pendant une randonnée avec un groupe de villageois, poursuivant d'expliquer que "le grand public" est habitué à des parcs et des espaces verts "bien aménagés", dans ou proche aux agglomérations, qu'il s'attend donc à retrouver ici, même si la forêt n'est pas ordonnée : "la forêt, c'est le bazar". En accord avec ce point de vue, les randonneurs ont suivi ce guide loin des sentiers balisés, coupant à travers bois, marchant dans la boue, gravissant et dégringolant les pentes escarpées.

En même temps, le visage naturel de la forêt apparaît bien différent de ce qui a été imaginé par les environnementalistes. Ces derniers sont souvent considérés comme "les écolos des villes" et comme les partisans d'une conceptualisation citadine du paysage. Ce point de vue est exprimé, par exemple, par rapport au projet Natura 2000 de l'Union européenne (cf. Ch. 1). Il s'agit d'un projet qui vise, entre autres, la protection d'une partie de la plus vieille forêt de l'Argonne, à Beaulieu⁸²⁸³. Bien que les détails du plan de protection n'aient pas été dévoilés, il est largement supposé que les gens de la région seraient empêchés d'y entrer et de l'utiliser, notamment en chassant : "On est en milieu rural, on est bien ici parce qu'on a choisi d'y vivre, et on ne voudrait pas que les écolos des villes viennent nous imposer des réglementations... [...]". Il y a un projet de Natura 2000 dont on ne sait pas trop. C'est pour protéger toute la nature, donc on aurait plus le droit d'aller faire le bois, on aura plus le droit de ramasser de champignons, plus le droit de ramasser ... plus rien du tout. Alors c'est un peu les écolos des villes qui nous imposeraient ça au niveau de la campagne ; on n'aurait plus le droit d'y aller... même pas de se balader dans la forêt, parce qu'il faudrait pas marcher sur ... Ça nous apporterait beaucoup, beaucoup de contraintes - on a déjà des contraintes habitant en milieu rural parce qu'on est loin des villes, on est loin de tout, et on ne peut pas bénéficier de tout ce qu'elles offrent. Si on ne pouvait même pas avoir la nature à côté, c'est un peu gênant, quoi. [...] On essaie de polluer le moins possible la nature, par ce qu'on y vit, et personne ne veut se polluer soi-même. Et on ne va pas détruire la forêt, car on y vit, c'est notre plaisir d'y être, donc on ne va pas la détruire. En somme, ils nous prennent un petit peu pour des marginaux" (Maire d'une des communes de la zone protégée par le projet Natura 2000). Ce même homme explique que cette politique a dû être transmise "d'en haut" avec peu d'explications et un minimum de consultations, et qu'elle a dû être présentée comme une imposition (plutôt qu'une proposition), en rappelant les droits formels d'accès à la forêt qu'ont les communes et leurs habitants : "On veut garder un peu un œil quand même sur nos ... sur la forêt où on est propriétaire, sur le domaine où on se promène... on ne veut

⁸² En fait, mes entretiens des officiels de l'O.N.F. au niveau départemental révèlent des demandes d'indemnités identiques. Leurs significations seront discutées au chapitre suivant.

⁸³ Cela a dû changer depuis que cette partie de la forêt a fortement été endommagée dans la tempête de décembre 2000 et que la plupart des vieux arbres ont été déracinés ou cassés.

pas finir comme des Indiens, dans une réserve ». Plus que tout, il ressentait que “ les énarques dans un bureau », décideraient de protéger une zone qu’ils n’auraient jamais visité. Cette vision est ce qui encourage les pires idées sur ce que l’on peut “ laisser la nature faire ”. “ Des arbres, ils sont mûrs, il faut les abattre par ce que, sinon ... ça fait partie de la vie, c’est quelque chose ... s’il y a un agriculteur qui a des animaux, c’est pour ... ça a une vie, donc ça doit tourner ”.

Ces points de vue sont largement adoptés localement, y inclus par les agents de l’O.N.F., même si dans leur gestion de la forêt ils travaillent en accord avec les notions de conservation de l’environnement. Bien que les agents de l’O.N.F. ne soient pas natifs du pays, ils se sentent autant concernés par l’intégrité environnementale de la forêt que les gens du pays, même si c’est d’une manière conforme à la politique de leur organisme. Tous se décrivent comme “ gens du terrain ” qui n’ont qu’une formation théorique partielle sur la forêt : “ Je suis allé à l’école forestière, et puis après c’est sur le terrain qu’on apprend ”. L’une des façons de montrer son intérêt pour la forêt était d’intégrer un organisme actif, plutôt que de simplement devenir un producteur de bois. Les agents de l’O.N.F. m’ont précisé que, pour produire, la forêt a besoin d’être maintenue en bonne santé comme tout autre être vivant. Ils contestent des directives contradictoires provenant des plus hauts lieux de l’O.N.F.¹⁶, et se concertent sur l’importance d’un environnement plus durable, d’une forêt avec une biodiversité importante, d’une “ régénération naturelle ” suite à la réintroduction d’essences endémiques, et de l’activité de la microfaune etc. “ Il faut comprendre que, pour nos patrons, il n’y avait plus que l’argent qui comptait. [...] Alors il fallait couper, couper ... ” Mais les gens du terrain disaient “ attention, on va à la catastrophe ”. Et finalement la catastrophe [la tempête de décembre 1999] est arrivée! ” Ou encore “ La forêt, n’est pas seulement l’argent, quoi! Bon, heureusement qu’il y a encore des forestiers qui sont là pour freiner ! ” “ Les forestiers et la direction ont-ils des points de vue différents ? “Tout à fait !”, “Nous, notre objectif, est d’assurer la pérennité de la forêt, c’est-à-dire que nos petits enfants ont encore de la forêt. Ce n’est pas le discours officiel. ”.

La perspective des agents de l’O.N.F. est centrée autour de la notion de “ la pérennité de la forêt ” dans laquelle la conservation des vestiges historiques est intégrée. “ Les patrons de l’O.N.F., pensent seulement à l’argent ” dit un des agents, alors qu’il explique comment les très lourds engins participent à la destruction du sol et des vestiges historiques, ce qui ne serait pas le cas si on aurait choisi l’option, plus onéreuse, du “ débardage à cheval ”. Cette dernière est actuellement réservée à de très petites parcelles situées sur les parties “ classées ” de la forêt, du fait des vestiges des temps de guerre.

La perspective à long terme de la forêt que ces agents s’octroient, en contraste avec celle plus courte édictée par leurs patrons, est aussi invoquée pour s’aligner sur l’attitude familière des habitants contre les “ citadins ” : “ C’est souvent le grand écart par rapport au paysage ... pas trop avec les ruraux, ceux qui habitent la région, parce qu’ils la connaissent, mais plus avec les citadins parce qu’ils ont du mal à comprendre que toute chose évolue.[...] À un moment donné, quand un arbre meurt, ça fait tout de suite un trou. Où qu’on le coupe, c’est quand même une donnée économique, dont il faut tenir compte, et voir ce trou ça choque beaucoup de gens, notamment les citadins, parce qu’ils sont habitués à voir leur chêne, ici, depuis dix ans, [...] mais il y en a un autre qui viendra prendre sa place, bien qu’il mettra 150 ans. Les citadins acceptent moins ce qu’on appelle nous le long terme. Quand on a coupé un arbre, on sait très bien qu’on en aura un autre. Souvent, des gens nous disent : “ Ça y est, la forêt est fichue ” parce qu’on a enlevé un arbre. Au contraire, on a enlevé un arbre pour permettre à d’autres de venir s’installer. [Les gens d’ici ils comprennent ça] parce qu’ils vivent avec... depuis ... tout le temps, ils ont toujours vécu avec. ”

Comme d’autres résidents, les forestiers critiquent également les “ citadins ” et “ les écologistes des villes ”, avec les mêmes arguments sur la nécessité d’entretenir la forêt : “ Les écologistes, c’est la catastrophe. La forêt, ça existe en tant que ça rapporte. Les arbres, il faut

les couper, il ne faut pas les laisser pourrir”. Je me suis laissé dire par un agent de l’O.N.F., avec lequel j’ai passé beaucoup de temps pour détailler les différentes façon de régénérer la forêt du point de vue environnemental, que la directive européenne Natura 2000 était “ une mode ” qui ne considérait pas le fait que la forêt est “ une entité vivante ”.

Peut-être à cause de cela, et en dépit de leurs principes et de l’utilisation qu’ils font de la notion de protection de l’environnement, les agents de l’O.N.F. ne sont pas comparés par les habitants de la région et les agriculteurs à des “ écolos des villes ”. Toutefois, l’O.N.F. en tant qu’organisme public, et parfois ses agents, sont victimes de l’hostilité des résidents de la région, notamment à cause de la question de l’accès à la forêt. Le problème découle du fait que pour la forêt domaniale et communale, l’O.N.F. est responsable de la maintenance des sentiers, de leurs fermetures pendant les travaux et, dans la forêt domaniale, de la location de certains terrains forestiers aux associations de chasse. J’ai d’abord entendu des associations de randonneurs se plaindre à propos de la lenteur de l’O.N.F. à dégager certains sentiers à la suite des dégâts provoqués par la tempête de décembre 1999. Une autre association, au sujet de son parcours pédestre forestier, de se plaindre que l’O.N.F. “ traite la forêt comme si c’était à eux, ils pensent seulement à gagner de l’argent ” et ne montre aucun intérêt dans l’utilisation d’espaces forestiers comme lieux de loisirs. Ce groupe dénonce le fait que l’O.N.F. a interdit l’accès des randonneurs à leur parcours, et que l’association a du faire pression auprès d’un administrateur local pour obtenir que ses membres peuvent utiliser certains sentiers dans le cadre d’un tour guidé. Des plaintes similaires, au sujet d’une autre partie de la forêt, ont été adressées par les agriculteurs à propos de l’utilisation d’une route forestière qui leur permettraient de couper à travers les bois en tracteur. Une troisième plainte, répandue elle aussi, concerne l’accès à la chasse que l’O.N.F. est accusé de louer aux plus offrants qui, inévitablement, sont les citadins : “ Les chasseurs, c’est des notaires, des pharmaciens, des avocats, des gens qui peuvent payer. Ils viennent de Reims, de Paris. Et nous ici on n’a plus le droit de chasser parce que ça coûte trop cher ” (un agriculteur, Avocourt).

Cette accusation a été soulevée par plusieurs habitants de l’Argonne, même par ceux qui ne chassent pas. La chasse relève, comme l’affouage (droit de prendre du bois de chauffage dans une forêt communale), la pêche dans les étangs, la cueillette des champignons (et d’autres fruits), ainsi que celle à l’escargot, du droit d’usage de la forêt par les habitants de la région. L’affouage mis de côté, puisqu’il relève plus d’un droit des habitants des communes, tous les autres “ droits ” d’usage sont dits être sous la menace des nouveaux venus, même sous celle de ceux qui achètent les étangs et ceux qui ramassent les produits de la forêt pour la vente. Et comme indiqué ci-dessus, il s’agit de ceux qui viennent de loin pour chasser. En même temps, les plaintes concernant la chasse en général viennent de personnes ne la pratiquant pas elles-mêmes. Elles aiment juste aller se promener en forêt et cueillir ou ramasser, et elles sont prévenues des dangers encourus pendant la période de chasse. Aussi, des accords ont-ils été conclu entre certains de ces groupes de randonneurs et quelques unes de chasseurs pour planifier les droits d’usage. Une loi nationale a vu le jour en 2000, qui interdit la chasse chaque mercredi, même si d’aucuns pensent que les chasseurs ne s’y conformeront pas. La situation est résumée de la sorte par un forestier : “ Il y a toujours des conflits entre chaque utilisateur de la forêt. Moi, je n’arrive pas à comprendre pourquoi. La forêt est grande, mais les chasseurs ont du mal à supporter les promeneurs, les connaisseurs de champignons et les promeneurs ont du mal à accepter la chasse... mais tout le monde peut s’entendre ...” Et l’O.N.F.? “ On est entre le marteau et l’enclume ”. En somme, même si la forêt est la partie la moins habitée de l’Argonne, elle regroupe la plupart des conflits autour de l’accès et de l’utilisation du territoire. C’est également autour d’elle que les différentes perceptions entre “ local ” et “ non local ” sur la valeur du sol et l’utilisation du paysage sont le plus explicitement traduites au niveau local.

Ceci entendu, la forêt est caractérisée par deux points de vue contradictoires respectivement attribués aux personnes qui lui sont étrangères (non locaux) et à celles qui lui

sont familières ; comme (entité) inaccessible, naturelle, dangereuse et sauvage, et puis aussi comme (domaine) cultivé, accessible, riche, voire en fin de compte domestiqué. Cette imagerie constitue un élément symbolique clef dans la définition de la notion de localité. Cela contribue aussi à définir le caractère local comme catégoriquement rural si l'on considère que la ruralité peut être définie à travers l'idée d'une relation particulière avec la nature, basée sur une compréhension vécue de ses rythmes perçus en remplacement peut être de ceux afférant aux terres cultivées. Les espaces cultivés représentent alors, pour beaucoup de gens et spécialement ceux qui ne sont pas agriculteurs, une forme moderne et destructrice de la "nature". Les argonnais peuvent définir, en relation avec les points de vue qu'ils portent sur la forêt, la ruralité plus en termes de marginalité (qui, comme on l'a vu est la connotation généralement admise dans les villages), qu'en termes de connexion directe avec le cœur de la vie elle-même. Finalement, cela ne veut pas dire pour autant que les gens "locaux" vivent en harmonie. Comme je l'ai déjà souligné, la forêt est aussi un espace contesté entre les communautés locales, chasseurs, amoureux de la nature, agriculteurs, agents de l'O.N.F. etc.

Conclusions

L'image générale qui se dessine de ce chapitre est qu'en Argonne, le niveau des conflits ouverts entre les différentes options d'utilisation du sol est bas. Dans un contexte démographique stagnant et au bord du déclin, les habitats ne sont pas prêts à étendre leurs exploitations agricoles, et il n'existent que peu de demandes de nouvelles infrastructures. L'extension de la forêt est plus ou moins contenue, en partie due au fait qu'elle appartient au domaine public et est, donc, sujette à des règles strictes luttant contre les processus de vente et de déforestation. Étant donné qu'il y a une certaine pression pour changer le type d'utilisation du sol, plusieurs points de vue existent sur la meilleure manière d'utiliser ou de gérer les différents secteurs de la région :

- dans le cas de la forêt, où différentes communautés d'utilisateurs argumentent en faveur de l'accès ou du contrôle,
- dans le cas des exploitations agricoles, pour lesquelles le choix entre culture arable et pâture dépend de la façon dont sont gérés les désaccords parmi les agriculteurs, et entre les agriculteurs et les personnes qui ne le sont pas.

Dans chaque cas, l'enjeu ne se limite pas à l'usage pratique de la terre, mais s'étend aussi à la définition de l'identité personnelle et de groupe, à travers l'investissement en sens et en valeur qui lui est porté. Ces différents points de vue sont, donc, motivés par une notion plus exhaustive du paysage, qui exprime une certaine façon de vivre en Argonne.

Si le paysage est perçu comme l'interface du temps et de l'espace, en Argonne, trois différents paysages peuvent être identifiés du point de vue de ceux qui les observent. Les agriculteurs ont la perception la plus étendue du paysage dans l'espace. Le temps n'y intervient que de façon subordonnée. Les agriculteurs possèdent en général de très grandes fermes, dispersées, et ils peuvent matériellement accélérer les déplacements entre leurs composantes. Leur attachement à la terre révèle une autre dimension temporelle, qui correspond à une chaîne de transmissions familiales sur le long terme, toutefois difficile à préserver de nos jours aussi bien qu'elle l'a probablement été par le passé (ou du moins au cours de certaines périodes du passé). Un aspect de cet attachement diachronique est néanmoins contenu dans l'idée d'une présence durable sur la terre, plutôt exprimée, à l'heure actuelle, par différentes productions spécialisées. Le paysage des agriculteurs comprend les villages où ils vivent, mais, dans la conjoncture, ceux-ci sont intégrés et, dans le même temps, séparés des environs du monde agricole (*cf. infra*). Ce qui est le plus énergiquement approprié comme "notre" est le monde construit du village (*cf. Ch. 7*) et le monde naturel de la forêt. Le premier est d'abord approprié en tant qu'entité temporelle, matérialisant une continuité d'habitats et de vie (qui, comme indiqué au chapitre 3, peut inclure le passé archéologique). Le deuxième est, au contraire, plus explicitement constitué de l'espace, dans

son immensité et son inaccessibilité, et sa temporalité est moins linéaire que cyclique (cf. Ch. 3). Le dernier paysage est celui défini par les habitants des grandes maisons. Il est le plus sélectif dans l'espace *et* dans le temps, étant donné que ne sont sélectionnés que les localités et les moments particuliers étant dignes d'intérêt.

Ces différents paysages correspondent à diverses formes d'engagement avec une appropriation de la terre qui peut être illustrée à travers plusieurs conceptions du patrimoine retrouvées localement. Le registre sémantique de ce terme "patrimoine" va de la possession privée " [un bien] reçu des parents " (Audrerie 1997: 5) à des biens publics " un héritage artistique et monumental où l'on peut se reconnaître " (Chastel 1986: 421). Comme bien publiques, le patrimoine est " un bien commun, richesse morale de la nation toute entière " (Chastel 1986: 411). Dans le cas où le patrimoine est un bien public, une distinction supplémentaire doit être faite entre le *simple patrimoine*, comprenant des témoins matériels de l'histoire du pays, ainsi que des productions artistiques et littéraires qui contribuent à une " haute " culture, et le *petit patrimoine* qui concerne les témoins matériels de l'histoire locale (la petite histoire), ainsi que les produits issus des compétences locales, de l'art ou de l'artisanat, comme les maisons et l'architecture villageoise.

En Argonne, l'idée de patrimoine, en tant que possession privée et familiale, est utilisée par les agriculteurs pour décrire l'appropriation et la valorisation de la terre comme un bien économique. Ce dernier est détenu par les individus dans le contexte plus large d'un projet sur long terme, économique et social pour la famille. Le patrimoine dans ce sens est incarné par la ferme, définie comme une combinaison de bâtiments, gens, terres, animaux et cultures. Considérée comme patrimoine, la ferme exprime et matérialise l'implication durable de la terre et des gens, avec une terre envisagée comme terreau de la production et de la reproduction. Les agriculteurs argonnais prennent du recul par rapport à cette conception de la terre, perçue comme démodée et " sentimentale ", et le contrastent avec une conception moderne de la terre comme étant tout d'abord " un outil de travail ". En conséquence de quoi, la ferme est définie comme une tâche routinière structurée de façon élaborée, qui n'est pas astreinte dans le temps ni dans l'espace en rapport aux calculs du coût pour être compétitif. Depuis 40 ans, l'un des objectifs qui a été poursuivi par la plupart des communes argonnaises, consiste à mettre en œuvre les remembrements agricoles par lesquels l'aspect des champs et des sentiers, est devenu plus " rationnel ". En même temps, les remembrements contribuent à réaliser, dans de nouvelles conditions, l'idéal d'une ferme centrée dans le temps et l'espace, dans laquelle l'agriculteur peut avoir une connaissance directe et immédiate de tout ce qui s'y passe. Cet idéal est également élaboré en relation avec la différence entre élevage et culture céréalière, utilisée pour exprimer un contraste entre un type d'exploitation local et un autre style, non local. C'est pourquoi, malgré la conjoncture et en dépit du fait que la terre est maintenant regardée comme un " outil de travail ", les agriculteurs continuent d'élaborer leurs activités comme une liaison proche entre la terre et les gens.

L'idée d'un changement du patrimoine en outil devrait, au contraire, exprimer le fait que le maintien et la transmission de la terre ne forment plus la base principale des relations sociales au niveau local, y compris les relations de parenté, d'amitié et de voisinage au sein des villages. Comme le métier d'agriculteur devient plus ou moins un métier ordinaire, les fermes et les familles se désunissent. Dans le même temps, les agriculteurs devenant une minorité dans la population de chaque village, les liens de voisinage, de connaissance et d'amitié s'éloignent aussi de ceux de possession (ou d'usufruit) de la terre. Ce bouleversement du paysage social a des répercussions sur le paysage physique (bien que symboliquement constitué), non seulement parce qu'actuellement les fermes sont beaucoup plus grandes que par le passé, mais aussi, de façon plus importante, parce que les villages et leurs environs ne constituent plus une unité. Plus précisément, le point de vue des villageois (entendus comme agriculteurs intégrés à la société villageoise, mais aussi à un certain degré aux autres villageois ne pratiquant pas l'agriculture) révèle que, de nos jours, les environs des

exploitations agricoles sont perçus comme paysage, dans un sens esthétique de l'environnement immédiat et de retrait, dans la vie quotidienne, offrant une source de relaxation et de plaisir visuel. Relatif à ce point de vue il y a beaucoup moins de tolérance aux transformations du paysage quand celui-ci est modifié (forgé) par les agriculteurs qui visent à rationaliser l'agencement de leurs champs et de leurs fermes. De l'extérieur, cela offre le spectacle d'une désolation et d'une éradication des repères et des formes paysagères préalables dont le souvenir laisse encore le sentiment d'une qualité esthétique. Ceci est parfois décrit comme une " désertification " de la même façon que ce terme est employé, dans la région, pour décrire la dépopulation croissante et la perte de services. Les deux types de désertification - la chute du nombre des très grandes fermes et le déclin de l'emploi local qui conduit à la dépopulation - sont " objectivement " liés, mais, à ma connaissance, leur rapport n'est pas explicitement évident localement. Dans un autre sens, la désertification est ressentie de façon plus aiguë dans les villages où elle inquiète réellement les habitants, qu'ils soient agriculteurs ou non. En réponse à cette inquiétude, les villageois ont parfois recours à la notion de " patrimoine " comme " bien commun ".

Cette notion est introduite par des organismes externes qui voient le patrimoine du village comme un " petit " patrimoine par rapport au plus grand patrimoine, de portée nationale. En ce sens, il est moins important et, de fait, devient marginal. Cette connotation est également amenée à supporter, de façon concrète et au niveau local, la juxtaposition de l'architecture villageoise et celle des " grandes maisons ". On a vu que celles-ci, et leurs propriétaires, témoignent d'une appréciation sélective du patrimoine argonnais. Le point de vue de tels propriétaires sur le paysage est focalisé sur des monuments particuliers qui constituent un patrimoine pour lequel les connotations de " bien commun " et " bien reçu des parents " se rejoignent à tel point que l'histoire de la famille se trouve étroitement mêlée à l'histoire nationale. Le patrimoine des villages est célébré et conservé dans la mesure qu'il peut entretenir des relations avec ce dernier dans son aspect ancien ou artistique, ou même les deux.

Les autres villages sont, au contraire, moins sélectifs à l'égard de ce qu'ils considèrent comme relevant de leur patrimoine (renommé " patrimoine du village "). Le patrimoine du village est conservé et valorisé afin de générer un *continuum* sur le long terme qui relie l'habitat et la population et qui, dans une certaine mesure, restaure l'importance centrale du village (dans sa vie, sa socialité et son sens). L'un des aspects de cette situation est mis en évidence lorsque le patrimoine, perçu comme " bien commun ", est défini par des canons esthétiques, et exige une appréciation esthétique de premier plan (cf. Bourdieu 1979), qui implique une contemplation détachée et désincarnée. La conservation et l'embellissement de l'agglomération sont alors intimement associés à l'amélioration de la qualité de vie des villageois et la qualité des environs. Un bien moindre intérêt (et dans la plupart des cas un désintéressement catégorique) est, au contraire, accordé à la possibilité que ces environs soient rendus attrayant, par la population locale, pour les personnes qui ne sont pas du village, à savoir les touristes.

Les soupçons à l'égard des touristes sont répandus en ce qui concerne les villages et aux autres parties bien-aimées du paysage, comme la forêt. Cela semble contradictoire, car les touristes peuvent devenir une source de revenus pour une région relativement défavorisée, mais cela relève du bon sens si on le perçoit moins comme une aversion des touristes, qu'une tentative pour construire un sens de l'identité à travers la revendication d'un lien exclusif avec ces parties du paysage (cf. Ch. 5). Les villages et, peut-être encore plus catégoriquement la forêt, sont fortement marqués par les habitants de l'Argonne comme parties intégrantes de " leur " espace, composant un paysage et un style de vie caractérisé en tant que rural, en opposition aux attentes citadines du touriste.

Cette image dichotomique cache bien sûr le fait que la majeure partie des habitants de l'Argonne vont régulièrement (parfois quotidiennement) aux bourgades et aux villes. De ce fait, ils ont une vie et respectent un style de vie très similaire à celui des citadins. Néanmoins,

leur dépendance à l'égard des places urbaines est aussi un symptôme et un signe de marginalité, et c'est peut-être aussi une façon d'y résister que d'affirmer une identité rurale centrée autour des valeurs positives de la proximité, de la nature et de la vie tranquille. Plus concrètement, on peut également y voir une campagne pour défendre le droit à être rural dans le sens de préserver une continuité de vie dans des lieux ruraux, malmenés par la perte d'emploi et de population. Cette campagne, finalement, est menée contre une perception qu'ont les étrangers et particulièrement les gens des villes, qui identifient la ruralité à une marginalité sociale et culturelle au même titre qu'économique (et peut être, en particulier dans l'Argonne, à une ruralité vraiment désolée, traumatisée par la guerre et le déclin économique). Que cette perception soit vraie ou non, elle résonne avec "l'obsession de centralisation" souvent attribuée aux notions françaises de l'espace et du pouvoir (Abélès 1991: 114). Ce constat et ses implications vont être discutés dans le chapitre suivant, dans lequel j'examine les perceptions locales des politiques publiques concernant le paysage et vice-versa.

Chapitre 7

Politiques et perceptions en Argonne

Paola Filippucci

L'archéologie scientifique et la valorisation des sites archéologiques sont un aspect de la politique d'intérêt public concernant le paysage en France. Pour cette raison, dans l'optique de formuler un projet de protection du paysage archéologique et du patrimoine de l'Argonne, il convient de considérer les perceptions locales du paysage et il est nécessaire de considérer l'accueil local et la perception des politiques d'intérêt public qui concernent le paysage.

Deuxièmement, la conception et la détermination de politiques impliquant des acteurs à différents niveaux de la hiérarchie administrative, il est nécessaire d'aller au-delà du niveau local et de considérer également les perceptions de l'Argonne comme un objet d'intérêt public, géré par des décideurs politiques non locaux. J'ai donc examiné ces deux aspects de toute politique de valorisation du paysage, en tant que patrimoine naturel et culturel, et en tant que ressource pour le tourisme⁸⁴. Je montrerai que les perceptions locales et les perceptions au niveau supra-local diffèrent de manière significative, mais se renforcent également l'une l'autre de telle manière qu'elles pourraient contribuer à des mauvais résultats en termes de valorisation du patrimoine, du paysage et du développement touristique de cette région.

L'Argonne vue " d'en-haut"⁸⁵

Cette section est basée sur les interviews que j'ai menées avec les représentants d'organismes au niveau départemental et régional, qui ont pour mission l'aménagement du paysage et sa valorisation au travers le développement touristique⁸⁶. De manière générale, les

⁸⁴ Cette section est basée sur une trentaine d'interviews officiels et sur des conversations informelles, ainsi que sur ma participation à des réunions et des initiatives avec :

- a. Les maires des communes argonnaises sur lesquelles des sites archéologiques ont été identifiés ;
- b. Les représentants et les bénévoles des trois Offices de Tourisme de l'Argonne (Clermont-en-Argonne, Vouziers et Ste. Ménéhould) ;
- c. Les porte-parole d'organismes intercommunaux (S.I.V.O.M., Communautés de Communes) en Argonne meusienne, ardennaise et marnaise ;
- d. Les porte-parole d'établissements concernés par le tourisme, le patrimoine et le paysage au niveau de la région (Lorraine et Champagne-Ardenne) et des départements de la Meuse et de la Marne Il n'a pas été possible d'interviewer des officiels du département des Ardennes, à l'exception du porte-parole de la Direction départementale de l'Agriculture et des Forêts.

⁸⁵ Les expressions " au-dessus " et " en-dessous ", ainsi que " local " et " supra-local " se réfèrent à la structure interne de l'État-nation à travers ses niveaux institutionnels et administratifs. Cependant, elles doivent être considérées de manière relative comme toutes les opinions qui sont formulées tout au long de cette démonstration. Donc, par exemple, une porte-parole du S.I.V.O.M. qui opère et réside " localement " peut se positionner elle-même en tant que " supra-locale " à travers la façon dont elle décrit la réalité " locale ", ainsi qu'à travers son origine géographique et sa relation à l'environnement immédiat (elle a emménagé venant de la ville, et elle restera pour une période de temps limitée). Les officiels publics en vertu de leurs charges sont toujours placés entre " local " et " supra-local " et peuvent souligner l'un ou l'autre suivant le contexte et la stratégie, à n'importe quel niveau de la hiérarchie administrative. Donc par exemple, un représentant officiel (au niveau) du département peut se considérer lui-même comme " supra-local " relatif niveau " inférieur " (" en dessous ") du cadre de référence plus particulier d'une intercommunalité ou d'une commune ; et comme un " local " relatif au niveau " supérieur " (" au dessus ") de la région ou de l'État en particulier. En ce sens, la séparation (structure) interne de la politique est continuellement construite et négociée (cf. Herzfeld 1992).

⁸⁶ Mes données sont un peu inégales dans le sens où l'Argonne, en tant que région " naturelle ", est définie autour du massif forestier et entre les vallées de l'Aisne et de l'Aire, mais administrativement divisée en deux régions (Champagne-Ardenne et Lorraine) et trois départements (Marne et Ardennes en Champagne-

organismes régionaux sont chargés de l'aménagement du paysage à part entière (l'A.R.E.L. en Lorraine et un Département du Conseil régional en Champagne-Ardenne), bien qu'il existe aussi des organismes spécialisés qui se concentrent sur le patrimoine culturel et sur l'habitat (D.R.A.C./S.R.A.), et sur le patrimoine naturel (D.I.R.E.N.). Il n'existe au niveau départemental aucune agence traitant de la valorisation du paysage intégré, du moins en ce qui concerne les départements concernés par ce rapport. Les organismes sont en effet plus spécialisés sur des aspects particuliers du paysage : l'O.N.F. s'occupe des forêts ; le C.A.U.E. s'occupe de l'habitat ; le D.D.A.F. s'occupe des terres agricoles ; le C.D.T. s'occupe du tourisme. L'image de l'Argonne qui est apparue, lors de mes entretiens avec ces organismes, a fait écho à celle qu'avait donnée de la Lorraine le porte-parole du Service régional de l'Archéologie cité dans le chapitre 5. L'image d'une région qui ne va pas vraiment dans le sens des politiques d'aménagement du territoire et de valorisation, que ce soient les politiques visant la population locale ou celles visant le développement du tourisme. Cette image s'explique de plusieurs façons, toutes ayant à faire avec le caractère de la région plutôt qu'avec la nature et l'efficacité des politiques. Premièrement, les officiels chargés du développement du tourisme ont parlé d'un manque de conviction parmi les habitants locaux et les élus, en ce qui concerne le tourisme comme représente option viable et lucrative pour le secteur. D'autres officiels ont bien pris en compte ce manque d'intérêt, mais ils le présentent de manière moins négative, comme étant une perception liée à des conditions locales : " La préoccupation principale des structures qui s'engagent dans un plan " paysage " est normalement le cadre de vie des habitants, et la possibilité d'attirer la population de l'extérieur. Le tourisme vient après [...] ; c'est pas la première préoccupation. La première chose, c'est d'attirer des jeunes ménages dans des secteurs en dévitalisation " (A.R.E.L., Lorraine).

D'autres officiels exprimèrent encore leurs doutes en ce qui concerne le potentiel touristique en Argonne : " [L'accueil du public n'est pas la mission principale de l'O.N.F. en forêt d'Argonne parce que] c'est un secteur très rural, il n'y a pas de gros centres urbains, pas beaucoup de monde qui vient se promener en forêt, ce n'est pas comme près de Nancy ou Paris " (O.N.F., Meuse).

Pourrait-on faire un parc régional en Argonne ? " Non, parce que ce n'est pas assez grand et pas assez pertinent pour faire un parc sur ce territoire, parce qu'il n'y a pas de potentiel de développement. [...] L'objectif d'un parc, c'est de baser le développement du territoire sur le patrimoine naturel, il faut avoir les deux " (région Champagne-Ardenne). L'affirmation, selon laquelle il n'y a rien à aménager ou à développer en Argonne d'un point de vue touristique et paysager, a toutefois été moins communément exprimée parmi les officiels supra-locaux, que l'idée qu'il y ait beaucoup à valoriser, mais que cette action n'était menée d'aucune façon efficace. Ainsi la plupart des officiels ont parlé de manière énergique de l'Argonne, dépositaire d'une " identité " unique, enracinée dans l'histoire et le paysage. " L'Argonne, c'est un secteur qui est un petit peu délaissé par les scientifiques – les géographes Lorrains se sont beaucoup plus intéressés à la plaine lorraine, à la maison lorraine [...] par contre le secteur argonnais... il y a un flou quand même. Alors, est-ce que c'est dû à la difficulté de pénétration du couvert végétal de la forêt ... L'Argonne a été un peu oublié. Oui, oublié, et je crois que c'est dû à la difficulté donc ... du sol, de la gaize. C'est un matériau assez complexe. Et puis il y a les répercussions sur l'habitat. Vous savez, quand nous nous sommes interpellés sur le Sud meusien, dans le secteur de Vaucouleurs [...] nous avons vu des maisons entièrement en pierre. [...] Très souvent, quand on discute avec les gens de ce

Ardenne, et Meuse en Lorraine). Il y avait par conséquent une quantité d'officiels à contacter et tous n'étaient pas disponibles pour une interview pendant la période de mes enquêtes de terrain. Cette section est basée sur les interviews avec les représentants des organismes pour l'aménagement du paysage des deux conseils régionaux ; des organismes pour l'Aménagement du paysage et du Tourisme du conseil général de la Meuse ; de l'O.N.F. départemental de la Marne et de la Meuse ; de l'O.N.F. responsable de l'Argonne meusienne.

secteur-là [...] ils savent à peine qu'il y a une partie argonnaise en Meuse ! Et a fortiori, il y a des maisons à pan de bois et en torchis, et ils ne le savent pas. Pour eux, le torchis, le pan de bois c'est l'Alsace ou la Normandie, mais pas l'Argonne. Donc il y a une méconnaissance concernant le patrimoine argonnais [...]. Il est vrai que cette Argonne, pour moi, elle est un peu énigmatique. Quand on se trouve à Bellefontaine, à Beaulieu, on se sait pas où on est, on ne sait pas si on se trouve dans le Massif Central de la France ou ... dans les Vosges ou dans les Pyrénées. On y trouve un esprit qu'il n'y a pas ailleurs ” (C.A.U.E., Meuse).

D'autres officiels étaient moins précis à ce propos, parlant plus vaguement d'une "identité forte" ou du "sentiment d'être argonnais". Le fait de distinguer le secteur du reste du département ou de la région n'est pas nécessairement ressenti comme un problème en soi. La plupart des officiels ont en effet mentionné cette distinction culturelle et naturelle comme étant un atout permettant de promouvoir le développement du tourisme, et même, potentiellement comme une base pour un projet économique et politique unifié au travers de la création d'un "pays" selon les termes de la loi Voynet de 1997 : "En termes d'identité paysagère et d'identité culturelle, l'Argonne est un *pays* à part entière" (O.N.F., Verdun).

Mais l'identification de facteurs structuraux a rendu cette perspective improbable en Argonne. Le premier facteur, le plus largement cité, concerne la division administrative de l'Argonne entre "deux régions et trois départements" : "La forêt d'Argonne est entre trois départements et deux régions, le petit ruisseau de la Biesme est l'ancienne frontière entre le Duché de Lorraine et le Royaume de France, et je vous assure que cette frontière est très, très vivante. Non pas seulement pour l'O.N.F., mais aussi dans l'esprit des gens qui vivent en Argonne. Il y a des relations personnelles entre les gens du terrain (de l'O.N.F.) [des deux côtés de cette frontière] et les grandes lignes de gestion sont les mêmes, mais il y a des différences par exemple au niveau du tourisme. Il n'y a pas de coopération, pas seulement au niveau de l'O.N.F., mais aussi au niveau des communes, des départements... sur le massif d'Argonne, il n'y a pas les moyens de mettre les gens ensemble pour réfléchir à un projet commun." (O.N.F., Meuse).

L'ancien rôle de frontière de la Biesme entre la France et la Lorraine (ou le "Saint Empire Germanique" selon d'autres) reflète un fait historique qui est toutefois aussi utilisé à fin d'exagérer le rôle diviseur des délimitations administratives modernes lorsqu'il est mentionné dans le contexte actuel. Cette exagération reflète une présomption plus générale qui régit l'action des organismes régionaux et départementaux. Les représentants de ces organismes disent qu'ils tendent à ne pas coopérer au-delà de ces délimitations, à moins que ce soit sur une base informelle et personnelle : "chacun a des liens plus ou moins privilégiés avec des structures spécifiques". Ces liens personnels ne se forment pas forcément avec les structures voisines. Par exemple, un représentant de l'A.R.E.L. de Lorraine (l'agence de l'Environnement du conseil général) a mentionné des contacts de travail en Roussillon et en Bourgogne, mais précisa qu'elle n'en avait aucun avec ses collègues de Champagne-Ardenne. Sa collègue de Champagne-Ardenne a confirmé indirectement cette situation en disant que la coopération interrégionale est limitée et qu'elle se déroule dans le contexte de l'Association du Grand Est⁸⁷, parce que "chaque région tient à garder son indépendance". On entend le même son de cloche chez les organismes au niveau départemental, notamment l'O.N.F. Ses représentants disent que, bien que les trois départements suivent les mêmes politiques au niveau de l'État, il n'existe aucune coordination formelle au niveau local entre les départements ou entre les agents locaux. À ce dernier niveau, la coopération est réputée dépendre d'initiatives personnelles ou de relations de sympathie.

⁸⁷ L'association des Régions françaises du Grand Est est une association de type Loi 1901. Elle a été fondée en 1983 et réunit cinq régions (Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Bourgogne et Alsace). Ses objectifs sont d'échanger des informations, de coordonner certaines actions (notamment en relation avec le transport et l'infrastructure à large échelle, la coordination de recherches et d'études supérieures, et le transfert de technologie entre les entreprises et la recherche), et d'être une force d'influence à Bruxelles (Grand Est 2001).

Une difficulté plus spécifique, quant à l'établissement de liens formels et à la coordination d'actions et de politiques au-delà des délimitations administratives, s'est révélé être la loi de décentralisation de 1983, cette loi qui a conduit au développement de structures fiscales et financières séparées, et de régimes indépendants au sein des régions et des départements. Cette difficulté est particulièrement ressentie comme un obstacle à la création d'un "pays" politiquement et économiquement unifié, qui transgresse ces limites. Il s'agit selon les acteurs d'une contrainte qui rend improbable un tel développement en Argonne, là où la notion de "pays" englobant le massif en entier, deviendrait une entité interrégionale et interdépartementale. Pour certains, ce problème de l'Argonne se conjugue au fait que les unités intercommunales récemment instituées engendrent des divisions au sein des communes, et rattachent des parties géographiques de l'Argonne à d'autres territoires situés à sa périphérie. C'est par exemple le cas pour la partie Meuse du massif argonnais : "Bah ! Disons qu'en Argonne le problème, il est différent : vous avez le S.I.V.O.M. de Clermont-en-Argonne qui [...] est moteur dans le développement touristique de l'Argonne. Le S.I.V.U. de Varennes n'est pas du tout dans cet esprit ; le S.I.V.U. Aire/Argonne a effectivement une partie de son territoire en Argonne, mais une partie également en ce qu'on appelle l'Argonne pouilleuse qui est dans le Barrois déjà, ce n'est plus l'Argonne. Donc, là il y a des problèmes - les gens ne sont pas forcément attachés à l'Argonne, l'unité géographique du S.I.V.U. n'est pas forcément argonnaise à 100 %. Ce qui fait qu'il y a des frictions et les objectifs ne sont pas [unifiés]" (C.D.T., Meuse).

Ce rôle des intercommunalités est perçu négativement dans le cas particulier de l'Argonne. Il s'entrechoque avec le rôle positif, et véritablement clé, qui est attribué à ces intercommunalités par les organismes supra-locaux dans la formulation de leur politique d'aménagement du territoire et sa valorisation (au travers du tourisme notamment).

Ceci est motivé par la nature du paysage lui-même. Un représentant responsable des politiques du territoire dans la région Champagne-Ardenne expliquait que même si les "pays" ne sont pas encore constitués dans la région, son agence a défini une quarantaine de "territoires pertinents" qui ont "une cohésion au niveau paysager" même sans unité administrative. Le travail de l'agence régionale du territoire est réalisé au niveau de ces unités plutôt qu'avec les communes individuelles. Donc les communes incluses dans les "territoires pertinents" sont encouragées à former des partenariats intercommunaux qui rentrent dans des "contrats de paysage" avec la région : "C'est une structure coordinatrice, quelque chose de réfléchi et cohérent, même si les projets sont portés par les communes" (celles-ci demeurent les "maîtres d'ouvrage" du projet).

Selon un représentant de l'agence Paysage-Environnement de la région Lorraine "l'échelle paysagère n'est pas toujours celle d'une commune" et la tâche principale de l'agence est de "développer une véritable réflexion paysagère et une approche globale du paysage". Ceci est contrasté avec des "actions ponctuelles", souvent exécutées par les collectivités locales, par exemple travailler sur un "petit patrimoine" sans avoir "une vision globale et cohérente" ou "un fil conducteur", restaurant les bâtiments anciens pour permettre seulement la construction d'une installation agricole moderne à proximité. L'agence établit pour cette raison des "plans de paysage" exclusivement avec des intercommunalités, afin de garantir aussi les moyens humains et financiers qui donnent vie à un projet. Comme cette dernière remarque le suggère, l'importance d'une échelle supra-communale d'intervention reflète non seulement la nature du paysage elle-même, mais cette échelle est aussi considérée comme une façon de remédier à la faiblesse démographique et financière des communes individuelles dans les secteurs ruraux dépeuplés comme l'Argonne.

L'élaboration de "projets cohérents" est ainsi présentée par les représentants locaux comme étant une façon de combler les pénuries locales en mobilisant "d'en haut" un support technique et des ressources matérielles : "L'Office de tourisme n'a pas d'argent. Alors [le Président de l'O.d.T.] il pleure tout le temps qu'il n'a pas d'argent. Je lui ai dit: "oui, d'accord, tu n'as pas d'argent - mais tu n'as pas de projets ! Comment veux-tu que

l'argent tombe ?" (O.N.F., Verdun). Cette vision est dans la ligne de la législation existante, tant au niveau français qu'au niveau de l'Union européenne. Cette législation tend à lier l'octroi des fonds à la formulation préliminaire des projets, déplaçant ainsi à un niveau local une part de responsabilité concernant le manque constant de ressources. La pauvreté est donc attribuée non seulement aux facteurs structureaux (marginalité rurale), mais aussi aux collectivités locales et aux acteurs eux-mêmes par leur inaptitude à formuler des projets cohérents à un niveau politique et/ou culturel.

Cette façon de rendre compte de l'échec des politiques correspond avec la présomption émise par les organismes externes que j'ai consulté. Un de leurs représentants le formula ainsi : " On ne va pas se mettre à la place des territoires ", " les choses, elles doivent venir du pays " (O.N.F., Verdun). Cette attitude reflète la rémission (l'indulgence) officielle des organismes dont chacun des représentants que j'ai interviewés, voit son rôle comme l'une des initiatives locales qui promeut et encourage, et dans certains cas " sensibilise " en diffusant l'information, mais ne sollicite pas l'intérêt ni le renforce (sauf dans le cas de l'O.N.F. qui dispose d'un " pouvoir réglementaire " sur les forêts). " C'est vous qui proposez un plan paysage ? Non, c'est un dispositif volontaire. Il y a une procédure et les élus peuvent l'utiliser, ça doit venir du terrain " (A.R.E.L., Lorraine). " Il faut que [les élus locaux] soient ... même s'ils n'ont pas complètement les objectifs en tête, [qu'ils] puissent dire " on peut créer quelque chose dans ce domaine là " - il faut qu'ils s'unissent pour faire quelque chose, autrement c'est pas la peine, parce que moi, d'ici, de mon bureau, je peux très bien monter un projet pour le pays d'Argonne - [mais] s'il n'est pas entériné par les élus, s'il n'est pas voté par les élus sur le terrain, ça ne sert à rien du tout. Il faut que ça vienne d'eux. Parce que ce sont eux qui vont porter les projets, après, [les projets] d'aménagement, d'investissement, au niveau local. Donc, s'ils ne sont pas d'accord dès le départ, ce n'est pas la peine. On ne peut pas le parachuter de ... d'en haut, ce n'est pas une loi, il n'y a pas un décret qui va dire " on applique telle chose " - bon, c'est tout " (C.D.T. Meuse).

Comme le suggère cette dernière citation, le problème fondamental de l'Argonne en matière d'objectif des politiques du paysage est finalement identifié comme un manque constant de volonté politique d'unification : " Vous dites frontières, mais ce ne sont pas des frontières, ce sont des délimitations administratives, on est dans un même pays : c'est possible [de se coordonner], il s'agit de volonté, peut-être que jusqu'à maintenant ils n'étaient pas dans un état d'esprit intercommunal " (A.R.E.L., Lorraine). " Est-ce que on pourrait créer un pays d'Argonne ? " " Il faut voir. C'est assez diversifié et ça dépend aussi de la volonté politique : s'il n'y a pas cette volonté-là [...], ça ne marchera pas " (C.D.T., Meuse).

Le fait que " les élus ne se mettent pas d'accord " ou " se font la guerre " en Argonne a été offert par exemple comme étant la cause de la faible capacité " d'hébergement ", identifiée comme une faiblesse cruciale de l'Argonne en terme de développement touristique. Plus largement, la division politique a été considérée comme un obstacle à la création " d'un pays d'accueil touristique " comprenant les intercommunalités existantes des " trois argonnes ", afin " d'élaborer et [...] mettre en œuvre un projet de développement touristique " (F.N.P.A.T. n.d. : 5). Malgré le fait qu'un " pays d'accueil ", contrairement au " pays " défini par la loi Voynet, soit une entité légère, avec une fonction spécialisée mais sans dimension politique, les élus locaux argonnais ne le rendent " pas encore prêt " pour un tel développement (cf. aussi *infra*) : " Si la Meuse [Argonne meusienne] était prête, si les structures intercommunales de ce territoire là étaient prêtes, il serait intéressant qu'elles débutent déjà en pays, entre ces trois structures, le S.I.V.U. de Varennes, le S.I.V.O.M. de Clermont et le S.I.V.U. Aire/Argonne, côté Meuse - ensuite, petit-à-petit, si la Marne [Argonne marnaise] est prête à s'y rattacher, puis les Ardennes [Argonne ardennaise]. Mais que l'Argonne soit un vrai pays d'accueil effectivement. Le problème, à l'heure actuelle, est qu'il n'y a pas de leader politique, en Argonne, et qu'on est sur des guerres ... internécines entre des élus qui veulent avoir le pouvoir " (O.N.F., Verdun).

Cet homme explique ce manque de direction locale d'un point de vue historique, par l'émigration ou la disparition de l'élite politique locale après la première guerre mondiale ; d'autres y voient simplement un fait sans cause immédiate ou même sans solution, à l'exception d'un changement local d'attitude et de mentalité. En somme, que ce soit au niveau de l'aménagement et de la valorisation du paysage ou du développement touristique, les représentants supra-locaux (extérieurs) caractérisent (la situation de) l'Argonne comme une problématique locale ne répondant pas aux politiques existantes. Ceci tend à incriminer la région elle-même plutôt que la nature des politiques. Le problème principal se situe dans son incapacité à générer une " cohérence " , soit au niveau de la vision et du projet, soit au niveau politique, ou au niveau administratif. Même les structures qui sont généralement considérées comme rendant les politiques plus efficaces en insufflant une cohérence à tous les niveaux, à savoir les intercommunalités, sont dans le cas de l'Argonne perçues comme des causes de division et de problèmes, exacerbant le statut essentiellement " marginal " du territoire. La " marginalité " de l'Argonne est présente à plusieurs niveaux : elle est économique et démographique, mais aussi administrative, géographique et culturelle. Du point de vue des organismes supra-locaux, l'Argonne, en dépit de l'identité marquée qui lui est attribuée, émerge comme un espace politique, géographique et même culturel, qui est défini comme " malade ", avec une visibilité administrative faible. Un " espace flou " selon la formule d'un élu, pas tout à fait " là " (" on ne sait pas où l'on est "). Afin d'interpréter la signification et l'impact de cette perspective sur la mise en œuvre d'une politique du paysage en Argonne, il est nécessaire de considérer les perceptions locales de la décision politique et des personnes au niveau décisionnel.

Les politiques en Argonne vues " d'en bas "

La conclusion de la partie précédente, à savoir que l'Argonne est relativement " invisible " aux gens et aux services appartenant aux niveaux supérieurs de la hiérarchie administrative, plutôt qu'aux niveaux locaux, fait écho à une opinion souvent répandue en Argonne. L'Argonne serait négligée par les politiciens, parce qu'elle représente une partie infime des deux régions et des trois départements dans lesquels elle est incluse, et bien plus, étant située à leurs limites, elle est, de ce fait, hors de vue. " Les élus, ils font les choses qui se voient, au centre d'un territoire [administratif] Si c'était à Reims, ils l'auraient déjà fait, [...] ils ne s'intéressent pas, parce que c'est à la limite du département et de la région, dans un coin perdu comme ça..." (artisan, Argonne meusienne).

Ce commentaire se réfère au fait que, il y a quelques années, le département de la Marne et celui de la région Champagne-Ardenne ont refusé l'offre d'une grande collection privée de faïences argonnaises en échange de la construction d'un musée dans le village argonnais où elle est conservée. Cet échange pourrait ne pas avoir été la raison principale du refus : les propriétaires de la collection l'expliquent aussi comme étant lié au fait que le conseil général voulait amener les donateurs à créer quinze emplois, excédant ce qui était proposé par eux-ci⁸⁸ ; et aussi en relation avec la permutation du personnel politique au sein du conseil régional en 1992 et en 1997 ; chaque nouvelle génération d'élus n'étant pas intéressée par la poursuite des projets de leurs prédécesseurs. Cependant, les propriétaires ont aussi soulevé le problème de leur situation " à la limite ", exagérant par plaisanterie l'importance de cette frontière en utilisant des références historiques relatant son passé en tant que frontière internationale : " La Marne n'était pas intéressée parce qu'on est à la limite du département... Ici nous sommes encore en France, au-delà du ruisseau, c'est la Lorraine ! " .

⁸⁸ Dans ce projet, ils ont esquissé un atelier Musée-archive-restauration. La taille était liée à la superficie de leur propre terrain dont ils voulaient en même temps faire donation. Ils ont insisté sur l'implantation de la collection dans leur domaine, du fait qu'il est le site d'une ancienne faïencerie où beaucoup de pièces de leur collection ont été fabriquées. Ils voyaient par cela même une chance de valoriser une partie du patrimoine de l'Argonne *in situ*.

Dans ce cas, la situation du village et de l'Argonne " à cheval sur deux régions et trois départements " n'a peut-être pas été la raison principale ou cruciale déterminant l'avortement du projet. Mais dans d'autres cas, l'idée que les politiciens négligent toute chose ou lieu situé aux limites des unités administratives semble être née de l'expérience : " J'avais proposé au Conseil général de créer un petit Musée de sculpture religieuse au village, et ils m'ont répondu que c'était trop loin de Charleville " (un maire, Argonne ardennaise).

Que ce soit la véritable cause à un manquement politique, ou seulement une cause perçue, l'idée exprime la perception qu'ont les argonnais de se trouver à la périphérie d'un système politique et administratif, dans lequel être en retrait du " centre " , c'est être dans un désert⁸⁹ (réel ou métaphorique). Ceci va à l'encontre des prémisses instituées par la loi de décentralisation de 1982 (cf. Abélès 1991 : 104-140). Cette perspective semble refléter une idée de pré-décentralisation de l'espace politique en tant que " polycentrique " , dans laquelle chaque entité, même si petite, est un " centre " , incluant le " maire " , comme étant le " centre " de la commune (*ibid.* : 263). Pour M. Abélès, l'idée conduit à considérer, main dans la main, les conseillers (communaux et généraux) comme des intermédiaires entre les communautés locales et le centre suprême représenté par l'État et les représentants de l'État qui convoient les besoins locaux et sollicitent des ressources (*loc. cit.* : 121). Par contraste, avec la décentralisation, les élus d'établissements locaux ont été redéfinis en tant que planificateurs et administrateurs (*loc. cit.* : 130-131). Ce déplacement sous-entend, par exemple, le point de vue des représentants supra-locaux, rapporté ci-dessus, qui veut que le financement doit être conditionné à l'aptitude des élus locaux à formuler des stratégies et des projets cohérents. Par contraste, une vision, largement partagée en Argonne, perçoit la tâche principale des élus, à divers niveaux, comme étant d'agir comme des " conduits " entre la localité et le centre. Donc, par exemple, le fait qu'un village dans l'Argonne marnaise possède de meilleurs services que la plupart des autres villages, y compris un nouveau complexe touristique évalué à plusieurs millions de francs, est généralement attribué au fait que son maire, un conseiller général, " sait se débrouiller " pour obtenir des fonds du conseil général, du conseil régional et de l'Union européenne. Dans la même logique, le manque de fonds pour des aménagements de base dans la région de Ste. Ménéhould a été reproché au maire qui " ne sait pas se débrouiller ". Cette perception n'est pas en accord avec les prémisses de la décentralisation. Toutefois, elle semble être bien réelle en Argonne, dans le sens où, au moins pour le cas des politiques ayant pour objectif la valorisation du paysage, la réalisation locale apparaît dépendre grandement de l'initiative d'individus spécifiques, qui semblent réussir grâce à leurs rapports " privilégiés " avec le " centre " . Ces rapports sont typiquement mis en place par le biais d'une charge politique établie, notamment par la qualité de membre du conseil général, comme cela sera abordé plus en détail dans une section prochaine. La position politique est cependant aussi combinée ou, dans certains cas, remplacée par un arrière-plan social, ou par une éducation, qui place des individus spécifiques " à mi-chemin " entre la société locale et la société extra-locale.

Un premier cas qui illustre ce propos est le projet de valorisation du patrimoine à Neuville, discuté au chapitre 6, qui a été initié par le secrétaire communal du village de l'époque, une femme d'origine locale qui avait longtemps vécu en ville et évoluait aisément entre les milieux socialement et culturellement urbains et ruraux. Un deuxième cas est illustré par la restauration et l'ouverture au public d'un site important de la première guerre mondiale en Argonne meusienne, dont les fonds furent aussi assurés par une femme d'origine locale, mais bien introduite socialement et politiquement par son milieu d'origine, sa profession et celle de son mari.

Que cela soit ou non la seule manière d'obtenir des fonds et de faire avancer les projets en Argonne, la perception que tel est le cas, combiné avec le fait que les grands et importants

⁸⁹ Ce terme est repris d'une citation de 1789 au sujet du destin d'une ville qui faillit être déclarée chef-lieu de département (cité par Abélès 1991 : 111), mais qui fait écho aux commentaires faits dans l'Argonne contemporaine à propos du territoire " désertifié "

projets qui voient le jour semblent dépendre d'influence(s) individuelle(s), pourrait perpétuer le sentiment d'un vide entre les centres, et ce qui est largement ressenti comme une périphérie. C'est dans le contexte de cette perception de la région que le morcellement administratif acquiert l'importance qu'on lui attribue localement.

Une autre façon par laquelle les divisions administratives peuvent influencer de manière négative la concrétisation de la politique au niveau local, est plus spécifique aux politiques concernant le paysage. C'est un fait que, même s'il y a des organismes au niveau régional qui sont chargés de faciliter la formulation et l'exécution d'une politique de paysage intégrée, c'est-à-dire une politique qui considère le paysage dans son entier, ces organismes sont de très récentes institutions, suite à la législation relativement récente sur la valorisation du paysage⁹⁰. Les organismes plus anciens, chargés de l'aménagement du paysage, qu'ils soient de niveau régional ou, plus spécialement ceux qui dominent encore la politique de l'aménagement du paysage au niveau du département, sont par contre place sectoriels, comme indiqué ci-dessus. La coopération entre ces organismes n'est pas institutionnalisée (sauf dans le cas du D.R.A.C. et du S.R.A.), et la coopération informelle est rare. Le résultat au niveau local fait que, non seulement aucun des organismes n'est vu agissant sur le paysage, mais que l'image et l'expérience du "paysage" comme un tout intégré, peuvent être ternies. L'O.N.F., par exemple, peut signaler les sentiers des forêts, mais, à moins d'être en coordination avec les communes ou les organismes intercommunaux, il n'y aura aucune signalisation concordante des sentiers dans les terres agricoles environnant la forêt, ce qui fait que les non-résidents en particulier ne peuvent pas se déplacer aisément entre les forêts et leurs environs. De même, avec l'aide de la C.A.U.E., les vieux bâtiments peuvent être restaurés afin de valoriser l'aspect traditionnel du village, mais la compétence en terme de conseil de la C.A.U.E. ne s'étend pas jusqu'aux terres agricoles adjacentes et, par exemple, jusqu'à la restauration des haies et des couvertures d'arbres. Dans ce sens, la fragmentation des organismes peut inciter localement à une expérience fragmentée du paysage. Cette fragmentation peut aussi aller à l'encontre de l'émergence, chez les résidents locaux et les décideurs politiques, d'une vision du paysage comme un objet de politique unifié, en entravant la formulation de projets cohérents basés sur le paysage en Argonne, remarqués par des décideurs politiques externes. Les organismes au niveau local pourraient peut-être remédier à cet état de fait, en étant capables de prévoir et de coordonner les interventions des organismes spécialisés, comme les responsables politiques non locaux l'ont, en effet, supposé dans leurs commentaires à propos du manque d'accord politique en Argonne. Ce sont les sociétés intercommunales au niveau local qui sont capables d'unifier les politiciens locaux et de remplir la fonction de coordination. Dans le passé, ces sociétés comprenaient le S.I.V.O.M. et le S.I.V.U., et elles incluent maintenant les *Communautés de Communes (Codecom)* et le pays. La section suivante considère combien ces sociétés ont été et sont efficaces dans le cas de l'Argonne.

Un pays d'Argonne ?

La possibilité de créer un "pays d'Argonne" unifié selon les termes de la loi Voynet ou, alternativement, de créer un "pays d'accueil touristique"⁹¹ comprenant "les trois argonnes", fut l'objet d'une discussion animée, au niveau local, à l'époque de mes travaux sur le terrain. Cette discussion révéla certaines des tensions et des pressions qui s'imposent aux élus locaux et qui influencent la décision politique dans sa formulation et son exécution. Des discussions au sujet d'un "pays Voynet" survinrent suite à l'institution de Communautés de Communes en Argonne entre 1998 et 2000. Du fait que le périmètre d'un pays, comme défini par la loi Voynet, ne doit pas entrecouper les limites des Codecom existants, les Communautés de

⁹⁰ Particulièrement la loi du 8/1/93 "sur les paysages", définissant les compétences respectives des communes, des départements et des régions en ce qui concerne le paysage.

⁹¹ Exposé dans une section précédente de ce chapitre.

Communes (et non pas les communes ou cantons) seront les acteurs principaux qui décideront de la formation d'un pays. À vrai dire, les Codecom sont perçus par beaucoup comme étant une étape préliminaire à la formation d'un pays. La création des Codecom en Argonne n'a pas été un travail sans heurts. Ma première saison de travaux sur le terrain, au début de l'an 2000, coïncide avec les quelques premiers mois qui virent l'institution de Codecom dans les parties de l'Argonne, et les habitants rencontraient de nombreux problèmes quant au fait de "mettre les élus d'accord" au sujet de ce qui devait être uni et avec qui. Beaucoup ont dénoncé les ambitions politiques personnelles, ainsi que les rivalités locales et personnelles : "La Codecom, ça a été un choix politique fait par les personnes en place, de manière à pouvoir se partager eux-mêmes le gâteau, mais comme toujours dans un choix personnel [...] ils ne voulaient pas donner à Clermont la possibilité d'évoluer [...] Le conseiller général de notre canton est jeune, celui de Clermont est jeune aussi, alors ils se tiraillaient l'un l'autre sur qui allait être le chef des chefs, tandis qu'au canton de Triancourt, le conseiller général a accepté l'idée de céder la place et, comme ça, ça a été plus facile" (entrepreneur, Argonne meusienne).

Les S.I.V.O.M. et S.I.V.U. préexistantes n'ont pas procédé en appliquant des calques, car elles ne recouvraient pas les cantons de manière exacte, et ils ont tenu à remplir quelques fonctions spécialisées en faveur des communes adhérentes. On m'a raconté que dans l'Argonne meusienne, certaines communes étaient tellement hostiles à l'idée d'entrer dans la Codecom, que le préfet a dû les inclure d'office. Le maire d'un des villages concernés expliqua que le conseil communal avait donné un accord de principe, mais qu'il n'était pas d'accord avec le choix des cantons avec lesquels le village en question devait s'unifier : "Il s'agissait du canton de Vaubecourt [environ 10 km plus au Sud] ; géographiquement c'est grand, et ils disaient : "On n'a rien à voir avec Vaubecourt". Ce maire (qui était venu du centre de la France pour s'installer dans le village, il y a environ 20 ans, et qui se disait être un "déraciné") expliqua ce fait comme étant une affaire de mentalité que l'on trouve en Meuse. "Il y a encore ceux qui sont contre, qui ne peuvent pas admettre qu'on puisse travailler avec les autres, qui s'en fichent de ce qui se passe à 10 km. – c'est la guerre des clochers" (maire, Argonne meusienne).

De nombreux représentants des communes que j'ai interrogé ont exprimé l'idée qu'une mentalité localement retranchée pouvait empêcher les projets de se coordonner, et ainsi, bloquer le fonctionnement de la Codecom. Cette idée rassemble aussi bien ceux qui sont en faveur des Codecom que ceux qui sont contre, ceux-là mêmes qui discutent de l'étendue géographique de la Codecom comme étant trop large, et qui utilisent les divisions endémiques pour remettre en question l'utilité ainsi que la viabilité d'un tel organisme : "Ce n'est pas facile de faire des projets, ici. Des rivalités vraiment pures". La Codecom, ça ne change pas les choses ? "Ça ne change pas le pays eh !" Ça ne donne pas plus de subventions ? "Oui, mais il faut encore avoir des projets, encore avoir des choses à faire". Alors, la Codecom ne peut pas aider une région comme ça ? "Cent communes, c'est grand comme territoire" (adjoint du maire, Argonne ardennaise).

Concernant la question de l'appartenance à la Codecom, les maires ont soulevé d'autres questions portant sur la menace d'une perte de l'identité communale et la menace du pouvoir politique. Ces deux menaces étaient énoncées comme des problèmes potentiels par ceux-là même qui disaient que c'était dans l'intérêt des petites communes économiquement pauvres de mettre en commun leurs énergies et leurs ressources pour faire face à des dossiers comme les transports publics, l'éducation, les dépôts de déchets, la protection de l'environnement et le développement du tourisme. De même, certains de ceux qui étaient en faveur de la Codecom présentaient la stratégie de l'État visant à encourager les unions intercommunales comme une façon de servir les intérêts de l'État : "C'est plus facile pour l'État de donner une grosse somme pour installer une usine à une Codecom de 50 communes que d'aider 50 communes, ce n'est pas rentable" (maire, Argonne meusienne).

Le degré de soutien pour l'institution de la Codecom parmi les maires semble en partie corrélé avec leur âge. Les plus vieux (à l'âge de la retraite) ont été dans l'ensemble moins partisans que les plus jeunes. Bien que (même) les maires les plus âgés, et ceux en place depuis longtemps, aient pris leur fonction depuis la décentralisation, il se trouve peut-être qu'ils portent toujours en eux une culture politique de la pré-centralisation, avec laquelle ils ont vécu en tant que citoyens pendant la plus grande partie de leur vie. Il s'agit d'une culture politique au centre de laquelle la commune se forme, le maire représentant le centre de cette commune : " le maire, c'est la personne la plus importante dans un village ", comme le formula un ancien ex-adjoint du maire ; et, de plus, le maire, à l'inverse des représentants des collectivités non locales, est " sur le terrain " et il est ainsi le mieux placé pour " voir et savoir les besoins des gens " selon les mots d'un maire argonnais (cf. Abélès 1991 : 262).

Cette tendance centripète des communes n'est pas le seul facteur qui puisse miner (détériorer) l'efficacité de la Codecom dans l'Argonne contemporaine : ces entités semblent aussi être assujetties à des forces centrifuges qui, à l'époque de mes travaux sur le terrain, laissaient apparaître la possibilité future d'instituer la notion de pays, comme l'a défini la loi Voynet de 1997. Les Codecom sont considérées par certains comme étant " la première démarche " vers la formation d'un pays. Et, qui plus est, le périmètre du pays ne peut, en vertu de la loi, se découper à travers des Codecom déjà existants. Il en résulte une définition des périmètres des Codecom qui est en partie influencée par les possibles pays futurs. Donc, par exemple, en Argonne meusienne, avant que les trois Codecom actuelles ne soient instituées, est née l'idée que tous les cantons puissent s'unir dans une seule Codecom, et ainsi former, dans le futur, la base d'un pays d'Argonne interdépartemental. En rapport avec la formation de pays, il m'a été expliqué, qu'à la place d'une seule Codecom, trois Codecom séparées ont été créées (comprenant respectivement les cantons au Sud, au Centre et au Nord), mais, en fait, à cause de la structuration de cantons situés aux limites de l'Argonne, nommément le pays du Verdunnois au Nord-Est et le pays du Barrois au Sud. Les cantons de Varennes et de Montfaucon, les plus au Nord, se sont tournés vers le pays Verdunnois ; le canton de Clermont, au centre, s'est déchiré entre l'appartenance à ce dernier et l'idée de devenir un pays d'Argonne ; tandis que le canton de Seuil, au Sud, s'est tourné vers le pays du Barrois. Ceux qui étaient en faveur de rejoindre des pays externes à la Codecom se sont justifiés en utilisant des termes de convenance pratique : " Je suis pour le pays du Verdunnois [et pas pour le pays d'Argonne] parce que Verdun, c'est la locomotive. [...] Je ne veux pas que les gens de Varennes fassent les courses à Ste. Ménéhould. C'est la Marne, je préfère qu'ils aillent à Verdun, parce que si Verdun va bien, il va garder un bon hôpital [etc.]. C'est dans notre intérêt que Verdun va bien, parce que sans Verdun, il nous faut aller à Nancy, à Metz, c'est trop loin. N'encourageons pas les meusiens à vivre en Champagne-Ardenne " (maire, Argonne meusienne). " Avec un pays, on pourra faire des projets plus importants ... mais quand même, si la Meuse va faire des projets... ça va être dans la Meuse, quoi! Les retombées ne peuvent pas être à 70 km dans des pays comme chez nous ! Je ne suis pas sûr que ça changerait des choses. C'est ce que c'est, puis c'est tout, par ici, on ne modifie pas un pays comme ça. C'est en ce moment que l'on parle plutôt de perte de services, on discute de trésorerie, on discute de poste, est-ce que on va la sauver ... on est bien incertain du lendemain " (adjoint du maire, Argonne ardennaise).

Ce point de vue établit que la perte continue de services et de ressources de l'Argonne est le problème principal de la région, et qu'il ne peut se résoudre qu'avec l'assurance que de tels services restent disponibles en deçà d'une distance convenable. Le pays est vu comme un moyen d'assurer ces services en pourvoyant aux besoins des centres existants avoisinant l'Argonne, et également comme un moyen d'attirer des ressources en Argonne, en se mettant en relation directe avec des centres plus influents et mieux desservis. Ce point de vue n'a pas été partagé à l'unanimité. D'autres personnes ont été plus ambivalentes, présentant le choix de se tourner vers des pays extérieurs comme étant un choix pragmatique, qui devait se faire malgré l'unité " sentimentale " de l'Argonne. " Ici on pourra peut-être faire un pays,

mais dans un même département. Ici on est sur trois départements, on ne peut pas prendre des communes des autres départements. C'est possible, mais administrativement ... je ne vois pas Bar-le-Duc gérer une commune de la Marne, il y a des questions de fiscalité ... on pourra peut-être faire des conventions, mais ... ” (maire, Argonne meusienne). “ Au niveau sentimental, nous sommes argonnais, mais au niveau politique et administratif l'Argonne meusienne dépend de Verdun. La sous-préfecture est là ; pour toutes les questions de bureaucratie il faut aller là-bas - on ne peut pas maîtriser les divisions administratives, on le voit en travaillant. Avec Verdun, on n'a pas un mariage d'amour, c'est un mariage de raison ” (adjoint du maire, Argonne meusienne). Ce point de vue montre une image polarisée qui oppose le sentiment local et la préférence locale à des contraintes imposées de l'extérieur, en empiétant sur le secteur local, au-dessus et au-delà du contrôle local.

Ces contraintes sont d'ordre pratique et sont liées aux divisions administratives qui entrecoupent le “ pays ” naturel et culturel. Seul un des élus locaux que j'ai interviewé, un fort défenseur de la formation d'un pays d'Argonne, et se disant “ autonomiste Argonnais⁹² ”, présenta l'idée des divisions administratives comme étant une excuse à l'inertie ou à l'inaction : “ La partie administrative et tout ça, quand on commence à réagir, et si ensuite on fait valoir nos droits, l'administration, bon gré, mal gré ... les préfets sont des hommes, ils ont beau avoir des directives et des instructions, c'est quand même les habitants qui doivent pouvoir influencer pour savoir ce qui est bon sur leur territoire ou pas. [...] Que l'argent vient de la Meuse ou que l'argent vient de la Marne, le principal, c'est que si le projet est bon il faut que ... et puis si le projet peut servir et la Marne et la Meuse, je ne vois pas pourquoi on se trouverait coincés par rapport à des problèmes administratifs. [...] C'est sûr qu'on a toujours joué sur les deux régions, les trois départements, et puis comme les élus n'ont jamais trop osé parce que derrière ... l'immobilisme a toujours été source et inspiration des élus ” (maire, Argonne meusienne). La position de cet homme est “ autonomiste ” dans le sens où il récuse la validité des divisions administratives existantes, et il rejette implicitement l'idée que les populations locales aient besoin de se tourner vers des centres plus larges, à l'extérieur du secteur où ils vivent, juste pour utiliser des services et des ressources qui ne sont pas disponibles localement. Cependant, cela ne veut pas dire que cet homme ne partage pas, avec ses collègues, l'idée qu'une prospérité locale se mesure à son degré de proximité aux centres. Son point de vue peut être l'expression de sa propre position, et celle de sa commune – canton sur la carte géopolitique locale. À l'époque où j'ai discuté avec lui, cet homme était maire d'un des centres d'Argonne meusienne les mieux servis, avec des magasins, des usines et des bureaux, et relativement bien placé en terme de communication avec le monde extérieur, en se situant sur la partie du secteur la plus proche de la nouvelle gare du T.G.V.⁹³, et très proche du projet de la nouvelle bretelle d'autoroute A4⁹⁴. Le maire lui-même était conseiller général et, en tant que tel, il était personnellement relié au centre politique du département. Ce rôle relativement central de la politique et pratique serait perdu si son canton rejoindrait le pays du Verdunnois, dans lequel il serait à la fois politiquement et géographiquement plus périphérique qu'il ne l'est aujourd'hui.

Cette interprétation se confirme du fait que d'autres maires, qui étaient aussi en faveur de la formation d'un pays d'Argonne, étaient bien placés géographiquement et politiquement, de manière similaire. Ces maires, eux aussi, étaient conseillers généraux dans leur département respectif, et leur commune était relativement bien reliée géographiquement, et

⁹² Voici comment il motiva sa position : “ Moi, je suis un partisan, un défenseur du pays d'Argonne... à l'heure actuelle on veut nous amener sur Verdun, pour faire un pays du Verdunnois. Moi, je ne sais pas qu'est-ce que je vais foutre avec Verdun, j'ai rien contre Verdun, c'est le même département, mais je me sens plus argonnais que ... que Meusien, j'allais dire au départ, parce qu'on a une histoire, on a un passé, une zone géographique ; je ne sais pas pourquoi on essaie pas de ... qu'à travers de cette entité... naturelle, on n'arrive pas à s'exprimer, quoi, on veut pas nous écouter, quoi. ”

⁹³ À Issoncourt, dans la Meuse à quelques 30 kilomètres au Sud du corps principal de l'Argonne.

⁹⁴ Projeté à Clermont-en-Argonne.

offrait des services et des emplois bien meilleurs que la moyenne. Ils ont vu que l'obstacle principal à l'existence d'un pays résidait dans le manque de volonté politique : " Nous sommes un pays sur trois départements, le problème est qu'il faut la volonté politique de s'unir " (maire et conseiller général, Argonne marnaise). " Apparemment, il y a des communes ... de cantons un peu plus hauts que Clermont, Varennes et Montfaucon, qui ne voulaient pas du tout faire le pays, il voulaient aller sur Verdun. [...] C'est une question politique ; c'est par ce que les représentants, surtout de Montfaucon, ils ont des vues politiques sur Verdun, donc ils veulent avoir une implantation, dire qu'ils en font un peu partie. Donc, ils ont vu leur problème personnel et non pas le problème ... carrément du pays. C'est un peu dommage " (maire, Argonne meusienne).

Le choix de Varennes et Montfaucon de se tourner vers Verdun peut s'expliquer par cette même logique. Ces deux communes sont relativement bien équipées en services et en emplois, mais elles sont relativement éloignées de l'autoroute et du T.G.V. Leur stratégie, qui consiste à rejoindre le pays du Verdunnois, et de fait, à entrer en coopération directe politique et économique avec Verdun, peut être perçue comme une volonté d'augmenter leur centralisme à partir de leur position. Et ceci, en étendant leurs liens matériels au travers des moyens de transport et de communication, améliorés du fait d'un secteur mieux servi et davantage peuplé ; et en rejoignant politiquement des personnalités et des organismes plus influents.

Donc, en somme, l'accès à des points de rencontres et des sièges politiques est perçu et présenté par les élus locaux d'Argonne, comme étant le moyen principal de renverser le processus graduel de désertification du secteur, qui se ressent à travers la perte de population et d'infrastructure, le manque d'emploi et le manque constant de fonds. En conséquence, ces stratégies tendent à orienter des secteurs locaux à se mettre en relation avec de tels centres. Cette connexion, dans la plupart des cas, signifie qu'ils gravitent loin de l'Argonne en tant que région naturelle et culturelle, dans laquelle le massif est le centre géographique distinct, mais non pas un centre politique ou économique. En fait, le massif est perçu comme un " désert ", à la fois en termes de population et de services, et en relation avec sa marginalité administrative. Que les administrateurs locaux en Argonne appellent ou non à se positionner en faveur de leur identité d'argonnais, ils ne semblent pas considérer cette idée d'identité comme la fondation viable de projets politiques visant à améliorer la situation économique et démographique dans leur circonscription électorale. La question que je soulève dans le reste de ce chapitre, concerne l'étendue de cette perspective, à savoir si elle influe sur l'intérêt local pour la conception des politiques, et l'efficacité de ces politiques qui visent à valoriser l'identité de l'Argonne (dans le sens des ses attributs naturels et culturels) à travers la valorisation du patrimoine et à travers la promotion du tourisme.

Un pays touristique ?

À l'époque de mes travaux sur le terrain, on débattait en Argonne également de la possibilité de créer un équivalent à un " pays Voynet " avec des fonctions purement touristiques, c'est-à-dire un " pays d'accueil touristique " incluant les trois argonnes. Le pays d'accueil touristique est défini par la loi de 1992⁹⁵, comme un " territoire animé par des structures intercommunales ayant vocation à fédérer l'ensemble des acteurs afin d'élaborer et de mettre en œuvre un projet de développement touristique ", et en tant que " partenaire de l'État, des régions et des départements pour l'application des principales politiques touristiques définies à ces niveaux territoriaux " (F.N.P.A.T. n.d. : 11). Les pays d'accueil sont " d'initiative locale et autonome dans leur fonctionnement " et doivent formuler eux-mêmes la nature de la structure intercommunale qui soutiendra leurs actions. Quel que soit leur nature juridique, " les pays d'accueil touristique ont pour mission de s'appuyer sur un

⁹⁵ Loi 93-1341/1992.

territoire bien identifié” et sur “ une réelle coopération entre communes ” (F.N.P.A.T. n.d. : 12).

Comme indiqué, les porte-parole des organismes publiques externes responsables du développement touristique en Argonne considèrent l'Argonne comme “ n'étant pas mûre ” pour un tel développement, du fait des divisions continues entre les élus locaux, et, du fait du manque de direction politique efficace. En pratique, les étapes préliminaires pour créer un pays d'accueil en Argonne ont commencé en 1998, lorsque les préfets et les sous-préfets de l'Argonne ont commissionné une étude préliminaire sur la faisabilité d'un tel pays d'accueil, ce qui a été discuté au printemps 2000. À cause des élections au printemps 2001, le projet ne comptait pas être formulé et voté par les deux conseils régionaux avant juillet 2001 (ce qui correspond à une période postérieure à la fin de mes travaux sur le terrain). Mon sujet de discussion se limite donc aux discussions préliminaires qui se poursuivirent pendant l'année 2000.

À cette époque, en Argonne, et selon les discussions que j'ai eues avec les maires et d'autres personnes, la notion de pays d'accueil était parfois contrastée avec celle du pays “ Voynet ”, comme étant moins lourd politiquement et donc plus facile à mettre en œuvre, du fait de sa fonction spécialisée, limitée à la promotion et au développement du tourisme. C'est pour cette raison, que certains pressentaient qu'un pays d'accueil couvrant le massif pourrait coexister à ses limites avec certaines parties de ce massif, appartenant à différents pays Voynet. Toutefois, en pratique, le ton de la discussion d'une réunion à laquelle je participais en 2000, durant laquelle les études préliminaires étaient discutées, suggéra que à ce moment-là, en Argonne, les deux débats étaient en fait étroitement liés l'un à l'autre. La réunion a rassemblé divers porte-parole d'Offices de tourisme et d'autres sociétés touristiques (les divers comités départementaux du Tourisme, de l'O.N.F. et d'autres), des élus comprenant les représentants de sociétés intercommunales diverses dans les trois départements (S.I.V.O.M. et Codecom), ceux des trois départements et des deux régions, et les préfets et sous-préfets concernés. Bien qu'ostensiblement susceptible de voter sur l'offre d'une étude complète d'un des deux cabinets qui avaient effectué des études préliminaires, ni cela ni l'attrait d'une politique touristique unie et d'une agence de conception de politiques n'a constitué le centre de la discussion lors de cette réunion. Cette discussion a largement été dominée par les maires et les conseillers généraux qui ont animé le débat sur la question de savoir s'il y a ou pas une volonté politique d'union. Bien que les sous-préfets, et d'autres, aient débattu de savoir si les consultations locales et les actions jointes envisagées par l'une des deux études qui fut adoptée pourraient créer une union, cette question a été écartée aux seuls fins d'obtenir des déclarations immédiates en faveur d'un pays uni. Ceci était ostensiblement canalisé afin de s'assurer que cette réunion ne se finirait pas comme une “ étude qui n'aboutit à rien ”, la dernière d'une longue série en Argonne. Toutefois, dans le courant de la discussion, il est devenu clair que ce qui était véritablement testé portait sur le consentement de divers élus locaux à travailler en faveur d'un “ pays Voynet ” en Argonne. En d'autres termes, la discussion d'un pays d'accueil semblait principalement servir de plateforme utilisée pour démarcher en faveur d'un pays Voynet par certains de ses défenseurs.

Cette campagne était dirigée par un conseiller général de la Marne qui, soutenu par certains, reprochait à l'Argonne meusienne d'empêcher une telle union à cause de ses divisions internes, les élus étant incapables de formuler une intention commune. Certains de ses cantons souhaitaient rallier le pays Verdunnois. Quoi qu'il en est de la division particulière de l'Argonne meusienne⁹⁶, il n'empêche que le fait d'avoir choisi ce sujet pendant le débat laisse suggérer que cet homme et ses défenseurs perçoivent une division

⁹⁶ L'idée que l'Argonne meusienne soit particulièrement divisée est un lieu commun localement et est liée à l'idée de son caractère rural associé à une propension aux “ politiques de clocher ”. Par contraste, l'Argonne marnaise est dit être politiquement divisée principalement selon des lignes idéologiques, peut-être en déference à un statut plus “ urbain ”.

cruciale quant à la formation d'un pays, une division entre les régions qui opposent la Meuse à la Marne et les Ardennes, plutôt qu'une division entre les départements. Ce type de division a été décrite par les directeurs des trois Offices de tourisme de l'Argonne qui seraient concernés par l'institution d'un pays d'accueil, comme étant purement politique. Ceux-ci se sont véritablement distancés de ce qu'ils appellent (apparemment à juste titre) les machinations de politiciens motivées par des buts étrangers à leur propre action au nom du tourisme. Comme d'autres argonnais, ces hommes distinguaient aussi le sentiment "centripète" argonnais des besoins pragmatiques de l'Argonne, laquelle exerce une force centrifuge (ou une force dirigée vers les centres à ses limites) : " Un pays [Voynet] seulement avec le cœur de l'Argonne serait trop petit pour survivre, même si les gens qui sont au cœur de l'Argonne ont une façon de réfléchir et de vivre qui est différente de ceux qui sont là, par exemple, vers Vouziers [...] [Il y a] des différences de vie, des différences de ... de compréhension et puis des différences de niveau de vie [...] Je me suis rendu compte, qu'ici on avait plus de facilité à travailler avec ceux d'au-dessus [i.e. des Ardennes] que ceux d'en dessous " Pourquoi ? " À mon avis, c'est parce que Charleville est notre chef-lieu de département, donc, on a toujours tendance à monter et pas à descendre, par contre on s'aperçoit que les barrières, les frontières, sont quelque chose d'important quand même, et on peut aussi s'apercevoir que la Marne et les Ardennes sont dans la région Champagne-Ardenne et que la Meuse est dans une région Lorraine, donc Meuse va toujours tirer vers le [Sud], vers ses chefs-lieux, et nous on va tirer par là, vers les chefs-lieux [Nord] et on a une cassure dans le milieu et on a essayé quand même de travailler ensemble. C'est-à-dire qu'on a une certaine volonté, mais c'est quand même pas facile à résoudre " (directeur de l'O.d.T., Argonne ardennaise).

Ayant reçu cette distinction, les présidents des O.d.T. étaient aussi en faveur d'une reconnaissance d'une identité unifiée de l'Argonne au niveau du développement touristique. Cependant, ils n'étaient pas convaincus qu'un pays d'accueil touristique représentait le moyen d'accomplir ce développement. Ils étaient unis par la vision qu'un pays d'accueil est essentiellement une opération politique : " le pays, c'est les élus " comme l'un d'entre eux le formula ; et " ce n'est pas neutre, parce que c'est la volonté de l'État " selon un autre d'entre eux. Ils ont aussi déclaré qu'une telle initiative ne constituerait pas un nouveau départ pour le tourisme en Argonne : " Ils se retrouvent pour discuter de quelque chose qui est déjà faite. Au niveau touristique, on travaille déjà ensemble, ce qu'il nous faut c'est les hommes et les moyens [financiers] ".

Ce commentaire se réfère à l'existence de l'association " Argonne Force 3 ", créée il y a quelques années afin d'unir les trois Offices de Tourisme dans des actions jointes de promotion. À ce jour, cette association a principalement consisté à la création d'un logo, d'un drapeau, et la production de gadgets portés sur le marché par les trois Offices de Tourisme. La présidence en circule entre les trois Offices de Tourisme. Pour le président de l'Office de Tourisme de Vouziers, cette association prouve " la motivation de travailler ensemble ". Le président de l'Office de Tourisme de la Marne a été plus énergique en expliquant que c'est une agence unifiée de promotion touristique, qui manquait de soutien financier de la part des élus afin d'embaucher davantage de personnel et d'avoir les moyens de fonctionner proprement. Selon lui, les politiciens veulent créer à la place, une nouvelle structure, comme un pays d'accueil, parce qu'ils n'apprécient pas les initiatives dont ils n'ont pas le contrôle, et parce qu'ils ont besoin de montrer à leur électorat " qu'ils créent " afin de prouver leur aptitude à diriger un bureau et à engranger des votes.

Un autre aspect de ce sujet mentionné par les directeurs des Offices de Tourisme, a porté sur la tendance des politiciens à fixer des initiatives à court terme, sans fournir les fonds nécessaires à leur fonctionnement sur le long terme. Cette plainte a été faite par deux des trois présidents des Offices de Tourisme ainsi que par d'autres personnes impliquées localement dans la promotion touristique, tout en légitimant leurs inquiétudes quant à la création de la nouvelle structure (le pays d'accueil), et plus généralement leurs doutes relatifs

aux intérêts publics concernant le tourisme. “ Si on veut créer une nouvelle structure interdépendante, c’est les élus qui doivent établir, qui s’engagent et qui ne s’engagent pas, et qui doivent assurer les financements pour un local, pour du personnel et pour le fonctionnement ” (un bénévole à la réunion annuelle de l’O.d.T., Argonne meusienne, 2000).

L’accent mis sur le fonctionnement était dû au manque de fonds qui limitait l’offre touristique dans ce secteur. De tels fonds étaient nécessaires pour, par exemple, pouvoir employer du personnel professionnel pour des tours guidés, et pour ouvrir des sites touristiques et des espaces d’exposition régulièrement tout au long de l’année. Les trois Offices de Tourisme dépendent de l’aide de bénévoles. Le manque constant de fonds était plus généralement identifié, par tous ceux qui étaient engagés dans la promotion du tourisme et du patrimoine en Argonne, comme étant l’obstacle crucial au développement. Les Offices de Tourisme ne peuvent pas elles-mêmes gagner de l’argent en vendant des “ produits touristiques ”, et dépendent entièrement de subventions. Il en suit que le manque de fonds rend difficile la mise en œuvre de politiques concertées de promotion et de valorisation, et en particulier, toute politique fondée sur la coopération interdépartementale. Par exemple, les porte-parole des trois Offices de Tourisme se plaignaient de leur incapacité à pouvoir participer ensemble, en tant qu’Argonne unifiée, à des salons touristiques, parce que chacun d’eux était seulement subventionné pour la participation à des salons dans “ leur ” département ou région.

Comme les directeurs des Offices de Tourisme, ceux qui contribuaient à un niveau local à leurs activités, c’est à dire les employés et les bénévoles des Offices de Tourisme, ont parfois présenté la situation en termes d’une opposition entre les forces politiques et administratives divisées, et l’unité au niveau local : “ le pays d’Argonne existe déjà, même s’il y a ceux qui ne le veulent pas au niveau politique ” m’a confié un bénévole.

Il est clair que la coopération entre les trois Offices de Tourisme est en fait souvent délicate et ce, en partie, à cause des relations réellement tendues entre leurs directeurs. Cette tension tourne d’abord autour du projet “ Argonne Force 3 ”, à propos duquel chacun des directeurs des Offices de Tourisme me disait qu’il aurait été préférable d’avoir un président indépendant, étant donnée la tendance des autres présidents à promouvoir les intérêts de leur propre Office de Tourisme. Des querelles se sont également manifestées au sujet des revenus de la vente de la marchandise “ pays d’Argonne ”. Un des directeurs soutenait que ces revenus devaient rester dans chaque Office de Tourisme, tandis qu’un autre plaidait en faveur d’une caisse commune. Une troisième plainte commune était que les Offices de Tourisme n’orientaient jamais les touristes vers des sites et des aménagements sur les territoires des autres Offices. Mais, lorsqu’un Office de Tourisme le faisait, il était passible d’être accusé de tenter de s’approprier les sites et aménagements des autres pour ses propres touristes. Cette attitude compétitive peut être liée aux contraintes objectives aux actions jointes, qui sont imposées par les divisions administratives entre les départements. Chaque Office de Tourisme est sous la tutelle d’un comité départemental du Tourisme différent, avec ses propres orientations politiques). Ces problèmes au niveau des directeurs contrastaient avec l’opinion, particulièrement répandue parmi les employés et bénévoles, qu’une coordination dans la formulation de projets pouvait en fait améliorer les chances de financement, et casser le cercle vicieux.

Somme tout, donc, les personnes engagées dans la valorisation du tourisme au niveau local semblent être partagés entre leur perception que l’intervention des politiciens est nécessaire – du fait que ce sont eux “ qui ont l’argent ” – et leur suspicion au sujet des réels motifs des politiciens et leur compréhension des besoins locaux.

Tourisme entre communes et intercommunalités

“ Maintenant il faut penser Codecom ”, me disait un responsable du tourisme d’une commune de l’Argonne meusienne pendant l’été 2001. Il parlait des bâtiments appartenant à sa commune qui abritaient l’Office du Tourisme, lequel est maintenant en partie financée par

une taxe perçue et versée par la Codecom nouvellement instituée. Contrairement au S.I.V.O.M. et au S.I.V.U., la Codecom possède une “ fiscalité propre ” et des “ fonds de fonctionnement ” pour équilibrer les budgets locaux. Ce fait a été perçu comme un handicap potentiel dans un secteur pauvre, où la taxe perçue est basse (10 francs par habitant dans la Meuse, et 7 francs par habitant dans les Ardennes). Mais ce responsable se réjouissait du fait que le financement étant graduellement mis “ en commun ”, afin de monter “ des projets importants ” au lieu de faire du “ bricolage ”. Cet homme était, à l’époque, engagé à remettre en route un projet de restauration et de valorisation dans le secteur du château de Ste. Anne, à Clermont-en-Argonne, qui, quelques années auparavant n’avait pas pu être réalisé par manque de financement. Le site du château restauré devait être inclus dans un itinéraire pour des tours guidés, mais il pouvait également être intégré à un “ grand projet ” du conseil régional de la Marne visant à valoriser le site de Valmy pour attirer des touristes de Belgique et d’Allemagne.

D’autre part, en 2000 la Codecom de l’Argonne ardennaise a réuni des subventions substantielles (provenant de l’État, de la région et de l’Union européenne) pour un projet de “ pôle nature ” dédié à “ la forêt la nuit ”, qui comprenait un lieu de présentation audiovisuelle et des tours guidés, ainsi qu’un parcours de sentiers dans la forêt juste au Nord de Grandpré.

En 2001, la Codecom du Centre Argonne s’est engagé dans un projet de valorisation de la Biesme, qui comprend une exposition itinérante sur l’histoire de la rivière et le nettoyage de ses rives. L’exposition est faite avec l’aide d’enfants de la région. Selon le responsable du projet, celui-ci visait en premier lieu à valoriser la rivière pour “ les gens du coin ”. Plus tard, on pourrait l’étendre aux touristes, en y ajoutant des itinéraires et des sentiers avec des panneaux d’informations le long de la rivière.

Ces projets, relativement grands, pourraient devenir réalisables au fur et à mesure que les Codecom se mettent en place. Cependant, lorsque j’ai interviewé les maires argonnais en 2000, pendant les toutes premières étapes de la mise en place des Codecom, il ne semblait pas très facile de “ penser Codecom ” en matière de tourisme. Les maires ont une opinion mitigée concernant les bénéfices des Codecom, et, plus généralement, concernant les bénéfices des intercommunalités en matière de conception de politiques. De nombreux maires avaient bien accueilli l’institution des Codecom, car ils pressentaient qu’un effort coordonné pouvait être entrepris dans ce cadre sur des sujets comme la provision des écoles et des transports. Un tel effort serait potentiellement plus efficace que de “ faire une petite guerre tout seul ”, comme me disait l’un d’eux.

Mais par ailleurs, l’institution des Codecom est perçue par de nombreux maires comme une perte de pouvoir. Certains se sont résignés : “ J’avais déjà peu de pouvoir, maintenant j’en ai encore moins ”. D’autres maires, notamment ceux des communes où existe déjà un certain développement touristique planifié, sont plus amers. Le maire de Beaulieu (Meuse), un village entièrement composé de logements traditionnels bien conservés, qui possède en outre les ruines d’une ancienne abbaye et un magnifique point de vue, croyait que l’institution de la Codecom n’avantagerait pas de petites communes comme la sienne. Les taxes allaient augmenter, mais l’argent ne reviendrait pas au village parce qu’il serait dépensé dans sa totalité pour les équipements et le personnel des nouvelles collectivités. Son village compte 25 habitants permanents, et environ 55 habitants qui occupent des maisons secondaires en été. La Commune doit répondre aux besoins de ces habitants permanents qui sont, pour la plupart, âgés. L’isolement du village nécessite par exemple un transport pour les amener aux magasins et au centre de soins médicaux. La commune doit également maintenir tout au long de l’année la conservation des bâtiments historiques ; elle doit, enfin, pendant l’été conserver son premier prix de fleurissement grâce auquel le village est devenu célèbre. La plupart de ces tâches sont effectuées bénévolement par le maire et son épouse, du fait qu’il n’y a pas d’argent, particulièrement pour le tourisme. Selon ce maire, le système des subventions pour le tourisme demande aux communes une contribution minimale de 40 %, que la commune

n'a aucun moyen de trouver. Cette situation s'était empiré, au moment de mes enquêtes sur le terrain, du fait que l'essentiel des revenus de la commune provenaient normalement de l'exploitation de sa forêt très étendue, qui fut dévastée par la tempête de décembre 1999. Aucune aide de l'État n'avait encore été reçue à l'été 2001 !

En 1995, le maire de Florent (Marne), un village comptant de nombreuses habitations historiques et jouissant d'une tradition de menuiserie, avait eu l'idée de créer un écomusée dans le village. En 1997, le projet était pris en charge par le S.I.V.O.M., dont la commune fait partie, qui reprenait la "compétence" du tourisme. En 1999, le projet est passé officiellement à la Codecom, nouvellement instituée, bien que le S.I.V.O.M continua d'exister. Une étude a été effectuée par un cabinet d'études et une autre a été réalisée par le stagiaire de la S.I.V.O.M., mais depuis 2001 le projet n'a pas progressé. La condition préalable pour permettre au projet d'avancer a clairement été établie en 2000 par le représentant d'une association pour le développement touristique, en réponse à la demande de prendre en charge le projet en qualité de "porteur" : "Avant de me lancer dans un projet [...], il faut l'adhésion des politiques. On ne fait rien s'il n'y a pas l'adhésion des politiques ; ça ne sert à rien [de faire] des heures de réunions si en fin de compte on nous dit "non". L'adhésion politique, c'est d'abord l'adhésion de la Communauté de Communes de Ste. Ménéhould." Sans le dire explicitement, le fait que ce projet n'avait pas avancé fut largement reproché à la rivalité politique entre les responsables de la Codecom et du S.I.V.O.M. Le maire exprimait sa frustration en termes de perte de pouvoir au bénéfice des établissements supracommunaux : " [En '97] nous – les communes – avons perdu la compétence dans le domaine du tourisme et du développement industriel, donc, de toute façon on est coincé pour aller plus loin [...] Notre problème, c'est qu'on n'a plus la compétence, on est bloqués ! " .

Dans le village de Neuville, un lac artificiel pour la pêche a été créé en 1996-1997, avec les subventions du conseil général. En 1999, un terrain de camping "à la ferme" a été ouvert dans le village. Le propriétaire du terrain de camping croyait que les affaires du camping pourraient tirer profit de la création d'une plage sur le lac, pour la natation, mais il se réalisa que c'était à un coût bien au-dessus des moyens du village. Cependant, lorsqu'à la fois le S.I.V.O.M. dont le village fait partie, et celui d'un canton proche, firent des propositions pour acquérir du lac afin de développer un "pôle touristique", la commune a refusé : "C'est à nous". En principe, le maire n'était pas contre la coordination : "On ne peut pas faire le tourisme tous seuls, dans un village d'à peu près 200 habitants". Toutefois, il craignait que le développement de ce projet par l'un de ces organismes ne rapporterait aucun revenu au village. Son secrétaire communal, un farouche défenseur de la promotion du patrimoine et du tourisme à Neuville et en Argonne, ressentait que cette peur était en partie justifiée du fait que les deux S.I.V.O.M. ne feraient de Neuville qu'un (endroit) satellite par rapport à un plus vaste projet de valorisation touristique, lui-même centré sur les villages les plus larges et les mieux servis, où ces deux établissements intercommunaux avaient leur siège.

Chacun des trois maires avait opposé sa commune à ces sociétés supra-communales en ce qui concernait la promotion du tourisme et du patrimoine. Pour le maire de Beaulieu, ce sont ses efforts personnels, et non pas ceux de la distante et exigeante Codecom, qui œuvrent pour le profit du village dans le tourisme, ou dans d'autres affaires. Le maire de Florent opposait également sa propre initiative, et sa volonté de créer, à l'inaction du S.I.V.O.M. et de la Codecom, si bien qu'il finit par opposer les intérêts de la commune à la conception plus large - prétendument - promue par les sociétés supra-communales. Et ceci, bien que son objectif, clairement défini par la création de l'écomusée, était de "promouvoir la région Argonne". Le maire de Neuville, en principe favorable à la coopération dans le cadre du développement touristique, craignait que les sociétés supra-communales ne reprennent les espaces du village, ce qui réduirait aussi les revenus du village. Dans chaque cas, il apparaît que les maires trouvent difficile de "penser Codecom" (ou une autre intercommunalité), parce qu'ils trouvent que, réciproquement, les intercommunalités ne peuvent pas "penser Commune", donc prendre en compte la spécificité des besoins de leur Commune.

Une interprétation de ces attitudes est émise non seulement par les représentants des organismes non locaux, mais aussi par les personnes locales directement impliqués dans la valorisation du patrimoine et du tourisme en Argonne. Ils ont tous tendance à reprocher aux maires le manque de valorisation du patrimoine et de développement touristique en Argonne, du fait d'un manque d'intérêt, ou du fait de l'ignorance du patrimoine de leur village, ou, s'ils voient un potentiel à valoriser, de le voir dans une perspective paroissiale et purement communale. " Chaque commune pense seulement à son patrimoine et à son intérêt particulier, il n'y a pas du tout de coopération " (bénévole de l'Office de tourisme, Argonne meusienne). " Les maires, ils pensent tout le temps à leur petite commune " (employée de l'Office de tourisme, Argonne meusienne). " Ils ne se rendent pas forcément compte aussi du potentiel que ça peut être en terme touristique, de le mettre en valeur et de le montrer aux autres. C'est incroyable. Moi c'est ce que m'avait vraiment surpris quand je suis arrivée. Parce que quand je suis arrivée, le premier projet sur lequel je me suis mise, c'était ce projet là justement [la création de panneaux d'information touristique pour chaque commune]. Et moi je découvrais le secteur, j'étais émerveillée de toutes ces belles choses qu'il y avait, et puis alors, quand j'ai demandé aux communes, ils m'ont dit : " il n'y a rien chez nous " ... [...] Ça me fait bizarre ... un défaitisme incroyable ... parfois on a des personnes [qui disent] " de toute façon quoi qu'on fasse, on n'arrivera jamais à s'en sortir." (Agent de développement local dans un S.I.V.O.M., Argonne meusienne). Ce point de vue dénonce donc le manque de valorisation du patrimoine et du tourisme comme étant dû à l'égoïsme, l'esprit de clocher, l'ignorance ou le défaitisme des maires, et tient pour acquis que ces aspects constituent là une mentalité spécifique.

En rapport avec le projet de Florent, un des conseillers, archéologue amateur local et bénévole de l'Office de tourisme, avait mis en avant l'alternative de créer un écomusée décentralisé, avec des présentations plus petites dans différents villages de l'Argonne, lesquelles évoqueraient la spécialisation passée de chacun, afin que les gens puissent visiter tout le secteur et pas seulement un village. Cependant, il était pessimiste quant à sa réalisation. Ceci était en partie dû à des difficultés à relier administrativement et financièrement les initiatives comprises dans différents départements, mais aussi à ce que " le maire de Florent, naturellement, il veut rattraper tout à Florent ". Dans cette interprétation des choix et des attitudes de certains maires concernant les politiques touristiques, ils ne prennent pas en compte leur position dans un espace politique plus large. Cette interprétation ne parvient pas à voir que, dans ces cas, le maire aurait pu porter une perspective différente à la question si ses relations avec les organismes extra locaux auraient davantage été couronnées de succès. Dans certains cas, son absence peut être dû à un manque de tentatives. Toutefois, l'idée que les intérêts communaux et extra-communaux soient opposés, pourrait ne pas être un présupposé " naturel " des maires, mais le résultat de l'échec de leurs efforts, frustrés par le manque de sensibilité de la part des organismes à un niveau plus élevé. En effet, ce sont les maires qui ont une meilleure perception des travaux et des ressources des organismes intercommunaux, qui insistent sur les vertus de la coopération, et qui accusent leurs pareils de faire de la " politique de clocher " .

Le maire d'un petit village relativement isolé, qui était cependant conseiller général et qui pourrait par la suite devenir président de la Codecom dont sa commune fait partie, affirmait qu'au niveau du tourisme, " il faut que chaque commune joue le jeu. C'est-à-dire qu'on ne fasse pas une promotion touristique au niveau de la commune, de sa commune. Il faut que l'on soit solidaire les uns les autres, proposant un sentier qui démarre d'une telle place, par exemple Vauquois, et puis qu'il puisse rejoindre Avocourt, puis puisse retraverser pour aller sur Malancourt [...]. Pour le moment on ne travaille pas ensemble, on a une politique de clocher. Peut-être qu'avec la Codecom qui va s'établir, on aura les idées un peu plus larges [...]. On aura peut-être un peu plus l'habitude de travailler ensemble. Il faudra qu'on se dise " si vraiment on réussit à développer quelque chose de très important à Varennes, il y aura des retombées sur Cheppy, Very ou Vauquois" " .

L'unique grand projet de développement touristique en Argonne, en 2000-2001, consistait à restaurer un vieil hôtel et de le transformer en " Centre d'accueil " pour les touristes, les chasseurs et les randonneurs, avec un hébergement dans un hôtel ou gîte occuperait un nouveau bâtiment à proximité. Ce projet fut financé à hauteur de plusieurs millions de francs par le S.I.V.O.M. de l'Argonne marnaise, par les conseils régionaux et généraux, et par l'Union européenne. Il était localisé dans une commune de la Marne. Selon les dires d'une des personnes impliquées dans le projet - un représentant d'une association de promotion touristique - le projet a démarré lorsque le maire (et conseiller général) a demandé à l'association de formuler un projet pour développer l'ancien hôtel à des fins touristiques. Le soutien initial du projet, ouvrant la voie à d'autres subventions à venir, a été donné par le conseil général.

Tous ces exemples suggèrent que la préférence des maires pour un cadre de travail communal et intercommunal est moins le fait d'une inclination personnelle ou d'une tournure d'esprit étroite, que de leur position au sein de l'espace politique local et extra-local. À l'époque de ces interviews, l'efficacité de la coopération intercommunale pour faire avancer les projets de développement touristique semblait dépendre principalement de leur influence personnelle au-delà de la commune. Ceci pourrait changer, du fait que les Codecom se mettent de plus en plus en place. Toutefois, un mauvais mariage entre les objectifs communaux et supracommunaux pourrait persister, dans le cas particulier du tourisme (contrairement à celui du transport ou de la collecte des déchets), du fait que celui-ci impose certaines obligations qui semblent se heurter aux besoins locaux des communes.

En Argonne, ces besoins sont définis en terme de maintien de la qualité de vie par la lutte contre la perte d'accès aux services et à l'emploi, et contre la baisse démographique qui en représente à la fois l'effet et la cause première. Ainsi, la Codecom et les autres sociétés intercommunales comme le pays, sont généralement considérées comme des moyens convenables pour faire avancer cet ordre du jour, en améliorant les liens des communes avec leur centre géographique, économique et politiques. Cependant, en ce qui concerne le tourisme et la valorisation du patrimoine, une communication améliorée avec les centres est moins clairement perçue comme un avantage pour l'Argonne. Dans le contexte plus large d'une dépopulation et d'une dévitalisation progressive de la région, la perspective d'un afflux touristique est regardée avec quelques réserves de la part des maires et des résidents. C'est ce contexte, plus que la préférence personnelle, qui influence la bonne volonté des maires et des habitants, et les pousse à considérer la valorisation du patrimoine et du tourisme comme des moyens potentiels de développer leur commune.

Ceci peut être démontré en ce qui concerne la question de l'hébergement des touristes. Les organismes à la fois locaux et externes impliqués dans la promotion du tourisme en Argonne, voient le manque d'hébergement touristique comme un obstacle majeur, à la fois en matière d'hôtels et de gîtes, et en ce qui concerne les maisons de vacances (voir aussi Triche 1997 : 50). Ce manque a tendance à être attribué à une " mentalité " dans les secteurs ruraux, et en Argonne en particulier, suivant laquelle les gens préfèrent laisser des maisons tomber en ruine plutôt que de laisser des " étrangers " les récupérer. Ceci n'est pas faux dans le sens où, selon mon expérience, beaucoup de propriétaires de maisons vides en Argonne, qui ne peuvent se permettre de les maintenir ou de les rénover, disent qu'ils ne préféreraient pas les louer à des " gens de l'extérieur ", habituellement appelés " des parisiens ".

Toutefois, cette attitude n'est pas issue d'une mentalité innée, mais elle doit être interprétée, en relation avec le point développé dans le chapitre précédent, à savoir que les villages occupent un rôle central dans l'identité de la plupart des argonnais. Ils représentent la continuité du peuplement du village, et la présence humaine face à la dépopulation. En d'autres termes, l'idée que les résidents permanents sont remplacés (ou pourraient l'être dans le futur) par des résidents temporaires, venant de l'extérieur, est associée au sens que les villages sont en train de perdre leur population, et donc, leur " vie " .

Le fait que beaucoup de maisons et d'autres bâtiments dans les villages sont négligés et/ou vides constitue un rappel visuel et matériel au manque de moyens matériels et à la dépopulation, y compris le fait que beaucoup de jeunes gens ont quittés leur village pour aller travailler et vivre ailleurs, plutôt que de s'installer dans la maison que leurs parents leur avaient gardé. Ces maisons sont souvent occupé temporairement pendant les congés, les visites aux parents, et à la retraite. Les villageois préfèrent ce type d'occupation, quoiqu'elle ne soit pas idéale, à la vente ou à la location aux "étrangers". Ce qui déplaît n'est pas seulement le fait que les maisons locales puissent être habitées par des non-locaux, mais le fait que, dans le cas des touristes, elles le soient temporairement. Les touristes hollandais, par exemple, sont souvent appréciés, contrairement aux touristes français, parce qu'ils sont susceptibles de rester plus longtemps, et dans certains cas, viennent passer leur retraite en Argonne. Ceci suggère que les maisons vides représentent aussi, en plus du rappel de la perte de population, un potentiel de restauration de la vie dans les villages par l'hébergement de nouveaux habitants à long terme. Les touristes, particulièrement, annulent cette possibilité de régénération s'ils occupent des maisons sur de très courtes périodes.

Cette perception des maisons domine les politiques communales concernant les habitations. La plupart des maires, et nombre de résidents m'ont dit qu'ils souhaiteraient recevoir davantage d'argent public à mettre à disposition pour l'amélioration de l'habitat et pour la levée des restrictions concernant la construction de nouveaux bâtiments imposée par la D.D.E. au-delà du site d'habitation existant. Ils soulignent l'importance de la restauration et de la reconstruction de maisons en ruine, afin de garder "le cœur du village" dans de bonnes conditions, et plus généralement, afin d'assurer "la propreté du village". Construire de nouvelles maisons ou acquérir et rénover les anciennes est aussi présenté comme un point crucial pour loger des gens jeunes pour l'avenir du village. Que ce soient des jeunes qui, selon un maire, "veulent rester au village, donc il faut qu'on leur apporte quelque chose" ou que ce soient ceux d'ailleurs qui pourraient venir s'installer et fonder une famille, la disponibilité d'habitations de qualité est un atout important.

Certains maires ont aussi présenté l'acquisition communale, ou plus largement, la construction de maisons, comme une façon d'exercer un certain contrôle sur le type d'habitant qui viendra s'installer au village ; comme une façon de montrer une préférence particulière pour les résidents à long terme, et pour les gens qui sont économiquement prospères et qui peuvent ainsi soutenir des affaires locales et augmenter la demande locale en biens et services. Dans la même veine, certains maires et résidents se sont plaints que la mauvaise qualité de la plupart des habitations locales disponibles, qu'elles appartiennent à des privés ou au secteur public (comme les H.L.M.), attire des résidents à bas revenus (e. g. les chômeurs, les personnes en difficulté sociale, ou récemment des réfugiés étrangers), et ajoutent donc aux problèmes de la région.

En somme, les maisons sont fortement associées à la notion de futur des villages et de la région toute entière, et elles sont expressément perçues comme des moyens d'assurer la continuité des communautés locales. C'est pour cette raison que l'afflux de touristes apparaît être, pour certains, sinon pour la plupart des argonnais, une invasion contribuant au déclin démographique et économique régional, en le dépouillant de certaines de ses ressources cruciales, au lieu d'être un moyen de ralentir ce déclin par l'apport de ressources. C'est, dans ce sens, que la négligence des maisons et autres bâtiments, et donc la négligence du patrimoine constitué pour une large part des maisons les plus anciennes et les plus fragiles dans chaque village⁹⁷, représente en quelque sorte une forme de résistance à cette invasion. Cette résistance est aussi exprimée verbalement lorsque les locaux se plaignent du fait que les autorités supra-locales sont davantage disposées à financer des aménagements et des rénovations pour les touristes plutôt que pour des habitants.

⁹⁷ Et aussi le plus cher à restaurer, spécialement dans la proximité des bâtiments "classés" pour lesquels seulement certains matériaux et entrepreneurs peuvent être mis en œuvre selon la réglementation des "Bâtiments de France"

Deux bénévoles de l'Office du tourisme de Ste. Ménéhould se sont plaints du fait que l'Union européenne subventionne des projets à but touristique, comme un hôtel trois étoiles récemment construit dans une commune de l'Argonne marnaise, mais pas des installations “ pour les citoyens ” comme à Ste. Ménéhould pour une salle de chorale. “ Il y a 15 ans, le Président du Conseil général, a proposé des aides pour des gîtes ruraux dans les villages, pour attirer des gens en vacances . C'est bien, mais pourquoi ne pas donner les mêmes aides pour des logements locatifs, pour les gens du coin qu'ils ne soient pas obligés de partir à Verdun, mais peuvent rester dans le coin. Et puis, c'est sûr que les gîtes ruraux sont vides⁹⁸ huit mois de l'année et personne ne retape les vieilles maisons, puisque la situation n'évolue pas et les gens ne veulent pas louer les maisons... - on va vers un effondrement complet. [...] La volonté des élus ici est de vider le secteur ” (entrepreneur, Argonne meusienne).

Comme ces lignes le suggèrent, le cas de la rénovation d'une habitation locale pour héberger des touristes représente, pour beaucoup d'argonnais, une mauvaise combinaison entre leurs propres besoins locaux et les points de vue et les actions supra-locales en matière des besoins du secteur. Ces besoins sont définis en fonction de la dépopulation continue et de la perte des services. De ce fait, fournir des services et des installations dans le but d'attirer des visiteurs temporaires apparaît au mieux comme non pertinent et au pire comme un dépouillement supplémentaire des atouts locaux. Cette perception déteint plus largement sur les attitudes locales envers le tourisme.

Quel tourisme en Argonne ?

Les gens de la région, maires et résidents ordinaires, parlent de l'Argonne comme ayant un superbe potentiel touristique, du fait de ses paysages et ses forêts et d'autre part du fait de sa position géographique favorable. Ces atouts lui donneraient un attrait fort pour le tourisme, une fois que l'infrastructure adéquate serait mise en place : “ Il faudrait développer l'activité autour de l'Argonne, avec du tourisme vert [...] Ce qu'il faudrait, c'est dans un premier temps désenclaver l'Argonne, avec la bretelle d'autoroute à Clermont-en-Argonne, c'est-à-dire que les parisiens vont dire “ on va s'évader dans la forêt d'Argonne ”, avec des sentiers de randonnée balisés ... à travers l'Argonne ” (Maire et Conseiller général, Argonne meusienne).

Le jeune maire d'un village de l'Argonne ardennaise disait que l'Argonne est “ au cœur de l'Europe ” et encourageait de manière enthousiaste ce qu'il voyait être les grands atouts naturel et historique de sa commune, les avoisinantes, en organisant des tours guidés. Il espérait aussi, dans un futur proche, ouvrir une école de pêche et un musée dédié à l'histoire de l'armée des États-Unis durant la première guerre mondiale en Argonne.

Cette perspective optimiste ne fait toutefois pas l'unanimité et elle se retrouve côte à côte avec celle, plus pessimiste, qui voit les chances touristiques du secteur limitées du fait d'un manque d'intérêt et d'une médiocre facilité d'accès, ou des deux. “ C'est comme pour le T.G.V., on prend l'autoroute pour aller vite, ou parce qu'on est pressé d'aller en vacances, d'aller au travail, mais pas pour sortir à chaque bretelle, pour visiter l'Argonne. Il faut déjà vouloir y aller [...], et on est trop près de la frontière pour les belges et les hollandais, ils vont plus au Sud. Donc, on n'a rien ” (Maire, Argonne meusienne)

“ Il y a un peu de monde l'été, mais enfin ça reste [limité]. On n'est pas la vallée de la Loire, il n'y a pas de châteaux. [Et puis] on tombe toujours sur notre position géographique. On est loin de tous les centres. On est à 70 km de Charleville, 65 km de Reims, 70 km de Châlons ... géographiquement on est isolé. Moi, je pense que c'est ça notre plus gros [problème], même sur le plan touristique. Même la ville, s'ils veulent se promener au week-end, ils vont à 20 km., à 15 km. 150 km. aller-retour ça fait un peu trop ! ” (Adjoint du maire, Argonne ardennaise).

⁹⁸ Discuté dans une section suivante de ce chapitre.

Ce qui est intéressant dans ce dernier commentaire, c'est qu'il provient d'une commune située à environ 5 kilomètres de celle dont le maire parlait de la richesse de l'Argonne et de sa position centrale " au cœur de l'Europe ". Cette perspective radicalement différente peut être attribuée à l'âge (la perspective du jeune homme étant plus optimiste et entreprenante). Cependant, plus largement, le fait que la même position géographique soit évaluée de manière complètement différente indique aussi que ces remarques sont moins des énoncés de faits que des commentaires à propos de l'attrait du tourisme et des touristes, avec lesquels on partage un patrimoine qui est essentiellement " le nôtre ". Le pessimisme de l'adjoint au maire, par exemple, qui semblait avoir une image si négative de l'Argonne, conclut l'interview en disant " qu'il n'y a pas grand-chose à dire de notre pays, sauf qu'il fait bon y vivre ". Il ajouta ensuite que sa commune a une clientèle assez large de touristes habitués qui viennent pour la pêche et pour profiter de la nature : " enfin, notre région est bien, les gens qui viennent, reviennent ". Ses mots illustrent une distinction faite par beaucoup d'autres argonnais - que ce soient les élus ou les résidents - entre différentes sortes de touristes, particulièrement entre ceux qui viennent et repartent rapidement en cherchant juste une impression, et ceux qui prennent le temps de s'immerger eux-mêmes dans le secteur et de le découvrir véritablement, en restant et en y revenant. Ce contraste est souvent dessiné relatif au patrimoine culturel et naturel : les touristes à court terme sont rejetés par référence au patrimoine culturel en disant " ici, il n'y a rien à voir ", ou encore " ce n'est pas la vallée de la Loire ". Les touristes à long terme, par contre, sont les bienvenus à cause de leur appréciation de la forêt, qui semble symboliser l'Argonne " vraie ", dans toute sa beauté plutôt rustique et non domestiquée (cf. Ch. 1 et 4). Dans le chapitre 4, j'ai aussi présenté la forte distinction entre l'usage et l'appréciation du paysage, exprimés en terme d'opposition entre les perceptions rurales et urbaines. Ainsi, les touristes à long terme, sont aussi bienvenus du fait de leur capacité à adopter une perception " rurale ", et un usage de la forêt de type " local ". Cette perspective possessive à l'égard du paysage local est reconnue et critiquée par les porte-parole des agences de tourisme : " Toute la zone de Belgique, de l'Angleterre, etc., qui n'est pas loin, a deux heures de chez nous, il y a un tas d'argent qui ne demande que ça : faire des courts séjours dans une zone pleine de nature, et qu'ils ne trouvent plus chez eux aujourd'hui, et nous on l'a! Mais on ne sait pas se vendre. Alors, je ne dis pas qu'on ne sait pas, peut-être qu'on n'a pas vraiment envie. [...] Moi, j'ai déjà eu de ces réflexions, parce que je suis un de ces gens qui avancent le plus dans le tourisme. J'avais mis des pédalos et des canoës à Voncq, dans un autre territoire qu'ici, et bon, les premiers jours mes pédalos étaient détruits, et chaque fois qu'on mettait les canoës sur la rivière on avait des problèmes parce que les gens n'en voulaient pas. Les gens disaient qu'ils avaient leurs loisirs et que c'était à eux, la pêche, la chasse, les circuits ; ils n'avaient pas envie de les partager avec d'autres " (Office de tourisme, Argonne ardennaise).

En réalité, les politiques de valorisation touristique des organismes publics locaux ne contribuent pas à la transformation de la perception négative vis-à-vis des touristes, vus comme des " touristes à la journée " superficiels. Ces organismes tendent à concentrer leurs efforts sur des sites individuels, et sur des éléments du patrimoine culturel - principalement ceux liés à la première guerre mondiale et à la Révolution française, mais aussi les églises et autres monuments d'histoire de l'art. Ce choix est influencé par le fait que les Offices de Tourisme se voient tout d'abord comme étant en compétition avec des sites touristiques mieux connus, relatant ces périodes historiques, notamment Verdun et Valmy (Marne). Plus largement, l'accent mis sur le patrimoine historique et artistique en tant que principale valeur touristique du paysage, reflète probablement l'orientation générale du tourisme en France, ainsi que celle d'une culture nationale " de haut niveau ". En Argonne, cette perspective ne fait pas justice au secteur parce que, pris individuellement, ses sites et ses monuments historiques sont moins notables que ceux que l'on trouve ailleurs, y compris dans les secteurs avoisinants, alors que ensemble, et en relation au paysage naturel, ils forment une combinaison originale, en termes de vestiges et de périodes chronologiques. Car ils

comprennent le présent rural et le passé industriel ainsi qu'une histoire de destructions et de reconstructions des espaces à la fois culturels et naturels. Cette complexité n'est pas explicitement et clairement portée à l'attention des visiteurs.

Sur le terrain, la visite de sites argonnais peut être effectuée en moins d'une journée, en grande partie du fait que les sites individuels ne sont pas efficacement liés à d'autres possibilités offertes dans le secteur. Premièrement, du fait qu'ils reposent sur des bénévoles, beaucoup de sites sont ouverts si peu fréquemment et si irrégulièrement que leurs heures d'ouverture peuvent ne pas coïncider. Deuxièmement, des informations sur d'autres sites ne sont pas systématiquement disponibles sur chacun des sites visités. Ceci est en partie dû au fait que les brochures et informations à l'intention des touristes sont pour la plupart distribuées par le département, et tendent donc à ne pas traverser les frontières départementales. De ce fait, par exemple, un touriste visitant le musée de la faïence dans une commune d'Argonne meusienne n'est pas dirigé vers une exposition de faïences à quelques 10 kilomètres de là, située dans un village d'Argonne marnaise. Une plus grande variété d'informations est disponible dans les Offices de tourisme, mais leur utilisation dépend de la manière dont les informations et les supports d'information sont organisés. Chaque Office de Tourisme produit ainsi des informations sur des itinéraires possibles, reliant plusieurs sites entre eux, mais du fait du manque de finances pour employer des professionnels, la qualité des brochures est souvent inégale, spécialement en termes de cartes, qui constituent un problème, particulièrement dans le cas des forêts, où le balisage est pour l'instant très limité.

D'avantage d'images, constituant une valeur naturelle et culturelle dans le contexte du paysage et de l'habitat, sont diffusées par des Offices de tourisme et de valorisation du patrimoine non locaux, au niveau du conseil régional et du conseil général ; mais leur influence sur la politique des Offices de tourisme en Argonne n'est pas très importante. Ceci est en partie dû au fait que les supports d'information sont produits à une échelle géographique assez large, et manquent de détails locaux, qui inviteraient à prendre en considération l'Argonne dans une appréciation plus large du département ou de la région. Ils reflètent en effet l'approche des décideurs politiques au niveau régional, qui évaluent et soutiennent des projets locaux s'ils contribuent à une notion de paysage plus large, régionale ou départementale : “ le paysage Lorrain ”, “ l'unité paysagère de la Haute Marne ”. Ces prospectus régionaux ou départementaux n'aident pas à changer et à élargir l'image de l'Argonne vis-à-vis des touristes. Tout d'abord parce qu'ils sont formulés à partir des frontières administratives, et dépeignent deux ou trois argonnes séparées, chacune ne se référant pas à l'autre. Deuxièmement, ce support d'information, tel qu'il est formulé au niveau départemental et régional, n'amène pas les touristes à voir l'Argonne comme un paysage complexe car il n'est pas couplé avec des supports de qualité identique, visant une échelle locale plus détaillée. La raison principale en est renfermée dans les mots d'un employé d'un Office de tourisme en Argonne : “ le C.D.T. nous envoie beaucoup de dépliants mais pas beaucoup d'argent ”.

Donc, dans l'ensemble, les politiques publiques locales de valorisation n'encouragent pas les touristes à séjourner, en partie à cause des contraintes objectives comme le manque d'hébergement et un manque constant de fonds, et en partie à cause d'une perception inadaptée de ce qui vaut la peine d'être valorisé, et de ce qui est attrayant pour les touristes. Ces politiques entretiennent une perception pointilliste de la valeur du paysage, plutôt qu'une appréciation plus générale, à acquérir en séjournant dans la région et en considérant le paysage comme un espace large et complexe composé de nombreux sites et de différents types de valeurs. C'est cette dernière perception qui pourrait être reliée davantage avec les perceptions locales de la valeur du paysage (*cf.* Ch. 6), et qui pourrait offrir une issue pour créer progressivement une forme de développement touristique mieux appropriée aux sensibilités locales.

Conclusions

Ce chapitre montre les points de désaccord entre les politiques publiques du paysage en général, les perceptions du paysage au niveau local, et la valeur du paysage en Argonne. Le point de rupture le plus important est d'ordre structurel, dans le sens où cette politique est formulée et mise en œuvre sur une échelle d'unités administratives existantes, les départements et les régions, dont les frontières s'entrecoupent en Argonne en tant que secteur géographique et naturel. La notion de secteurs géographiques et naturels unifiés est au centre de la valorisation du paysage, dont dépend l'idée de conserver ou de recréer des paysages "typiques" et des "unités de paysage". Bien que l'Argonne soit fortement caractérisée en termes de relief, de végétation, et d'utilisation des terres en relation avec les secteurs avoisinants, j'ai suggéré qu'elle n'est pas clairement perçue comme une réelle "unité de paysage" par les décideurs politiques supra-locaux qui, à la place, la présentent comme une entité vaguement définie. L'unité de l'Argonne est obscurcie au regard de ces concepteurs de politiques par le fait des divisions administratives. Cependant, les concepteurs des politiques nient que le problème se situe là, et dénoncent à la place les divisions entre responsables politiques locaux (les élus et les structures qu'ils représentent), victimes de l'effet de "mentalité" qui les empêche de formuler des "projets cohérents" basés sur une vision unifiée de l'Argonne, laquelle peut attirer le soutien technique et financier des organismes d'un plus haut niveau. Cette vision présente l'Argonne comme étant unifiée seulement par une certaine mentalité et un certain caractère. Elle empêche les organismes à un plus haut niveau d'explorer les possibilités de coordination à travers de telles frontières. De la même façon, la nature spécialisée des organismes qui sont responsables de la direction du paysage au niveau du département, peut contribuer à fragmenter l'unité du paysage et à retarder l'émergence locale d'une vue du paysage comme objet unifié de politiques.

L'idée qu'une coordination devrait venir "d'en bas" est institutionnalisée dans les récentes politiques d'État, encourageant la formation d'organismes intercommunaux. En Argonne cependant, ces organismes n'ont pas, à ce jour, réussi à générer des projets et des politiques unifiés à cause de facteurs structurels, moins liés à la mentalité rurale qu'à la condition rurale dans l'Argonne d'aujourd'hui, qui entraînent la perte progressive de population et de services. C'est cette condition qui s'interpose dans les relations des argonnais avec leur contexte politique et administratif élargi. Des divisions parmi les décideurs locaux semblent découler en partie de leur lien avec les différents centres politiques et économiques, afin d'augmenter l'accès local à l'emploi et aux services dans les secteurs avoisinants, et de rendre leur région plus ouverte et attrayante pour les affaires et les nouveaux résidents qui viennent s'y installer.

Du fait de la forme et de la morphologie de l'Argonne, et du fait de sa situation dans la géographie des délimitations administratives, différentes parties de la région sont éloignées les unes des autres. Ce n'est pas seulement le résultat des choix politiques des administrations, mais reflète également la réalité qui veut que dans un secteur pauvre en services, les habitants locaux se tournent dans leur vie quotidienne vers les secteurs les plus proches qui sont riches en services. Résidents et responsables professent aussi l'opinion que la relative autonomie fiscale des entités locales, dans le contexte de la décentralisation, coupe l'Argonne des ressources gardées ailleurs, et perpétue le déséquilibre entre les secteurs pauvres et les secteurs riches. Cela pourrait être une réminiscence de la vieille culture politique de centralisation, qui dicte aussi qu'un secteur qui se trouve aux bords d'une unité administrative, est moins important que le centre. Cette vision semble être confirmée par l'expérience locale, notamment par le fait que les projets réussissent dans les communes ou intercommunalités dont les porte-parole semblent être particulièrement influents et bien reliés avec le Conseil général ou le Conseil régional.

Cette vision se perpétue d'elle-même, car il est plus ou moins supposé que tous les autres projets qui échouent, le font par ce que le secteur est périphérique, et donc, de faible importance pour ceux du centre, qui ont le pouvoir et les ressources pour faire que les choses se produisent. Ce n'est peut-être pas le cas, mais comme nous l'avons vu précédemment,

ceux “ d’en haut ” professent une opinion biaisée concernant la marginalité de l’Argonne. Bien que les porte-parole des organismes externes opèrent selon une logique de décentralisation (les projets avant l’argent), ils caractérisent aussi la région comme étant incapable de partager cette logique (ils ne formulent pas ou ne peuvent pas formuler de projets) : une croyance évidemment confirmée par ce qu’ils voient se produire sur le terrain en Argonne. Dans ce sens, il y a une rupture entre les attentes locales inscrites dans une vision “ centrale ” de la distribution du pouvoir et des ressources, et les attentes non locales “ décentralisées ”, mais ces attentes se rencontrent pour former un cercle vicieux qui perpétue cette rupture. Dans le même temps, le fait qu’il n’y a pas suffisamment de centres attractifs en Argonne proprement dite, est au moins dû en partie au rôle historique du massif en tant que ligne frontalière, dont le rôle préservé jusqu’à aujourd’hui, agit comme une limite entre les régions et les départements. Dans ces circonstances, bien qu’il y ait une idée d’unité naturelle, géographique et même culturelle de la région, il semble improbable que cela puisse se traduire en une unité politique et/ou économique.

Une situation de marginalité économique, politique et administrative s’interpose aussi dans la relation des argonnais vis-à-vis du paysage, et conduit à éloigner les buts politiques supra-locaux des perceptions locales. J’ai montré cet éloignement principalement au niveau des départements, et au niveau des organismes intercommunaux. La politique supra-locale est présentée comme un moyen de valoriser le paysage au sens littéral, de le transformer en une source de revenus. Le paysage, sous-entendu avec les éléments du patrimoine architectural, artistique et les produits locaux, est transformé en une marchandise vendable pour la consommation des “ étrangers ”, en étant identifié comme un produit “ typique ” du secteur. Dans ce contexte, l’Argonne est faiblement caractérisée au niveau des départements et n’est pas assez fortement présentée comme une destination touristique propre, en partie à cause du fait qu’elle n’est pas contenue dans son intégralité à l’intérieur d’une unité administrative. Dans ce cas également, les responsables politiques supra-locaux et, à vrai dire, les locaux également, invoquent la “ mentalité ” pour expliquer l’apparente ignorance et la négligence du patrimoine construit, le manque d’intérêt en ce qui concerne la valorisation touristique, et un défaitisme général parmi les politiciens locaux et les résidents ordinaires. J’ai démontré que c’est en fait dû à l’inverse, au fait que la plupart des argonnais ne conçoivent pas le tourisme comme une réponse convenable à la dépression économique qu’ils éprouvent. Leurs peurs se situent au niveau de la continuité de leur habitat, de la perte d’autres atouts locaux, et de l’arrivée des touristes, qui apparaît comme une perte de contrôle supplémentaire. Les habitants se méfient particulièrement des visiteurs de passage - qui toutefois forment une majorité - du fait que l’intérêt local au développement des aménagements et des hébergements touristiques est limité. Ce cercle vicieux est renforcé par le fait que les politiques des organismes locaux tendent à orienter les touristes vers des sites individuels et à ne pas offrir une vue intégrale du secteur, soit à travers les délimitations administratives, soit à travers des périodes historiques, ou tout autre type de valeur paysagère.

Cela ne signifie pas que les habitants ne voient pas de valeur dans leur paysage. En vérité, ils y sont ardemment attachés, mais cet attachement ne prend pas facilement la forme d’un objet à représenter et à vendre aux étrangers. C’est plutôt un attachement défensif qui marque les espaces comme étant “ les nôtres ”, y compris l’environnement construit des villages. Les lignes d’action visant la valorisation du paysage naturel et du patrimoine culturel sont jusqu’à un certain point bienvenues mais pas pour produire un “ système typique ” qui peut être affiché et vendu aux étrangers (cf. Ch. 6). L’idée de conserver ou de recréer un paysage “ typique ” se heurte aussi aux priorités des agriculteurs qui croient que leur présence continue dans le secteur, et donc la continuité du paysage agricole local, est le signe de son adaptation continue aux changeantes nécessités techniques et économiques de l’agriculture. Donc, en somme, alors que l’idée d’une identité argonnaise partagée enracinée dans l’histoire et la géographie est largement avancée en Argonne, elle n’est pas à ce jour

traduite de manière satisfaisante dans un projet politique, ou dans un produit touristique porteur, qui incorpore un patrimoine naturel et culturel “ valorisé ” et bien conservé.

Chapitre 8

Conclusion

Paola Filippucci

La question posée dans le premier chapitre de ce rapport est celle de la relation entre les politiques publiques et l'identité des communautés. Cette question fut soulevée en relation au problème de la valorisation du patrimoine archéologique, dans la mesure où l'archéologie, bien que faisant partie du domaine public, découvre et conserve un passé qui peut servir de ressource pour la constitution ou l'affirmation de l'identité d'individus ou groupes sociaux. L'introduction faisait également remarquer que les perceptions et les agendas qui régissent les politiques publiques concernant le patrimoine archéologique et historique peuvent également être en conflit latent, ou même ouvert, avec les perceptions et les besoins ressentis au niveau local, qui sont ancrés dans l'expérience locale du paysage et de l'histoire. Les politiques publiques peuvent en effet entraver ou faire obstacle à une interaction significative de la population avec leur paysage et leur passé.

Une telle situation pose problème à cause de l'importance fondamentale du paysage et de l'histoire dans les processus de constitution d'identité au niveau des collectivités territoriales. Le paysage et l'histoire sont en effet à la racine des politiques publiques concernant le patrimoine et le paysage qui ont émergé afin de soutenir l'identité de l'État – nation. Dans ce contexte, l'importance des perceptions et des expériences locales du paysage et de l'histoire risque d'être sous-évalué, et la construction de l'identité locale présentée comme une version réduite des phénomènes similaires qui définissent l'état – nation, tandis que les politiques formulées à l'échelon central ne respectent pas les identités locales. Ceci est particulièrement important en France, un état très centralisé, dans lequel la décentralisation est un phénomène très récent à l'échelle de son histoire.

Il est donc important de se demander comment on pourrait encourager une participation significative des populations locales dans la constitution du paysage dans lequel ils vivent. La perspective choisie dans ce rapport souligne l'importance d'un examen détaillé, ethnographique, des contextes locaux avant de mettre en œuvre des politiques du paysage. Une telle recherche doit prendre en compte l'expérience, les perceptions et les interprétations locales qui guident les attitudes envers le paysage et sa valorisation, y compris les perceptions des politiques publiques formulées à différents niveaux.

Le cas de l'Argonne

L'étude de cas que nous avons présentée ici est celui d'une région, l'Argonne, dans laquelle il y a, à première vue, une disjonction importante entre ce qui occupe la population locale et les objectifs des politiques publiques du paysage. Nous avons présenté dans le chapitre 5 le fait que les élus et les responsables de la mise en œuvre des politiques publiques, mais également tous ceux qui, à l'échelon local, œuvrent vers la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la région, se plaignent qu'il n'y a peu ou pas d'intérêt dans ces matières. Cela s'explique en général par une " mentalité locale " associée au caractère rural de la région : son caractère introverti, son profond dédain pour des " étrangers ", son pessimisme et, dans l'opinion de certains, son ignorance totale et manque d'intérêt général. Ces caractéristiques sont également attribuées, du moins partiellement, à l'événement historique qui, selon une opinion répandue, a défini le caractère de la région, la première guerre mondiale. Dans le deuxième chapitre, nous avons élaboré cette thèse, qui est particulièrement répandue parmi des personnes étrangères à la région, mais qui est également exprimée par des résidents de l'Argonne. La Grande Guerre aurait endommagé de manière irréparable, en détruisant le paysage naturel comme le paysage bâti, mais également le sens

du passé et de la continuité historique parmi ses habitants, ainsi que celui du futur et la confiance en soi de la population. Ainsi, la version de l'histoire présentée par la population locale est entièrement centrée sur les guerres qui ont périodiquement ravagé la région à cause de sa position frontalière. Cette histoire porte souvent, de manière plus ou moins explicite, le blâme pour le déclin démographique et économique de la région. Les guerres sont donc devenues un moyen d'expliquer les réalités locales, qui sont présentées comme l'héritage incontournable d'un passé tragique.

La version alternative présentée dans ce rapport souligne que le principal fardeau de la première guerre mondiale est que l'histoire et le paysage de la région sont conçus et présentés en termes de leur signification nationale, occultant ainsi l'expérience locale du temps et de l'espace. L'autre force qui fait obstruction est plus contemporaine et moins "inévitable". Il s'agit de la distribution géographique inéquitable de ressources économiques et politiques qui désavantage l'Argonne, en marginalisant la région et en créant une situation de dépendance des régions avoisinantes. Ainsi, les résidents de la région ainsi que leurs responsables orientent leurs activités vers l'extérieur, ce qui affecte ensuite leur vision du monde et leur attitude envers la vie. Cette tendance centrifugale est renforcée par le fait que la région argonnaise est découpée entre trois départements et deux régions. Cette situation administrative est la cause la plus souvent mentionnée par nos interlocuteurs afin d'expliquer les problèmes de la région dans les domaines des ressources financières et de l'efficacité administrative. Dans leur argumentaire, ils font presque toujours référence au rôle historique de la région comme frontière régionale et internationale. Ils utilisent ainsi l'image de "région frontalière", également associée avec les guerres, d'une telle manière que la destruction historique est identifiée avec le déclin et la marginalité de la région au présent (et probablement au futur).

La relation ainsi construite entre les dommages du passé et le déclin d'aujourd'hui déforme la vraie interface entre le passé plain de guerres et la marginalité actuelle : ainsi les deux ensemble affaiblissent l'intégrité sociale et symbolique de l'Argonne et sa confiance en soi. Plus précisément, il y a une perception, à la fois dans la région et en dehors d'elle, que la population locale n'est pas capable de, ou ne veut pas, projeter une image d'elle-même comme une localité bien définie, une entité politique et économique "vendable". Et ceci, en dépit de sa cohérence géographique et paysagère, qui la définissent en tant que unité bien distinguée des régions voisines, et du reste de la France.

Cette vision négative est qualifiée par l'étude ethnographique que nous présentons dans ce rapport. Nous faisons valoir qu'il y a, dans la région, un sens très fort d'appartenance à un lieu, un sens de l'interaction entre la population et le paysage dans lequel elle vit, qui génère une identité collective. Cette relation est en premier lieu articulée à travers les habitats, et en deuxième par la relation à la forêt. Tous les deux sont identifiés par la majorité des Argonnais comme les lieux qui sont les plus fortement "les nôtres". Mais cette possessivité envers le paysage coïncide avec une certaine réticence à le transformer en une commodité consommable par des "étrangers". Nous l'expliquons comme une réponse à la crainte de perdre le contrôle du paysage et des ressources dans le contexte de la dépopulation et du déclin économique relatif, plutôt qu'une aversion généralisée envers les "étrangers". Le même contexte fait du village le principal foyer physique et symbolique de l'identité et de la localisation spatiale de la population, dans la mesure où elle représente dans ses yeux la continuité dont dépend la vie locale. C'est ainsi principalement dans la relation entre les habitants et leur village que s'élabore en Argonne l'idée d'une continuité temporelle et d'une relation à long terme avec le paysage, tout en affirmant l'intégrité du village comme symbole de l'ordre temporel et spatial et, par conséquent, du passé plein de destruction et du déclin démographique contemporain.

Ceci s'effectue moins par narration que en relation avec des images matérielles du passé, notamment des photographies de la période qui précède immédiatement la Grande Guerre et, dans une moindre mesure, des vestiges archéologiques et d'autres caractéristiques du

patrimoine artistique et historique du village. La connexion avec le paysage est également construite à travers la forêt, caractérisée comme un espace naturel qui sert principalement à affirmer une connexion directe avec la nature. La forêt est ainsi présentée comme la caractéristique définissante de la ruralité de la région. En tant que tel, la forêt remplace les terres cultivées, peut-être parce que la majorité des villageois ne pratique plus l'agriculture, et par ce que les agriculteurs eux-mêmes considèrent à nos jours leurs terres principalement comme un outil économique, et affirment leur appartenance locale à travers leur spécialisation économique. Mais la forêt est également importante en soi, d'abord en tant que paysage caractéristique de l'Argonne dans les yeux de la population locale. Ensuite, son impénétrabilité et son caractère "sauvage" la rendent inaccessible à tous ceux qui n'ont pas les connaissances locales nécessaires pour l'affronter, et expriment ainsi la nature possessive de la relation entre les Argonnais et leur paysage.

Cette vision locale de la relation plutôt exclusive de la population avec son paysage naturel et anthropique est en contradiction avec la notion de localité courante dans les politiques publiques du paysage et d'urbanisme. Cette dernière tend à présenter le caractère local, la "localité", comme une caractéristique du paysage et de l'environnement bâti, qui peut être objectivée, et potentiellement commercialisée, par ce qu'elle est "typique" d'une région, et intéresse ainsi ceux qui n'y vivent pas. Les politiques publiques présentent également le caractère "local" du paysage comme une variation sur un thème général, par exemple quand ils l'accordent une valeur, par exemple par ce qu'il contribue à l'image de la Lorraine (ou de la France). Mais cela ne veut pas dire que le clivage entre la perspective qui sous-tend les politiques publiques et la perspective locale ne peut pas être vaincu. Comme l'exemple du village de Neuville a montré, des politiques "d'en haut" peuvent être décliné d'une telle manière qu'ils répondent à des problèmes locaux, et acquièrent une signification locale sans heurt. Le problème est plutôt que des cas comme celui de Neuville sont rares en Argonne, apparemment par ce qu'il y a un vide entre différents niveaux administratifs, dû à des attentes trop éloignées.

Somme tout, la population locale semble s'attendre à que les niveaux supra-locaux de l'administration prennent l'initiative de proposer des projets, et plus particulièrement de proposer des financements, tandis que depuis la décentralisation, les agences supra-locales s'attendent à ce que les habitants de la région leur proposent des projets. Cette impasse est, dans mon expérience, surmontée principalement par des individus qui ont une vision qui leur conduit à proposer un projet, et la confiance nécessaire pour approcher des agences supra-locales. Ces individus occupent souvent des positions intermédiaires entre le niveau local et le niveau supra-local, soit pour des raisons sociales (en fonction de leur héritage ou leur occupation, ou les deux en même temps), ou politiques. À son tour, cela confirme le préjugé local que les projets peuvent uniquement réussir s'ils sont portés par des personnes bien insérées dans le tissu social, et renforce le manque de confiance global dans les "décideurs". Cette situation est peut-être en train de changer à la suite de la création de groupements intercommunaux qui sont partiellement indépendants en matière financière, et qui paraissent capables de formuler et soutenir des initiatives concertées de valorisation du paysage.

Ces organismes sont également mieux équipés à proposer des projets de valorisation qui partent d'une vision plus globale du paysage, comme une entité intégrale à multiples formes et multiples échelles. Jusqu'à présent, une telle approche a manqué dans l'Argonne, malgré la vision et l'effort de certaines personnes avec une connaissance profonde et une vision à la fois passionnée et cultivée de la région. Dans le domaine de la politique, des visions globales du paysage sont formulées au niveau régional et (en ce qui concerne la valorisation par le tourisme) au niveau départemental, mais ils sont difficilement transposables au niveau local. Cela est en partie dû à la fragmentation administrative, qui a sérieusement affecté les capacités des agences à construire une telle politique paysagère intégrée, par manque de moyens et à cause des difficultés de communication entre différentes agences

administratives. Dans le cas les Offices de Tourisme locaux, s’y ajoute la concurrence entre sites dans le même bassin local, départemental ou régional, qui encourage la valorisation sélective de certains sites et certains aspects du patrimoine.

Un autre problème, plus répandu, est que si les agences régionales ont une approche intégrale au paysage, les agences départementales chargées de la gestion du paysage (plutôt que celles chargées de la valorisation touristique) sont spécialisées dans la gestion d’un aspect ou autre du paysage (les D.D.A.F. se concentrent sur les aspects ruraux du paysage, l’O.N.F. vise uniquement la forêt ; le C.A.U.E. et d’autres agences gèrent uniquement le bâti.). Ils ne collaborent pas de manière formelle (et seulement à des rares occasions de manière informelle). Il y a, à présent, des initiatives qui visent à élargir les perspectives, par exemple à l’O.N.F. ou des sites historiques au sein de la forêt sont maintenant pris en compte, et au C.A.U.E., où on donne maintenant des conseils sur la végétation dans les villages, ou encore à la D.D.A.F., où l’on prend le style des bâtiments agricoles en compte, mais en général les division entre institutions restent prononcées. Afin de mettre en œuvre une politique intégrée du paysage au niveau local, les différentes priorités de toutes les agences doivent être co-ordinées et harmonisées. Cette tâche est peut-être envisageable dans le contexte des Codecom nouvellement créés, mais n’a encore jamais été exécutée pas une autre agence locale. En l’absence de co-ordination locale, l’existence d’agences spécifiquement chargées de formuler des politiques publiques envers le paysage a peut-être miné la capacité d’instances locales à considérer le paysage intégral comme obbjet de politiques paysagères.

Il est également significatif que les agences spécialisées dans la gestion d’aspects du paysage ont été instituées bien avant des agences de gestion intégrée. Ces agences spécialisées ont institutionnalisé une pratique sectorielle de gestion qui n’a été inversée que très récemment. Elles ont toujours manié les différentes dimensions culturelles, naturelles, symboliques, patrimoniales et pratiques des paysages séparément, en fonction de critères de valorisation distinctes. Une telle perspective encourage une vision sélective et des politiques sélectives de valorisation, qui se concentrent sur une valeur à la fois, et sur des endroits ou des perspectives spécifiques qui représentent des exemples de valeurs soit naturelles soit culturelles, et à l’intérieur de ces deux catégories, celles d’une période particulière ou un style spécifique. Cette approche est particulièrement inadaptée à la valorisation de l’Argonne. D’abord par ce qu’elle crée le genre de sites qui attirent les touristes de courte durée que la population locale aimerait éviter, et qui nourrit son hésitation envers une valorisation touristique. Une tentative de prendre l’ensemble du paysage comme point de départ du “ produit touristique ”, pourrait par contre encourager une forme de tourisme plus acceptable, basée sur des séjours, et des associations, plus longs avec la région. Ensuite, une perspective sélective n’est pas adaptée à la valorisation du patrimoine culturel et naturel de l’Argonne, du fait que la région ne se distingue pas par des monuments très remarquables (exception faite des vestiges de la Première Guerre), ni par ses “ produits du terroir ” (comme des mets ou des vins fins, ou encore des produits artisanaux), comme ailleurs en France. Le bâti et les productions locales ont souffert des ravages de la guerre et du déclin économique. Mais ce passé compliqué a laissé un patrimoine riche, celui d’un paysage stratifié à multiples vocations, marqué par un éventail large d’activités et d’utilisations du sol (proto – industrie, agriculture, destruction, habitat, secteurs sauvages, forêts anciens et récents).

L’archéologie pourrait remplir un rôle central dans une tentative de valorisation “ large ” de ce paysage varié, à cause de sa capacité à reconstituer les différentes étapes et les stratifications de l’occupation et de l’utilisation du paysage. L’archéologie permettrait de produire une image intégrée du paysage dans deux sens. D’abord dans le sens temporel, par l’intégration de l’aspect et de l’utilisation contemporaine du paysage dans l’ensemble de son histoire, tout en accentuant le caractère dynamique de la relation entre les sociétés qui y ont vécu et leurs paysages. Ensuite, l’archéologie peut produire un paysage intégré dans le sens spatial du mot, en soulignant les continuités entre différentes parties du paysage que l’histoire

a entre-temps déconnectés, et notamment entre les composantes “ naturelle ” et “ culturelle ”, imbriquées dans les dynamiques paysagères. L’archéologie peut également contribuer mettre à jour l’inextricable relation entre le milieu naturel, non-humain, et les activités culturelles dont les sociétés humaines se servent pour s’objectiver. Les deux aspects de la relation société – nature sont d’une grande importance pour l’Argonne. Le premier renforce le sens de la continuité de l’occupation des sols et des habitats, qui est toujours minée par les traumatismes de l’histoire et par la déprise actuelle. Le deuxième est important par ce qu’il permet de donner une visibilité publique accrue à cette partie (majeure) du passé de l’Argonne, ou la relation entre le pays et ses habitants a été particulièrement constructive, basée sur un maniement habile de ses ressources, plutôt que sur leur éradication violente et gratuite.

Afin de réaliser ce potentiel de l’archéologie, il est nécessaire de graver toute image archéologique du paysage sur les vestiges qui en survivent dans le paysage et dans les paysages virtuels que la population a de sa région. Les données ethnographiques collectionnées pour ce rapport indiquent que la plus grande partie de la population locale, s’intéresse principalement aux habitats et aux chemins et routes, modernes comme anciennes, à cause justement des liens entre leur configuration ancienne et le présent.

Il serait également important d’éviter de s’arrêter trop long aux villages individuels, car toute attention portée à certains villages et leur territoire pourrait s’avérer source de conflits. Les phénomènes linéaires, par contre, accentuent la communication et l’unité du pays, ainsi que ses liens avec le monde extérieur. Une présentation décentralisée du passé archéologique de chaque village, par exemple par le biais de panneaux du même style que celles qui existent dans certains villages de l’Argonne mosane, pourrait être conjugué avec des itinéraires bien affichés entre ces points, le long des anciennes routes romaines ou médiévales, comme la “ Haute Chevauchée ”, un ancien chemin forestier, ou le “ Chemin du Roi ”, suivi par Louis XVI en fuyant la Révolution). L’itinéraire pourrait inclure des panneaux explicatifs qui expliquent l’importance de certains points d’intérêt, et par exemple par des panneaux illustrant l’évolution du paysage à certains points. Par exemple les transformations successives qui ont mené à la construction d’un village romain à l’endroit d’un terrain de chasse préhistorique. Ou la transformation d’un champ cultivé en mine à phosphate pendant la révolution industrielle, en hôpital pendant la Grande Guerre, et de nouveau en champ labouré depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ainsi, on pourrait former les intéressés à reconnaître les signes des différentes utilisations du paysage qui se sont succédé dans l’Argonne. Cela leur permettrait de pénétrer au delà de l’apparente quiétude du présent qu’évoquent les labours et la forêt, particulièrement dans les yeux des citadins, mais aussi dans ceux de la population locale quand elle ne pratique pas l’agriculture.

Mettre l’accent sur l’histoire du paysage argonnais permettrait également de souligner ce qui est peut-être la caractéristique la plus remarquable de cette région, c’est-à-dire son parcours inhabituel qui a transformé un secteur industriel en zone agricole, et qui va à l’encontre de l’histoire de beaucoup d’autres régions de l’Europe. En général, cela pourrait à son tour aider à effacer l’image de “ champs d’honneur ”, en resituant les événements et l’impact de la première guerre mondiale dans une perspective plus longue, qui inclut d’autres transformations à des échelles spatiales et temporelles différentes. Une telle présentation de l’histoire de l’Argonne pourrait être d’une grande importance au moment où les générations qui ont vécu les guerres mondiales sont en train de mourir, et leurs mémoires se transforment en histoire. Cela pourrait ouvrir la voie, à la fois dans l’Argonne et à l’extérieur, à une meilleure connaissance d’autres épisodes historiques, aussi importants mais plus constructifs, afin de contribuer à l’instauration d’une vision plus positive du présent, et encore plus important, du futur.

Conclusions générales

Au delà des spécificités de l'Argonne, on peut tirer quelques conclusions plus générales de cette étude de cas, concernant l'interaction entre politiques publiques et l'expérience locale du paysage. Des politiques sont par définition formulées en dehors de tout contexte local ou régional, car elles visent à mettre en œuvre les pouvoirs de simplification et de généralisation de l'état moderne (cf. e.g. Scott 1998). L'expérience du paysage est, par contre, *eo ipso* locale dans le sens qu'il s'agit d'une expérience corporelle. Car tout corps humain ne peut exister en dehors du temps et de l'espace (cf. Casey 1993). Des disparités entre les deux ne sont pas impossible car l'échelle locale est imbriquée dans l'État. L'État-nation et l'Union Européenne ont été constitué comme des entités qui subsument des pays, des paysages et des régions à caractère très varié (cf. Herzfeld 1987; 1992). Les politiques publiques s'appliquent à une série de niveaux imbriqués qui, ensemble, constituent l'État et l'entité supra-étatique qu'est l'Union européenne. Cette construction est parfois perçue comme une hiérarchie, dont le niveau supérieur de l'État-nation impose une certaine manière de (re)construire le niveau local, de localiser par autorité (Appadurai 1995: 215). Mais dans les dernières années, France (et toute l'Union européenne) ont mis en œuvre une politique de décentralisation qui devrait, en théorie du moins, donner plus d'autonomie et d'autodétermination aux niveaux locaux. La décentralisation agit également contre le modèle the model d'une hiérarchie de niveaux administratifs imbriqués, en donnant des fonctions différentes à chacun des niveaux concernés, plutôt que des degrés différents de la même fonction

Le cas que nous avons étudié suggère que même dans le contexte de la décentralisation actuelle, il y a une disjonction entre les priorités et les provisions des politiques publiques concernant la valorisation du paysage, et les perceptions et préoccupations locales. En général, cette disjonction apparaît être du au fait que les réformes administratives n'ont pas (encore) modifié les divisions administratives existantes, ni assez profondément changé l'approche centraliste sur laquelle l'ancien système était fondé, du moins dans des régions comme l'Argonne qui sont marginales du point de vue politico-économique (cf. Abélès 1991). Dans le cas de politiques qui visent la gestion et la valorisation des paysages, il y a une discordance entre la façon dont le paysage est construit en tant qu'objet de politiques paysagères, comme un ensemble de composantes quasi-indépendantes, gérées par des agences différentes, et l'expérience locale du paysage comme un ensemble tout à fait intégré. Cette dernière expérience est de temps en temps minée par des responsables administratifs dans l'exercice de leurs fonctions, quand ils doivent gérer et intervenir dans paysage selon un ou plusieurs axes indépendants, plutôt que de prendre en compte l'ensemble des dimensions paysagères. À un niveau supérieur, des provisions existent qui permettent de mettre en œuvre des politiques mieux intégrées, notamment par la création d'agences régionales de valorisation intégrale du paysage. À un niveau intermédiaire, les Codecom reflètent cette approche, et ils fonctionnent comme les relais infra-départementaux des agences régionales. Dans le cas de l'Argonne, nous n'avons pas pu voir si l'interaction entre les autorités régionales et les Codecom est de bonne augure, car les dernières sont encore trop récentes pour pouvoir porter un jugement, mais les premiers signes sont prometteurs.

Il reste encore un autre niveau de discordance qui se manifeste dans le cas de l'Argonne, mais qui est également présent ailleurs. Il s'agit du fait que les politiques publiques tendent à valoriser le paysage uniquement en fonction de ce qui sont considéré ses caractéristiques 'typiques', commercialisables. Il s'agit des caractéristiques qui distinguent une région de toutes les autres qui l'entourent. Cette perspective construit le paysage comme un objet à valeur économique. Cette approche diffère radicalement de la façon dont un paysage est investi avec valeur et signification dans le processus de construction d'identité au niveau local. Dans ce dernier contexte, le paysage constitue une entité spatio-temporelle qui réifie la relation entre une population et le paysage qu'elle habite. Les deux ne sont pas incompatibles, comme le démontrent les nombreux cas dans lesquels un ou plusieurs aspects

ou produits “ typiques ”, identitaires, d’une région ont été commercialisés avec succès, et apportent à la région en question des bénéfices qui permettent la population de continuer d’y vivre, et ainsi d’affirmer l’identité inaliénable de la région et de la population. Mais il y a également des régions où la commercialisation de l’identité est moins attractif dans les yeux de la population locale, pour des raisons historiques et structurelles comme celles que nous avons observé en Argonne. L’archéologie peut jouer un rôle crucial dans une tentative de valorisation d’un tel paysage inaliénable. Car la discipline permet de reconstituer et de présenter les implications complexes, dynamiques, des populations dans leur paysage, et ceci sur la longue durée, en y incluant à la fois les périodes de déclin, de morosité ou même de destruction, et des périodes plutôt favorables de croissance et de reconstruction. Une telle perspective peut investir toutes les étapes de l’histoire avec leur propre valeur, dans la mesure où ils illustrent toutes les vicissitudes d’un lieu et de la population qui l’habite à travers le temps. Dans ce sens, l’archéologie a le potentiel d’investir tous les aspects d’un lieu avec une valeur, et pas seulement celles qui sont “ de bon goût ”, où dont les produits sont appréciés, et en le faisant, de construire les lieux comme autant d’exemples de processus dynamiques qui permettent des populations à s’appropriier le monde à travers de mesures différentes et souvent contradictoires, plutôt qu’en fonction d’un assemblage fixe d’artefacts commercialisables. Cette approche nous semble plus utile en ce qu’elle permet de redonner confiance et pouvoir à des populations locales dans des secteurs comme l’Argonne, dans lesquels la marginalité économique et politique menacent de détruire les bases mêmes de la vie locale. Et au delà de telles circonstances, une telle construction des lieux est utile dans la mesure où elle donne un pouvoir et une identité à nous tous dans un monde dans lequel la globalisation menace de détruire les fondations spatiales et sociales de l’enracinement et de l’identité, en partie justement en transformant des lieux et des différences locales en “ objets ” consommables (*cf.* e.g. Castells 1997; Wilk 1995).

Remerciements

Tellement de personnes m'ont aidé à compléter ce projet que je peux tous les remercier individuellement. Mes remerciements vont d'abord à toutes les personnes qui m'ont accueilli dans l'Argonne, et qui m'ont donné leur temps, leur compagnie, et leur perspicacité. Ils m'ont montré comment aimer ce lieu extraordinaire. Ma dette la plus grande en Argonne est envers la famille Thiéry, pour leur hospitalité et leur générosité, et plus particulièrement envers Donovan pour m'avoir remonté le moral si souvent. Une autre dette importante est envers François Jannin, qui m'a enseigné, en me guidant pendant de nombreuses expéditions boueuses et épineuses, comment regarder le paysage Argonnais. En troisième lieu, je tiens à remercier Audrey Jeanson, Martine Perissotti et sa famille, Anne-Marie Bernhard, Martine Rey, Françoise Mayeux, Hélène Destrez et Yveline Martin et sa famille pour toute leur aide, mais plus spécialement pour leur amitié. Beaucoup d'autres personnes m'ont gracieusement ouvert leurs portes et parmi eux, je voudrais plus particulièrement remercier François et Solange Jannin, Antoine de Pouilly, Hubert et Françoise Philippe, M. et Mme. Martin, M. et Mme. Fert, M. et Mme. Arnoult, ainsi que Michel Holoubowski, Jacques Jouêtre et Henri Martin. Mes remerciements sont également dû à Jean Jeannel et aux enfants et adultes qui m'ont accueilli dans leur projet à Neuville; et aux Randonneurs d'Argonne pour m'avoir emmené dans leur forêt magnifique. Enfin, je suis très reconnaissant à tous, dans l'Argonne et en dehors, qui ont pris du temps sur leur journée de travail, pour répondre à mes questions, qui n'étaient pas toujours bien informées ou même cohérentes. Les familles Weiss et Rogie furent particulièrement généreux dans ce domaine.

En dehors de l'Argonne, ma dette principale est envers Sander van der Leeuw, pour m'avoir introduit à l'Argonne et pour son amitié et son soutien constantes. Un grand merci également pour Michiel Gazenbeek, qui a organisé mon premier séjour, et ses introductions auprès de personnes clé dans la région ; à Patricia Hidoux, pour avoir patiemment géré la paperasserie ; à Roel Brandt, for son hospitalité généreuse à Amsterdam, et à lui, Chris Curré et Chris Evans pour des conversations très stimulantes et utiles tôt dans le projet ; et enfin à Francis Pine pour m'avoir familiarisé avec l'agriculture et la vie agricole, et beaucoup d'autres choses. Je voudrais également remercier Paul Caldwell pour son aide avec les cartes et les photos.

Enfin, je voudrais dédier ce travail à François Jannin et tous ceux dans l'Argonne qui, comme lui, aiment leur pays.

Bibliography

- Abélès, M. 1991 *Quiet Days in Burgundy* Cambridge: Cambridge University Press
- Agreste Ardennes 2001 'Recensement agricole 2000: premiers résultats' *Agreste Ardennes* 1, pp. 1-4
- Agreste Marne 2001 'Recensement agricole 2000: premiers résultats' *Agreste Marne* 1, pp. 1-4
- Agreste Meuse 2001 'Recensement agricole 2000: premiers résultats' *Agreste Meuse*, pp. 1-4
- Almanach 1908 'Pays d'Argonne' in *L'Almanach. Annuaire Historique, Administratif, Commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes* Reims: Matot-Braine
- Amat, J.-P. 1987 'Guerre et milieux naturels: les forêts meurtries de l'est de la France, 70 ans après Verdun' *L'Éspace Géographique* 3, pp. 217-233
- Amat, J.-P. 1987a 'Petit atlas forestier de l'Argonne' *Horizons d'Argonne* 55, pp. 100-101
- Amat, J.-P. 1987b 'Les forêts d'Argonne et de Verdun et la guerre de 1914-1918' *Horizons d'Argonne* 54, pp. 75-92
- Amat, J.-P. et al. 1987 *Le Guide de l'Argonne* Lyon: La Manufacture
- Amat, J.-P. 1990 'L'inscription de la guerre dans les paysages ruraux du nord-est de la France' in Becker, J.-J. et Audoin-Rouzeau, S. (eds.) *Les Sociétés Européennes et la Guerre de 1914-1918* Paris: Publications de l'Université de Nanterre, pp. 411-437
- Anderson, B. 1993 *Imagined Communities* London: Verso
- Antze, P. and Lambek, M. 1996 *Tense Past* London: Routledge
- Appadurai, A. 1995 'The production of locality' in Farndon, R. (ed.) *Counterworks* London: Routledge, pp. 204-221
- Audrerie, D. 1997 *La Notion et la Protection du Patrimoine* Paris: Presses Universitaires de France
- Augé, M. 1989 *Domaines et Châteaux* Paris: Éditions du Seuil
- Barthas, L. 1987 *Les Carnets de Guerre de Louis Barthas, Tonnelier, 1914-1918* Paris: La Découverte
- Bender, B. (ed.) 1993 *Landscape* Oxford: Berg
- Bloch, M. 1988 *Memoirs of War, 1914-15* Cambridge: Cambridge University Press
- Bloch, M. 1998 *How We Think They Think* Boulder: Westview
- Boura, F. 'Le poids des morts ou comment s'en débarrasser' *Les Nouvelles de l'Archéologie* 70, pp. 15-20
- Bourdieu, P. 1976 'Marriage strategies and social reproduction' in Forster R. and Ranum, O. (eds.) *Family and Society* Baltimore: the Johns Hopkins University Press, pp. 117-140
- Bourdieu, P. 1979 *La Distinction* Paris: Les Éditions de Minuit
- Brandt, R. and Van der Leeuw, S. 1998 *Les Ateliers Céramiques Gallo-Romains et Médiévaux de l'Argonne: Introduction, Conclusion, Recommandations* Rapport Triennal (1996-1998), Programme de Recherche de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) et de la Fondation RAAP (Amsterdam, Pays-Bas)
- Buchli, V. and Lucas, G. 2001 *Archaeologies of the Contemporary Past* London: Routledge
- Caro Baroja, J. 1963 'The city and the country' in Pitt-Rivers, J. (ed.) *Mediterranean Countrymen* Paris/Hague: Mouton, pp. 27-40
- Casey, E. 1993 *Getting Back into Place* Bloomington: Indiana University Press
- Castells, M. 1997 *The Power of Identity* Oxford: Blackwell
- C.D.T./C.A.U.E. (Meuse) 1998 *Histoires d'Usaires et de Fleurissement*, Metz: C.A.U.E. de la Meuse
- Chambre d'Agriculture Meuse 2000 *Elements de Diagnostic de l'Agriculture Départementale* Verdun: Chambre d'Agriculture de la Meuse

- Chapman, M. and Diaz-Andreu, M. (eds.) 1996 *Nationalism and Archaeology in Europe* London: U.C.L. Press
- Chastel, A. 1986 'La notion de patrimoine' in Nora, P. (sous la direction de) *Les Lieux de Mémoire*, Vol. II, La Nation Paris: Gallimard, pp. 405-450
- Chenet, G. 1933 'L'enceinte préhistorique de la côte de Waly (Meuse)' *Bulletin de la Société Préhistorique Française* XXX, pp. 535-543
- Chenet, G. 1941 *La Céramique Gallo-Romaine d'Argonne et la Terre Sigillée Décorée à la Mollette* Macon: Protat
- Christian, W. 1972 *Person and God in a Spanish Valley* New York: Seminar Press
- Deroche, G. 1999 'L'Argonne, exemple de la marginalité rurale' *Horizons d'Argonne* 76, pp. 143-156
- Dietler, M. 1994 "'Our ancestors the Gauls": archaeology, ethnic nationalism, and the manipulation of Celtic identity in modern Europe' *American Anthropologist* 96, pp. 584-605
- Est 4/7/01 '16.600 exploitations en Lorraine' *L'Est Republicain* 4/7/01
- Est 9/7/01 'La ferme joue la concentration' *L'Est Republicain* 9/7/01
- Evans, C. 1997 'Sentimental prehistories: the construction of the Fenland past' *Journal of European Archaeology* 5, pp. 105-136
- Favret-Saada, J. 1989 'Unbewitching as therapy' *American Ethnologist* 16, pp. 40-56
- F.N.P.A.T. n.d. *Orientations Stratégiques de la F.N.P.A.T.. Charte Nationale des Pays d'Accueil Touristiques* Fédération Nationale des Pays d'Accueil Touristiques
- Fussell, P. 1975 *The Great War and Modern Memory* Oxford: Oxford University Press
- Gaudemard, F. 1987 'La forêt privée en Argonne' *Horizons d'Argonne* 55, pp. 5-16
- Gazenbeek, M. et al. 1998 *Les Ateliers Céramiques Gallo-Romains et Médiévaux de l'Argonne: Prospections Pedestres Rapport Triennal (1996-1998)*, Programme de Recherche de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) et de la Fondation RAAP (Amsterdam, Pays-Bas)
- Génévoix, M. 1983 *Ceux de 14* Paris: Flammarion
- Grand Est 2001 'À l'Est de la France, au centre de l'Europe' Association des Régions Françaises du Grand Est
- Hajer, M.A. 1995 *The Politics of Environmental Discourse* Oxford: Clarendon Press
- Herbette, Abbé 1966 'La situation dans l'Argonne dévastée en 1920' *Horizons d'Argonne* 3, pp. 17-20
- Herzfeld, M. 1987 *Anthropology Through the Looking Glass* Cambridge: Cambridge University Press
- Herzfeld, M. 1990 *A Place in History* Princeton: Princeton University Press
- Herzfeld, M. 1992 *The Social Construction of Indifference* Oxford: Berg
- Hirsch, E. and O'Hanlon (eds.) 1996 *The Anthropology of Landscape* Oxford: Clarendon Press
- Huin, F. 1972 'L'évolution des forêts ruinées d'Argonne' *Horizons d'Argonne* 24, pp. 1-9
- Hussenet, J. 1982 *Argonne 1630-1980* Reims: Cendrée
- Hussenet, J. 1982a 'La grande mutation de l'agriculture argonnaise' *Horizons d'Argonne* 44, pp. 11-16
- Hussenet, J. 1985 'L'industrie Argonnaise d'aujourd'hui' *Horizons d'Argonne* 49, pp. 4-7
- Hussenet, J. 1991 'Le recensement de population de 1990 en Argonne' *Horizons d'Argonne* 63, pp. 73-80
- Hussenet, J. 2000 'Le peuplement de l'Argonne en 1999' *Horizons d'Argonne* 77, p. 169
- I.N.S.E.E. 1990 *Récensement Général de la Population 1990: Évolution Démographique 1975-1982-1990*, Meuse Metz: I.N.S.E.E. Lorraine

- I.N.S.E.E. 1991 *Récensement Général de la Population 1990: Évolution Démographique 1975-1982-1990, Champagne-Ardenne* Reims: I.N.S.E.E. Champagne Ardenne
- I.N.S.E.E. 1992 *Cartoscope: Le Recensement Canton par Canton* Paris: I.N.S.E.E.
- I.N.S.E.E. 1999 'Équipements et attraction des communes: Meuse' *Inventaire Communal 1997* Metz: I.N.S.E.E. Lorraine
- I.N.S.E.E. 1999 *Évolutions Démographiques 1990-'99 - Données Provisoires* Paris: I.N.S.E.E.
- Jameson, J.H. Jr. 1997 *Presenting Archaeology to the Public* Walnut Creek: Altamira Press
- Lalanne, J.-M. 1981 'En Argonne méridionale: une approche de l'exode rural' *Horizons d'Argonne* 43, pp. 32-38
- Leed, E.J. 1979 *No Man's Land: Combat and Identity in World War I* Cambridge: Cambridge University Press
- Lenclud, G. 1995 'Ethnologie et paysage' in Voisenat, C. et Notteghem, P. (eds.) 1995 *Paysage au Pluriel* Paris: Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, pp. 3-17
- Le Wita, B. 1994 *Ni Vue Ni Connue* Paris: Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme
- NdA 1987 'Une archéologie du passé récent' *Les Nouvelles de L'Archéologie* 70, pp. 5-35
- Horizons d'Argonne 1978 numéro monographique 'Les Étrangers dans nos Villages' *Horizons d'Argonne* 36
- Leriche, A. 1979 'L'Autoroute A4' *Horizons d'Argonne* 39, pp. 83-95
- Loizos, P. 1981 *The Heart Grown Bitter* Cambridge: Cambridge University Press
- Lowenthal, D. 1985 *The Past is a Foreign Country* Cambridge: Cambridge University Press
- Maigret, M. 1974 'Le village Argonnais: un cousin germain du village lorrain' *Horizons d'Argonne* 27, pp. 75-81
- Malkki, L. 1995 *Purity and Exile* Chicago: University of Chicago Press
- Merridale, C. 2000 *Night of Stone* London: Granta Books
- Mettavant, F. et al. 2000 *Mémoire en Images: L'Argonne, Les Cantons de Clermont et Varennes* Joué-lès-Tours: Alan Sutton
- Meunier, J. 1905 'L'établissement céramique de Lavoye' *Bulletin Archéologique* pp. 137-148
- Nordman, D. et Revel, J. 2000 'La formation de l'espace français' in Burguière, J. et Revel, J. (eds.) *Histoire de la France: L'Espace Français* Paris: Éditions du Seuil, pp. 38-193
- Olivier, L. 1997 'L'archéologie du passé contemporain: enjeux et perspectives' *Les Nouvelles de l'Archéologie* 70, pp. 7-14
- Palumbo, B. 2001 'Faire et défaire les "monuments"' *Terrain* 36, pp. 97-112
- Pine, F. 1996 'Naming the house and naming the land' *Journal of the Royal Anthropological Institute* 2, pp. 443-460
- Portelli, A. 1991 *The Death of Luigi Trastulli and Other Stories* New York: S.U.N.Y. Press
- Prost, A. 1986 'Verdun' in Nora, P. (sous la direction de) *Les Lieux de Mémoire*, Vol. II, La Nation Paris: Gallimard, pp. 111-141
- Puiseaux, H. 1997 *Les Figures de la Guerre* Paris: Gallimard
- RecAgr 1988 *Recensément Général de l'Agriculture 1988* Paris: S.C.E.E.S.-I.N.S.E.E.
- Rogers, S. 1991 *Shaping Modern Times in Rural France* Princeton: Princeton University Press
- Roze, A. 1998 *Les Champs de la Mémoire* Paris: Éditions du Chêne, Hachette-Livre
- Sack, R.D. 1986 *Human Territoriality* Cambridge: Cambridge University Press
- Scheper-Hughes, N. 2001 *Saints, Scholars and Schizophrenics* Berkeley: University of California Press
- Scott, J. 1998 *Seeing Like a State* New Haven and London: Yale University Press

- Segalen, M. 1984 'Nuclear is not independent: organization of the household in the pays Bigouden in the nineteenth and twentieth centuries' in Netting, R.M. *Households* Berkeley: University of California Press, pp. 163-186
- Segalen, M. 1991 *Quinze Générations de Bas-Bretons* Paris: Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme
- Sherman, D.J. 1999 *The Construction of Memory in Interwar France* Chicago/London: The University of Chicago Press
- Shore, C. and Wright, S. (eds.) 1997 *The Anthropology of Policy* London/New York: Routledge
- Signorelli, A. 1992 'Catastrophes naturelles et réponses culturelles' *Terrain* 19, pp. 147-158
- Triaucourt 1997 *Le Canton de Triaucourt à Travers ses Villages* Bar-Le-Duc: Éditions du Barrois
- Triche, S. 1997 *Pays d'Argonne: Diagnostic et Propositions pour le Développement des Ses Activités Economiques et Touristiques* Reims: Direction Départementale de l'Équipement
- Ucko, P. and Layton, R. (eds.) 1999 *The Archaeology and Anthropology of Landscape* London/New York: Routledge
- Uzzell, D. and Ballantyne, R. (eds.) 1998 *Contemporary Issues in Heritage and Environmental Interpretation* London: The Stationery Office
- Vidler, A. 1992 *The Architectural Uncanny* Cambridge, Mass.: The M.I.T. Press
- Voisenat, C. et Notteghem, P. (eds.) 1995 *Paysage au Pluriel* Paris: Editions de la Maison des Sciences de l'Homme
- Williams, R. 1985 *The Country and the City* London: Hogarth Press
- Wilk, R. 1995 'Learning to be local in Belize' in Miller, D. (ed.) *Worlds Apart* London: Routledge, pp. 110-133
- Winter, J. 1995 *Sites of Memory, Sites of Mourning* Cambridge: Cambridge University Press
- Zuleika, J. 1988 *Basque Violence* Reno: University of Nevada Press

i
ii
